

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ÉCRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr. ; ÉTRANGER : 530 fr.

(Compte chèque postal : 100.97, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 12 FRANCS

SESSION DE 1948 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 55° SÉANCE

Séance du Vendredi 9 Juillet 1948.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.

2. — Dépôt de rapports.

3. — Dépôt d'un avis.

4. — Echanges frontaliers entre la France et le Luxembourg. — Ratification d'un accord. — Adoption, sans débat, d'un avis sur un projet de loi.

5. — Autorisation de ratifier trois actes internationaux. — Discussion commune d'avis sur trois projets de loi.

Discussion générale: MM. Carcassonne et Ernest Pezet, rapporteurs de la commission des affaires étrangères; Armengaud, président et rapporteur de la commission des affaires économiques; Salomon Grumbach, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères; Poisson, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer; Rochette, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Poher, rapporteur général de la commission des finances; Baron, Tousseint Merle, René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques; Georges Bidault, ministre des affaires étrangères; Pinton, Marius Moutet.

6. — Ouverture de crédits au budget de l'éducation nationale. — Discussion d'urgence et adoption d'un avis sur un projet de loi.

Discussion générale: M. Reverbori, rapporteur de la commission des finances.

Passage à la discussion de l'article unique.

Adoption de l'article et de l'avis sur le projet de loi.

7. — Autorisation de ratifier trois actes internationaux. — Suite de la discussion d'avis sur trois projets de loi.

Suite de la discussion générale: M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques; Mlle Mireille Dumont, MM. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères; Ott, Djaument, Laffargue, Vieljeux.

Présidence de Mme Gilberte Pierre-Brosolette.

MM. Salomon Grumbach, le général Petit, Zyromski, Armengaud, président de la commission des affaires économiques; Reverbori, le ministre des affaires étrangères.

8. — Prorogation des délais de souscription à l'emprunt libérateur. — Transmission d'une proposition de loi déclarée d'urgence et adoption d'une motion.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances.

9. — Autorisation de ratifier trois actes internationaux. — Suite de la discussion et adoption d'avis sur trois projets de loi.

Passage à la discussion des articles.

1° *Cour internationale de justice:*

Adoption de l'article unique et de l'avis sur le projet de loi.

2° *Coopération économique européenne:*

Adoption des articles 1^{er} et 2.

Sur l'ensemble: MM. Helleu, Longchambon, Buard, Alex Roubert, Aguesse, Georges Pernot, Louis Ignacio-Pinto, Laffargue.

Adoption: au scrutin public, de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

3° *Coopération économique franco-américaine:*

Adoption, au scrutin public, de l'article unique et de l'avis sur le projet de loi.

10. — Création d'une commission pour la répartition et l'affectation des crédits du plan Marshall. — Adoption d'une proposition de résolution.

Discussion générale: MM. Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques; Poher, rapporteur général de la commission des finances; Rochette, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle; Georges Bidault, ministre des affaires étrangères; Salomon Grumbach.

Passage à la discussion de l'article unique.

Adoption de l'article et de la proposition de résolution.

11. — Transmission de projets de loi.

12. — Transmission de propositions de loi.

13. — Dépôt d'une proposition de loi.

14. — Renvoi pour avis.

15. — Règlement de l'ordre du jour.

M. Armengaud, président de la commission des affaires économiques.

PRESIDENCE DE M. MARC GERBER,
vice-président.

La séance est ouverte à quatorze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Carcassonne un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 4 de la loi n° 46-1908 du 31 août 1946 ayant pour objet une enquête sur les événements survenus en France de 1933 à 1945. (N° 418, année 1948.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 606 et distribué.

J'ai reçu de M. Pialoux un rapport fait au nom de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au service des comptes courants et chèques postaux. (N° 443, année 1948.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 697 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Poher un rapport fait au nom de la commission des finances sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget général (dépenses ordinaires des services civils) et des budgets annexes (services civils) pour l'exercice 1948, comme conséquence de l'érection en départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française. (N° 405, année 1948.)

Le rapport sera imprimé sous le n° 698 et distribué.

— 3 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Poher, rapporteur général, un avis présenté au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique. (N° 674, 682, 686 et 693, année 1948.)

L'avis a été imprimé sous le n° 695 et distribué.

— 4 —

ECHANGES FRONTALIERS ENTRE LA FRANCE ET LE LUXEMBOURG

Ratification d'un accord.

Adoption, sans débat, d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle le vote sans débat du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier l'accord signé à Paris, le 9 décembre 1947,

entre la France et le Luxembourg et relatif aux échanges frontaliers entre le Grand duché et les départements français de l'Est.

Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier l'accord entre la France et le Luxembourg, signé à Paris le 9 décembre 1947, et dont le texte est ci-joint. »

Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 5 —

AUTORISATION DE RATIFIER TROIS ACTES INTERNATIONAUX

Discussion commune d'avis sur trois projets de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion commune :

1° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la déclaration en date du 18 février 1947, portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la Cour internationale de justice, telle qu'elle est décrite à l'article 36 de son statut.

2° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948.

3° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

En exécution de la décision prise hier par le Conseil de la République, en ce qui concerne l'organisation du débat, la conférence des présidents, qui s'est réunie ce matin, a fixé comme suit l'ordre des interventions :

M. Carcassonne, rapporteur au fond du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la déclaration en date du 18 février 1947, portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction de la Cour internationale de justice, telle qu'elle est décrite à l'article 36 de son statut, au nom de la commission des affaires étrangères ;

M. Ernest Pezet, rapporteur au fond du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique, au nom de la commission des affaires étrangères ;

M. Armengaud, rapporteur au fond du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948, au nom de la commission des affaires économiques, et rapporteur pour avis du projet de loi relatif à l'accord économique entre la France et les Etats-Unis, au nom de la commission des affaires économiques ;

M. Salomon Grumbach, rapporteur pour avis du projet de loi relatif à la convention de coopération économique européenne, au nom de la commission des affaires étrangères :

M. Poisson, rapporteur pour avis du projet de loi relatif à l'accord économique entre la France et les Etats-Unis, au nom de la commission de la France d'outre-mer ;

M. Rochette, rapporteur pour avis du projet de loi relatif à l'accord économique entre la France et les Etats-Unis, au nom de la commission de la production industrielle ;

M. Alain Poher, rapporteur pour avis du projet de loi relatif à l'accord entre la France et les Etats-Unis, au nom de la commission des finances ;

M. Toussaint Merleau, au nom du groupe communiste ;

M. Pinton, au nom du groupe R. G. R.

M. Salomon Grumbach, au nom du groupe socialiste S. F. I. O.

Mme Mireille Dumont, au nom du groupe communiste.

M. Ott, au nom du groupe M. R. P.

M. Djaument, au nom du groupe d'U. R. R.

M. Vieljeux, au nom du groupe du P. R. L.

M. Marius Moutet, au nom du groupe socialiste S. F. I. O.

M. le général Petit, au nom du groupe d'U. R. R.

M. Aguesse, au nom du groupe M. R. P.

M. Zyromski, au nom du groupe communiste.

Les temps de parole ont été fixés comme suit :

Deux heures trente pour l'ensemble des rapporteurs ;

Une heure quarante-cinq pour les orateurs du groupe communiste et du groupe de l'U. R. R. ;

Une heure pour les orateurs du groupe socialiste ;

Une heure pour les orateurs du groupe M. R. P. ;

Une demi-heure pour les orateurs du groupe de l'U. R. R. ;

Un quart d'heure pour les orateurs du groupe du P. R. L.

Une heure trente pour les membres du Gouvernement.

Enfin, il a été décidé que les explications de vote auront lieu au moment du vote du deuxième projet.

Avant d'ouvrir la discussion générale, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu, de M. le président du conseil des ministres, des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement :

Pour assister M. le ministre des affaires étrangères :

M. Falaizé, directeur du cabinet ;

M. Hervé Alphand, directeur général chargé des affaires économiques, financières et techniques ;

M. Jean Morin, directeur adjoint du cabinet ;

M. Vincent Labouret, de la direction des affaires économiques et financières ;

M. Roger Vaurs, attaché au cabinet ;

Pour assister M. le secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes :

M. Wirth, directeur du cabinet.

Acte est donné de ces communications.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi relatif à la cour internationale de justice.

M. Carcassonne, rapporteur de la commission des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, conformément au paragraphe 2 de l'article 36 du statut de la cour internationale de justice instituée par la charte des Nations Unies, qui stipule que « les Etats parties au présent statut pourront, à n'importe quel moment, déclarer reconnaître comme obligatoire de plein droit et sans convention spéciale à l'égard de tout autre Etat acceptant la même obligation, la juridiction de la cour... », le ministre des affaires étrangères a signé, le 18 février 1947, une déclaration portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction obligatoire de la cour internationale de justice.

Qu'il me soit permis de déplorer que, depuis le 18 février 1947, le Gouvernement n'ait pas trouvé un instant pour soumettre cette adhésion à notre approbation.

Conformément encore au paragraphe 3 de ce même article 36 qui prévoit que « les déclarations ci-dessus visées pourront être faites... pour un délai déterminé », la déclaration du 18 février 1947 précise d'une part que la reconnaissance de la juridiction de ladite cour ne prendra effet que postérieurement à la ratification de cette déclaration et, d'autre part, que cette dernière est faite pour cinq ans à dater du dépôt de l'instrument de ratification.

Enfin, la déclaration apporte deux précisions supplémentaires : la cour ne sera pas compétente pour connaître des différends à propos desquels un autre mode de règlement pacifique serait convenu entre les parties et relatifs à des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale telle qu'elle est entendue par le Gouvernement de la République française.

Votre commission des affaires étrangères n'a pu que se féliciter de voir le Gouvernement renouer la tradition de la politique française qui a toujours été de favoriser le développement d'organismes internationaux de cette nature. En effet, la cour internationale de justice, instituée par la charte des Nations Unies, ne fait que prolonger la cour permanente de justice internationale, créée dès 1920 conformément à l'article 14 du pacte de la Société des nations, qui a prouvé, dans l'entre-deux-guerres, l'excellence de son institution.

La composition de cette cour définie par l'article 2 de son statut : « La cour est un corps de magistrats indépendants, élus sans égard à leur nationalité, parmi les personnes jouissant de la plus haute considération morale et qui réunissent les conditions requises pour l'exercice, dans leur pays respectif, des plus hautes fonctions judiciaires, ou qui sont des juristes possédant une compétence notoire en matière de droit international » offre le maximum de garanties de compétence et d'impartialité.

Ce sera d'ailleurs l'honneur de la France d'avoir déferé à la cour permanente de justice internationale de la Haye des litiges importants. Entre tant d'autres, je rappellerai l'affaire des zones franches entre la Suisse et la France et l'affaire de l'union douanière austro-allemande, prélude de l'Anschluss, dans lesquelles notre

éminent collègue Paul-Boncour, délégué permanent à la Société des nations, fut le grand et prestigieux avocat de la France. (Applaudissements au centre et à gauche.)

C'est pourquoi, mesdames et messieurs, je déplore qu'aujourd'hui notre grand ami Paul-Boncour ne soit pas parmi nous, retenu à Vichy par le banquet des quatre-vingts parlementaires ayant voté pour la République en 1940. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Il aurait été, vous n'en doutez pas, le rapporteur tout désigné sur cet avis et il vous aurait demandé, comme je le fais très humblement et très modestement, votre approbation unanime. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

M. le président. La parole est à M. Pezet, rapporteur de la commission des affaires étrangères pour le projet de loi relatif à l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

M. Ernest Pezet, rapporteur de la commission des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, j'ai mandat de rapporter devant vous, au nom de la commission des affaires étrangères, le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

La commission des affaires étrangères, à l'exception seulement de nos collègues communistes qui ont motivé leur opposition, a approuvé à l'unanimité ce projet de ratification.

J'ai dû, en peu de temps, rédiger un rapport qui, bien qu'assez volumineux, ne l'est pas assez à mon gré. Je l'aurais souhaité plus complet, ainsi que je me suis permis de le dire dans une brève introduction. L'affaire est d'abord très importante en soi; elle est d'importance, en outre, si on la considère dans sa référence à la politique traditionnelle de la France depuis la Libération; elle est très importante relativement à la grande politique internationale, par nous approuvée et suivie, celle de l'organisation des Nations Unies; elle l'est, en outre, parce qu'elle est le premier cas d'application concrète d'une politique de solidarité économique régionale qui réponde, ainsi que je me suis efforcé de le faire apparaître dans mon rapport, parfaitement aux conseils et aux suggestions donnés au chapitre 8 et au chapitre 9 de la Charte des Nations-Unies; le chapitre 8 concerne les accords d'organismes régionaux, le chapitre 9 traite du Conseil économique et social.

Je voudrais m'efforcer de ne pas faire de redites, pensant bien que, si vous n'avez pas eu le temps de parcourir mon rapport écrit, et je le conçois, puisqu'il a été distribué il y a quelques heures à peine et qu'il est fort long, vous en aurez certainement le loisir au cours de la longue discussion qui commence, et avant d'émettre votre vote.

Avec votre permission, je voudrais seulement compléter ce rapport, sans me répéter, et pour cela montrer d'abord quelques concordances importantes entre la loi américaine du 3 avril 1948 sur l'aide économique à l'Europe et le rapport des seize Etats qui ont institué la Convention économique européenne et le Comité permanent qui doit l'appliquer. Ce rapport est à la base même de l'initiative prise par le général Marshall d'offrir à l'Europe, au nom des Etats-Unis, une aide économique reconnue par tous indispensable.

Pourquoi établir ces concordances? Parce que ceux de nos collègues qui n'approuvent pas la ratification de ces accords, qui n'approuvent pas non plus l'adhésion de la France à une politique de solidarité économique européenne instaurée et pratiquée avec le concours des Etats-Unis, s'efforcent de montrer que c'est la loi américaine qui s'impose à nous, et que cela est attentatoire à notre indépendance.

Je voudrais établir que, avant que fût imaginée cette loi américaine, il y avait eu les libres délibérations des seize Etats encore libres de l'Europe encore indépendante; que c'est sur le rapport même de la conférence des Seize, qui fut envoyé en septembre 1947 à Washington, que les hommes politiques, les assemblées politiques, les dirigeants de la politique américaine ont travaillé pour élaborer cette loi américaine, laquelle s'impose d'abord aux citoyens américains, et ne s'impose qu'à eux; cette loi américaine dont cependant il a bien fallu tenir compte pour établir un accord bilatéral qui tend à appliquer l'aide américaine instituée par ladite loi, une aide qui se traduira, pour 90 pour 100, par des dons, le fait est important — je vous prie de le bien noter — et pour 10 p. 100 par des crédits.

Que disait donc le rapport des Seize, quel but assignait-il à leur coopération, quels moyens et quelles méthodes proposait-il?

Le rapport des Seize donnait pour but essentiel aux nations, groupées pour leur sauvetage économique mutuel, celui de parvenir d'abord au plus tôt et de se maintenir ensuite à un niveau d'activité économique satisfaisant sans aide extérieure de caractère exceptionnel.

A cet effet, les Etats signataires de l'accord prenaient l'engagement commun de remplir, par des efforts individuels et concertés dans un esprit d'entraide, le programme suivant: accroître la production et développer les échanges, promouvoir progressivement des unions douanières, établir des zones de libre échange préparant des ententes régionales; rétablir la confiance des peuples dans leurs systèmes monétaires; stabiliser et assurer le plein emploi de la main-d'œuvre et réduire le plus possible les obstacles au libre mouvement des personnes.

Or, ce programme, ainsi bien défini et précisé et que vous allez retrouver presque mot pour mot dans divers articles de l'accord bilatéral, la loi d'aide américaine l'a repris expressément, en termes et en ordre presque identiques, et dans le même esprit.

Quel esprit, dites-vous? Le voici défini dans cette phrase liminaire de la loi américaine: le congrès américain estime que la situation existant en Europe est de nature à compromettre l'établissement d'une paix durable, le bien-être et l'intérêt national des Etats-Unis, ainsi que la réalisation des objectifs des Nations-Unies.

Vous le voyez, des deux côtés l'esprit est identique: assurer le sauvetage économique de l'Europe en vue de sauver la paix; car, si l'Europe ne retrouve pas son équilibre, elle finira bon gré mal gré dans le désordre et le chaos, qui sont, on le sait trop, des causes de guerre. Prévenir ces causes de guerre, c'est essentiellement servir la paix, la paix qui était par excellence le but primordial de la victoire et qui est, une fois remportée la victoire, l'objectif capital, l'unique à dire vrai, de l'organisation des Nations-Unies. Les Seize et l'Amérique se sont donc trouvés en pleine conformité de sentiments et de buts: le but final essentiel de leurs politiques, ce n'est pas simplement de faire des affai-

res pour la prospérité commune, ce qui est, après tout, activité louable, quand l'honnêteté l'inspire et le règle, puisqu'elle tend à relever les pays épuisés par la guerre, ce qui est déjà un but d'un degré plus élevé; leur but véritable c'est de continuer à collaborer pour que la victoire soit payante, du seul paiement qui, pour les peuples, puisse compter, du seul paiement qui règle tous les comptes dans une commune satisfaction, savoir des conditions économiques et sociales, morales et politiques telles que la paix soit enfin vivante et, parce que organique et vivante, vraiment durable. (*Applaudissements au centre.*)

La loi américaine précise expressément ceci: les pays qui voudront profiter de l'aide que l'Amérique offre à l'Europe en la circonstance, devront adhérer aux principes mêmes de la loi, — nous disons bien « principes », car il ne faut pas confondre principes et dispositions concrètes et stipulations pratiquées — à savoir développer la production industrielle et agricole afin d'arriver au plus tôt à se passer de l'aide extérieure; ils devront prendre des mesures de stabilisation monétaire, favoriser le développement des échanges par l'abaissement des barrières douanières, opérer le relèvement dans le cadre d'un programme commun par eux-mêmes établi. Or, messieurs, vous avez entendu tout à l'heure le même propos des Seize: leur rapport ne disait pas autre chose. Il y a donc, sur ce point, une concordance parfaite; cela me permet de conclure, sur ce premier point, qu'on ne peut pas dire que, de la part des Etats-Unis, il y ait eu une pression, ni même une ingérence quelconque.

Seize Etats se réunissent donc à Paris, en juillet 1947, et nous verrons tout à l'heure dans quelles conditions les trois ministres des affaires étrangères de France, d'Angleterre et d'U. R. S. S. s'étaient réunis auparavant, délibéraient et pourquoi M. Molotov refusa de venir s'asseoir à la Conférence européenne. Cela n'a pas été évoqué à l'Assemblée nationale. Or, il est très important de le préciser; c'est un contexte historique plein d'intérêt. Or donc, Seize Etats réunis délibèrent pendant des semaines; ils font le diagnostic de la maladie européenne, il s'accordent sur un traitement et prennent des conclusions qui forment un important rapport et c'est ce rapport qu'on travaille à Washington. Or, voici que les conclusions, auxquelles les réflexions et délibérations des hommes d'Etat américains aboutissent, reprennent, presque mot pour mot, l'essentiel de propres conclusions du rapport des Seize.

Qu'on ne parle donc pas d'ingérence américaine insupportable, d'immixtion indiscrète et d'oppression intolérable du capitalisme américain. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je voudrais, dans un deuxième point, préciser dans quel esprit le Gouvernement français a abordé la grave question du sauvetage de l'économie européenne qui conditionne le propre sauvetage de notre pays. Mon rapport écrit, vous l'avez sous les yeux, rappelle en deux pages d'historique bref mais suffisant me semble-t-il, comment a évolué la situation économique en France et en Europe entre la libération et ce qu'on a convenu d'appeler le plan Marshall.

De 1944 à 1946, au milieu d'une situation affreusement difficile, chaotique, misérable au sens étymologique du mot, les

pays libérés faisaient un effort de relèvement qui s'avère extrêmement fructueux; mais cela ne dure qu'un temps.

Fin 1946, l'essoufflement s'était déjà produit; au printemps 1947, la situation s'avérait très grave. Les crédits extérieurs étaient épuisés, les provisions de devises étrangères que les Etats avaient acquises en de longues années de commerce extérieur, ou qui provenaient des revenus de leurs investissements à l'étranger, ou des recettes invisibles du tourisme n'étaient plus. Par ailleurs, l'Allemagne ne pouvait pas donner le charbon et les sous-produits que l'on en attendait. Les finances intérieures des Etats, celles de la France comme celles des autres, étaient en posture extrêmement délicate. Bref, à la fin du printemps de 1947, il devint évident, aux yeux du monde entier, que l'Europe ne pouvait plus, par elle-même, remonter la pente de son gouffre de misère et retrouver une vie à peu près normale.

Elle ne pouvait plus exporter et n'avait plus de quoi payer ses importations pourtant vitales.

Il fallait sortir de cette impasse: c'était impossible, nul ne le conteste plus, sans une aide extérieure, et une aide très importante.

D'où pouvait-elle venir et, en fait, d'où vinrent les offres de concours? Elles ne pouvaient venir que des Etats qui étaient restés *in bonis*, comme on dit en termes de droit, en situation active et non passive, en situation de travailler, produire, posséder et disposer.

C'est précisément en cette fin de printemps que les Etats-Unis se rendirent pleinement compte de la désastreuse situation de l'Europe; ils comprirent — et on ne saurait leur reprocher d'être avisés — quelles en seraient pour eux-mêmes les conséquences. Si l'Europe ne se relève pas, elle sombrera dans l'anarchie et le monde entier en pâtira gravement, les Etats-Unis eux-mêmes en subiront de fâcheux contrecoups. Et la victoire, si durement acquise, sera pratiquement une défaite. Il faut donc sauver et la victoire et la paix. Achevons donc, sur un nouveau plan, notre effort de guerre tout orienté vers une paix où les peuples ne connaîtraient plus la peur, la misère et les besoins, vers la paix que nous avons voulu organiser dans le système de solidarité des Nations Unies. Nous servirons les Nations Unies, les Etats-Unis, eux, sauvant l'Europe du désordre et du chaos. (*Applaudissements.*) Tel fut, messieurs, le raisonnement des Etats-Unis: le discours à Harvard du général Marshall le fit connaître au monde, en même temps que la conclusion: Européens, unissez-vous pour vous sauver; si vous vous unissez, nous vous aiderons. (*Applaudissements.*)

Comment la France accueillit-elle cette proposition? Dans quel esprit en abordait-elle l'examen

Il convient, mesdames, messieurs, de le bien mettre en relief, non pas pour la défense de la politique gouvernementale — le Gouvernement saura bien l'assurer lui-même — mais parce que les mobiles d'action du Gouvernement appliqués à ce problème concret, ont une haute valeur, une valeur absolue, en ce sens qu'ils prennent leur origine dans les principes mêmes qui inspirent et régissent l'ensemble de la politique étrangère de notre pays; parce qu'ils précisent de façon significative les buts ultimes et idéaux que nous considérons, nous Français, comme la conséquence certaine, à terme plus ou

moins lointain, du sauvetage économique de l'Europe et de la coopération, à cette fin, des Etats qui la composent, de ceux du moins qui sont encore libres de leurs décisions et de leur disposition.

On trouve, dans le rapport des Seize, cette déclaration fondamentale du Gouvernement français: « Le Gouvernement français considère... notamment que, dans l'état présent du monde, seules des unités économiques suffisamment vastes, ayant à leur disposition un marché intérieur important, sont en mesure d'abaisser les prix de revient industriel et agricole de façon à assurer par la concurrence et par une meilleure technique, le relèvement du niveau de vie des populations et à permettre aux pays intéressés d'affronter la compétition universelle; il considère que le morcellement économique de l'Europe ne répond plus aux nécessités de la concurrence moderne. Il serait possible, à l'aide d'unions douanières, d'établir sur le plan strictement économique des unités plus vastes.

« Elles ne devraient, en aucune façon, constituer des ensembles de caractère autarcique, mais, au contraire, développer au plus haut degré leurs échanges avec tous pays ou groupes économiques de pays. ...Il considère que la formation de pareille union douanière est prévue par le projet de charte pour l'organisation internationale du commerce. »

Et la déclaration concluait en déclarant que le Gouvernement français était prêt à entrer en négociations avec tous les pays qui partageraient ses vues en la matière; que le point de départ de ces actions à entreprendre en vue d'unions douanières, prélude d'une union économique future, lointaine sans doute, mais qu'il faut tout de même envisager et préparer, devrait être le moment où les pays contractants auraient réalisé leur stabilisation économique et monétaire intérieure.

A cet effet, une telle stabilisation ne pouvant pas se réaliser d'elle-même, et l'Europe étant trop profondément ruinée, appauvrie de substance, privée de moyens, le Gouvernement français constatait que « la réalisation de pareils projets de coopération économique serait grandement hâtée et facilitée par l'aide extérieure que l'Europe serait à même d'obtenir pour rétablir l'équilibre de son économie et de ses finances ».

Je m'excuse, mes chers collègues: cette citation était un peu longue, mais je tenais à la placer au début même de la justification de l'accord bilatéral. Elle prouve que ce n'est pas simplement avec des vues étroitement égoïstes et immédiatement utilitaires que la France a abordé le difficile problème du sauvetage économique de l'Europe; qu'elle l'a abordé dans un but beaucoup plus haut, avec de longs desseins quant à l'échéance de la réussite, à savoir la réorganisation économique de l'Europe et, de proche en proche, du monde. C'est-à-dire pour des buts et des fins qui sont celles-là même de la charte des Nations unies.

Il me plaît de montrer ainsi la logique profonde, l'esprit de synthèse et l'harmonieuse continuité de la politique française en matière internationale: de la S. D. N. hier à la charte des Nations unies aujourd'hui, ainsi qu'à la convention européenne de coopération économique, au pacte de Bruxelles, au protocole de Turin, au rapport des Seize et à l'accord bilatéral, tout se tient et s'enchaîne; la même inspiration à la fois idéaliste et réaliste relie ces ins-

titutions et ces actes qui tendent tous à la liquidation des guerres et des dissensions et à l'instauration d'une vraie paix. (Applaudissements.)

On retrouve la même inspiration élevée et le même sage réalisme dans les directives qui furent précisées par M. le ministre des affaires étrangères dans sa lettre du 10 juin 1947, à notre ambassadeur à Washington, M. Henri Bonnet.

J'en cite quelques brefs passages: « Nous sommes persuadés, mandait M. Bidault, que l'Europe ne se relèvera pas sans un effort considérable de chacune des nations qui la composent; je vous serais obligé d'insister sur ce point auprès du général Marshall. Aucune aide extérieure ne pourrait se substituer à ces efforts nationaux... »

Permettez-moi une remarque: cette observation de notre ministre des affaires étrangères exprimant la pensée de notre Gouvernement rejoignait nos propres pensées, que le bon sens inspire; personne, ici, je pense, n'a jamais eu la naïveté de croire qu'une aide, si généreuse fût-elle, aurait pu remplacer l'effort de chacun.

Mais, en faisant ainsi appel à l'effort de chacun, pour le commun sauvetage, en disant que c'était là la condition essentielle, *sine qua non*, de la réussite, nous fournissions la preuve péremptoire que nous n'étions les instruments de personne, que nous ne nous abandonnions pas à des mains étrangères; et que, si nous ne rougissions pas de l'aide que le malheur des temps nous contraignait à accepter et même à souhaiter, nous n'étions pas, pour autant, à disposition; que nous ne nous enchaînions pas; que nous restions maîtres de notre destin, d'un destin que nous forgerions nous-mêmes, avec l'aide d'autrui, certes, mais la tête haute, parce que nous gardions des âmes d'hommes libres. (Applaudissements.)

M. Bidault écrivait encore: « Les Etats européens doivent en premier lieu établir le bilan des efforts que chacun accomplit et les résultats escomptés. Un déficit important en matériel et équipement apparaîtra. Ce déficit, dans toute la mesure du possible, doit être comblé par une action inter-européenne. C'est le reliquat seulement que devra couvrir l'aide américaine. »

Une action inter-européenne: ces mots m'inspirent encore un bref commentaire: M. Bidault assignant un rôle essentiel à « une action inter-européenne »; il ne reconnaissait à l'aide extérieure, si nécessaire qu'elle fût, qu'un rôle supplétif, complémentaire, précaire en sa durée: couvrir le reliquat, fournir le supplément.

Qu'est-ce à dire, messieurs? sinon, encore une fois, que la France ne s'abandonnait nullement, qu'elle ne se livrait à personne, qu'elle entendait bien travailler elle-même à son propre salut et rester maîtresse de son destin. (Applaudissements.)

Notre ministre des affaires étrangères ajoutait: « Une période de répit de trois ou quatre années paraît nécessaire pour permettre aux Etats européens de se consacrer à la reconstruction de leur équipement productif. » Vous entendez bien, messieurs, une période de répit, et non pas une permanence d'assistance. (Applaudissements.)

Voilà dans quel esprit positif, honnête et digne, le Gouvernement de la République française a affronté le problème qui

s'imposait à lui, de par la force des choses, je ne dis pas qui lui était posé, par la volonté des hommes — en l'espèce des Américains — mais qui, je le répète, s'imposait à lui, du fait de circonstances dont il n'était pas le maître, et qui toutes, sans conteste ni exception, s'expliquent par la guerre, la provisoire défaite, l'épuisante occupation, la dramatique et écrasante libération, et leurs suites désastreuses.

A ce point de ce rapport complémentaire, je souhaiterais placer, mesdames et messieurs, si vous voulez bien me le permettre, l'exposé de ce que j'appellerai un contexte historique; je le crois important; je ferai cet exposé objectivement, textes en main. Je suis surpris que personne n'ait songé, au cours du long débat de l'Assemblée nationale, à en faire état.

Au risque de prolonger de quelques minutes cette intervention; et je vous demande de m'en excuser; je voudrais préciser ce qui se passa à cette conférence des « trois » du 27 juin au 3 juillet 1947, qui, lorsqu'elle s'ouvrit, par le seul fait même que M. Molotov, représentant de l'U. R. S. S., avait accepté d'y paraître, avait donné l'espoir que, sous la dure loi de la nécessité, l'Europe, déjà si divisée contre elle-même, retrouverait enfin de communes pensées, une mission commune, à défaut d'une âme commune, une certaine unité, à tout le moins suffisante pour l'entreprise hautement bienfaisante de sa renaissance économique.

Je voudrais dire comment, à cette conférence des « trois », du malheureux échec de laquelle tout a découlé depuis, de la sécession soviétique de la coalition victorieuse jusqu'à l'affaire tchécoslovaque et aux conventions de Berlin, et à l'aggravation générale des rapports internationaux tant contre le complexe soviétique oriental et l'Occident, qu'entre le Kominform et la Yougoslavie. Rappelons donc comment les choses se passèrent, ce qui y fut dit et qu'on ne sait pas assez, et quelles secrètes pensées s'y dévoilèrent.

Or, donc, MM. Bevin et Bidault, ayant reçu l'offre de ce qu'on appela improprement le plan Marshall, invitent M. Molotov à venir à Paris pour en discuter. M. Bidault fait remettre l'invitation le 19 juin 1947, par l'intermédiaire du chargé d'affaires de France à Moscou; elle est acceptée; on s'en réjouit, encore que la presse communiste française parle aussitôt du « piège américain ».

La réponse de Moscou est du 22 juin et elle est intéressante à lire. En voici un passage essentiel:

« Le gouvernement soviétique considère également — je souligne le mot « également » — que la tâche primordiale des pays européens est actuellement de hâter, dans toute la mesure du possible, le relèvement et le développement ultérieur de leur économie nationale ébranlée par la guerre. »

J'interromps un instant la citation; remarquez-le bien, messieurs, le diagnostic initial de la situation européenne, qu'il soit fait à Moscou, à Paris ou à Washington, est le même.

L'Europe a été à ce point ébranlée par la guerre, ses destructions ont été telles, sa perte de substance a été si grande qu'il faut, à tout prix, trouver les moyens de la faire renaître à une vie normale, et redresser son économie effondrée.

M. Molotov ajoutait: « Il est évident que l'accomplissement de cette tâche pourrait être facilité si les Etats-Unis d'Amérique, dont les possibilités de production non seulement n'ont pas décliné, mais encore ont augmenté pendant la guerre, prétaient une assistance répondant au but défini plus haut. Le but défini plus haut, c'était redresser les économies nationales d'Europe ébranlées.

La position de M. Molotov était donc très nette; son diagnostic fait, il concluait, lui aussi, que le concours des Etats-Unis au relèvement économique était désirable et pouvait être très efficace.

Et pourtant M. Molotov, en fin de compte, le rejeta; pire, il l'anathématisa; pire encore, il le combattit et le fit combattre... Pourquoi? Que se passa-t-il donc pour que, après une adhésion théorique, le refus pratique fut décidé?... Vous allez le savoir.

La conférence des Trois se réunit. M. Georges Bidault fait une déclaration initiale en qualité d'hôte invitant. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'une proposition officielle du gouvernement des Etats-Unis, mais de suggestions, capitales.

Il est vrai qu'il n'y a pas de plan Marshall ni de plan américain, mais simplement une invitation du secrétaire d'Etat américain aux pays d'Europe à se concerter en vue d'examiner s'il convient d'établir un programme de relèvement européen auquel les Etats-Unis apporteraient leur concours.

Il tient à définir ce qu'il faut entendre par Europe et précise nettement qu'il ne s'agit pas d'une Europe arbitrairement restreinte, artificiellement cloisonnée, mais d'une Europe intégrale dans laquelle seraient inclus tous les pays alliés, ennemis ou neutres, à l'exclusion provisoire de l'Espagne et qui se rallieraient à la croisade européenne. « Aucune aide extérieure », ajoutait-il « ne saurait se substituer à ces efforts nationaux ». La France, quant à elle, a établi un plan; c'est grâce à la réalisation de ce plan qu'elle sera à même d'assurer sa subsistance et sa prospérité, et, par là, son indépendance économique et même politique ». Encore faut-il qu'elle puisse l'exaucer, et elle ne le peut point seule. « Si, au contraire, ajoutait M. Bidault, nous ne sommes pas en état de vendre nos produits au dehors pour acheter nos importations nécessaires, nous risquons alors de tomber sous la dépendance de nos fournisseurs.

Entendez bien ceci, messieurs, c'est l'histoire de Charybde et de Scylla! Pour éviter de tomber sous une dépendance, hypothétique, d'ailleurs, et certes moins redoutable, de donateurs, nous risquons de tomber à coup sûr, alors, sous la dépendance redoutable des hommes qui ont, à la place du cœur, une caisse enregistreuse: les fournisseurs! (Applaudissements.)

Au début du paragraphe 12 de la déclaration de M. Bidault, je lis une ligne qui m'inspire un commentaire apologétique de notre approbation libre de l'accord bilatéral; la voici: « Pour obtenir cette aide, pour convaincre l'opinion américaine et le Congrès »... il faut présenter une sorte de premier bilan.

Ainsi donc, messieurs, l'Amérique ne complotait pas de nous envahir économiquement? Ainsi il était besoin de la convaincre de nous accorder son aide?... »

Mais alors, où sont les noirs desseins, les arrière-pensées de colonisation, les complots contre l'indépendance de l'Europe, et la nôtre ?

Un premier bilan, précisait donc M. Bidault. Pour que cette aide nous fût accordée, encore fallait-il que nous donnions, d'une part, la mesure de notre détresse et nos possibilités personnelles de relèvement.

D'autre part, il s'agissait de se comporter de telle manière que l'on pût intéresser l'Amérique et, devant elle, plaider avec succès notre cause.

Nous sommes donc loin, messieurs, d'une volonté d'ingérence et de contrainte.

Il y avait certes quelques difficultés sérieuses à vaincre pour amener les citoyens américains à permettre à ses gouvernants de financer, et par des dons, le sauvetage de l'Europe. Ces difficultés d'ailleurs, le rapport les met en lumière. L'une de ces difficultés était fiscale et donc hautement électorale. En effet, ce n'est pas par l'emprunt que le gouvernement américain financera l'aide à l'Europe; c'est par l'impôt! Je m'adresse à des élus politiques qui sont experts pour apprécier cette difficulté. Par l'impôt, messieurs, de telle manière que les paysans du Middle-west ou les hôteliers du Far-West américain, de la Californie sentiront sur les feuilles d'impôts l'incidence de l'aide apportée par l'Amérique à la France et l'Europe.

Vous comprenez, maintenant toute la valeur de ces simples mots, « convaincre l'opinion américaine ». Pour gagner, il fallait, en effet, prouver que cette aide était indispensable, qu'elle serait bien gérée; que, de leur côté, les Etats européens feraient tous les efforts nécessaires pour réduire le temps pendant lequel une aide américaine serait indispensable, et que les Etats-Unis ne seraient pas victimes, mais bénéficiaires au sens le meilleur du mot, de leur généreuse coopération à notre salut. (*Applaudissements.*)

A la réunion du 28 juin 1947, M. Molotov fit sa première grande déclaration; elle commença à éclaircir une situation qui paraissait obscure. L'U. R. S. S. estimait nécessaire une aide extérieure à l'Europe; nonobstant, elle semblait y répugner.

La refuserait-elle vraiment? Et pourquoi?...

M. Molotov commença par renouveler sa déclaration antérieure qu'il était souhaitable qu'une aide extérieure fût apportée à l'Europe.

Puis il ajouta :

« Jusqu'ici il était établi que chaque peuple décidait lui-même des meilleurs moyens d'assurer le relèvement et l'accroissement de son économie. Il paraissait tout à fait évident que les questions économiques intérieures étaient une affaire de souveraineté des peuples eux-mêmes et que les autres pays ne devaient pas s'immiscer dans ces questions. Le développement normal des relations entre les pays n'est possible que sur cette base. Les tentatives faites du dehors pour intervenir dans la vie économique des divers pays n'ont pas eu et ne peuvent avoir de résultats positifs. S'il en est ainsi, les tentatives faites pour obliger la conférence à procéder à la mise au point d'un pro-

gramme économique général pour les pays européens — ce qui entraînerait inévitablement l'intervention de certains Etats — ne saurait servir de base à une collaboration entre pays européens. »

Qu'est-ce que cela voulait dire? On l'apprit, mesdames, messieurs, quelques jours plus tard, au cours de la deuxième déclaration de M. Molotov, le 2 juillet: c'est elle qui mit un terme à la conférence et en consumma l'échec. Cette déclaration ne peut qu'étonner ceux qui croient encore aujourd'hui que le souci majeur de l'Union des républiques socialistes soviétiques était une menace américaine pour l'indépendance de l'Europe. Quel ne sera pas leur étonnement, d'apprendre, par cette deuxième déclaration rarement citée, presque inconnue, que ce n'est pas tant la crainte d'une prise en main de l'Europe par l'Amérique qui tourmentait le ministre soviétique, que la prise en main de l'Europe par la France et la Grande-Bretagne! Parfaitement messieurs: ce qui inquiétait M. Molotov, c'était une menace d'hégémonie franco-britannique!...

Ne croyez pas que j'interprète. Ecoutez M. Molotov. Je cite textuellement:

« La question de l'assistance économique américaine, sur laquelle on ne dispose d'ailleurs d'aucune information précise, a servi de prétexte aux gouvernements britannique et français pour chercher à créer une organisation nouvelle qui serait placée au-dessus des Etats européens et s'ingérerait dans leurs affaires intérieures... »

« A cet égard, l'Angleterre et la France, de même que les pays qui leur sont proches, prétendent s'assurer une position prédominante au sein de cette organisation... »

« Les pays européens deviendront donc des états contrôlés et perdront leur autonomie économique première, et leur indépendance nationale au profit de certaines grandes puissances. En tout cas, la possibilité, pour tel ou tel pays, de recevoir un crédit américain est liée, suivant ce qu'on propose maintenant, à une conduite docile vis-à-vis de l'organisation présente et de son comité directeur. »

Ce comité directeur, c'était le couple France-Grande-Bretagne.

« Déclarer, disait encore M. Molotov, comme le fait le projet français, que ce sont les Etats-Unis d'Amérique, et non les pays européens eux-mêmes qui doivent assumer un rôle décisif dans l'œuvre de reconstruction de l'économie des pays européens est une attitude contraire aux intérêts des pays européens... un abandon incompatible avec le maintien de leur souveraineté nationale. »

Et voici maintenant des définitions importantes de la coopération internationale, tombées de la bouche de M. Molotov. Soit dit sans esprit de polémique, ce sont des définitions qui tout de même ne manquent pas aujourd'hui d'une certaine saveur. Il est difficile de les lire sans éprouver une amère ironie et sans un sourire assez amusé. Les voici:

« Il existe deux sortes de coopération internationale. La première est fondée sur le développement des relations politiques et économiques entre Etats jouissant de droits égaux et dont la souveraineté nationale ne subit aucune intervention étrangère. Telle est la base démocratique de la collaboration internationale, qui rapproche les peuples et rend plus facile l'établissement d'une aide mutuelle. »

« Aucune intervention étrangère »; je ne commente pas, mesdames, messieurs, je fais discrètement appel à la géographie pour justifier vos sourires et votre ironie. Faites appel à vos souvenirs, aux plus récents souvenirs, ceux de février à Prague, ceux de juillet à Belgrade... (*Applaudissements au centre.*)

M. Molotov continue. Je détaille avec vous les termes suggestifs pour que vous en savouriez le paradoxe: « Il y a une autre sorte de collaboration internationale, fondée sur la position prédominante d'une ou de plusieurs grandes puissances vis-à-vis d'autres pays tombés en quelque sorte dans la situation d'Etats subordonnés, privés d'un gouvernement indépendant. » Je passe, mesdames, messieurs. Je me borne à vous redire simplement: évoquez la géographie et de récents souvenirs!...

Plus loin, l'éminent représentant de l'U. R. S. S. abordait un point qui nous est particulièrement sensible, une affaire qui nous touche au plus près et d'une façon particulièrement vive. Il s'agissait de l'Allemagne à laquelle, nous dit-on, à propos de l'article qui prévoit l'extension de la clause de la nation la plus favorisée à ses zones occidentales, nous faisons vraiment la part trop belle, plus belle même qu'à nous-même, qu'à nos alliés, qu'à toutes ses victimes. Or, écoutez ce que M. Molotov en disait: « Rien n'est fait pour accélérer la formation d'un gouvernement central en Allemagne, qui, mieux que quiconque, pourrait satisfaire les besoins du peuple allemand. »

Encore une fois, mesdames, messieurs, il est inutile de commenter; ce sont propos officiels tellement éclairants qu'ils se passent de commentaires. Ainsi, au cours d'une conférence, où il s'agissait de sauver l'Europe, M. Molotov émettait cette opinion et exprimait ce souci: « D'abord un gouvernement central en Allemagne, parce qu'il pourra mieux que quiconque, satisfaire les besoins du peuple allemand. »

Après une telle affirmation, si gravement révélatrice, sortie de la bouche de M. Molotov, comment ose-t-on faire reproche à cet accord bilatéral de l'article concédant à l'Allemagne occidentale, à titre précaire et révoquant, la clause de la nation la plus favorisée?...

La déclaration de M. Molotov se terminait ainsi:

« Il en résultera que l'Angleterre et la France, ainsi que le groupe de peuples qui les suivent, se sépareront des autres Etats européens, ce qui aura pour effet de diviser l'Europe en groupes d'Etats et de créer de nouvelles difficultés dans leurs relations mutuelles. Dans ce cas, les crédits américains serviront, non pas à reconstruire l'Europe sur le plan économique, mais à opposer une partie des pays européens aux autres pays européens, comme il apparaîtra avantageux à certaines grandes puissances qui aspirent à dominer les autres pays. »

La réponse de M. Bidault — vous ne serez pas surpris — ne manqua pas d'une légitime humeur, ni même d'amertume. Ses termes furent vigoureux. Et ce fut à bon droit. Je voudrais, à cette tribune, y faire écho avec force.

Il est faux, il est même odieux d'accuser la France et l'Angleterre d'être animées d'un esprit de domination!

Comment! Entre les deux guerres, de 1919 à 1939, nous étions un grand pays vainqueur, le premier des grands Etats vainqueurs; la politique d'entre Karpathes et Adriatique, je dirai même d'entre Bal-

tique et Méditerranée se faisait en prenant souci de notre assentiment ou de notre inspiration; nous n'avons pourtant imposé à personne, ni à Varsovie, ni à Prague, ni à Belgrade des ukases, ni même de contraignantes directives; nous n'avons pas exigé qu'on nous demande des permissions. Au contraire, j'oserai le dire, nous avons souvent donné, un peu trop légèrement, une bénédiction générale, une approbation en blanc, pour une politique centro-européenne qui fut fautive souvent et dont nous pouvons voir maintenant les résultats. Nous pouvions dominer: nous ne l'avons pas fait. Et nous prétendrions le faire, à l'heure de notre plus grande faiblesse! Allons donc! (*Vifs applaudissements.*)

Nous ne sommes plus, hélas! un pays vainqueur; nous avons connu la défaite; nous nous en relevons péniblement: et nous aspirerions au sceptre européen?... Nous étions riches, nous prétions de l'argent au monde entier, et nous n'avons lié personne avec des chaînes dorées. Et c'est aujourd'hui, alors que nous tendons le casque de Bélisaire, sans honte certes, avec dignité, mais avec tristesse assurément, c'est aujourd'hui, alors que nous sommes faibles et pauvres, alors que nous appelons à l'aide pour relever nos ruines, c'est donc aujourd'hui que nous prétendrions dominer? Messieurs, ce n'est pas vrai! S'il y a des tentatives de domination déjà visibles, d'où viennent-elles donc, messieurs, de notre Occident et de la France, ou de l'Orient?... (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. Zyromski. C'est sans doute la flotte russe qui est dans le golfe du Mexique!

A l'extrême gauche. Vous n'avez pas encore parlé de l'accord bilatéral!

M. Ernest Pezet, rapporteur. Lisez donc mon rapport; vous y trouverez autant d'éclaircissements que vous pouvez en désirer.

Si M. le président veut prolonger mon temps de parole, je suis d'ailleurs à votre entière disposition pour analyser et commenter, article par article, l'accord bilatéral.

M. le président. Je vous demande de ne pas dépasser votre temps de parole.

M. Ernest Pezet, rapporteur. Je ne quitterai pas cette tribune sans avoir marqué ce fait frappant; ce fait est affirmé aussi bien par maintes déclarations de notre Gouvernement, que par maintes déclarations autorisées du côté des Etats-Unis. Ce fait, c'est cette volonté obstinée de coopération économique ouverte à tous, malgré tout et quand même, quoique, du côté soviétique, on se soit refusé à l'œuvre commune et qu'on ait empêché d'y adhérer les Etats indépendants. (*Applaudissements au centre.*)

Oui, malgré que Moscou ait fermé la porte, nous nous obstinons à espérer qu'elle puisse s'ouvrir un jour. Si elle ne s'ouvrirait pas, qui sait si le Dieu de la guerre ne la forcerait pas lui-même, malgré nous, malgré vous, par un jeu tragique de fatalités s'engendrant les unes les autres, de la désunion à l'hostilité, de l'hostilité à la misère commune et à de communes terreurs et de la terreur, dans la misère qui aigrit et le soupçon qui arme les cœurs et les bras, à la guerre. Nous ne voulons pas y croire. Nous ne voulons pas nous y résigner.

Nous voulons croire au contraire, que malgré tout, malgré la subordination de

l'économique au politique qu'on constate actuellement dans la zone russe européenne et en U. R. S. S.; malgré la rude articulation des économies soviétiques et parasoviétiques repliées sur elles-mêmes, il y aura assez de sagesse de l'autre côté du fameux rideau, et d'esprit vraiment politique, pour plier la rigueur idéologique et des politiques qu'elles inspirent aux nécessités économiques qui conditionnent la vie des hommes de tous les pays. S'il en était ainsi l'U. R. S. S. pourrait nous rejoindre sur la voie de la coopération internationale.

En tout cas si l'U. R. S. S. n'est pas dans le jeu européen, à qui la faute?

De quel droit nous reproche-t-on d'accepter l'aide américaine? Quelle aide, autre que celle-là, nous a-t-elle été offerte en remplacement? Or, une aide extérieure est indispensable à l'Europe, de l'aveu même de M. Molotov.

L'U. R. S. S. est restée hors de la maison commune, soit, mais elle y a été tout de même invitée. Quelle situation étrange! Aurait-on peur de la contagion de la liberté et de la comparaison des standards de vie?

La Russie s'est plainte à bon droit, aux débuts de son ère révolutionnaire, d'avoir été en quelque sorte parquée; d'avoir fait l'objet d'interventions militaires — des guerres civiles — soutenues par l'étranger. Elle s'est plainte amèrement de cette politique du cordon sanitaire qui l'humiliait et l'isolait comme une pestiférée. Les plaintes étaient fondées. Mais que fait-elle donc aujourd'hui? Cet hermétisme auquel on la contraignait, elle se l'impose aujourd'hui, et l'impose à ses associés. C'est elle qui se parque, qui se ferme, qui se replie! (*Applaudissements.*)

Elle ne veut commercer ni politiquement, ni économiquement avec l'Ouest et pour elle, l'Ouest va de l'Oder à San Francisco. Soit, mais qu'elle ne prétende pas nous empêcher, nous, de le faire. Il s'agit pour nous d'essayer de nous sauver, de sortir d'une situation extrêmement grave, voire mortelle, pour les peuples de notre zone, la zone de la liberté et de la libre disposition!

Permettez-moi, pour finir, cette image, qui me vient soudain à l'esprit: Un homme se noie. Un sauveteur survient, lui lance une bouée. Sur cette bouée, sont écrits ces mots...

M. Défrance. Dollar!

M. Ernest Pezet, rapporteur. « Sauvé, mais esclave! »

L'homme s'émeut; le passé surgit devant lui; il se souvient des leçons reçues et des traditions héritées. Les ancêtres lui parlent: La liberté ou la mort! Il se laisse couler: pour ne pas être esclave, il choisit la liberté dans la mort!

La bouée jetée à l'Europe, mesdames et messieurs, elle porte ces mots: « Sauvé, travaille et sois libre! »

Nous choisissons le salut, le salut dans la liberté et le travail: allons, confiance! nous pouvons saisir la bouée! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud, rapporteur au fond de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la

convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948, et rapporteur pour avis de la même commission sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

M. Armengaud, président et rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le 11 mars 1941, le gouvernement des Etats-Unis promulguait une loi nouvelle, la loi du prêt-bail, autorisant l'industrie américaine à fabriquer, vendre, et le gouvernement américain à procurer à différentes nations étrangères une certaine quantité de biens d'équipement et de matières premières qui pourront rendre service, non seulement à l'économie américaine, mais également aux nations étrangères luttant contre un agresseur que je n'ai pas besoin de citer davantage.

Cette aide était soumise à un certain nombre d'obligations: un contrôle qualitatif et quantitatif, la définition des destinataires des pays bénéficiaires, les formes de remboursement à déterminer en commun accord avec les nations bénéficiaires, soit en argent, soit par échange de marchandises — et j'insiste sur l'échange de marchandises — des restrictions au transfert des marchandises cédées aux pays destinataires vers d'autres pays non bénéficiaires des accords.

Apparaissent déjà les principes réglant les crédits fournis par un gouvernement, le gouvernement des Etats-Unis, à d'autres nations travaillant dans la même voie. Ces principes étaient d'ailleurs conformes à l'esprit même qui devait présider quelques mois plus tard à la déclaration des Nations-Unies, le 1^{er} janvier 1942, faisant suite à la charte de l'Atlantique du 14 août 1941 fixant les grands principes des accords internationaux de coopération économique internationale après-guerre.

Comme conséquence, à la loi américaine sur le prêt-bail ont succédé, au fur et à mesure des événements, un certain nombre d'accords bilatéraux entre les U. S. A. et les pays bénéficiaires du prêt-bail. Je citerai notamment l'accord anglais du 23 février 1942, signé par lord Halifax et M. Sumner Welles, ainsi que l'accord avec la Russie, signé par MM. Litvinov et Cordell Hull le 11 juin 1942.

Que disaient ces accords bilatéraux qui présentent l'intérêt certain qu'ils ont une similitude frappante avec les accords aujourd'hui soumis à vos délibérations? Regardons, en effet, ces accords bilatéraux de prêt-bail:

Article 1^{er} et 2: échange d'aide, de services, de produits.

Article 3: pas de transfert des biens cédés sans l'accord des Etats-Unis.

Article 4: protection dans les pays bénéficiaires des droits des citoyens américains, notamment en ce qui concerne les questions de propriété industrielle, questions mineures mais importantes en ce qui concerne certaines fabrications.

Article 5: les pays bénéficiaires restitueront, en fin de prêt-bail, aux Etats-Unis, les produits cédés non consommés par eux.

Article 6: les pays bénéficiaires porteur au crédit des U. S. A. les services rendus par eux et, réciproquement, dans leurs comptes respectifs.

Article 7: dans le règlement des comptes finaux, les termes et conditions seront tels que rien ne freinera dans l'avenir le commerce entre les différentes nations, non seulement entre les U. S. A. et les nations signataires des accords prêt-bail, mais encore entre les différentes nations participant toutes au bénéfice du prêt-bail.

Au surplus, les accords bilatéraux prêt-bail, notamment ceux signés avec l'Angleterre et la Russie, précisaient que tout serait fait à l'avenir, et l'engagement était solennel, pour accroître la circulation des marchandises et améliorer les relations économiques et internationales. Les textes précisaient aussi que les parties prenantes, l'Angleterre et les Etats-Unis pour le premier de ces pactes, la Russie et les Etats-Unis pour le second, ouvriraient la participation à ces échanges à toute autre nation le désirant, notamment par l'élimination de toute mesure discriminatoire dans le commerce international.

Quels sont les résultats ?

Je prends, en l'occurrence, les résultats en faveur de la Russie et de l'Angleterre.

Au 1^{er} octobre 1945, l'Angleterre avait reçu 13.842 millions de dollars; l'U. R. S. S. 9.478 millions de dollars.

Pour cette dernière, la décomposition était la suivante :

Matériel de guerre, 4 milliards et demi; équipement industriel productif — et j'insiste sur le mot productif — 1.325 millions de dollars; matières premières et industrielles, 775 millions de dollars; ravitaillement et matières premières, 1.675 millions de dollars. Le tout représente 17.500.000 tonnes, 2.660 chargements de navires.

Passons au détail des fournitures :

14.700 avions, 7.000 tanks, 52.000 jeeps, 415.000 téléphones, près de 9.000 tracteurs, 2.000 locomotives, 11.000 wagons, sans compter les usines complètes de raffinage de pétrole, du matériel de barrage, près de 100.000 machines-outils, une usine de pneumatiques, un train de laminage d'aluminium, une fabrique de tubes. Ce sont, à n'en pas douter, des apports industriels considérables.

Peut-on en induire que, du fait de ces accords, de cette assistance, la Russie se trouve dans une situation mineure eu égard aux Etats-Unis et a perdu le moins du monde son indépendance ? Jamais personne n'a osé le prétendre.

Passons maintenant aux crédits postérieurs au prêt-bail. Depuis la fin de ce dernier, c'est-à-dire le 25 août 1945, fin de la guerre contre le Japon, la France et l'Angleterre ont reçu des sommes importantes: la France, 2.026 millions de dollars, plus 250 millions de dollars provenant de la Banque internationale; l'Angleterre, 3.800 millions de dollars.

En résumé, depuis 1941, prêt-bail inclus — dont le bénéfice joue surtout en faveur de l'Angleterre d'une part, et de la Russie d'autre part — les U. S. A. ont prélevé sur leurs contribuables près de 60 milliards de dollars, soit près de 9 milliards de dollars par an, ceci afin, d'une part, de gagner la guerre, d'autre part de sauver, après la guerre, les économies en perdition.

Passons maintenant au processus. Sous le prêt-bail, tous les crédits étaient utilisés en fonction de priorités établies en commun accord. A cette fin, les différentes nations unies avaient installé deux organismes: l'un, le C. M. R. B., l'autre, le C. P. R. D., qui avaient pour objet d'assurer la répartition des matières premières rares et les moyens de production ou les biens d'équipement au marché tendu entre les différents pays bénéficiaires. Et toutes les décisions étaient prises après discussion des dossiers par les intéressés devant chacun de ces organismes.

Si je vous en parle, c'est parce que j'ai vécu pendant quinze mois ces discussions parfois difficiles, mais en fait, personne n'a eu à s'en plaindre, tout le monde a été servi sans qu'à aucun moment on ait senti la moindre interférence des U. S. A. avec l'économie des pays bénéficiaires.

Réciproquement, toujours en vertu des accords bilatéraux prêt-bail, la France, l'Angleterre, la Russie, la Belgique ont cédé aux Etats-Unis un certain nombre de matières premières en surplus dont les Etats-Unis avaient besoin. Par exemple, l'U. R. S. S. a cédé du manganèse et du chrome, la France du nickel et du chrome, la Belgique du cuivre et de l'uranium, le Brésil des bois précieux.

En quoi, une fois encore, ces pays ont-ils souffert à un moment quelconque de cet échange de biens et de services, en ce qui concerne leur économie, puisque ces matières premières, que l'un des pays bénéficiaires transférait aux Etats-Unis étaient utilisées par ceux-ci en fonction des besoins de l'ensemble des autres nations unies ?

Par conséquent déjà s'amorçait la notion de la coopération internationale dans le domaine des matières premières et produits industriels rares.

La paix et la trêve sont venues. L'Europe, vous le savez, souffre, car elle a vieilli. Les niveaux de vie ont baissé. Je vous l'ai dit il y a quinze jours, lors de la discussion d'une question orale posée en vain au Gouvernement. Nous avons insisté à l'époque sur le fait que ce vieillissement et cet affaissement étaient dus à un manque de productivité. Qu'est-ce que les Etats-Unis nous proposent en contre-partie pour répondre à cet état ?

Je vous renvoie à cet égard au rapport de MM. Eaton et Hevter, leaders de la commission parlementaire qui surveille l'emploi des crédits du plan Marshall.

Ce rapport précise que l'aide du plan Marshall est destinée à accroître la productivité des nations bénéficiaires afin d'assurer leur indépendance économique, ce qui veut dire en clair qu'il convient de leur donner les équipements dont ils ont besoin ainsi que tous les concours techniques utiles pour améliorer cette productivité.

A aucun moment, dans aucun des textes, soit ceux du présent, soit ceux du passé, ni dans la lettre, ni dans l'esprit, il n'y a la moindre atteinte à ce que l'on appelle l'indépendance des pays et leur libre choix en ce qui concerne les moyens employés pour redresser leur économie.

D'ailleurs, sur un plan plus général, cette politique d'entraide est bien conforme aux accords de Bretton Woods, à la charte de l'Atlantique, aux travaux de l'U. N. O. et notamment à ceux de la commission économique européenne qui se tient à Genève, qui est la sous-section de la section économique de l'O. N. U.

Mais, comme la nouvelle charge prise par les Etats-Unis postule leur répartition sur leurs citoyens, il est tout à fait naturel que ceux-ci demandent aux bénéficiaires de se mettre d'accord entre eux, afin d'éviter, par des démarches concurrentes, une surenchère sur le marché américain ou le mauvais emploi des crédits ainsi consentis.

C'est pour cette raison que le gouvernement des Etats-Unis, par la loi du 3 avril 1948, vient dire aux nations bénéficiaires :

« Mettez-vous d'accord entre vous ! Cherchez à utiliser le mieux possible vos propres moyens de production ! Cherchez à faire une ventilation intelligente des matières premières que vous avez et que vous nous demandez. Quand ceci sera fait, vous vous retournerez vers nous et vous nous indiquerez exactement comment vous comptez utiliser le moins mal possible vos crédits. »

Alors, en quoi cet ensemble cohérent peut-il porter atteinte à notre indépendance, à notre monnaie nationale ?

Passons rapidement sur ce point sans entrer dans les détails, puisque tout a été dit sur ce point dans les rapports de la commission des affaires économiques.

Perte d'indépendance en raison de certains investissements. Qu'est-ce que cela signifie ? C'est le *statu quo*. Ce sont la direction des finances extérieures et le comité des investissements étrangers, qui déterminent les investissements étrangers possibles ou recommandables. A aucun moment, dans les textes qui vous sont soumis, on ne retire à ce service français la moindre parcelle de son autorité. Mieux même, on indique que, dans la limite des crédits garantis par les Etats-Unis, en vertu de l'article III (1) de la loi américaine du 3 avril 1948, les gouvernements auront à se mettre d'accord sur la destination des crédits garantis lorsqu'il s'agit d'investissements étrangers tombant sous le coup de cette disposition.

Inversement, comme M. René Mayer l'a fait ressortir devant la première Assemblée, la France a investi plus de capitaux à l'étranger que l'étranger n'en a investis chez elle depuis la libération. La différence en faveur de la France est, en effet, de près de 700 millions de dollars.

Au passage, je citerai la Compagnie française des pétroles, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc, Péchiney intervenant sur les marchés étrangers pour y créer de nouvelles entreprises ou souscrire à des augmentations de capital qui maintiennent la position de la France à l'étranger et lui assurent une part notable des devises qui lui manquent.

En ce qui concerne la non-réciprocité, je ne vois pas non plus comment on peut se plaindre des textes qui nous sont soumis. Elle figure dans la notion d'échanges de biens, dans les accords sur les juridictions compétentes, sur les échanges de capitaux que je viens de rappeler.

En ce qui concerne le contrôle de l'emploi des crédits et capitaux, une fois encore, c'est ce qui se passait sous le prêt-bail, et personne n'a protesté.

Alors que l'économie américaine était trop chargée parce que les demandes des Nations unies ne dépassaient point ses possibilités de production, les différents gouvernements bénéficiaires de l'accord prêt-bail devaient justifier de ces demandes; ce qui permettait au gouvernement américain et aux organismes internationaux, dont je vous parlais tout à l'heure, de voir si

l'emploi final des produits correspondait bien aux priorités recherchées en commun et à l'efficacité la plus grande en faveur de l'économie de guerre et de la défense des libertés pour lesquelles combattaient les Nations unies.

Personne n'a jamais protesté. Moi-même, qui ai participé à ces discussions à Washington, à côté de mes collègues russes, je n'ai jamais vu personne, à aucun moment, s'élever contre cette procédure.

Je ne vois vraiment pas pourquoi cette procédure, qui était bonne à l'époque pour toutes les Nations unies, serait aujourd'hui mauvaise pour la France, étant donné que c'est la même. (Applaudissements au centre.)

En ce qui concerne les échanges de services, déjà, les Etats-Unis demandaient que les nations bénéficiaires du prêt-bail leur fournissent leur surplus de produits qu'ils ne trouvaient pas en quantité suffisante sur leur sol national. Ce sont d'ailleurs toujours les mêmes, notamment de certains métaux non ferreux. Il s'agit de décharger l'économie américaine de demandes abusives en matière de carburant. Puisque l'Amérique produit aujourd'hui environ 250 millions de tonnes de pétrole et en consomme déjà près de 300 millions de tonnes, il est normal que l'Amérique, exportatrice avant guerre de produits pétroliers et aujourd'hui importatrice, nous demande de bien vouloir faire un effort, à nous tous, les nations bénéficiaires, pour rechercher sur notre sol national un certain nombre de produits, rares aux Etats-Unis, pour le bénéfice des seize nations et des Etats-Unis eux-mêmes.

Dernière observation : lorsqu'on examine l'ensemble des demandes des seize nations, lorsqu'on lit la liste de certaines matières premières qui sont demandées dans le cadre des accords bilatéraux, on constate que ce sont justement celles prévues au plan Monnet, plan accepté aussi bien par les organisations ouvrières que par les organisations patronales et par la C. G. A.

Alors, ce que l'on accepte lorsqu'on est partie prenante et lorsqu'on participe à la rédaction de documents, on ne l'acceptera plus dans une enceinte politique ? Je ne comprends pas cette dissociation entre le politique et l'économique et on peut se demander, dans une certaine mesure, si les mots qu'on emploie n'ont pas des sens variables suivant le jour ou suivant l'humeur. Ce n'est pas sérieux.

Je sais, d'autre part, qu'à l'Assemblée nationale un certain nombre de nos collègues, et notamment à l'extrême gauche, ont pris la position suivante : Ces accords nous gênent parce qu'ils n'ont pas une odeur de supernationalisme intégral. Je laisse de côté l'aspect quelque peu maurassien, que j'ai déjà évoqué ici, de ce supernationalisme, un peu ridicule à notre époque, mais regardons leurs arguments.

Dépendance juridique ? Mais dans tout accord, privé ou public, il faut une juridiction que personne ne conteste. C'est la France qui, il y a près de quarante ans, a fait naître la convention de renvoi à la Haye des débats juridiques d'ordre international. Ce qu'elle a demandé aux autres, elle viendrait dire aujourd'hui : « Je n'en veux pas pour moi » ? Ce n'est pas possible.

Dépendance monétaire ? Wall Street maître de notre monnaie ? Ce n'est pas sérieux ! C'est la productivité d'un pays qui conditionne le niveau de sa monnaie

autant que son effort technique et d'organisation intérieur. (Applaudissements au centre, à droite et sur de nombreux bancs à gauche.)

Alors, lorsque certains de vos amis — et je m'adresse à nos collègues de l'extrême gauche — viennent dire que notre monnaie dépend de Wall Street, cela veut dire qu'ils reconnaissent par avance que la France est incapable du moindre effort.

Mais alors la « renaissance française », qu'est-ce que c'est ? C'est une image d'Epinal ? (Très bien ! Très bien ! au centre.)

Non, non, vos arguments sont basement politiques. J'ajouterai, au surplus, si je me rapporte à votre catéchisme, au livre de Staline sur Lénine que, lorsque le maréchal parle de l'économie socialiste, il dit : « Chacun mangera suivant ce qu'il produit, c'est-à-dire suivant le service qu'il rend à la société ». Wall Street n'est pour rien dans les services que nous rendons nous-mêmes à notre propre société et même si certains banquiers des Etats-Unis commettent parfois des erreurs d'optique, se trompent lorsqu'ils parlent d'opérations monétaires relatives à notre monnaie, rien dans les accords ne permet d'inférer que l'Amérique pourrait peser sur nous.

Je dis, en l'occurrence, que la valeur de notre monnaie dépend de nous-mêmes et de l'effort que nous ferons. C'est un travail purement interne et y mêler des notions de politique extérieure ne me paraît pas sérieux.

Dépendance commerciale ? La France ne pourrait pas accepter, en ce qui concerne l'accord bilatéral, ce que l'U. R. S. S. acceptait sous prêt-bail, c'est-à-dire l'échange de marchandises ? Allons ! ce n'est soutenable.

Certains disent aussi : « Ces accords vont permettre à l'Allemagne de remonter le courant, de redevenir l'élément déterminant de l'Europe. »

Alors, pourquoi l'U. R. S. S. fait-elle travailler tant qu'elle peut les grandes usines allemandes de l'Est ? Siemens, A.E.G., Fernseh, B.M.W., l'Argus, I. G. Farben à Leuna et Merseburg, Bayerische Stickstoffwerke, Zeiss à Jéna ? Pourquoi l'U. R. S. S. utilise-t-elle seulement les techniques allemandes pour les avions à réaction d'après ce qu'on peut apprendre de l'O. N. R. A. ? Alors, pourquoi ce qui est bon pour l'U. R. S. S. n'est-il pas bon pour nous ? Ne pourrions-nous pas, nous aussi, dans le cadre d'une coopération économique, utiliser des techniques dont nous avons parfois besoin ? Et pour cela, il faut aussi que l'Allemagne travaille dans le cadre des seize nations.

L'argument sur l'Allemagne n'est pas sérieux non plus.

Chômage ? Chômage de qui ? Le chômage du pâtissier, de l'artisan ? Allons, l'extrême gauche a été la première à demander une majoration sensible de la ration de pain alors que vous saviez que nous n'avions pas de blé.

L'artisan a besoin de matières premières ; mais, pour qu'il les ait, il faut autant pour lui que la grosse industrie un courant de matières premières continu. Rappelez-vous les rapports du commissariat au plan établis une fois encore par les organisations syndicales patronales et ouvrières et la C. G. A., qui précisent que si, à un moment quelconque, la cadence d'importation de matières premières

diminuait, ce serait le chômage et la sclérose. C'est refuser les crédits qui conduit au chômage.

Non, ces procédés de discussion font peut-être partie du jeu politique ; en tout cas, ils ne sont pas conformes à l'intérêt du pays.

Néanmoins, il faut que je donne aux critiques une consolation. Derrière les sophismes si brillants d'un vieil ami qui s'appelle Pierre Cot, conduisant à ses inquiétudes, votre commission exprime aussi son inquiétude : celle de notre faiblesse et de notre veulerie devant l'effort technique, car c'est à la signature des conventions que commencent les difficultés.

Il y a dans la notification de ces conventions deux problèmes. Il y a d'abord un problème de politique extérieure qui n'est pas de mon domaine, mais pour lequel je vous ai dit que je n'aurais pas d'inquiétude si je savais que la France fera demain son métier. L'autre problème, c'est celui de l'emploi des crédits : et là je ne suis pas sûr que la France saura faire son métier, et c'est ce qui m'inquiète.

Depuis la Libération, on a sans cesse orienté les crédits à l'importation en faveur des biens de consommation, au lieu de se priver pour inventer et recréer. Si nous continuons dans cette voie, nous irons à un endettement accru dans cinq ans. Si nous ne faisons pas l'effort nécessaire pour les industries de base, cela devient redoutable pour la France, ou bien nous reviendrons à 1938, à nos mauvaises habitudes, au protectionnisme sordide sous le couvert d'une fausse notion de liberté, ou bien nous créerons des richesses nouvelles en sacrifiant une partie du revenu national à l'investissement, volontaire ou contraint, mais en tout cas conscient.

Je ne veux pas passer en revue tous les refus de la France, depuis la Libération, d'acheter les biens d'équipement productifs qui lui avaient été offerts. Notre collègue M. Longchambon l'a dit plus d'une fois à cette tribune et je ne veux pas y revenir, mon réquisitoire serait long et écrasant. Il ne faut pas recommencer l'erreur.

Mais il y a une autre option, d'ordre intérieur, il faut choisir entre accroître ou maintenir les charges de l'Etat, reconvertir ou non ceux que Sauvy appelle les tertiaires pour en faire de nouveaux des primaires, c'est-à-dire accroître ou non le nombre de productifs et les heures de travail, choisir entre la reconstruction, la modernisation de l'équipement, le développement des richesses naturelles, les charges sociales, l'armée pléthorique.

La France est incapable de mener de front toutes ses tâches.

L'heure est venue de choisir et de ne pas promettre à chaque catégorie des avantages particuliers. Ne revivons pas les erreurs de la conférence du Palais-Royal où chacune des parties prenantes venait dire : Moi et moi tout seul, et tant pis pour les autres. L'heure est venue d'une synthèse, et du choix de ce qu'il faudra pousser et ce qu'il faudra sacrifier. Et le Gouvernement doit faire à cet égard un effort exceptionnel dont je doute. Il s'agit de savoir si ce pays va se rééquiper à fond en utilisant ces crédits ou continuer à se vautrer dans les joies de la consommation imméritée comme il le fait depuis la libération. Il s'agit de savoir s'il aura le courage de sacrifier une partie des charges sociales et une partie de la reconstruction au profit de la modernisation et du déve-

loppement des ressources nationales. Une armée, dans le monde moderne, ne vit que par une énorme industrie travaillant à des prix de revient internationaux et dont la technique soit poussée au maximum. L'heure des chassépots et de cheval-légers est passée autant que celle des mousquetaires au couvent. (*Sourires.*) Il s'agit maintenant de regarder sérieusement les choses et de cesser de batifoler comme on l'a fait sans arrêt dans le domaine économique depuis la libération. (*Très bien! à droite et au centre.*)

Telle est la véritable inquiétude que j'exprime à cette tribune. Nous avons des crédits, le ministre des affaires étrangères a négocié dans des circonstances difficiles pour donner à la France une nouvelle chance de se redresser. Il faut maintenant en faire un usage intelligent et à cet effet comprimer partout les dépenses somptuaires au profit de celles d'investissement.

Monsieur le ministre des finances, vous l'avez dit d'ailleurs récemment, au cours d'une conférence tenue, je crois, dans le 8^e arrondissement.

Jamais vous n'insisterez assez sur le choix à faire entre les dépenses utiles et les dépenses de consommation.

Il va falloir que, pendant des années, les Français se privent et travaillent davantage. Il faut que les producteurs augmentent leur capacité de production; mais, pour cela, il faut que l'Etat ait quelque autorité. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

Monsieur le ministre des finances, j'ai été très frappé par la lettre de démission de M. Guillaume, lorsqu'il vient dire au Gouvernement: Alors que le matériel est plus moderne qu'avant-guerre dans les mines du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Est, comment se fait-il que le rendement soit inférieur à celui d'avant la guerre? Pourquoi cela? Parce que, quand les ingénieurs qui commandent donnent des instructions, si celles-ci ne conviennent pas à quelques mineurs plus ou moins qualifiés, ces personnages vont trouver le Gouvernement directement, par-dessus les services techniques, et obtiennent gain de cause contre eux. Est-ce une manière de conduire le pays? Je vous le demande, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Notre pays s'écroule autant du manque d'autorité que du manque de passion. Il faut penser quelque peu à ces veuves de tragédie, qui ont perdu leurs fils et leur argent, qui tendent la main tous les jours en mendiantes en maudissant le monde. Il vaudrait mieux qu'il nous fit penser aux êtres forts dont le succès attire. (*Sourires.*)

Il faut avoir quelque passion, quelque force, quelque confiance dans l'avenir. Monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, vous avez en l'occurrence un rôle déterminant à jouer. Grâce à M. le ministre des affaires étrangères, vous avez une masse de crédits à votre disposition. Vos prédécesseurs ont gaspillé dans une large mesure tous ceux qu'on nous avait précédemment donnés. J'insiste sur ce point et je n'y insisterai jamais assez.

Il va falloir utiliser les nouveaux crédits pour forcer les entreprises françaises à se spécialiser, pour les forcer, dans le cadre des seize nations, à conclure entre elles des ententes et faire quelques sacrifices à leurs vieux usages. Par exemple, qui fera

le supplément d'engrais azotés nécessaires. Sera-ce en partie avec le charbon de la Ruhr? En Allemagne? Sera-ce au contraire à Fuveau? Sera-ce pour la part française avec les entreprises nationalisées ou avec les entreprises du secteur libre? Les ferez-vous par leur combinaison? Je n'en sais rien. Mais vous aurez en tout cas à augmenter considérablement la production.

En ce qui concerne l'acier, en ferez-vous davantage dans l'Est ou dans le Nord? En ferez-vous davantage dans la Ruhr, avec d'autres répartitions? Je n'en sais rien, mais ces problèmes sont posés par la Convention économique européenne. Il est inadmissible qu'il existe encore en France des usines sidérurgiques dans lesquelles on fabrique 300.000 tonnes d'acier par an et qui font toutes les catégories de produits depuis les laminés marchands jusqu'aux tôles qui ne sont pas planes. Par conséquent, là aussi, vous avez un gros effort à faire dans le domaine technique pour rendre vivante enfin la notion de coopération européenne.

M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques. Si elles étaient planes, le raisonnement serait le même.

M. le président et rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. Planes ou non, il convient de rappeler à leurs fabricants qu'il serait décent de faire un effort plus grand qu'ils ne le font. On pourrait passer toutes les industries européennes en revue, monsieur le ministre des finances et des affaires économiques, les réflexions seraient les mêmes. Vous aurez des arbitrages à faire, bien sûr, dans le cadre des seize nations. Entre le groupe Krupp, Schneider et les entreprises anglaises, entre Lavallete-Bosch et Mercedes-Benz, Citroën, Renault et Moriss ou Fiat, entre I. G., Imperial Chemical Industries, Siba et Francolor, etc.

Tous ces problèmes sont posés par la convention de coopération économique européenne, mais ils sont posés avec d'autant plus de vigueur et d'importance qu'il vous appartient à cet égard d'orienter la production française par des mesures qui vous sont propres, aussi bien par la fiscalité que par les crédits, dans le sens le meilleur pour ce pays.

Pour conclure, je n'ai pas d'inquiétude si ce pays sait se servir du prêt qu'on lui fait; si, à côté des efforts du ministre des affaires étrangères qui a, jusqu'à présent, gagné sa partie, le ministre des finances et des affaires économiques et les autres ministres techniques font le leur en exerçant une action infiniment plus forte sur une industrie qui recule devant tout progrès technique, sur une industrie qui ne veut dans l'ensemble ni faire d'efforts ni se moderniser, et en sacrifiant une fois pour toutes les biens de consommation au profit des biens d'équipement convenablement choisis. Et je renvoie à ce sujet à mon trop long rapport écrit qui marque sur ce point la volonté de notre commission.

De l'accord bilatéral, de la convention de coopération économique américaine, la France fera ce qu'elle veut; elle est responsable complètement de son propre destin. Il faut que vous le lui répétiez, que vous fassiez de cette idée un véritable leitmotiv. Et, pour conclure, je dirai: non, le fantôme n'est pas à vendre, pour ce qui est à la hauteur du passé des vieux murs, et de son destin de demain. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Grumbach, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi relatif à la convention de coopération économique européenne.

M. Salomon Grumbach, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Mes chers collègues, votre commission des affaires étrangères, dans un examen de la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948, que vous êtes appelés à approuver en accordant au Président de la République l'autorisation de la ratifier, devait avant tout tenir compte de ses conséquences politiques. Elle avait à se demander si cette convention risquait de mettre en danger l'indépendance de l'Europe ou si elle pouvait augmenter sa souveraineté continentale et faciliter cette coopération dont tous les peuples et tous les gouvernements savent depuis longtemps qu'elle est indispensable. C'est cet examen que la commission des affaires étrangères, à l'unanimité, moins les voix communistes...

M. Faustin Merle. A la majorité, alors!

M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. A la majorité, si vous voulez. J'espère que cette précision ne vous manquera jamais lorsque vous donnerez d'autres définitions.

Donc, à la majorité, — c'est un mot dont la démocratie n'aura jamais peur — (*Applaudissements à gauche et au centre*) votre commission des affaires étrangères a approuvé cette convention parce qu'elle est d'avis qu'un instrument d'une importance capitale est créé en vue de la réalisation de ce grand vieux rêve de tant d'idéalistes, de tant de pays et aussi de tant d'hommes d'Etat, d'une Europe qui mériterait ce nom et qui ne serait pas seulement une conception géographique.

Il est de notre devoir de rappeler, à la tribune du parlement français, que la première initiative dans ce sens a été due à un homme d'Etat français, Aristide Briand.

J'ai tenu à relire son mémorandum du 1^{er} mai 1930 qu'il adressa à tous les Etats de l'Europe, au nom du Gouvernement français, mais aussi au nom d'une assemblée qui eut lieu à Genève et à laquelle avaient participé les représentants qualifiés de vingt-sept nations européennes, membres de la Société des Nations.

Dans ce mémorandum, Aristide Briand a pu dire à tous les Etats qu'il était « indispensable d'envisager l'intérêt d'une entente entre gouvernements intéressés en vue de l'institution entre peuples d'Europe d'une sorte de lien fédéral qui établisse entre eux un régime de constante solidarité et leur permette en tous les cas où cela serait nécessaire d'entrer en contact immédiat pour l'étude, la discussion et le règlement des problèmes susceptibles de les intéresser en commun ».

Le dernier paragraphe de ce mémorandum mérite également d'être relu, car il est aujourd'hui d'une actualité pathétique:

« S'unir pour vivre et prospérer: telle est la stricte nécessité devant laquelle se trouvent placées les nations d'Europe. Il semble que le sentiment des peuples se soit clairement manifesté à ce sujet. Aux gouvernements d'assumer aujourd'hui leurs responsabilités, sous peine d'abandonner aux risques d'initiatives particulières et d'entreprises désordonnées le groupement de forces matérielles et mo-

rales dont il leur appartient de garder la maîtrise collective, au bénéfice de la communauté européenne autant que de l'humanité. »

Cela fut écrit en 1930! Nous sommes en 1948! Une guerre sépare ces deux dates, et quelle guerre! Il a fallu l'anarchie dans laquelle l'Europe a été plongée par cette guerre, il a fallu les incommensurables destructions dont nous souffrons tous, il a fallu que le fouet de la misère s'abatte sur tous les peuples pour qu'enfin on se rende compte que, sans un effort collectif, l'Europe, quelle que soit l'aide qu'elle peut recevoir, durant certaines périodes, d'un autre Etat, serait condamnée à déperir définitivement. (*Applaudissements.*)

Des hommes d'Etat d'Europe l'ont compris. Les peuples, qui ne peuvent connaître en détail ces problèmes ont, eux, certainement le désir passionné de voir se féliciter cette grande chose que serait une Europe unifiée.

Des congrès ont eu lieu, au cours du dernier mois, où l'on a parlé des Etats-Unis d'Europe, qui constituent un but qu'il faudra un jour atteindre!

Ce but, il ne faut jamais le perdre de vue. Il ne faut pas non plus se tromper sur le chemin qui nous en sépare encre.

Il faut se poser la question. Aurait-il suffi que les peuples souffrent, aurait-il suffi que les hommes d'Etat d'Europe se rendent compte de la nécessité de faire un effort collectif pour aboutir à cette Convention de coopération économique qui vous est soumise aujourd'hui aux fins de ratification?

Nous ne pouvons pas l'affirmer, pour la simple raison — et on doit le souligner — qu'il a fallu une initiative américaine pour amener les gouvernements — ces gouvernements dont M. Aristide Briand parlait déjà dans son memorandum du 1^{er} mai 1930 — à se mettre enfin autour d'une table et à envisager la création d'une Europe.

Cette Convention nous donne un instrument de travail; elle permet de faire un premier pas sur le chemin qui doit mener les peuples de notre continent vers une nouvelle Europe.

Cela paraît une utopie, d'envisager une Europe unifiée, réorganisée, renouée, qui aurait une seule politique, une seule économie, une seule administration! Quelques-uns — et pas les moindres — ne parlent-ils pas même d'un parlement fédéral!

Oui, cela semble une amère ironie — en même temps qu'une nécessité vitale — au moment où l'Europe est plus déchirée que jamais, au moment où il y a en Europe cette ligne de démarcation qui sépare l'Est de l'Ouest, au moment où la grande question qui pèse sur nos cerveaux et sur nos cœurs est de savoir si cette ligne de démarcation peut à nouveau disparaître et si, malgré les différences qui existent au point de vue idéologique, social, économique et politique entre cette partie de l'Europe qui est à l'Est, et dont la partie principale s'appelle l'U. R. S. S. et cette autre partie qui est située à l'Ouest, il y a encore la possibilité de trouver une base d'accords! Lorsqu'on voit le dessein de la Convention qui nous est soumise, on pourrait presque en douter.

Avec mon collègue Pezet, je regrette profondément que cette convention qui s'intitule Convention de coopération économique européenne, ait un titre, hélas!

trop riche. C'est une Convention entre seize états, ou plutôt entre seize états et demi, puisqu'on a demandé aux trois zones de l'Allemagne de l'Ouest occupées par deux des signataires, l'Angleterre et la France, et par les Etats-Unis, d'adhérer à cette convention.

Seize états et demi! Nous voilà loin du chiffre qui aurait dû être atteint si, malgré les divergences qui existent entre lui et d'autres Etats, ce grand pays avec lequel nous pouvons être en désaccord sur ses méthodes politiques, sur sa conception de la démocratie, mais dont personne n'oubliera le rôle décisif joué pendant la guerre — rôle aussi décisif que celui des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne — ce pays dont personne n'aura le droit d'oublier l'effort gigantesque qu'il accomplit à l'intérieur pour sa construction et sa reconstruction, si ce grand pays, dis-je, n'avait pas refusé de s'asseoir à la table de l'Europe, et n'avait pas entraîné les Etats voisins dans son refus, alors que ce refus n'était certainement pas dans l'esprit des gouvernements de ces Etats, au moins le premier jour. (*Applaudissements.*)

Quelles discussions autrement historiques auraient pu s'instaurer si finalement, dans l'intérêt de l'Europe, on avait abouti à une convention qui n'aurait pas porté seulement la signature de seize Etats et demi mais celle de tous les pays de l'Europe.

Je ne veux pas examiner à ce moment, ni en ma qualité de rapporteur de la commission des affaires étrangères pour avis, ni même en tant que président de cette commission, les raisons qui ont pu déterminer la Russie soviétique et ceux qui l'ont suivie, volontairement ou involontairement, dans son refus.

Ce sera un examen que nous pourrions être amenés à entreprendre plus tard.

Je me borne à constater que cette attitude a empêché cette Convention de coopération économique européenne de s'appliquer à l'Europe tout entière.

L'Europe tout entière! Elle aurait eu une autre force, en présence de la nécessité d'une aide américaine dont je n'ai pas à parler dans un bref rapport pour avis concernant la convention des Seize

Mais telle qu'elle est, mutilée, cette convention est encore un instrument sans lequel l'Europe serait condamnée à rester dans l'anarchie.

Comment a-t-elle pris naissance? Je l'ai dit: sur une initiative américaine, c'est-à-dire à la suite de discours retentissant prononcé le 5 juin 1947 par le général Marshall. N'oublions pas que treize mois seulement se sont écoulés depuis cette date et que nous nous trouvons, aujourd'hui, en présence de la convention européenne et des accords bilatéraux, donc à la veille d'une des plus grandes réalisations qu'on ait jamais pu concevoir sur ce plan! De ce discours du 5 juin 1947 je ne veux citer qu'un passage qui me paraît particulièrement caractéristique de l'esprit qui l'a inspiré:

« Il est évident qu'avant même que le gouvernement des Etats-Unis puisse poursuivre plus loin ses efforts pour remédier à la situation et aider à remettre l'Europe sur le chemin de la guérison, un accord devra être réalisé par les pays de l'Europe sur leurs besoins actuels et ce que ces pays de l'Europe font eux-mêmes pour rendre efficaces toutes les mesures que ce gouvernement pourrait prendre. Il ne

serait ni bon ni utile que le gouvernement américain entreprenne d'établir de son côté un programme destiné à remettre l'économie de l'Europe sur pied. C'est là l'affaire des Européens. L'initiative doit venir de l'Europe. »

C'est à la suite de cette recommandation qu'on ne peut pas présenter comme une condition — avec le sens péjoratif qu'on a l'habitude de donner à ce mot — que les peuples d'Europe ont été invités par les ministres des affaires étrangères de Grande-Bretagne et de France, MM. Bevin et Georges Bidault, à venir à Paris, à cette table autour de laquelle, finalement, il n'y avait que seize nations.

Par la suite, les travaux ont commencé. Un conseil permanent a été créé. Il siège actuellement et élabore, pendant que nous discutons, le programme commun économique de ces seize pays pour l'année allant du 1^{er} juillet 1948 au 30 juin 1949.

Le conseil a donc pris figure. Il a amené les uns et les autres à tenir compte de leurs intérêts réciproques et à prendre une attitude commune en face des Etats-Unis.

Cela seul constitue un progrès immense.

Certes, les représentants de ces seize pays connaissent les difficultés que rencontre tout effort destiné à combattre l'anarchie. Ils savent que ce ne sera pas du jour au lendemain que les unions douanières se feront. Ils savent qu'ils sont en présence d'innombrables obstacles accumulés à la suite d'un long passé d'erreurs, de fausse conception de la souveraineté nationale et de la « meilleure méthode » qu'il faut choisir pour la défense des intérêts nationaux.

Mais ceux qui ont pour tâche de suivre ces travaux sauront apprécier ce qui a été fait par les hommes qui sont réunis dans les bureaux du Royal-Monceau — il paraît qu'on n'a pu trouver de bâtiment mieux approprié. (*M. le ministre fait un signe de dénégation.*) Alors, j'annule tout ce que j'ai pensé à ce sujet. J'étais donc mal informé. Cela peut arriver non seulement au ministre, mais même à des parlementaires. (*Sourires.*)

En tout cas, apprécions le travail qui a été fait, ces questionnaires qu'on a envoyés à tous les Etats d'Europe, les réponses qui sont arrivées et qui permettront demain par l'application même de cette convention d'assurer enfin à l'Europe la possibilité — au moins aux nations directement intéressées parce qu'elles ont voulu y adhérer — de se présenter non pas comme assemblage de petits morceaux, mais comme une coordination de volontés en présence et en face de la volonté américaine.

Je n'ai pas à m'occuper en ce moment de ce que signifient les accords bilatéraux ni de la portée de l'accord bilatéral entre la France et les Etats-Unis. J'aurai l'occasion, au nom de mon groupe, de dire, au cours du débat général, ce que nous, socialistes, nous en pensons.

Au nom de la commission des affaires étrangères, je veux me borner à dire au Conseil que si cette commission donne un avis favorable, c'est qu'elle est persuadée qu'il s'agit d'un instrument indispensable pour la reconstruction de l'Europe.

Mais, avant de descendre de la tribune, je voudrais rapidement attirer l'attention du Conseil sur un chapitre spécial. Oh! il n'est pas mentionné dans la convention! Mais nous n'avons pas le droit de l'oublier!

c'est le chapitre de l'Allemagne. Cette Assemblée n'a pas eu l'occasion de discuter ce que l'on a appelé les recommandations ou les accords de Londres. Le Gouvernement n'était pas obligé de nous les soumettre, puisque ce n'était pas un traité qu'il fallait ratifier. Il fallait approuver une politique et la discussion serait venue. Mais puisque les projets que nous discutons aujourd'hui nous sont soumis, il est permis de rappeler que l'adhésion de l'Allemagne occidentale à cette convention, son intégration dans l'aide américaine, repose le grand problème qui est toujours devant nous, celui de l'Allemagne!

J'espère que nous aurons l'occasion d'en parler d'une façon plus approfondie. Dès maintenant, je tiens à déclarer qu'il était naturel, qu'il était nécessaire d'intégrer, de réintégrer l'Allemagne dans cet effort de construction, de reconstruction européenne, qu'il était nécessaire que l'Allemagne fit partie de cette convention, instrument de coopération! Mais cela ne résout nullement les questions multiples qui restent posées! L'énigme allemande continue. Où en est l'Allemagne? Où va-t-elle? Que fait-elle? Que veut-elle? Que peut-elle? Voilà des questions auxquelles je n'ai certainement pas le droit de répondre actuellement, car le président me rappellerait tout de suite à l'ordre, puisque je n'ai que vingt minutes à ma disposition et que je ne veux pas les dépasser!

Les inquiétudes qui sont les nôtres, en ce qui concerne un état d'esprit qui peut ressembler par beaucoup de points à l'ancien état d'esprit de l'Allemagne et qui y sévit encore, ne peuvent en aucune façon nous faire oublier qu'il y a des éléments actifs en Allemagne qui se battent contre cet état d'esprit et qu'il y a des possibilités de démocratisation (*Rires à l'extrême gauche*), dont nous ne voyons pas encore, certes, les signes extérieurs valables, mais qui nous obligent toutfois à ne pas en rire.

Vous savez qu'il y a beaucoup de pays où l'on pourrait rire si l'on voulait examiner de près quels sont les éléments « démocratiques » qui règnent.

Il y a en Allemagne une jeunesse en présence des problèmes les plus dramatiques que l'on puisse imaginer et il y a de notre part nécessité d'une compréhension qui doit se libérer des slogans. Il y a pour nous obligation d'examiner le problème économique allemand objectivement, sous l'angle des nécessités qui s'imposent non seulement au peuple allemand, mais à tous les peuples de l'Europe et surtout certainement à la France en premier lieu.

C'est pour cela que le fait que l'Allemagne soit intégrée dans cette convention, dans l'aide américaine, ne pouvait constituer pour nous, membres de la commission des affaires étrangères, une raison d'hésitation, au moment où il s'est agi de dire oui ou non! Nous avons la volonté de défendre ces projets, non pas en cachette ou avec honte, mais avec ardeur et avec la résolution de les transformer en instrument de redressement, car ce redressement rendra en même temps à l'Europe une indépendance qu'elle n'a plus.

On n'a plus son indépendance lorsqu'on est dans la misère, dans les difficultés où se débattent les peuples d'Europe, comme la France elle-même.

Ce n'est pas dans un esprit d'abandon que nous vous demandons d'approuver ces

projets, c'est parce que nous voulons croire à la volonté de redressement de tous les pays de l'Europe, à la volonté de renaissance du peuple de France; c'est parce que nous avons confiance en nous-mêmes que nous voulons avoir confiance dans le résultat des conventions et accords, que nous sommes appelés à ratifier. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Poisson, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer sur le projet de loi relatif à l'accord économique entre la France et les Etats-Unis.

M. Poisson, rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer. Mesdames, messieurs, après les rapports remarquables présentés par M. Pezet, au nom de la commission des affaires étrangères saisie sur le fond, et les exposés documentés faits à cette tribune par les différents rapporteurs, j'ai l'honneur de venir vous donner l'avis de votre commission de la France d'outre-mer sur l'accord bilatéral conclu entre la République française et les Etats-Unis d'Amérique, dans le cadre de l'accord de coopération économique européenne.

Il est précisé, à l'article 11, que l'accord conclu avec la France s'applique non seulement au territoire métropolitain, mais également, pour employer les termes de l'accord, aux territoires placés sous l'administration de la France et à ceux pour lesquels la République française assume des responsabilités internationales.

Nul n'ignore le grand besoin d'aide matérielle des territoires d'outre-mer. Les populations de ces pays réclament la mise en pratique de cet accord et nous nous réjouissons, à la commission de la France d'outre-mer, de constater que ces territoires sont associés au bénéfice de l'aide que les Etats-Unis ont décidé d'accorder à la France et à certains pays d'Europe, en application de la loi du 3 avril 1948, votée par le Congrès américain.

Sans vouloir faire une analyse détaillée du texte de l'accord, je me bornerai à l'examen des points essentiels intéressant les pays d'outre-mer.

On vous a amplement démontré à cette tribune que la convention de coopération économique, pas plus que l'accord bilatéral, ne porte nullement atteinte à la souveraineté des Etats bénéficiaires, que le sens politique de cet accord n'est pas dans le désir d'asservir ces pays, mais que, tout au contraire, son objet fondamental est d'aider la France, comme l'Europe, à réaliser les conditions d'une économie stable et viable, pour la rendre, vers 1952, indépendante de toute aide extérieure exceptionnelle.

Mais, alors, les clauses de cet accord compromettent-elles plus spécialement notre souveraineté dans les pays de l'Union française? A cette question, la majorité de votre commission a répondu: non. En effet, une fois attribués à la France, les fonds et les fournitures seront répartis entre la métropole et les territoires d'outre-mer, sans aucune immixtion des Etats-Unis.

Existe-t-il d'autre part, du fait de l'article 5, souvent incriminé, des clauses permettant aux sociétés américaines d'exercer une emprise économique quelconque sur les territoires d'outre-mer? Y a-t-il, notamment, quelque risque que ces entreprises américaines puissent priver nos territoires de certaines richesses minières

importantes pour l'avenir de ces pays? A ces questions, votre commission de la France d'outre-mer a répondu également par la négative.

Doit-on craindre que les sociétés américaines, après avoir obtenu des brevets de recherches minières, ne s'efforcent d'épuiser systématiquement les richesses des territoires? Techniquement, la chose n'est pas possible: les quatre années d'application de l'accord sont juste suffisantes pour assurer la prospection des gisements, l'installation et le démarrage de l'industrie extractive.

Ce que le paragraphe b de cet article 5 crée pour les Américains, c'est le régime de la porte ouverte, qui fonctionne au Maroc et dans une certaine mesure dans les autres protectorats et les territoires sous mandat. Peut-on dès lors redouter de voir les marchés saturés de marchandises américaines au détriment de celles provenant de la métropole? Il convient de dissiper toute crainte à cet égard. L'administration a le contrôle des changes, et, aussi, celui de l'économie, puisque c'est elle qui délivre les licences. Les pouvoirs publics possèdent donc tous les moyens de défendre notre indépendance économique.

Par le maintien des principes de la législation existante, qui prévoit la consultation des assemblées locales en ce qui concerne le régime des concessions et les adjudications pour lesquelles des inquiétudes se sont fait jour, nous sommes certains que les autorités responsables sauront sauvegarder tous nos droits, comme l'a demandé d'ailleurs l'Assemblée de l'Union française.

Quant à la protection des travailleurs et à l'application des lois sociales, nous pensons qu'elles ne seront nullement compromises par l'accord. Celui-ci prévoit, expressément, en effet, que les sociétés concessionnaires, ainsi que les ressortissants américains, seront soumis à la législation française, sauf, naturellement, en cas de recours devant la justice internationale. Cette éventualité ne pourra se produire qu'après épuisement de tous les moyens nationaux, et conformément aux principes et à la tradition du droit international.

Bien que l'examen attentif des clauses de l'accord et de la portée de l'aide américaine soit de nature à nous donner tous apaisements, nous tenons cependant à exprimer au Gouvernement certains vœux de la commission de la France d'outre-mer.

Nous nous tournons alors vers M. le ministre des finances et nous lui demandons qu'à l'occasion de la répartition et de l'utilisation de ces crédits, on pense suffisamment aux territoires d'outre-mer dont la France a la charge.

Dans ce but, nous entendons que les pays de l'Union française obtiennent une répartition équitable des devises qui seront mises à la disposition du gouvernement français. D'autre part, ces territoires, tout le monde le sait, ont plus besoin de matériel d'équipement que de biens de consommation. Je le dis parce que dans les accords il est plutôt question de fournir à la France des produits de consommation.

M. Marc Rucart. C'est regrettable.

M. le rapporteur pour avis de la commission de la France d'outre-mer. Or, les fournitures américaines prévoient, en dehors de ces biens de consommation, du pétrole et du charbon. Le pétrole nous est

nécessaire, comme l'essence et certains produits qui peuvent servir en France dans les industries qui fabriquent du matériel d'équipement. Nous ne pouvons pas compter définitivement sur ce matériel produit dans les usines françaises grâce à l'apport de matières premières d'importation américaines. Il faut qu'on nous donne, dans la répartition, la plus grande part possible des matières premières et du matériel d'équipement réservés à la France et à l'Union française. C'est l'intérêt même de la communauté française, car cet équipement, à quoi servira-t-il ? Il permettra d'augmenter la productivité de nos territoires et rendra plus efficace le rendement de ces pays qui sont insuffisamment exploités. Il en résultera, par voie de conséquence, une augmentation de la production qui provoquera le relèvement si souhaitable du niveau de vie des populations, vers lequel tendent tous les efforts des gouvernements et de ceux qui représentent ces populations.

En outre, il est prévu dans ces accords, comme dans l'accord sur l'aide intérimaire, que les contre-valeurs des crédits des fournitures accordées par les Etats-Unis seront déposés à la Banque de France à un compte spécial ouvert au nom du crédit national pour le financement de l'équipement de la France.

Il est légitime — et tout le monde en convient — que les territoires d'outre-mer contribueront à fournir aux Etats-Unis une partie de leurs productions excédentaires, leur surplus, se voient réserver une part accrue des crédits qui sont déposés à ce compte spécial.

Grâce à cet accord, une impulsion nouvelle sera donnée à notre plan de développement économique et social, qui constitue un grand acte de raison et de solidarité, et sur la réalisation duquel les populations d'outre-mer fondent les plus grands espoirs.

Votre commission de la France d'outre-mer, sensible aux mobiles élevés qui ont déterminé les Etats-Unis à prendre l'initiative du plan d'aide à l'Europe, apprécie les avantages que la France et l'Union française peuvent retirer de l'application de l'accord bi-latéral qui fait l'objet de ces débats.

Elle vous propose, par conséquent, de donner un avis favorable à sa ratification. *(Applaudissements.)*

M. le président. La parole est à M. Rochette, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.

M. Rochette, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Messieurs les ministres, mes chers collègues, votre commission de la production industrielle a tenu à désigner l'un de ses membres pour vous présenter un avis sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

Les préoccupations des membres de la commission de la production industrielle ont été dirigées essentiellement sur certaines dispositions de cet accord; et, par conséquent, c'est uniquement sur les éléments de la convention internationale qui ont une incidence sur le développement de la production industrielle nationale que j'ai l'honneur de prendre la parole à cette tribune.

Quelles sont ces dispositions ? Elles sont incluses tout entières, d'une part, dans un paragraphe de l'article 2 de l'accord et, d'autre part, dans l'ensemble du dispositif de l'article 5.

Les conditions générales ont été suffisamment exprimées devant l'Assemblée nationale et à cette tribune même, avant que je n'y prenne place, pour que je puisse, si vous le voulez bien, entrer immédiatement dans le vif du sujet.

En premier lieu, donc, aux termes des dispositions de l'article 2, le Gouvernement français devra faire tous ses efforts pour favoriser le développement de la production industrielle et agricole, sur une base économiquement rationnelle, mais surtout réaliser les objectifs de production qui pourraient être fixés dans le cadre de l'organisation européenne de coopération économique, en liaison étroite avec le gouvernement des Etats-Unis, c'est-à-dire en communiquant à ce dernier des propositions détaillées correspondant aux projets envisagés, notamment en vue de l'augmentation de notre production de charbon, d'acier, de moyens de transport et de produits alimentaires.

Les objections soulevées par ces engagements se relient une fois de plus au problème de l'indépendance nationale. Mais je tiens à m'écarter le plus possible du terrain politique pour n'apprécier nos engagements que dans un domaine pratique.

Votre commission de la production industrielle a considéré en effet qu'il y avait ici une option à faire entre une attitude de souveraineté intransigeante et un désir d'une action commune pour notre relèvement économique.

Entre ces deux solutions, votre commission n'a pu que choisir la seconde et lui donner toute son adhésion.

Les derniers bouleversements du monde ont modifié notre univers sans doute plus profondément que l'avaient fait les dix siècles qui ont précédé le nôtre et l'interdépendance des économies n'est plus une considération philosophique; elle est un fait incontestable. Il s'agit donc uniquement d'en tenir compte, car elle conditionne avant tout le succès du relèvement français. Il n'y a donc pas lieu de se répandre en considérations philosophiques sur la subordination du plan Monnet au plan Marshall.

Le plan Monnet est sans doute le fondement le plus sûr de l'aide américaine à la France; il en constituera, sans aucun doute, l'ossature essentielle.

Ce premier article étant commenté, c'est essentiellement sur l'article 5 que s'est penchée votre commission de la production industrielle, car les dispositions qui y sont incluses l'intéressent au premier chef.

Soucieuse, ici encore, de rester dans le cadre de sa compétence réglementaire, votre commission les a examinées sous l'angle de la production nationale.

Le Gouvernement français s'engage tout d'abord à faciliter le transfert aux Etats-Unis de certains produits nationaux, compte tenu des besoins raisonnables de la France en produits, nécessaires aussi bien à sa consommation intérieure qu'à son commerce d'exportation. Il pourra notamment être amené à développer la production en France desdits produits.

Il n'y a dans cet engagement, conditionné d'ailleurs par des négociations ultérieures et détaillées, qu'une clause assez naturelle sans toutefois présenter de gra-

ves dangers; car si elle permet l'utilisation par les Etats-Unis d'une partie de notre production, elle ne le fait que dans la mesure où celle-ci aura satisfait les besoins normaux de notre économie intérieure, et de notre commerce extérieur.

Dans un deuxième paragraphe, l'accord pose un principe d'équité à l'égard des prélèvements opérés aussi bien aux Etats-Unis qu'en France, et décrit les grandes lignes des conventions qui seront négociées chaque fois que cela sera possible.

Le paragraphe a qui vise l'établissement d'une liste de quantités minima de produits à mettre à la disposition des Etats-Unis, n'a pas fait l'objet de discussions au sein de votre commission.

Il paraît, en effet, difficile de se prononcer sur ce qui ne doit être déterminé que dans l'avenir.

Au surplus, il s'agit d'une liste limitative. Par contre, l'ébauche des modalités d'une protection suffisante à tout citoyen des Etats-Unis, ou toute société américaine, en vue de l'exploitation des ressources françaises dans les conditions équivalentes à celles dont jouissent nos nationaux, a été examinée avec attention.

Le Conseil a déjà été informé de ces décisions qui sont parmi les plus discutées.

Sans vouloir amorcer un débat d'ordre juridique, il semble résulter que l'exploitation prévue ainsi des ressources françaises n'en reste pas moins dans le cadre traditionnel d'un traité d'établissement. Il n'est pas posé ici, semble-t-il, de dérogation aux règles générales de droit international.

Par ailleurs, quelle peut être la conséquence des facilités ainsi accordées aux nationaux américains ?

On peut affirmer que la production nationale en tirera des avantages infiniment plus grands que ne sauraient être les inconvénients.

Les capitaux semblent bien constituer, en effet, les envois les moins dangereux, du point de vue économique, que la France puisse recevoir.

Au surplus, dans certains secteurs de base une aide américaine ne sera pas seulement utile, mais nécessaire.

Le Conseil de la République a, déjà, à plusieurs reprises, pris position sur ce point. Il l'a fait particulièrement nettement en votant, le 19 mars 1948, une proposition de résolution tendant notamment à accroître les possibilités françaises de recherche et de traitement des carburants liquides.

Il a déjà constaté la nécessité d'encourager certains investissements de capitaux étrangers dans le domaine de la recherche, de la production, du raffinage du pétrole, ainsi que dans celui de la production du matériel de forage et de raffinage et constaté que de telles mesures seraient conformes aux nécessités qui se font jour dans toute l'Union française et ne sauraient nuire d'autre part à l'indépendance nationale.

Le cas du pétrole ne saurait être isolé.

Les mêmes problèmes, les mêmes solutions se rencontrent pour le plomb, le cuivre, le manganèse, etc.

Dans le même sens, le plan Marshall pourra, par exemple, permettre que soit modifiée la situation actuellement paradoxale de l'huilerie française dans les territoires d'outre-mer.

Telles sont les considérations auxquelles l'examen de l'article 5 a conduit votre commission de la production industrielle. Certes, elle n'ignore pas certaines difficultés que ne manquera pas, notamment, de poser à cet égard l'application de l'article 12 de la charte de la Havane, elle n'ignore pas la nécessité pour le Gouvernement français de ne conclure à l'avenir et en application des présentes dispositions qu'avec la plus grande prudence les accords auxquels il est fait allusion.

Toutefois, l'ensemble des travaux préliminaires qui ont été exécutés aussi bien au sein du Parlement américain que par l'E. C. A., administration de coopération économique, les travaux du comité de coordination économique européenne, les directives mêmes données pour l'établissement des programmes, toutes ces indications ont apporté à votre commission de la production industrielle l'assurance que le plan Marshall pouvait être et devait être le meilleur, le seul et peut-être le dernier moyen de promouvoir le relèvement de l'économie française.

Il appartient au Gouvernement français de faire de ce gigantesque instrument l'usage que nous souhaitons en garantissant notamment le choix judicieux de l'utilisation des crédits, en les réservant, dans la plus large mesure possible, aux biens d'équipement productifs.

Aller plus avant dans ces recommandations ne serait sans doute pas inutile, mais nous risquerions de sortir du cadre de ce débat.

C'est donc par le bénéfice des observations, présentées par mon intermédiaire, que votre commission de la production industrielle vous demande d'adopter le projet de loi qui vous est soumis. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Poher, rapporteur pour avis, de la commission des finances sur le projet de loi relatif à l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances. Mesdames, messieurs, votre commission des finances a examiné plus spécialement dans l'accord de coopération économique conclu entre la France et les Etats-Unis les textes, et ils sont d'ailleurs assez peu nombreux, qui comportent des incidences financières, c'est-à-dire les articles 2 et 4.

Ces clauses sont conçues d'ailleurs en termes très généraux.

Un large domaine est laissé aux conversations et aux arrangements qui devront intervenir ultérieurement entre les deux gouvernements, en particulier pour déterminer l'utilisation des francs dont sera crédité un compte spécial en contre-partie de marchandises fournies par les Etats-Unis.

Notre Gouvernement ne doit donc pas perdre de vue que le texte qui nous est présenté aujourd'hui constitue une simple base de départ.

Il lui appartiendra — et je suis persuadé qu'il ne manquera pas de le faire dès que la ratification sera acquise — d'essayer de mettre en œuvre tous ses efforts pour qu'à l'avenir les finances de notre pays puissent retirer de cet accord le profit maximum.

Sous le bénéfice de cette observation, il est apparu à la majorité de notre commission que, dans la forme où ils nous sont soumis par le Gouvernement, ces textes ne comportaient aucun engagement susceptible de compromettre notre liberté d'action en matière financière et monétaire.

Certes, tel n'est pas l'avis de nos collègues communistes, et en particulier de M. Baron, qui, sans repousser le principe d'une aide américaine, a estimé ne pouvoir accepter cet accord, étant donné qu'il en juge les clauses et conditions incompatibles avec notre souveraineté nationale.

L'engagement pris par le Gouvernement français, en vertu de l'article 2, de conjuguer désormais tous ses efforts pour stabiliser la monnaie, instaurer un taux de change approprié, équilibrer le plus possible le budget, créer une stabilité financière durable et rétablir la confiance dans la monnaie, est particulièrement apparu inadmissible à certains de nos collègues...

M. Baron. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Baron, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Baron. Je tiens à faire observer que M. le rapporteur général interprète avec une certaine fantaisie le point de vue que j'ai exposé hier à la commission des finances au nom du groupe communiste.

Pour la première partie des déclarations qu'il me prête, je suis tout à fait d'accord. Nous ne refusons aucune aide dans le cas où elle est compatible avec notre indépendance nationale. Mais M. le rapporteur ajoute qu'il nous a paru inadmissible d'admettre la stabilité de la monnaie, l'équilibre budgétaire, etc...

Hier, j'ai précisé que le groupe communiste n'était pas opposé à une politique monétaire sérieuse et à une gestion financière rationnelle.

M. le ministre des finances. Très bien !

M. Baron. Nous l'avons prouvé à l'Assemblée nationale lors de la récente discussion des crédits militaires.

M. le ministre des finances. Elle n'est pas terminée.

M. Baron. Si nous ne sommes pas contre une saine politique financière, nous ne voyons pas cependant pourquoi, dans un accord dit bilatéral, le Gouvernement français s'engagerait à la pratiquer; ce sont des choses qui peuvent être réalisées sans le contrôle du gouvernement américain. C'est au peuple français, au Parlement français qu'il appartient de les imposer au Gouvernement le cas échéant. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a un point qu'a omis M. le rapporteur général. Nous avons présenté une observation à propos de l'article 3, en particulier, en ce qui concerne la clause qui dit que certains avoirs particuliers américains seront considérés comme des fonds d'Etat, comme des fonds publics du gouvernement américain.

A une question posée hier à la commission des finances, on nous a répondu que c'était une clause sans importance, que c'était normal.

Cela s'est-il déjà fait dans le passé, ai-je demandé ? Y a-t-il des exemples d'une telle pratique ? On n'a pu me répondre.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Oui, il y eut des exemples de ce genre; en France, l'assurance crédit en est une forme.

M. Baron. Ce n'est pas comparable.

M. le rapporteur général. Vous aurez l'occasion de poser votre question sur l'article 3.

M. Baron. Je tenais à souligner que vous avez déformé la pensée que j'exprimais hier au nom de mon groupe. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le rapporteur général. Je veux faire observer à cette Assemblée que M. Baron — et vraisemblablement le groupe communiste qui l'a applaudi — souscrit intégralement à l'article 2 tel qu'il figure dans le rapport. J'en suis pour ma part très satisfait.

M. Baron. J'en parlerai tout à l'heure.

M. le rapporteur général. En fait, la question de la ratification ou de la non-ratification du présent accord doit être posée sur un plan tout à fait général. Compte tenu de nos besoins pressants en dollars pour l'alimentation de notre pays, il s'agit de savoir si nous acceptons de prendre des engagements raisonnables en contrepartie des fournitures représentant des centaines de milliards, ou si nous préférons consentir les sacrifices nécessaires pour compenser l'aide américaine et pour nous relever, si faire se peut, par nos propres moyens.

On peut concevoir logiquement cette dernière attitude, mais il faut considérer les conséquences qu'elle entraîne : réduction de notre activité industrielle, restrictions alimentaires sévères, équipement et reconstruction compromis. Il n'est pas possible de se déclarer pour le relèvement du niveau de vie des Français et de rejeter intégralement l'aide extérieure, laquelle jusqu'à nouvel avis — on est obligé de le constater — conditionne le relèvement de notre pays. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

Il n'est pas logique ni conséquent de réclamer, au Parlement ou dans le pays, plus de textiles, plus d'essence, plus de céréales, plus de café et de refuser les dollars qui sont indispensables, qu'on le veuille ou non, pour aboutir directement à ce résultat.

M. le ministre des finances et des affaires économiques. Très bien !

M. le rapporteur général. Certes, on ne saurait se réjouir de constater que la France, qui a été jadis créancière du monde entier jusqu'en 1914...

M. Boudet. Même de la Russie.

M. le rapporteur général. ...soit devenu maintenant largement emprunteuse. Le standard de vie actuel de notre population, si médiocre soit-il, est encore supérieur à ce que nos propres ressources nationales permettraient de fournir.

Mais, puisqu'on ne remonte pas le cours de l'histoire, c'est vers l'avenir qu'il faut nous tourner aujourd'hui. Nous serons tous d'accord, sans doute, pour estimer désirable que la France revienne le plus rapidement possible à une économie prospère, sans avoir besoin de l'aide extérieure.

Il est peut-être très pénible à des Français d'être obligés aujourd'hui d'accepter une telle aide, mais au moment où un concours puissant, essentiellement temporaire, nous est généreusement consenti, notre objectif doit être chez nous de rétablir très vite nos propres affaires, et de faire face nous-mêmes, dès que possible, à tous nos besoins quand prendra fin l'aide Marshall. Pour cela de très gros efforts seront nécessaires, que nous devrions faire au coude à coude, et dans l'union de tous, dans l'intérêt supérieur du pays.

On nous offre aujourd'hui une dernière chance. A nous d'en prendre conscience et de la saisir avec foi dans notre avenir, qui dépend tout de même, ceci est bien évident, de l'aide généreuse qui nous est consentie aujourd'hui. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Toussaint Merle.

M. Toussaint Merle. Mesdames, messieurs, en analysant devant la commission des affaires économiques la convention du 16 avril 1948, le représentant du Gouvernement rappelait que cette convention était inséparable de l'offre du général Marshall en juin 1947, et de l'entrevue qui suivit entre MM. Bidault, Molotov et Bevin. C'est d'ailleurs exact.

Il ajoutait que le but en était d'accroître la production des pays participants, de permettre un large commerce entre les pays européens, de réduire les tarifs constituant des obstacles à l'augmentation des échanges, d'assainir la situation financière de ces pays pour atteindre la stabilisation monétaire. Ceci est beaucoup moins exact à notre avis.

D'abord, nous ne devons pas oublier que l'offre du général Marshall venait après l'exposé de ce qu'on a appelé la doctrine Truman au début de 1947, et qu'il s'agissait de laisser croire à l'adoucissement de cette doctrine, alors qu'en réalité ce n'en était qu'un développement mieux adapté aux circonstances, tenant compte des réactions défavorables des masses populaires et même des milieux gouvernementaux.

Ensuite, nous ne devons pas négliger les formules volontairement vagues, très vagues, du discours de Harvard, telles que celles-ci : « Aider le monde européen à s'engager dans la voie du relèvement », « L'initiative doit émaner de l'Europe », ou encore celle-ci : « Un accord doit être réalisé entre les pays européens relativement aux besoins résultant de la situation qui s'est créée et au rôle que ces pays assureront pour que n'importe quelle mesure pouvant être entreprise par les Etats-Unis soit réalisée en conséquence. »

C'est dans ces conditions que s'ouvrit à Paris la conférence des trois ministres des affaires étrangères.

Toujours d'après le représentant du Gouvernement devant la commission des affaires économiques, au cours de cette conférence, M. Molotov demanda que soit dressée la liste des besoins des pays désireux de bénéficier de l'aide américaine; que soit facilitée l'acceptation de cette aide par les pays européens; que la priorité soit donnée aux nations victimes de l'agression hitlérienne, aux nations ayant participé, avec leur peuple, à la victoire commune contre l'ennemi commun.

Cela est bien exact, car seule cette façon de voir les choses faisait contribuer l'aide économique des Etats-Unis au relèvement

des pays européens; elle empêchait l'ingérence des Etats-Unis dans les affaires intérieures de ces pays; elle sauvegardait leur souveraineté nationale et leur indépendance économique.

C'était en même temps précisé que, dans le relèvement de la France, dans sa reconstruction, l'aide étrangère n'était qu'un élément secondaire, le rôle décisif devant appartenir à l'effort propre du pays, à l'effort propre de son peuple. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce point de vue a été repoussé et la France et la Grande-Bretagne ont, au contraire, accepté que l'aide d'outre-Atlantique devienne le facteur décisif de leur renaissance. Ce n'est pas possible. C'est pourquoi la conférence fut un échec, ce qui était peut-être le but de certains. Cet échec a permis la division de l'Europe, ce qui est contraire à nos intérêts et à la paix.

C'est pourquoi, aussitôt, rapidement, fébrilement, on a poussé à la création d'une nouvelle organisation conforme aux discours de Harvard, tout en ne connaissant rien de précis sur l'aide américaine à intervenir.

Et n'est-ce pas dans le rapport fait par M. Lapie, au nom de la commission des affaires étrangères, que nous lisons, à propos des invitations lancées pour la conférence des Seize :

« ...avec une rapidité dont parfois notre diplomatie n'a pas toujours l'usage mais dont, cette fois, il faut la féliciter... ».

Cette rapidité se passe de commentaires et, quant à nous, nous ne pouvons pas nous joindre aux félicitations de M. Lapie.

C'est ainsi que les Seize sont nés, qui sont aujourd'hui dix-sept : ces Dix-sept, avec seulement huit pays victimes de l'agression nazie, six ex-neutres, comme le Portugal et la Turquie, trois ex-ennemis, avec l'Allemagne de l'Ouest, non dénazifiée et non démocratisée, ce qui explique sans doute l'abandon des réparations par le gouvernement français.

M. Lapie, dans son rapport pourtant si favorable à la thèse gouvernementale, est bien obligé de dire :

« Or, les accords de Londres, malgré les réserves que le Parlement français y a apportées, donnent à cette participation — la participation de l'Allemagne — « une importance particulière. C'est un point que votre diplomatie doit surveiller ».

Mais n'est-il pas trop tard ? N'a-t-on pas sacrifié les intérêts du pays au relèvement de l'Allemagne ? Car « l'importance particulière » dont parle M. Lapie, c'est bien le relèvement prioritaire de l'Allemagne, pièce maîtresse du plan Marshall. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il ne faut pas oublier, parmi ces dix-sept pays, la Grèce de Tsaldaris et c'est peut-être là qu'il faut trouver l'une des explications de la résistance des masses populaires en France, dès la naissance des Seize, à cette politique contraire aux intérêts du pays. Car comment les masses populaires, avec leur bon sens, comprendraient-elles que, dans cette nouvelle organisation, figurent si peu de pays qui ont combattu le fascisme et l'hitlérisme ?

Mais, de plus, la naissance des Seize, ou des Dix-sept, a été suivie de la loi américaine du 3 avril, cette loi qui pèse sur tous les documents que nous devons ratifier aujourd'hui, cette loi américaine à

laquelle nous ne pouvons rien, qu'il nous faut accepter et subir telle qu'elle se présente.

Nous continuons à penser et à dire qu'une aide économique des Etats-Unis, que la guerre a enrichis, aux pays d'Europe, que la guerre a ruinés, est normale et nécessaire; mais est-ce véritablement une aide que le plan Marshall ?

Nous ne le pensons pas; aussi, posons-nous la question : peut-on parler d'un plan Marshall ? Un plan véritable, étudié, réalisable à longue échéance, signifie que l'on va vers l'ordre et la stabilisation économiques. Or, il est clair aujourd'hui, à l'époque où nous vivons, à l'époque de l'impérialisme décadent, que le monde capitaliste se caractérise par l'anarchie et par le désordre économiques.

Certains l'ont oublié, qui nous ont demandé de nous libérer du cadre étroit de l'intérêt national, qui ont déclaré que la souveraineté nationale était une notion périmée...

M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères. Qui ?

M. Toussaint Merle. ...et qui nous ont demandé d'agir comme membre de la communauté européenne.

Depuis un an, les faits ont démenti ces affirmations, comme ils ont démontré qu'il n'était pas possible d'appliquer un plan réalisable dans un monde où les appétits particuliers cachent bien souvent l'intérêt national.

C'est ainsi que, dans leur enthousiasme, les Seize avaient demandé une aide de 29 milliards de dollars. C'est ainsi qu'après le voyage de M. Clayton à Paris, l'enthousiasme ayant baissé, ils se sont contentés de 20.600 millions. C'est ainsi que le comité présidé par M. Harriman a réduit la somme à 17 milliards de dollars. C'était déjà la preuve que les Seize n'auraient pas grand-chose à dire en ce qui concerne la réalisation du plan Marshall.

M. le ministre des finances. En ce qui concerne les dons du contribuable américain.

M. Toussaint Merle. Je vais une fois de plus me référer au rapport de M. Lapie. Nous y lisons, concernant les demandes établies par les Seize :

« Il s'agissait de confronter maintenant l'expression de ces besoins et leur chiffre avec les possibilités américaines et leurs volontés. »

D'accord, peut-être, quant aux possibilités, mais nous ne le sommes plus en ce qui concerne les volontés, car il est clair qu'entre les possibilités et les volontés américaines, ce sont ces dernières qui ont triomphé.

Ajoutons à cela la discussion des crédits par le Congrès américain et les nombreuses navettes auxquelles elle a donné lieu. C'est au cours de cette discussion que le député américain Taber, président de la commission des crédits a dit :

« Il n'y a pas de plan Marshall, il n'y a qu'un terme employé dans les conversations et nous voyons que ceux qui vocifèrent de plus en plus en faveur du plan en savent le moins sur son compte. »

M. le ministre des finances. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Toussaint Merle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre des finances avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des finances. Je vous ai écouté avec beaucoup d'attention.

M. Toussaint Merle. Ce n'est pas sûr !

M. le ministre des finances. Mais il a manqué un chaînon dans votre raisonnement. D'après ce que j'ai compris si M. Molotov a refusé l'aide américaine c'est parce qu'elle était trop mince. (*Rires à gauche et au centre.*)

M. Toussaint Merle. Monsieur le ministre, vous ne m'avez pas écouté avec attention; j'ai même été obligé de hausser la voix pour couvrir vos interruptions. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des finances. Je vous ai admirablement entendu.

M. Toussaint Merle. Comparez les chiffres de l'aide américaine qui s'amenuisent comme une peau de chagrin; cela ne veut pas dire que nous approuvons, c'est simplement une constatation que nous faisons.

M. Salomon Grumbach, président de la commission des affaires étrangères. Vivent malgré tout les peaux de chagrin de ce genre !

M. Toussaint Merle. Le député Taber, président de la commission au crédit, a pu dire: « Il n'y a pas de plan Marshall. Il n'y a qu'un terme employé dans les conversations ».

Nous voyons que ceux qui vocifèrent le plus en faveur du plan en savent le moins sur son compte.

N'oublions pas non plus qu'au cours de cette discussion laborieuse devant le Congrès américain, le général Marshall lui-même déclara: « La réduction des crédits a affaibli la foi des Européens dans les Etats-Unis ».

M. le ministre des affaires étrangères. C'est pourquoi ils n'ont pas été réduits.

M. Toussaint Merle. Qu'est donc devenue la demande initiale des Seize ?

Comment, dans ces conditions, peut-on établir un plan, surtout si l'on ajoute que la somme accordée, bien que réduite, ne l'est que pour la première période, que les versements, en définitive, dépendront de la conduite des pays intéressés ?

C'est la preuve que ce plan n'a pas de base économique solide, que les promesses faites avant et après la conférence des trois ministres ne reposent sur rien de précis et de définitif, que demain, que l'année prochaine, le Congrès américain, s'il le désire, peut détruire définitivement le plan Marshall, et la convention économique des Seize qu'on nous demande de ratifier n'est pas plus solide, en définitive.

C'est pourquoi il est dangereux, par exemple, de prétendre que le plan Monnet est le complément harmonieux du plan Marshall.

Voilà pour les crédits. Mais en ce qui concerne la répartition, les Seize auront-ils plus de pouvoir ?

Non, car ils ne pourront répartir que ce qui aura été déterminé par l'administrateur.

Bien sûr, aux termes des accords, il devra consulter les Seize, mais, d'après les propres paroles de M. le ministre à l'As-

semblée nationale, « les Etats-Unis doivent protéger un certain nombre de produits qui se trouvent en quantité insuffisante sur le territoire américain » et sans compter aussi « les excédents fâcheux de la production agricole américaine ».

M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Toussaint Merle. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Je voudrais simplement faire une observation de bon sens. Il va de soi que les gens ne peuvent pas donner ce qu'ils n'ont pas, ce qui est un premier point, et que, deuxièmement, comme vous le savez, il a été prévu qu'avec les dollars que l'aide américaine nous fournit à raison de 1 milliard de francs par jour — je me permets de vous le rappeler, puisque personne ne l'a encore dit avec cette netteté — nous pouvons acheter même en dehors du territoire américain. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Toussaint Merle. Monsieur le ministre, il n'en demeure pas moins vrai que les Seize ne pourront répartir que ce qui aura été déterminé par l'administrateur du plan Marshall, et qu'en conséquence le rôle des Seize, leur rôle réel, apparaît nettement, lorsqu'on se rappelle, par exemple, que les Seize avaient attribué une proportion de 15 p. 100 à l'Allemagne occidentale où se trouvent encore des nazis et que dans le rapport Harriman la proportion a été élevée à 20 p. 100.

Le rôle réel des Seize apparaît aussi en répétant les chiffres qu'a donnés M. Pierre Cot à la tribune de l'Assemblée nationale.

Alors que les Seize demandaient 220 millions de dollars pour l'outillage des mines, on leur offre seulement 140 millions de dollars; alors qu'ils demandaient 86 millions de tonnes de charbon, on leur en offre 125 millions de tonnes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Alors qu'ils demandaient 1.870 millions de tonnes de ferraille, on leur en offre 125.000 tonnes. Au lieu de 2.924.000 tonnes d'acier brut ou semi-fini qu'ils demandaient, on leur en offre 1.266.000 tonnes.

Par contre, alors que les Seize demandaient 534.000 tonnes d'acier fini, l'administrateur répond: « Vous en aurez 1 million 669.000 tonnes ».

M. Armengaud, rapporteur. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Toussaint Merle. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires économiques avec la permission de l'orateur.

M. Armengaud, rapporteur. Vous savez aussi bien que moi qu'il y a toujours des arbitrages entre les différents produits que détermine surtout la technique. Dès lors, à partir du moment où un poste est réduit, il y a compensation d'augmentation d'autre part.

Les données techniques rendent ces arbitrages évidents quand M. Pierre Cot cite ces chiffres dans la mesure où ils ont valeur certaine. Il ne tient donc pas compte de ces phénomènes techniques, et je le regrette.

M. Toussaint Merle. Il est regrettable que l'arbitrage se fasse à sens unique seulement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre ?...

M. Toussaint Merle. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec la permission de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. J'avais déjà dit à M. Pierre Cot — puisque vous avez eu l'obligeance de vous souvenir de ce que j'avais dit moi-même lorsque cela paraissait utile à votre démonstration, je souhaiterais que vous vous souveniez aussi de ce que je lui ai répondu:

« Aucun de ces chiffres n'a de réalité sérieuse. Ce sont des chiffres purement techniques, ce sont des chiffres dont aucun n'est arrêté. La seule chose qui soit arrêtée, c'est que d'un commun accord entre, d'une part l'administrateur américain, qui fournit en effet les crédits et les produits, et d'autre part l'administration des Seize qui, elle, fera la répartition, l'ensemble sera enfin constitué au bénéfice des Seize. Mon seul regret est qu'il n'y en ait pas davantage. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Toussaint Merle. Monsieur le ministre, je voudrais faire remarquer que je suis le septième ou huitième orateur, mais cependant le premier à être interrompu aussi souvent. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Serge Lefranc. Evidemment !

M. Primet. Vous les caressez à rebrousse poil !

M. Toussaint Merle. En second lieu, je voudrais faire observer que je ne suis pas un technicien, mais que la technique est utilisée différemment par M. Armengaud et par M. le ministre des affaires étrangères.

En ce qui concerne la France, M. Pierre Cot signale que le programme arrêté est supérieur de 34 p. 100 à nos demandes pour les produits manufacturés, alors qu'il est inférieur de 49 p. 100 en ce qui concerne les biens d'équipement.

C'est la démonstration que le contrôle sévère de l'administrateur s'est manifesté avant les décisions des Seize et qu'il intervient aussi après leurs décisions.

C'est la démonstration que l'existence de l'organisation des Seize et de la convention économique ne limitera pas et ne limite pas le contrôle de l'administrateur du plan Marshall.

Cette situation est parfaitement commentée dans un journal américain qui a été également cité à l'Assemblée nationale, du 27 février 1948, lorsqu'il écrit:

« L'administrateur pourra, par exemple, dire à la France s'il faut remettre en état les chemins de fer ou améliorer les autostrades. Il lui appartiendra de décider si l'on doit mécaniser les exploitations agricoles. Il indiquera qui doit recevoir, en premier lieu, l'outillage des houillères, si c'est l'Angleterre ou la Ruhr.

Il pourra arrêter immédiatement l'afflux de dollars, dans tel ou tel pays, s'ils ne se conforment pas aux conditions qu'il aura posées. »

M. le ministre des affaires étrangères. C'est faux, comme tout ce qui précède.

M. Toussaint Merle. Que devient alors la convention économique des Seize ? Et si la France se conforme aux conditions posées que devient notre indépendance nationale ?

M. le ministre des affaires étrangères. Naturellement, le mensonge ne vous blesse pas !

M. Toussaint Merle. M. Lapie parlait des volontés des Etats-Unis.

Ce journaliste parle des conditions; ce sont des mots qui résonnent mal aux oreilles des Français et c'est cette résonance que nous faisons entendre ici.

Tous ces faits, liés aux clauses de l'accord bilatéral: dépistage de nos avions à l'étranger, élaboration des programmes économiques à soumettre au gouvernement américain, instauration ou maintien d'un taux de change approprié, utilisation au maximum de la main-d'œuvre disponible concernant l'utilisation du fonds spécial, en contre-partie en francs des fonds américains, suppression des obstacles qui s'opposeraient au transfert aux Etats-Unis des matières premières dont ils ont besoin, fourniture d'informations concernant l'économie de la France dans la forme et aux époques indiquées par les Etats-Unis, organisation de la publicité du plan Marshall. Tout cela nous permet d'affirmer qu'il s'agit, non d'une aide généreuse désintéressée, mais bel et bien d'un contrôle américain sur notre industrie, sur notre commerce extérieur, sur notre système monétaire et financier, qu'il s'agit, non d'aider au relèvement du monde européen, mais de faire des pays européens, en général, et de la France en particulier, des débouchés pour des produits américains que nous n'aurons pas choisis, des fournisseurs pour les matières premières et les matières stratégiques manquant aux Etats-Unis. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est tout cela qui explique l'inquiétude des populations de l'Union française, directement et immédiatement menacées par toutes ces mesures. C'est cela aussi qui explique le chômage naissant et qui ne fera que s'amplifier avec la compression des branches essentielles de l'industrie française.

M. Laffargue. S'il n'y avait pas eu le plan Marshall.

M. Toussaint Merle. C'est cela qui explique la situation difficile des masses travailleuses au cours des derniers mois qui va s'accroissant. Les travailleurs ne sont pas dupes des promesses officielles. Ils savent à quoi s'en tenir. C'est pourquoi, connaissant maintenant la réalité des faits, ils s'unissent chaque jour davantage, malgré les scissionnistes, pour défendre leurs conditions de vie, leurs usines menacées (*Applaudissements à l'extrême gauche*) et en définitive, en luttant pour leur pouvoir d'achat, pour leur travail, ils sont les meilleurs défenseurs de l'indépendance nationale, affirmant ainsi le rôle historique et national de la classe ouvrière dans un monde capitaliste qui s'écroule. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Il y a plus encore. Dans le projet de loi voté par la chambre des représentants, on recommande « à l'administrateur de refuser aux pays participant au plan, dans la mesure où cela est pratiquement possible, la fourniture de marchandises ou produits servant à la fabrication d'articles destinés à n'importe quel pays européen ne parti-

cipant pas au plan, si les Etats-Unis, dans l'intérêt de leur sécurité nationale, ne délivrent pas de licence d'exportation de ces marchandises ou produits dans lesdits pays. »

Que signifie cette recommandation ? Elle signifie que pratiquement, nous nous interdisons tout commerce avec l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire de l'Est européen.

Ainsi donc, non seulement l'organisation des seize ne comprend qu'une minorité de pays ayant lutté contre l'ennemi, mais encore, nous sommes encore dans l'obligation de restreindre, ou de supprimer demain, nos relations commerciales avec des pays qui ont souffert, avec nous, de l'occupation, de la guerre et de la barbarie nazie, avec des pays dont l'économie, incontestablement, est complémentaire de la nôtre, tandis que dans le même moment nous accordons, dans les droits de douane, la clause de la nation la plus favorisée à l'Allemagne occidentale non dénazifiée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est tout cela que le Parlement se prépare à ratifier.

M. le ministre des affaires étrangères.

Me permettez-vous de vous poser une question ?

M. Toussaint Merle. Je vous en prie.

M. le ministre des affaires étrangères. Je m'excuse de cette interruption, je désire simplement vous poser une question. Sur ce point précis et d'une manière concrète, pensez-vous qu'il dépende d'un accord bilatéral entre la France et les Etats-Unis ou entre les Etats-Unis et l'un quelconque des Seize, que les Etats-Unis soient en mesure de suspendre telle ou telle exportation dans n'importe quel pays ?

En quoi les choses sont-elles changées du fait que le Gouvernement des Etats-Unis a décidé qu'il considère comme indésirable que l'exportation de ces produits continue vers des pays avec lesquels ses relations ne sont pas particulièrement satisfaisantes, pour des motifs qui ne sont pas entièrement ignorés de tout le monde ?

M. Toussaint Merle. Je crois que vous avez mal compris le passage que j'ai lu. On recommande à l'administrateur... (*Interruptions au centre.*)

Je fais remarquer à l'Assemblée que je n'ai jamais interrompu...

M. Laffargue. C'est vrai !

M. le ministre des affaires étrangères. Je n'ai pas voulu vous interrompre !...

M. Toussaint Merle. On ne m'a jamais vu interrompre quelqu'un ou manifester bruyamment.

M. Laffargue. C'est vrai !

M. Toussaint Merle. On recommande à l'administration de refuser aux pays qui participent au plan — par conséquent on refusera aux pays qui participent au plan en général, et à la France en particulier — ce qui fait que nous ne pourrions pas recevoir de marchandises si les Etats-Unis décident de ne pas envoyer à tel ou tel pays.

Ce qui nous intéresse, c'est la France, ce ne sont pas les autres pays. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

C'est ce qu'on nous demande de ratifier, et c'est à cela que nous ne pouvons pas donner notre accord, car tout est com-

plet: abandon des réparations, régime de faveur pour le commerce allemand sur notre sol national, commerce diminué, restreint ou supprimé avec l'U. R. S. S. et les pays de démocratie populaire.

Le but recherché est atteint avec cette convention économique des seize, avec l'accord bilatéral dont on reparlera plus tard. Avec ce qui est prévu, l'organisation des seize apparaît comme plus fragile quant à ses attributions, mais du moins elle aura permis de diviser l'Europe et le monde, elle aura permis, ce qui ne s'était pas vu après 1918, la collaboration avec l'Allemagne dans un organisme international avant même que soit signé le traité de paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

De plus, l'aide à l'Europe devient une aide à l'impérialisme américain, une mainmise sur les débouchés, la conquête économique de la France et de l'Union française, et aussi une tutelle politique.

On a répondu et on nous répondra sans doute ici: la France n'avait pas le choix.

Nous ne le pensons pas. Par exemple, l'aide américaine nécessaire aurait pu encore et peut encore être confiée à la commission européenne de l'O. N. U. qui existait avant l'organisation des seize et qu'on a volontairement négligée. Là aussi, je veux faire parler M. Lapie, qui dit ceci dans son rapport:

« La deuxième question qui était résolue était celle, très délicate, des relations avec la commission économique européenne dépendant de l'O. N. U., siégeant à Genève qui, théoriquement, était l'organisme compétent pour une telle opération. » C'est exactement ce que nous disons.

On aurait pu — et on peut encore, d'ailleurs — pour le financement de l'aide, au lieu d'un pacte bilatéral, négocier des prêts remboursables dans des conditions normales.

Penser que la France n'avait pas le choix, c'est ne voir que la situation actuelle de notre pays, due aux sacrifices consentis par la France durant la guerre de libération des peuples; mais c'est négliger le passé de notre pays et surtout son avenir, car la France sera demain une grande puissance économique dans le monde. Elle le redeviendra si le Gouvernement, au lieu des accords qu'il nous présente, s'engage dans une politique qui referra l'union de l'Europe, dans une politique qui rendra acceptable l'aide américaine, dans une politique soucieuse des intérêts de la France et de la paix, et non des privilèges d'une classe décadente, dont le rôle est historiquement terminé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Le débat n'est pas terminé aujourd'hui. Dans les villes, dans les villages, à l'usine, à la campagne, le producteur, le technicien, l'artisan, l'ouvrier, les Français et les Françaises soucieux de préserver notre indépendance nationale et d'assurer notre relèvement économique n'approuvent pas et ne ratifient pas la convention économique des Seize. Ils se rassemblent autour du programme de salut national, adopté par notre parti, et qui demande, en son point n° 1, la dénonciation des accords et des traités qui enchaînent la France à la politique de guerre du camp impérialiste.

M. Salomon Grumbach, président de la commission des affaires étrangères. Vous ne croyez pas un mot de tout cela.

M. Toussaint Merle. ...et qui subordonnent les crédits étrangers éventuels à des conditions contraaires à l'indépendance nationale.

M. Vanrullen. Tito!

M. Toussaint Merle. Ils se rassemblent autour de son programme pour donner au pays le gouvernement d'union démocratique qui, seul, peut le sauver de l'enlisement où il s'enfoncé chaque jour.

On peut mentir au peuple de France, on peut essayer de le duper, mais, à la lumière des événements qui se déroulent depuis un an, à partir du discours de Harvard jusqu'à l'accord bilatéral, en passant par la convention économique des Seize et par les recommandations de Londres, le peuple se rend compte de plus en plus que les faits donnent raison au parti communiste français, au parti du peuple de France, dont tout le programme se résume en ces mots: défendre et reconquérir notre indépendance nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Pinton.

M. Pinton. Mesdames, messieurs, trois projets sont soumis à notre examen: la réforme de la procédure de la Haye, dont je ne parlerai pas, puis la convention de coopération économique européenne, dont je parlerai peu, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons l'accueillir et la saluer comme une initiative extrêmement heureuse dont dépend notre sort comme celui de tous les Européens, car, chaque jour, se vérifie davantage pour l'Europe cette vérité, qui devra bien s'imposer, que l'Europe vivra unie ou périra divisée. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche*); mais il ne fait aucun doute que si le texte de coopération nous promet, pour l'avenir, des moissons heureuses, sous sa forme actuelle il n'est encore qu'une virtualité et qu'une promesse, car on doit bien dire qu'il a au moins ceci de commun avec la liberté de la presse, dont parlait Figaro dans son monologue *Barbier de Séville*, qu'il affirme à chaque instant quelque chose pour comporter ensuite des réserves.

Il nous faudra triompher de ces réserves; il faudra aussi que chaque puissance remplisse les obligations qui rendront l'union possible et profitable, c'est-à-dire l'équilibre des budgets, l'assainissement des monnaies et l'organisation des productions nationales. Mais ce n'est encore, je le crois, qu'une nécessité de travail, qu'une obligation pour l'avenir; ce n'est pas encore une réalité présente, palpable, vivante, comme le pacte bilatéral.

J'ai lu avec beaucoup d'attention les diverses interventions qui se sont produites à la Chambre. J'y ai admiré beaucoup d'exposés généraux, philosophiques, politiques, économiques. Ne pouvant pas m'élever à ces hauteurs, je tâcherai de m'en tenir autant que possible au texte même du traité. Cela risque d'être ennuyeux, mais je pense qu'on voudra bien me le pardonner.

Le point capital de cet acte, c'est qu'il apporte à la France — on l'a dit, mais je le répète, et on ne le répétera jamais assez — plus d'un milliard de dollars pour un an et que, pour ce seul trimestre expiré d'avril — juin 1948, la France recevra en dons 300 millions de dollars, soit 90 milliards de francs, et en prêt 75 millions de dollars, soit 22 milliards et demi de francs.

Il y a mieux encore que l'éloquence de ces chiffres. Quand on pense à ce que représente l'importation en France de matières premières comme le pétrole, le charbon, le coton, la laine, le cuivre; quand on pense à ce que représentent pour nous des machines que nous ne pouvons pas encore produire et qui sont pourtant indispensables à la vie même de nos usines et au relèvement du pays, on comprend immédiatement l'importance vitale pour notre pays du texte que nous examinons.

Enfin, on peut tout de même juger de l'effort du gouvernement et d'un peuple qui va sortir des poches de ses contribuables pendant la présente année une somme qui, pour chaque habitant d'Amérique, représente 8.000 francs. (*Très bien! Très bien! sur quelques bancs à gauche.*) C'est tout de même une forme de prélèvement qui a sa valeur, et je ne crois pas que les prélèvements aient pour les citoyens américains une vertu que, mon Dieu! il faut bien le reconnaître, ils ne présenteraient guère pour les nôtres.

Y a-t-il une contre-partie? Pouvons-nous croire à un acte de philanthropie, à un pur accès altruiste dont le peuple américain, pas plus qu'un autre peuple, n'est incapable?

Je pourrais essayer de citer M. Pierre Cot, qui citait lui-même Washington. Nous pillons donc les mêmes grands personnages: « Savez-vous que c'est une folie de la part d'une nation d'attendre qu'une autre nation lui donne quelque chose gratuitement? » et encore: « On ne peut s'attendre à ce qu'une nation agisse contrairement à ses intérêts. »

Faut-il s'étonner que les Etats-Unis poursuivent un but qui leur soit favorable? C'est le contraire qui serait dangereux, car nous savons très bien qu'une impulsion altruiste ne saurait résister à la pression des faits et des intérêts.

Ce que nous devons savoir, c'est la nature de ces intérêts; s'il s'agit, comme on l'a dit, d'un diktat ou d'un traité de vassalisation; ou bien d'un acte compatible avec l'honneur des nations qui signent les pactes bilatéraux.

Certes, nous avons besoin de l'accord bilatéral, mais pourrions-nous l'accepter si ce traité mettait en cause, je ne dis pas l'indépendance politique de la France — au fond, personne ne croit très sérieusement qu'elle est menacée — mais du moins l'indépendance économique et financière? Parce que nous savons bien qu'un jour ou l'autre la disparition de cette indépendance économique et financière entraînerait également la disparition de l'indépendance politique.

Je suis persuadé que, si cela était, il y aurait unanimité pour repousser l'accord, non seulement dans l'assemblée, mais encore dans le Gouvernement, car dans l'une comme dans l'autre il y a tout de même trop d'hommes, trop de femmes qui, en 1940, alors que l'Allemagne nous offrait le pain de la trahison, ont rejeté le pourboire qui nous était offert; alors que nous ne savions pas à ce moment-là si c'était nous qui avions choisi le bon parti; alors que l'Angleterre était seule pour combattre désespérément (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche*); alors que l'Allemagne dominait en fait une Europe qui lui était ou soumise, ou alliée.

Nous n'avons pas voulu cela, nous n'avons pas accepté l'hypothèse du dés-honneur, nous étions prêts à toutes les

souffrances et à tous les sacrifices pour sauver, non seulement la liberté de la France, mais notre dignité à nous et je suis sûr qu'aujourd'hui ce serait le même sentiment qui dresserait et l'assemblée et le Gouvernement.

Par conséquent, quand je regarde ce texte, je me demande ce que veulent les Américains et l'intérêt qu'ils cherchent. Si cet intérêt est conforme au nôtre, s'il est honorable et légitime, pourquoi le leur reprocher? L'intérêt des Américains, ils le disent expressément dans cette loi américaine du 3 avril 1948 que M. Pezet a citée. Je crois qu'il faudrait la citer et la relire encore.

Dans l'article 102, il est dit: « Reconnaissant les relations étroites économiques et autres qui existent entre les Etats-Unis et les autres nations européennes et reconnaissant que les bouleversements entraînés par la guerre ne sont pas circonscrits aux frontières nationales, le congrès estime que la situation actuelle de l'Europe met en danger l'établissement d'une paix durable, le bien-être général et l'intérêt national des Etats-Unis, ainsi que la possibilité d'atteindre les objectifs des Nations unies. »

Il est dit encore, dans l'article 102 B, qu'il faudrait relire tout entier, que le but même du projet — j'en ai retrouvé constamment les références aussi bien dans le pacte bilatéral que dans la convention européenne — c'est « de rendre les nations indépendantes de toute aide économique extérieure, de caractère exceptionnel ».

S'il m'était permis d'apporter ici encore quelques éléments un peu plus personnels, je dirais que j'avais le privilège, il y a quelques semaines, de rencontrer dans son bureau, à Washington, M. Henri Bonnet, notre ambassadeur; nous avons parlé de ces questions et j'ai retenu en particulier deux phrases qu'il m'a dites. La première était celle-ci: « Des conditions, on ne m'en a pas fait et je n'en aurais pas accepté », et la seconde, qui est peut-être encore plus significative: « Ce que les Américains veulent, c'est offrir à l'Europe une piqûre de camphre, la piqûre de camphre que l'on donne à un organisme fatigué pour lui permettre de reprendre ses forces et de vivre ensuite par ses propres moyens. Mais ils ne voudront à aucun prix nous accorder cette espèce d'aumône périodique et méprisante que l'on donne sans trêve ni fin à des mendiants professionnels. (*Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche.*)

Je ne crois pas que les accords, que le pacte bilatéral soient dirigés contre l'indépendance de la France; je ne crois pas davantage qu'ils aient visé à couper l'Europe en deux, à dresser une partie de l'Europe contre l'autre. Car enfin — disons la vérité — si la Russie qui a, sur son sol, des ressources, des matières premières, de la force motrice que nous n'avons pas, a refusé pour elle ce plan, c'était son droit! Mais pourquoi en a-t-elle détourné d'autres peuples, qui en avaient, certes, au moins autant besoin que nous, alors qu'elle savait très bien que si ces peuples avaient été à nos côtés, elle avait sur leur activité quotidienne des moyens d'action qu'elle était sûre de conserver au moins autant que ses forces armées étaient présentes ou bien que l'on y respectait son orthodoxie politique?

Les buts des Américains si clairement exprimés sont parfaitement honnêtes. Mais cela n'exclut pas la recherche d'avantages plus directs.

Les Etats-Unis ne poursuivent pas sans doute une politique purement désintéressée. Je ne pense pas qu'ils aient à notre égard, pas plus qu'à celui des Seize, des intentions contraires à l'indépendance nationale. Mais j'admets fort bien qu'ils souhaitent garantir l'avenir, qu'ils entendent s'assurer les meilleures positions économiques, qu'ils veuillent favoriser aussi largement que possible certains intérêts privés dont il serait sans doute périlleux d'ignorer qu'ils ont quelques moyens d'accès auprès du gouvernement américain.

Il est, au reste, un texte dont il n'a pas été fait usage, bien qu'il fût cependant à notre disposition; c'est le supplément au quatorzième rapport de la commission spéciale d'aide à l'étranger, de la Chambre des représentants.

Les auteurs nous disent très franchement :

« Les Etats-Unis s'intéressent très vivement à l'utilisation effective, non seulement des marchandises et des approvisionnements qu'ils fourniront, mais à l'industrie européenne tout entière. »

Ou encore : « L'administrateur aura besoin, dans chaque capitale, d'une petite équipe dont le rôle sera de coopérer avec les gouvernements pour la réalisation du plan de reconstruction. »

La situation est donc nette : les Etats-Unis ne nourrissent pas de pensée colonialiste à l'égard de l'Europe. Ils en souhaitent le relèvement, non pour la soumettre à une espèce de vassalisation, mais parce que c'est aussi leur intérêt. S'il en était autrement, je suis persuadé que nous n'aurions même pas à discuter des textes consacrant la perte de notre indépendance, car le Gouvernement ne les aurait pas apportés devant nous. *(Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.)*

Mais il n'est pas davantage douteux que le gouvernement américain ait cherché des avantages tangibles pour l'ensemble de l'économie américaine, comme pour les intérêts particuliers américains. Nous n'avons ni à nous en étonner, ni à nous en indigner. C'est le droit de tout créancier de poser des conditions. Et ces accords, s'il les a cherchés avantageux, il ne les a pas voulus déraisonnables. Le peuple américain, le gouvernement américain ne peuvent pas vouloir le déshonneur d'un camarade de combat.

Ce que nous devons savoir, c'est si le Gouvernement français a fait le maximum d'efforts pour que ces conditions soient les plus douces, les plus honorables, les plus compatibles avec nos intérêts vitaux. C'est de cela que nous devons lui demander compte. Puisqu'il fallait obtenir des conditions ou se passer de secours, parce que nous avions besoin de secours, et que personne ne nous a rien donné que des objurgations, des ordres, ou des injures, nous ne pouvons pas reprocher au Gouvernement d'avoir subi des conditions, mais seulement rechercher si ces conditions sont les meilleures qu'il était possible d'obtenir.

Que nos négociateurs aient obtenu des avantages, qu'ils aient au prix d'efforts pénibles, de discussions infinies, à Washington aussi bien qu'à Paris, obtenu des concessions parfois substantielles, parfois apparentes, il suffit de se reporter à la loi américaine du 3 avril d'une part, au projet type d'accord bilatéral d'autre part, pour s'en persuader.

M. le ministre a bien voulu nous communiquer un texte où figurait, à côté de l'accord bilatéral un texte que j'ai cru être le projet définitif. Je regrette que mes moyens limités m'aient obligé à travailler pendant une heure sur ce texte pour m'apercevoir que ce n'était pas le vrai, mais un projet dont il n'a plus ensuite été question.

Ce n'est pas rien d'avoir dégagé la France des subordinations expresses à une loi étrangère que le premier texte américain comportait. Ce n'est pas rien d'avoir fait prévaloir le principe d'égalité dans les négociations ou le recours à l'arbitrage. Ce n'est pas rien d'avoir introduit dans les clauses qui nous engageaient la notion du possible, où nous pouvons espérer trouver un refuge.

J'avais cité, dans les textes, quelques autres améliorations précises qui sont à l'honneur de notre ministère. Il me permettra de les passer sous silence, pour gagner quelques minutes. Mais ne peut-on pas remarquer encore qu'au paragraphe 3 de l'article 9, alors que le texte américain évoquait les « privilèges et les immunités » des agents américains, vous avez pu parler de « la communication de tous renseignements et de l'octroi de toutes facilités nécessaires à la surveillance et à l'observation du présent accord ».

Cela revient peut-être au même, malheureusement, mais ce n'est tout de même pas rien d'avoir fait disparaître une formule blessante.

Cela dit, devons-nous entamer un chant d'allégresse et nous satisfaire d'un texte aussi parfait dans la forme que dans le fond ? Je ne veux pas parler de la forme, j'ai trop pitié de la langue française. Mais il est bien vrai qu'il reste des dispositions sérieuses sur lesquelles il faut appeler l'attention du Parlement, et — bien que cela ne soit sans doute pas nécessaire — la vigilance de ceux qui auront charge de suivre l'exécution du traité. Nous ne saurions nier que certaines stipulations nous inquiètent, sinon pour le présent, du moins pour cet avenir, dont Victor Hugo disait qu'il n'est à personne, pas même — et cette fois, ce n'est pas Victor Hugo qui parle — aux dirigeants de la Maison Blanche.

Je n'entreprendrai pas de tout relever. J'ai trouvé évidemment un certain nombre de clauses qui m'inspirent une inquiétude que je ne saurais dissimuler, non, je le répète, pour la réalité présente, mais pour ce qu'elles enferment de virtualités redoutables.

Si demain, en effet, le gouvernement américain n'est plus le même que celui d'aujourd'hui, s'il n'avait pas à notre égard la même loyauté que celui d'aujourd'hui, nous ne savons pas ce qui pourrait advenir de l'interprétation de certaines formules ou de certaines clauses.

Si les déclarations de M. René Mayer, à l'Assemblée nationale, m'ont rassuré en ce qui concerne les conditions de change prévues à l'article 4, je constate que la fixation des prix, des produits et des services dépendent du seul gouvernement des Etats-Unis.

Je sais bien qu'il s'agit d'un don et qu'il est malséant de demander à celui qui vous donne quelque chose le prix de l'objet qu'il vous offre. Mais comme, tout de même, le prix des objets conditionne les quantités à recevoir, on voit, en poussant les choses un peu à l'absurde, qu'il

serait possible au gouvernement américain, en gonflant infiniment le prix de chaque objet qu'il nous donne, de réduire pratiquement à néant l'effort réalisé, sans que pour cela nous soyons dégagés des engagements pris.

Cette éventualité est peu vraisemblable aujourd'hui, mais quelle arme elle pourrait être pour un gouvernement désireux de ne pas tenir la parole des dirigeants d'aujourd'hui !

Il y a évidemment, surtout dans l'article 5, cet accès aux sources, aux matières premières dont il y aura une liste, une liste que, du reste, nous ne connaissons pas.

Je n'ai pas de grandes inquiétudes sur ce qui pourrait se passer en France. Toute tentative de politisation ou d'accaparement se heurterait à la vigilance de notre peuple, et je crois très sincèrement que les Américains eux-mêmes la répudieraient expressément.

Mais dans nos territoires d'outre-mer, dont nous avons bien malheureusement aussi le devoir de dire que nous n'en n'avons pas tiré le parti qu'ils auraient mérité, qui peut contester qu'il y aurait peut-être moins de vigilance et, du côté américain, — je ne voudrais pas évoquer des exemples — peut-être moins de scrupules ?

Je pourrais parler également de l'introduction des capitaux américains. C'est un passage qui m'avait beaucoup effrayé. Je reconnais objectivement que d'après la référence à l'article 12 des accords de la Havane et la limitation expressément voulue par la loi américaine — il s'agit de 300 millions de dollars pour toute l'Europe et pour 5 ans et de 15 millions de dollars pour la première année et pour toute l'Europe il y a lieu d'être rassurés.

Mais il y a quelque chose qui me gêne encore. Je me demande ce qu'il adviendra des 5 p. 100 de la contre-partie en francs de l'aide annuelle, qui seront utilisés par le gouvernement américain pour ses dépenses en France, c'est-à-dire, je suppose pour payer son personnel. Or, 5 p. 100 d'un milliard de dollars, cela fait, pour un an, quinze milliards de francs. Il est bien regrettable que nous ne puissions ni savoir, ni demander ce qu'il adviendra du surplus, d'ailleurs substantiel, une fois que les fonctionnaires auront été payés.

Je ne veux pas insister sur d'autres points, mais, tout de même et, bien qu'aucun reproche puisse, ici, s'adresser au gouvernement de la France, qu'on le veuille ou non, quelques réserves que vous ayez faites, il y a cette obligation d'accorder à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée. Je redoute que les Américains, une fois de plus, soient sur le point de sacrifier à des conceptions qui ont déjà été les leurs, et qui nous furent si dommageables au lendemain de la première guerre mondiale.

Pour des raisons que nous ne pouvons pas juger, mais que nous devons regretter, les Etats-Unis risquent de contribuer à un relèvement trop rapide du potentiel allemand, que le peuple français ne verra pas sans inquiétude.

Certes, tout cela est important, mais pas jusqu'à conduire au refus d'une aide qui nous est indispensable; pas jusqu'à condamner un gouvernement qui s'y est vu résoudre.

Il y a là-dedans un passif comme un actif. Le passif comporte des hypothèques sérieuses, dont nous pouvons estimer légitimement que le peuple américain ne voudra pas accabler un ami. Au demeurant — je le répète — je ne le trouve ni écrasant, ni déshonorant.

Mais il y a aussi l'actif, il y a ces devises, ces matières premières, ces machines dont la France ne peut se passer, et qui, si elles nous manquaient, créeraient sûrement beaucoup plus le chômage que celui qu'on affecte de redouter avec l'acceptation du plan Marshall. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Car enfin, si la France s'affaiblit davantage, où donc sera cette indépendance, où donc sera cette souveraineté que certains prétendent sauver par le refus des accords, sans rien nous apporter à la place ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Qu'on le veuille ou non, même s'il est déplaisant de s'engager envers quelqu'un, nous ne pouvons pas faire d'autre politique que celle de nos moyens. On a parlé naguère de la politique de grandeur et de sa dangereuse duperie dans l'état de faiblesse où se trouvait la France. Je me demande aujourd'hui si on ne la reprend pas, cette politique de grandeur, d'un autre côté de l'arène politique, et, franchement, je ne la trouve ni moins absurde, ni moins décevante, ni moins démagogique.

Est-ce que cela signifie que nous devions, comme au concours général, décerner à nos négociateurs sinon un prix, du moins un accessit ? Je n'irai pas jusque là. Je me contenterai d'une admission avec indulgence, car je ne suis pas sûr qu'on ait toujours tiré le meilleur parti de la nécessité.

Il m'apparaît que trop souvent on a refusé d'aborder les difficultés de face et ruelle, faisant confiance en l'avenir, on a cherché à se dérober à la confrontation trop dure des points de vue en se réfugiant dans le vague et l'imprécision. Peut-être les dispositions que je signalais tout à l'heure comme dangereuses ne sont-elles inquiétantes que parce qu'on s'est complu dans la nébuleuse imprécision de formules qui auraient dû être serrées de plus près ?

Je ne veux pas vous infliger une nouvelle lecture de cet article 5. Il est moins redoutable par les stipulations qu'il comporte que par les interrogations sans réponse auxquelles il nous conduit.

On parle d'arrangements. Quels arrangements ? De mesures à prendre. Quelles mesures ? Qu'entend-on au juste par « quantités raisonnables » ? Il s'agit de produits à livrer. De quels produits ? D'une liste ? Mais nous n'en finirions pas. Encore un détail.

Dans les textes comparés qui nous ont été remis, il y avait un article 5 américain qui parlait expressément de la clause de la nation la plus favorisée. Dans le texte proposé et, je crois, dans le texte définitif, cette clause disparaissait et je lisais ce commentaire, monsieur le ministre : « L'article sur la politique commerciale a été supprimé dans le projet révisé, ses dispositions résultant implicitement de l'objet même du présent accord ».

A-t-on vraiment gagné à se réfugier dans l'imprécision, à pratiquer la politique du « cela va sans dire » qu'un diplomate, qui s'appelait Talleyrand — ce n'est pas pour

vous que je le nomme, monsieur le ministre — condamnait vertement au congrès de Vienne ?

Voyez-vous, dans ce texte, presque tous les points litigieux sont matière à interprétation. La nôtre sera bonne sans doute, mais est-ce bien elle qui l'emportera ?

Si, dans un contrat, se pose une question d'interprétation, y a-t-il égalité entre le fort et le faible, le créancier et le débiteur ? Je ne doute pas de l'honnêteté d'intention des Etats-Unis, mais leur bonne foi sera entière s'ils nous imposent une interprétation qui se trouvera dans les textes aussi bien que celle que nous y mettrons.

Que vous le vouliez ou non, si vous refusez cette interprétation, relisez les articles 105 et 118 de la loi américaine et vous verrez qu'ils permettent, à tout moment, de mettre fin à l'aide consentie.

L'imprécision même des termes qui nous sont présentés risque, à chaque instant, de nous placer dans le dilemme de renoncer à l'aide qui nous est donnée, et par conséquent à notre relèvement, ou de passer sous des fourches caudines.

Honnêtement, je ne crois pas que les Américains veuillent en abuser, mais cet état de discrétion où nous nous trouvons n'est jamais bien agréable pour un peuple fier et, encore une fois, nul ne peut répondre de l'avenir.

Certes, nous voterons le projet. Comme le dit quelque part Corneille : « J'aime ce qu'il me donne et je plains ce qu'il m'ôte ». Je crois honnêtement, sincèrement, qu'il nous donne beaucoup plus qu'il ne nous ôte.

Si graves que soient les objections qui viennent à l'esprit, elles sont surtout du domaine de l'éventuel et du possible. Rien ne permet de croire à la rigueur présente du protagoniste. Le peuple américain n'est pas un Shylock pour prendre la livre de chair sur le corps d'un ami qui s'est battu à ses côtés pour la cause de la liberté.

Mais cela comporte tout de même pour notre gouvernement quelques obligations précises et rigoureuses dans les négociations qui vont maintenant s'engager sur les différents points de l'accord bilatéral, et il était juste de le lui dire.

Je vais conclure, en m'excusant auprès de M. le ministre des affaires étrangères de prendre dans ses paroles la matière de ma conclusion.

Vous nous disiez l'autre jour, en commission : « Au moment où le gouvernement américain s'est rendu à presque toutes les objections que nous avons faites — ce qui est, à mon sens, une vue un peu optimiste de la situation — « faut-il, par des commentaires spécialement désagréables, donner des armes aux isolationnistes qui sont encore nombreux et qui ont montré qu'ils étaient encore actifs ? Faut-il risquer d'inciter l'Amérique à se désintéresser des affaires européennes comme elle le fit en 1919, comme elle pourrait le faire encore ? »

Je ne connais pas beaucoup le peuple américain. Mais je sais qu'il est venu à deux reprises, sans que rien ne l'y forçât, au secours de notre peuple, beaucoup moins pour la défense d'intérêts légitimes que parce qu'il savait en danger l'indépendance et la liberté du monde. (*Applaudissements à droite, au centre et à gauche.*)

Ce peuple est jeune ; il a les qualités ; il a aussi les défauts, peut-être la vanité de la jeunesse. Mais tout au long de son

histoire il a veillé avec un soin jaloux sur sa dignité de peuple comme sur son indépendance de nation.

Je suis sûr que le peuple américain ne peut pas ne pas comprendre la fierté du peuple français, qu'il lui est impossible de ne pas excuser et ne pas chercher à calmer une susceptibilité peut-être ombrageuse, puisqu'elle est la susceptibilité d'un peuple qui se sait grand malgré ses malheurs et qui souffre aujourd'hui pour avoir été le premier à affronter l'ennemi de la civilisation et s'être offert tout seul ou presque en sacrifice pour la cause commune des peuples libres. Rien de tout cela ne peut heurter le peuple américain, le gouvernement qu'il s'est librement donné, car il sait que toutes nos craintes, toutes nos inquiétudes sont celles d'un peuple libre comme lui, fier comme lui et qui, comme lui, veut vivre dans la dignité. (*Applaudissements à gauche, à droite et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Marius Moutet.

M. Marius Moutet. Mesdames, messieurs, ce qui surprendra sans doute à la fois l'opinion éclairée de notre pays — lorsqu'elle le sera complètement — et l'opinion de l'avenir, c'est qu'après une guerre qui a tant détruit, on ait mis tant de temps à trouver la possibilité ou l'offre d'un accord international pour reconstruire ce qui avait été détruit et surtout pour rétablir l'équilibre entre les diverses nations, celles qui, malgré tout, sortaient encore riches, fortes économiquement de la guerre et celles, au contraire, qui en sortaient non seulement exsangues, mais économiquement épuisées. Et lorsque cet accord se présente sur le plan international, ce qui est plus surprenant encore, c'est qu'une nation se refuse même à le discuter, même à l'examiner et qu'au sein d'une même nation une fraction de l'opinion, lorsque l'accord a été discuté, incontestablement amélioré, lorsqu'on en a écarté un certain nombre de clauses qui pouvaient exciter de légitimes appréhensions, qu'une partie de l'opinion se dresse avec violence contre l'acceptation d'un accord de cet ordre.

Si cela est déjà surprenant pour la métropole, que dire pour les territoires d'outre-mer, et qu'auraient le droit de nous dire les populations d'outre-mer, qu'auraient-elles le droit de dire à leurs représentants, si l'article 11 de cet accord n'existait pas ?

L'article 11 prévoit que, par l'intermédiaire de la France, les territoires d'outre-mer participeront au plan Marshall, c'est-à-dire à l'apport qui en résultera. Quand on se rappelle les discussions qui se sont déroulées, dans cette Assemblée même, pour le vote des crédits du fonds d'investissement et d'équipement des territoires d'outre-mer, lorsqu'on sait qu'ils reposent sur la nécessité d'avoir au dehors des devises qui nous permettent d'acheter ces moyens d'équipement et que l'on sait que nous ne les avons plus, comment les territoires d'outre-mer pourraient-ils ne pas accepter un accord de cet ordre qui leur permet l'application dans la réalité des crédits que nous avons votés peut-être un peu fictivement, si nous ne pouvons pas compter sur les devises étrangères qui vont en faire une réalité ? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Voilà donc la considération essentielle qui, après notre collègue M. Poisson, m'amène à cette tribune, comme l'un des représentants de ces populations des territoires d'outre-mer. Il y aura certes,

entre nous, une question intérieure à régler, celle de savoir comment nous équilibrerons entre la métropole et les territoires d'outre-mer l'utilisation des devises à provenir du plan Marshall. C'est une question qui se posera lorsque vous dresserez les besoins que vous aurez à présenter au comité des Seize pour que nous ayons ensuite à remporter la vraie victoire, c'est-à-dire à faire triompher nos intérêts sur les intérêts concurrents.

C'est à ce moment que se posera vraiment la question de l'application de l'accord. Aujourd'hui nous demandons au Gouvernement de ne pas oublier les intérêts, et l'intérêt pour tous, des territoires d'outre-mer.

J'entends qu'on redoute une mainmise économique. L'un des orateurs a parlé de tutelle politique ou mainmise économique.

Et même l'orateur précédent, dans un passage de sa discussion serrée, a eu raison d'appeler l'attention et la vigilance du Gouvernement sur certains points des accords, sur lesquels il faut que veillent les consuls.

Mais vraiment, pensez-vous que, pour l'instant, les Etats-Unis ont tellement le désir d'exercer cette tutelle politique et économique sur les territoires d'outre-mer de l'Union française, et ne savez-vous pas qu'ils ont d'autres champs d'action qui les attirent, je dirai, hélas! davantage que les territoires de l'Union française? Je parle par expérience puisque j'ai participé à des négociations avec les Etats-Unis pour l'équipement des territoires d'outre-mer. Je dois dire que, loin de trouver chez eux un désir d'y pénétrer à toute force, on se heurtait, hélas, à des échecs, et qu'en particulier lorsqu'il s'est agi de la prospection minière du Cameroun où, à égalité soit de personnel technique soit de capitaux, nous avions en face de nous un groupe extrêmement important, et alors que, comme ministre des territoires d'outre-mer, je ne reconnaissais pas le droit de refuser à ces territoires les possibilités de développement de leurs richesses que je savais ne pouvoir leur donner, malheureusement je dois dire que nous n'avons pas réussi.

Lorsque je vois, par exemple, le paragraphe B de l'article 5 de la convention: des agencements assurant une participation suffisante à tout citoyen des nations unies d'Amérique ou à toute compagnie, société ou association créée sous le régime des lois des Etats-Unis d'Amérique, tout en faisant partie de tout territoire indépendant, je me rends bien compte, d'après l'expérience passée, à quoi cela correspond, quelles ont été leurs appréhensions, c'est que, même dans une société mixte, ils ne puissent plus rapatrier ou obtenir la part de produits qui pouvaient leur revenir; et si vous travaillez en commun, vous devez, nécessairement, partager les produits et non seulement les produits, mais même les bénéfices.

Leur appréhension a été que nos lois sur les changes ne leur permettraient pas le rapatriement de ces bénéfices ou les échanges de crédits d'équipement contre les matières premières dont ils pouvaient avoir besoin.

J'ai le sentiment que c'est à ces préoccupations que répondent certains articles, comme l'article 5. Mais quand on fait un contrat, chacun s'efforce de défendre au mieux ses intérêts; et voilà un contrat où, à concurrence de 90 p. 100, l'un des contractants offre, si je puis dire, un don gratuit que nous avons toujours le droit de

refuser s'il y met des conditions trop onéreuses; et je ne comprends pas certaines critiques qui ont été apportées à l'accord.

Nous ne pouvions pas refuser, et j'insiste auprès du Gouvernement sur l'intérêt de l'équipement des territoires d'outre-mer avec les ressources que nous tirerons du plan Marshall.

D'abord, parce que ce sont les Etats-Unis qui possèdent le matériel d'équipement qui convient le mieux à ces territoires neufs, au développement de leurs richesses, à l'établissement de ces travaux publics indispensables et spécialement à ces moyens de communications, à ces routes que nous ne pouvons réaliser, hélas! qu'avec une lenteur effarante et au moment où des règlements du chemin de fer, par exemple, qui se dirige sur le Soudan risquent de créer une situation économique périlleuse pour cette région, je suis bien obligé de constater que le réseau de chemin de fer n'est pas terminé, qu'il est insuffisant et qu'il n'y a pas de réseau routier pour le compléter.

Je regarde à côté; les Américains au Libéria faisaient quatre kilomètres de route moderne, par jour, avec leurs moyens d'équipement.

Quand je vois nos ports sans instruments de levage et de traction, sachant que nous ne pouvons nous les procurer que là, je me dis: voilà l'équipement utile.

Nous faisons de grands projets, comme par exemple, la production d'arachides et pour cette production, on pense à une mécanisation de la culture. Où trouverons-nous les tracteurs appropriés, sinon dans un plan de cet ordre?

A l'extrême gauche. Vous sabotez la production!

M. Marius Moutet. Bien entendu, à partir du moment où nous aurons des moyens de produire. Mais peu importe. Je trouve que notre collègue M. Poisson a apporté toute une série d'arguments dans son rapport.

Je constate que, sans crainte d'une tutelle politique ou d'une domination économique, nos voisins ont su recourir à ces ressources autrement que nous et plus tôt que nous.

Le Congo belge a obtenu des Américains, sans que la Belgique ait eu à en souffrir, tout un équipement.

Elle a été la seule nation créancière dans le prêt-bail parce qu'elle a su à temps prospecter et exploiter ses richesses minérales, ce que nous n'avons pas fait dans nos propres territoires, alors que l'on nous en a refusé les moyens il y a dix ans, et que nous ne sommes pas allés les chercher ou nous devions éventuellement les trouver.

La comparaison est très funeste et fâcheuse; mais je ne dis pas qu'il faille accepter de toutes mains et sans conditions.

Nous pourrions voir lorsque nous discuterons le F. I. D. E. S., dans la mesure où nous pourrions avoir recours aux capitaux étrangers, quelle garantie nous pourrions leur accorder et ce qui devront être nos accords.

C'est surtout sur le plan technique, avec des spécialistes beaucoup plus qu'avec des financiers, que nous devons conclure ces accords, avec ceux dont nous avons besoin des crédits et avec lesquels nous devons les protéger; c'est dans ces conditions que nous devons le faire.

Je ne crois pas vraiment que les hommes d'affaires américains cherchent une tutelle politique dont ils n'ont pas besoin. Ils ont proclamé l'indépendance des Philippines, comme, dans les mêmes conditions, nous pourrions proclamer l'indépendance totale de l'Indochine.

Mais là, nous serions deux et nous pourrions tout au moins consacrer l'égalité du personnel technique de recherches pour qu'une nation étrangère ne connaisse pas mieux les territoires d'outre-mer que nous-mêmes, l'égalité des moyens d'action.

Sur ces bases, on pourrait tout de même trouver le moyen de s'entendre.

J'ai entendu beaucoup de critiques, mais ceux qui ont le moins le droit de critiquer, ce sont ceux qui se sont refusés à examiner même la possibilité d'un accord.

J'entends que l'avant-dernier orateur nous a dit: « Des accords seront possibles lorsque le monde se sera transformé à l'image de certains autres pays. » C'est renvoyer trop loin la reconstruction de l'Europe!

Tout ce qui est accord travaillé à la paix.

Lorsqu'il s'agit surtout d'un accord qui a pour but le rétablissement économique, le regret profond qu'on peut avoir, c'est de penser que, par la force des choses, et par la volonté de certaines nations, il soit limité quant au nombre des nations qui y participent.

C'est cela qui est grave; et, lorsque, contre cet esprit d'entente et d'accord, on voit se dresser une opposition violente, que certains qualifient de guerre froide, il est plus utile encore de penser que cette guerre ne se place pas seulement sur le plan international, mais que l'intérêt profond et vital de notre pays est en jeu, que cette opposition se continue à l'intérieur même de ce pays! (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. L'Assemblée voudra sans doute suspendre ses travaux pendant quelques instants. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante minutes est reprise à dix-huit heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 6 —

OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE. — DISCUSSION D'URGENCE ET ADOPTION D'UN AVIS SUR UN PROJET DE LOI.

M. le président. Il va être procédé à la discussion d'urgence selon la procédure prévue par l'article 59 du règlement, du projet de loi, adopté après déclaration d'urgence par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédit au budget du ministre de l'éducation nationale au titre du chapitre 6093 « Préparation et participation aux jeux olympiques ».

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M. Reverbori, rapporteur de la commission des finances. Mes chers collègues, je m'excuse d'interrompre les débats si intéressants qui se déroulent devant le Conseil de la République pour vous entretenir d'une question beaucoup moins importante.

Il s'agit du vote d'un crédit de 21 millions de francs au titre de la participation de la France aux jeux olympiques.

L'an dernier, au chapitre 6091, du budget de l'éducation nationale, un crédit de 12 millions de francs avait été prévu. Cette année, il a été transféré au chapitre 6093, avec une majoration de 9 millions, pour tenir compte de l'intensification de la préparation et de la participation effective de la France aux jeux.

Vous me permettez de regretter que le vote tardif du budget nous oblige à adopter une proposition de loi spéciale. Les jeux olympiques vont commencer dans quelques jours et il serait inadmissible que la France n'ait pas voté à temps les crédits nécessaires.

A ces regrets, qui concernent les jeux olympiques, j'en ajouterai d'autres de caractère beaucoup plus général, car le vote tardif du budget est très préjudiciable à la bonne marche de tous les services.

Votre commission des finances, unanime, m'a demandé de rapporter un avis favorable quant au vote de ce crédit de 21 millions de francs. Vous me permettez également d'émettre le vœu que le sport français représente dignement notre pays dans cette grande compétition pacifique que sont les jeux olympiques.

Sous le bénéfice de ces quelques brèves observations, je vous demande, au nom de la commission des finances, de voter le crédit qui vous est demandé. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Il est ouvert au budget du ministre de l'éducation nationale pour l'exercice 1948, en sus des crédits ouverts par la loi n° 47-2407 du 31 décembre 1947 et par des textes spéciaux, un crédit de 21 millions de francs au titre du chapitre 6093 « Préparation et participation aux jeux olympiques ».

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(*Le Conseil de la République a adopté.*)

— 7 —

AUTORISATION DE RATIFIER TROIS ACTES INTERNATIONAUX

Suite de la discussion d'avis sur trois projets de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion générale des projets de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier trois actes internationaux.

La parole est à M. le ministre des finances et des affaires économiques.

M. René Mayer, ministre des finances et des affaires économiques. Mesdames, messieurs, je demande au Conseil de la

République la permission de répondre très brièvement à quelques-unes des observations qui ont été déjà présentées.

Si je m'excuse de le faire à cet instant de la discussion, c'est que, dans un moment, je dois me trouver dans une autre Assemblée et vraisemblablement participer ce soir à une réunion d'un conseil de cabinet, qui ne se terminera guère avant la fin de la séance du Conseil de la République.

Je m'excuse donc de venir répondre rapidement à quelques-unes des critiques ou remarques qui ont été faites et qui concernent spécialement les questions économiques et financières.

Il est bien clair — et c'est une chose naturelle — que le présent débat est placé sous le signe de la notion d'indépendance nationale, qui n'est pas interprétée d'une même manière par tous les membres du Parlement.

L'indépendance économique et financière de la France, plusieurs rapporteurs l'ont dit à cette tribune, cela signifie, d'abord et avant tout, que la France soit capable à l'expiration de la période de quatre ans du plan Marshall de se passer comme le dit expressément l'accord qu'il nous est donné de ratifier « de toute aide extérieure de caractère exceptionnel ».

Pour que la France puisse se passer de toute aide extérieure de caractère exceptionnel et devienne ainsi indépendante, il faut qu'elle se rééquipe et, comme l'a fort bien dit M. le rapporteur de la commission des affaires économiques — que je remercie du très utile rapport qu'il a bien voulu rédiger au nom de cette commission et auquel le Gouvernement aura sans doute l'occasion de se reporter — il faut qu'elle consacre les crédits qui lui sont alloués le plus possible au rééquipement et non à la consommation.

C'est là, croyez-le bien, mesdames, messieurs, un débat qui est absolument d'actualité au moment où il faut, pour la première fois, devant le comité exécutif des Seize, réaliser les difficiles ajustements du programme d'importation des six mois qui commenceront aussitôt que la ratification sera obtenue puisque, présentement, l'aide a été suspendue en attendant votre vote.

Et il est clair que dans la situation actuelle de notre pays, quant à sa balance des comptes, les dollars de l'aide américaine seront pratiquement, dans la deuxième partie de 1948, les seuls dont nous disposerons pour nos importations d'ordre commercial, nos exportations et les acquisitions sur le marché libre couvrant à peu près nos besoins financiers et nos besoins courants.

Dans ces circonstances, il faudra faire un grand effort — et ce sera la première victoire à remporter, non pas seulement au comité des Seize, comme on le disait tout à l'heure, mais sur nous-mêmes — pour demander peu de biens de ravitaillement, le moins possible de biens de consommation et le plus possible de biens d'équipement, que ce soit pour le territoire métropolitain ou pour les territoires d'outre-mer qui, on l'a justement fait remarquer, ont besoin de ces biens d'équipement.

Mais, croyez bien que cette première année, il sera très difficile d'arriver à un pourcentage élevé de biens d'équipement et c'est pour cela que je n'ai pu comprendre l'insistance avec laquelle cer-

tains orateurs, lors des débats à l'Assemblée nationale, ont voulu soutenir que, de propos délibéré, les Américains ne voulaient pas nous livrer de biens d'équipement. A nous de nous arranger pour en demander le plus possible et nous en obtiendrons livraison.

Je voudrais faire observer, en réponse à M. le rapporteur de la commission de la France d'outre-mer, ainsi qu'à M. Marius Moutet, que nous n'avons point de crédits en dollars. Ce qu'on nous donne, ce ne sont pas des dollars mais des marchandises; par conséquent, la répartition, entre le territoire métropolitain et les territoires d'outre-mer, de l'aide américaine dépendra de la nature des marchandises et de l'affectation qui pourra en être faite.

Néanmoins, cette répartition se lie, comme on l'a fait remarquer très exactement, à l'application du programme d'importations des territoires d'outre-mer, que ces importations viennent de la métropole ou de l'étranger.

L'indépendance, consistant donc à utiliser au mieux l'aide qui nous est fournie, est-elle mise en danger par les clauses des accords ? Tel est le deuxième point.

Au point de vue financier, j'ai entendu M. Baron s'élever contre le fait que nous serions liés par des déclarations qui se trouveraient dans l'accord bilatéral. J'ai été extrêmement heureux d'entendre que le groupe communiste du Conseil de la République était fermement décidé à soutenir une politique financière rigoureuse entièrement destinée à juguler l'inflation. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Interruptions à l'extrême gauche.*)

Pour une fois que je me félicite de ce que j'ai entendu en cette matière, je désire simplement pouvoir continuer à m'en féliciter dans les jours qui viendront, où nous aurons certainement l'occasion de reprendre cette question.

M. Serge Lefranc. Avec les résultats acquis, monsieur le ministre, votre ironie est déplacée !

M. le ministre des finances et des affaires économiques. De toute manière, je voudrais indiquer à M. Baron que nous ne sommes pas liés davantage par l'accord bilatéral que par les accords unilatéraux.

Dans le rapport français au comité des Seize, au mois d'août 1947, on trouve cette déclaration de politique à laquelle j'avais déjà eu l'occasion de faire allusion si souvent, ici même à cette tribune, et par laquelle le Gouvernement s'est engagé à ne pas recourir à l'inflation ni pour les besoins de son budget ordinaire, ni pour les besoins de la reconstruction et du rééquipement de la France.

Cette déclaration, que nous avons faite librement en 1947, nous l'avons réitérée librement dans le texte qui vous est aujourd'hui soumis.

Quant à la garantie de change à laquelle il a été fait allusion au cours d'une interruption que j'ai faite pendant l'exposé de M. le rapporteur général de la commission des finances, — et je m'en excuse, puisqu'il occupait à ce moment la tribune et que je ne m'adressais pas à lui — j'ai voulu montrer qu'il existait des garanties analogues à celles que tout gouvernement exige, de temps en temps, pour les placements de fonds à l'étranger ou les crédits consentis à l'étranger par leurs nationaux. Si des prêts sont faits par des gouvernements, puisque, actuellement, tous les

investissements étrangers en France sont soumis à autorisation, il faut, évidemment, que le prêteur américain puisse transférer en dollars dans son pays le produit de ces investissements. Si ces dollars sont prélevés sur l'aide et si c'est le gouvernement américain qui paye à la place de la trésorerie française qui n'a point de dollars, il n'est que naturel de lui reconnaître la valeur en francs que le Gouvernement français n'a pu consacrer à l'achat desdits dollars. Il n'y a là rien qui puisse soulever l'émotion de votre Assemblée.

En ce qui concerne la politique économique, je n'insisterai point sur l'article 5 dont M. Pinton a parlé, parce que je suis convaincu que M. le ministre des affaires étrangères, comme il l'a fait à l'Assemblée nationale, va montrer non pas seulement les conditions d'application de cet article 5 qui ne met nullement en danger ce que je pourrais appeler notre souveraineté industrielle dans l'ensemble des territoires français qu'ils soient métropolitains ou d'outre-mer, mais que l'égalité devant la loi ne suppose nullement que la loi est liée elle-même.

Si je le dis, c'est pour redresser d'un mot et pour montrer que j'ai entendu M. le rapporteur de la commission des territoires d'outre-mer faire allusion sur ce point à la porte ouverte dans certains territoires où flotte le drapeau français. La porte ouverte dans certains de ces territoires est commandée par des règles fixées ou des accords internationaux, tandis qu'ici il s'agit simplement de l'égalité devant la loi nationale, dans des cas qui, comme on vous l'expliquera, seront négociés par cas d'espèce.

Dans ces circonstances, il était utile de préciser ce qui a été rapporté et ce qui a été dit.

Enfin, quant à l'emploi de la contre-valeur de l'aide Marshall, nous sommes soumis à la nécessité d'un accord avec le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Ce gouvernement n'a pas pu, dans l'accord bilatéral, faire autre chose que ce que sa loi nationale lui imposait. Sa loi nationale, loi conforme au but du plan que nous avons accepté en 1947, est d'utiliser la contre-valeur en francs de l'aide américaine à des fins non inflationnistes, c'est-à-dire des fins qui, par les dépenses d'investissement, d'équipement ou finalement par l'amortissement et le remboursement de notre dette, améliorent notre situation financière en ne distribuant pas les francs reçus du public pour les produits que l'Amérique nous donne dans des conditions qui nous dispensent de faire un effort nécessaire pour l'équipement financier, effort qui n'a ici, je le sais, que des partisans décidés.

Dans ces circonstances, cette politique, là aussi, exigera de notre part un effort, car il est évidemment tentant de se servir de l'aide américaine pour un autre objet que ces buts d'investissement. Mais, ainsi que certaines discussions l'ont montré, et le montreront à l'Assemblée nationale ainsi que, avant la séparation, à votre Assemblée lors de la discussion des crédits d'équipement pour le second semestre, nous serons bien heureux de trouver la contre-valeur de cette aide américaine pour favoriser le financement des travaux — notamment des industries nationalisées — et de la reconstruction.

C'est pourquoi j'ai été particulièrement heureux de recevoir ici du chef de la mission de coopération économique améri-

caine en France, une lettre en date du 8 juillet 1948, par laquelle il me fait connaître qu'en considération de la ratification, attendue de la part du Parlement français, des accords de coopération et de l'aide intérimaire, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sera d'accord pour que des retraits puissent être opérés sur la contre-valeur en franc, comme il est prévu à l'article 4, section 6 de cet accord, les objectifs étant déterminés, par un commun accord, pour les dépenses que nous aurons à disputer, et les investissements que nous aurons à préciser pour que cet accord soit réalisé.

Ainsi, dès que la ratification sera obtenue, nous pourrions affecter, et ce qui reste bloqué de l'aide intérimaire, et ce qui sera libéré de la contre-valeur du plan Marshall, au fur et à mesure des livraisons, au financement de la reconstruction et de l'équipement de notre pays pour le deuxième semestre de 1948.

Par conséquent, du point de vue de l'indépendance nationale, auquel il est tout à fait normal qu'une assemblée française se place, je crois que c'est en toute connaissance de cause, grâce aux rapports qui vous ont été soumis, grâce aux explications que vous entendrez et à ce que vous pouvez comprendre de ces accords, lesquels ne sont peut-être pas précis, parce qu'ils n'ont pas été rédigés initialement dans la langue de Racine et de Voltaire, mais qui disent parfaitement ce qu'ils veulent dire quand on sait les lire avec application, je crois, dis-je, qu'en toute connaissance de cause, vous constaterez que cette aide nous garantira parfaitement la possibilité de notre indépendance, à condition qu'elle continue de s'accompagner d'une politique rigoureuse et que nous recherchions cette indépendance qui est au bout de nos efforts, par l'augmentation de la production plus que par l'augmentation de nos rations. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à Mlle Mireille Dumont. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mlle Mireille Dumont. Mesdames, messieurs, au terme d'une guerre qui lui a coûté près de 700.000 morts, dont 400.000 dans la Résistance intérieure, qui lui a valu l'occupation ou le bombardement de tout son territoire métropolitain, sauf un de ses départements, qui lui a occasionné des pertes qui pourraient, au taux actuel du franc, représenter 30.000 milliards de francs, sans compter les malades, blessés, sous-alimentés, ni la souffrance morale que l'on ne peut évaluer, au terme de cette longue épreuve terminée par la victoire sur le nazisme, que désiraient l'ensemble des Français ?

La nation française désire le relèvement du pays, voulait l'instauration d'une paix durable.

Lorsque la question se posait de réaliser ces vœux, justes et raisonnables, aucun autre moyen ne venait à l'esprit que l'octroi aux pays victimes, de réparations de la part des vaincus, la garantie de la sécurité par l'achèvement de la destruction des foyers de guerre, la permanence de l'union entre les nations dont les efforts communs avaient permis la victoire.

Les sacrifices consentis par les peuples de toutes ces nations méritaient bien que pareille politique soit suivie, même si cela devait aller à l'encontre des intérêts matériels particuliers qui, parallèlement aux sacrifices, ont parfois considérablement,

scandaleusement même, grandi au cours des terribles années d'occupation et de guerre.

Cette thèse fut admise à Postdam lors de la rencontre des grands d'où le chef du gouvernement provisoire français s'était exclu, car dès la conférence de Washington, il s'était éloigné de la recherche stricte de l'intérêt national, qui résidait dans l'union de tous les alliés, se privant ainsi des moyens d'assurer la présence de la France partout où son destin était en discussion. Les accords de Postdam, qui furent critiqués par M. de Gaulle...

M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre un mot ?

Mlle Mireille Dumont. Volontiers.

M. le ministre des affaires étrangères. Encore une fois je veux me borner à citer des faits.

Il n'y a pas eu d'exclusion volontaire de la France pour quelque motif que ce soit et de la part de qui que ce soit. Il y a un fait qui est public et qui figure dans tous les documents et dans tous les mémoires, c'est que les trois grands ont préféré rester trois.

Quant à nous, nous eussions préféré qu'il y en eût quatre. Ensuite, nous avons été cinq avec l'accession de la Chine.

Mais si, à Téhéran d'abord, à Yalta ensuite, et finalement à Postdam, les discussions ont eu lieu à trois, je dois dire qu'il n'y a pas de responsabilité française d'aucun ordre ni de personne. (Applaudissements au centre.)

Mlle Mireille Dumont. Nous pouvons quand même vous dire que nous n'oublions pas que M. de Gaulle a refusé de rencontrer M. Roosevelt retour de Yalta et ce fut le début d'une politique qui n'était pas suivie par tout le peuple de France. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Les accords de Postdam, s'ils furent critiqués par M. de Gaulle, eurent l'approbation du peuple français tout entier. Ils proclamaient notre droit aux réparations et que la solution du problème allemand était dans le maintien d'une Allemagne unie, sur la base de la démocratisation de son régime politique, de la destruction du potentiel de son industrie de guerre et dans l'admission progressive d'une Allemagne renouvelée dans la famille des peuples européens.

Lorsque, en 1945, rentrèrent nos prisonniers, nos rescapés des camps de la mort, l'idée de réparation et de justice ne fit jamais place à l'esprit de représailles et de vengeance, mais la nation française n'était pas avec M. de Gaulle à Trèves lorsqu'il déclara : « Nous ne sommes pas venus pour prendre, mais pour faire renaitre ».

La France voulait d'abord renaitre, panser ses plaies, puis construire la paix avec des ex-ennemis qui, ayant payé à l'Union soviétique, qui avait fait les plus sanglants sacrifices et porté les coups décisifs à l'ennemi, à la France, à toutes les nations victimes les réparations justes auxquelles une Allemagne, sur le chemin de la démocratisation et de la paix, devait équitablement souscrire.

Où en sommes-nous de cette politique de raison et de sagesse, garante de paix ?

Les peuples, les travailleurs, intellectuels et manuels, ont fait de puissants efforts pour le relèvement du pays. Ils sont parvenus, dans des conditions souvent très difficiles, à redresser notre production agricole et industrielle.

Le Gouvernement, depuis qu'il suit une voie antidémocratique, ne les a encouragés ni par sa politique intérieure, ni par sa politique extérieure.

La conférence de Moscou, de 1947, restera tristement célèbre par le choix que fit M. le ministre des affaires étrangères de la France de se détacher de l'Union soviétique qui, elle, soutenait notre droit aux réparations (*Applaudissements à l'extrême gauche*) et d'aller vers les nations qui, n'ayant point souffert de l'invasion comme nous, n'étant pas limitrophe de l'Allemagne, ne comprenaient pas le droit sacré aux réparations, notre instant besoin de sécurité.

La consécration de ces abandons fut la conférence de Londres au mois dernier. Il n'y est plus question de réparations. Au lieu du contrôle quadripartite de la production de la Ruhr, on instaure un contrôle d'où est exclue l'Union soviétique, mais où est intégrée l'Allemagne elle-même, un contrôle seulement sur la distribution de l'acier, du charbon, armes indispensables pour la guerre, et non sur la production, la France étant, au surplus, en représentation minoritaire dans l'appareil de contrôle.

En même temps, il ne s'agit plus, dans les accords de Londres, d'une Allemagne démocratique et unie, mais il s'agit de favoriser la cristallisation autour de la Ruhr de l'Allemagne de l'Ouest et de former, de pièces et de morceaux, un Etat allemand où la dénazification de chaque province est rendue impossible, politique créant une Allemagne morcelée et revancharde qui fait trembler d'inquiétude les mères françaises, politique contre l'intérêt du peuple allemand lui-même qui voit la puissance de ses propres exploiters, non seulement maintenue, mais renforcée par la finance d'outre-Atlantique.

La France constate que se rebâtit la citadelle d'où sont partis trois fois en soixante-quinze ans les envahisseurs et, en contre-partie, le traité de Bruxelles lui offre de former des divisions de fantassins avec ses propres fils, sous commandement étranger.

Comme nous sommes loin de juin 1945, loin de Potsdam ! La volonté de notre pays, sa volonté de paix est bafouée !

Aujourd'hui, pour parfaire cette politique d'abandons successifs du relèvement national et de la sécurité française, le Gouvernement offre à l'approbation du Parlement un acte bilatéral de coopération économique avec les Etats-Unis.

Il n'est dans l'esprit d'aucun Français de penser qu'une aide loyale ne doive être acceptée, mais cette aide est loin d'être inconditionnelle.

En même temps qu'à la conférence de Moscou se précisait l'oubli de nos droits, M. Truman, et M. Marshall ensuite, nous indiquaient clairement ce qu'ils entendaient par aide à l'Europe.

L'aide très spéciale au gouvernement fasciste de Grèce en est l'évidente démonstration. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

A travers cette offre de dollars, il s'agit en fait d'une mainmise sur notre vie économique, sur notre indépendance politique.

La lecture du texte des accords de coopération bilatérale malgré l'imprécision donne l'impression pénible d'un diktat d'une grande puissance à une nation colonisée ou vaincue.

La lettre annexe qui octroie à l'Allemagne la clause de la nation la plus favorisée nous rappelle les termes qu'employait Bismarck contre la France vaincue à Sedan. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Protestations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Salomon Grumbach, président et rapporteur de la commission des affaires étrangères. C'est vraiment abominable de dire cela ! Nous avons la fierté de notre nation comme vous !

Si vous lisez des papiers dont vous ne comprenez pas la portée, tant pis pour vous ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Je suis obligé, mademoiselle, au nom du Gouvernement, de m'élever contre l'insinuation que vous venez de faire ou plutôt de l'affirmation que vous venez d'apporter, qui d'ailleurs est exactement la même que celle qui a été apportée à l'Assemblée nationale et je suis obligé de le faire avec la même protestation indignée.

La différence qu'il y avait entre l'Allemagne de Bismarck et l'Amérique dont vous parlez, c'est que l'Allemagne de Bismarck nous a demandé 5 milliards de francs-or et que le problème dont il s'agit, pour parler de la manière la plus triviale, est de recevoir un milliard de francs par jour des Etats-Unis d'Amérique et l'autre différence qui est plus importante, et non triviale, est tout simplement la suivante.

C'est que les uns étaient les envahisseurs, que cette invasion fut suivie de deux autres, et que les autres ont été, aux côtés de notre peuple et de plusieurs autres, nos libérateurs. (*Vifs applaudissements prolongés au centre, à droite et à gauche.*)

M. Salomon Grumbach, président et rapporteur de la commission des affaires étrangères. ...et que Bismarck avait arraché l'Alsace et la Lorraine en même temps que les 5 milliards. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mlle Mireille Dumont. La forme de colonisation que l'Amérique essaie de nous imposer a le privilège sur l'autre d'être beaucoup plus civilisée mais c'est une civilisation toute américaine, et je ne parle pas de toute l'Amérique, mais j'entends l'Amérique des trusts qui, elle, a profité de la guerre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

S'attache-t-on réellement à aider une nation victorieuse ayant souffert pour remporter cette victoire ou veut-on mettre au premier rang celle qui a été vaincue sans l'avoir dénazifiée ? Les rôles sont renversés.

Ceux qui, pendant la guerre, ont accumulés des dollars et ont besoin de débouchés économiques rêvent de reconstruire à leur profit l'arsenal de guerre, la puissance militariste de l'Allemagne, et veulent que la France les y aide, la France dont ils veulent faire leur instrument pour de nouvelles conquêtes.

Le Gouvernement a pu signer ces accords, un Parlement complice risque de le suivre, le peuple de France, lui, ne les ratifiera pas !

Tout au long, le texte qui nous est soumis s'appuie sur la loi américaine de coopération économique d'avril 1948. Je ne me référerai qu'à l'article 15 de cette loi, où il est traité spécialement des accords bilatéraux, au paragraphe F : « L'administrateur demandera au secrétaire d'Etat d'obtenir l'accord des pays intéressés pour que les moyens de production qui doivent être enlevés au titre des réparations des trois zones occidentales de l'Allemagne soient maintenues en Allemagne, si ce maintien constitue la façon la plus efficace d'atteindre les buts du programme de relèvement de l'Europe. »

Ce sont des paroles américaines, et nous demandons à un Américain de nous dire ce qu'est pour lui le relèvement de l'Europe. Analysant les directives données par le gouvernement américain il y a quelques mois au général Clay, le journaliste Steel écrit : « Le plus important, c'est la reconstruction du complexe industriel de la Ruhr et le groupement de tous les pays européens autour de ce potentiel qui, inclus dans le système des cartels américains, recevra la part du lion sur tous les fonds assignés à l'Europe par les Etats-Unis. Ainsi, l'Allemagne est prédestinée à devenir la pierre angulaire de la reconstruction européenne ». Ce n'est pas nous qui le disons, c'est un Américain lui-même, qui montre le lien étroit entre les cartels d'outre-Atlantique et la Ruhr.

Quant à la part du lion, elle est déjà octroyée : plus de dollars, toujours plus, à l'Allemagne occidentale. De 15 p. 100, sa part monte à plus de 20 p. 100 sur les fonds du plan Marshall, plus qu'il n'en sera mis à la disposition de notre propre pays.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous ai déjà répondu que c'était faux.

Mlle Mireille Dumont. On est allé vite en besogne. L'ex-président Hoover doit être satisfait, ainsi que les clans réactionnaires des Etats-Unis, qui demandait que son gouvernement dise haut et ferme qu'il ne se sentait plus lié par Potsdam, tant au point de vue des réparations, que de la politique industrielle, et qui ajoutait que les Etats-Unis devaient créer « un gouvernement centralisé de la zone anglo-américaine ». Si à un moment, on a parlé de démanteler les usines de guerre, ensuite de freiner la production industrielle allemande, depuis des mois elle monte et les hommes d'affaires américains avec les magnats de la Ruhr viennent de décider récemment, à Berlin, l'élevation de la production d'acier à 15 millions de tonnes, l'arrêt de tous démontages d'usines dans la Ruhr, l'achat d'actions des firmes sidérurgiques allemandes par des groupes étrangers. Déjà, l'an dernier, le monopole d'importation anglo-américaine pour la Ruhr était créé et recevait rapidement 500 millions de dollars. Il serait injuste d'omettre que toute l'Amérique n'est pas avec les cartels, comme j'en ai déjà dit ; il y a une opinion démocratique qui se développe rapidement malgré toutes les entraves gouvernementales, et en particulier des femmes courageuses, qui, comme les femmes de notre pays, ne mettent pas en balance la sécurité, la paix et le profit des gros industriels.

M. Laffargue. Jusqu'ici cela n'a pas donné beaucoup d'élus communistes ! (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Mlle Mireille Dumont. Elles ont choisi, celles qui donnent la vie, pour la paix; comme nous, elles sont inquiètes de cette renaissance voulue de la puissance de guerre allemande, de la coupure que l'on opère entre l'Allemagne des zones anglo-franco-américaine et la zone orientale, de la formation d'une Allemagne de l'Ouest dans laquelle les anciens nazis reprennent les directions économiques comme Heinrich Dinkelbach qui préside aux destinées de la sidérurgie de la Ruhr et qui est l'organisateur de la formidable concentration du bassin de la Ruhr entre 1918 et 1945, qui fut directeur du tout-puissant trust Vereinigte Stahlwerke, qui contrôlait la moitié de l'industrie de l'acier et aurait même été membre du *brun trust* économique nazi, Allemagne de l'Ouest, où les anciens nazis reprendraient aussi demain la direction politique. Des hommes qui ont fait le lit d'Hitler sont sur le point de rentrer des U. S. A. en Allemagne occidentale.

On a bien, en effet, selon le vœu de Hoover — et la France après les U. S. A. — tourné le dos aux accords de Potsdam. Les réparations sont liquidées. De l'Allemagne démilitarisée, décartellisée, dénazifiée, il n'est plus question. De l'Allemagne unie et démocratique, il n'en est question dans les pourparlers officiels « occidentaux » que pour empêcher le développement des germes de démocratie.

Car, même en Allemagne, des hommes, des femmes, des travailleurs ont compris quel était le chemin de la paix et compris qu'il y avait pour eux un relèvement moral possible et que, par leur travail, leur lutte, ils pouvaient regagner une place digne à leur patrie. Des hommes et des femmes allemandes ont accepté, eux, les accords de Potsdam. Cette Allemagne-là, encore faible, n'intéresse pas les gouvernements des puissances occidentales. Des gouvernants restent les héritiers de ceux qui, par leur faute, ont amené Hitler au pouvoir.

Dès l'an dernier, des délégués du congrès démocratique du peuple allemand se voyaient refuser audience à la conférence de Londres et notre gouvernement a empêché les délégués syndicaux de la zone française d'assister à la réunion interzone de Dresde organisée fin février par le président de la fédération syndicale mondiale. Ces mêmes délégués n'ont pu se rendre à Rome, à la réunion de l'exécutif de la fédération syndicale mondiale.

Mêmes brimades, refus de visa, pour la déléguée de l'Union démocratique des femmes allemandes devant se rendre à Stockholm, au comité exécutif de la fédération démocratique internationale des femmes, pour soutenir la demande d'adhésion à cette organisation internationale, qui groupe 81 millions de femmes de 43 nations. Difficultés sans nombre accumulées devant la commission d'enquête de cette organisation internationale dans notre propre zone.

L'union des femmes allemandes, malgré les entraves rencontrées dans les zones occidentales, groupe 250.000 femmes. Elle vient d'adresser une lettre au conseil des ministres des affaires étrangères où s'exprime le désir d'une paix juste, reconnaissant leur responsabilité dans la culpabilité du peuple allemand, exprimant leur ferme volonté de réparer les torts causés par l'Allemagne aux autres peuples.

Dans un manifeste aux femmes et aux jeunes filles allemandes, l'Union démocratique des femmes allemandes les appelle à réaliser les décisions de Potsdam et de-

mande l'autorisation d'une organisation démocratique unique pour les quatre zones.

En réponse à cette volonté de réparations et de paix, ce fut la dissolution de cette organisation dans de nombreuses villes, et une nazie notoire, Gertrude Boymer, qui était adjointe à Hitler pour les organisations féminines, est remise, non seulement en liberté, mais à la tête de certains mouvements féminins dans les zones occidentales.

A l'extrême gauche. Voilà le scandale !

M. Laffargue. Et von Paulus, où donc est-il ?

Mlle Mireille Dumont. Il est inadmissible que nous emboitions le pas aux occupants anglo-américains et que, dans notre zone aussi, l'organisation démocratique des femmes allemandes soit en butte aux vexations et brimades des autorités françaises.

Les femmes françaises n'oublient rien de leurs souffrances, ne peuvent rien oublier, mais elles sont sûres que des femmes de l'autre côté de la frontière de l'Est ont souffert aussi et qu'elles ont compris qu'il fallait que la nation allemande répare, que les mères devaient éduquer leurs fils dans les idées de démocratie et de paix, et, lorsque ces femmes demandent l'appui des occupants pour créer les conditions d'une Allemagne unie et démocratique, seule l'Union soviétique, celle qui a le plus souffert de la part de la hête nazie, que, selon l'expression de Staline, l'armée rouge a traquée jusque dans sa tanière, seule l'Union soviétique reconnaît et aide ces forces naissantes de paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

La France s'honorerait de suivre cet exemple; elle travaillerait ainsi efficacement pour la paix.

A travers les accords militaires et économiques auxquels souscrit notre Gouvernement, se développe une menace contre la paix, mais la volonté de sécurité dans le monde est plus grande que la soif de conquêtes, le besoin de débouchés économiques, la course au profit. Ce sont huit nations...

M. Laffargue. Il n'y en a plus que sept et demie ! (*Sourires*)

Mlle Mireille Dumont. ...qui, réunies dernièrement à Varsovie, définissaient, non dans le jargon d'un accord économique, qui n'ose pas dire ce qu'il est, mais dans un programme simple et précis, la voie à suivre pour la paix, qui est le respect des accords signés à Potsdam et qui tient compte du développement des forces démocratiques en Allemagne même.

Cette volonté si clairement exprimée a eu de puissants échos dans chaque pays, même chez la nation promotrice du plan Marshall, auprès de tous les démocrates, de tous les vrais patriotes et amis de la paix.

Fu France, je le répète, les dirigeants gouvernementaux peuvent dire qu'il n'y a pas d'autre chose à faire que d'accepter, qu'une espèce de fatalité pèse, et que, pour la France, il n'y aurait pas d'autre issue.

Non, rien n'est fatal. La soumission économique ne l'est pas, pas plus que l'abandon de la démocratie et l'abandon de la construction de la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Ceux qui disent cela, ceux qui l'acceptent, sont loin des travailleurs qui peinent, des femmes,

des mères, qui regardent vers un avenir qu'elles veulent heureux et qui savent qu'après l'expérience de la dernière guerre et la montée vers la liberté de nombreuses populations en Europe et dans le monde entier, il n'y aura pas de « répétition du passé ».

Le peuple, et notre parti communiste en est l'expression (*Exclamations sur divers bancs.*) sait que rien ne se conquiert sans lutte.

Notre parti a été le premier, après avoir appelé la nation à se battre pour se libérer, à l'appeler au travail. (*Vives protestations à gauche, au centre et à droite. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voix nombreuses à gauche, au centre et à droite. C'est faux ! (*Bruit à l'extrême gauche.*)

Mlle Mireille Dumont. Notre parti, sorti du peuple, fait confiance au peuple.

M. Charles Brune. C'est le peuple qui ne lui fait pas confiance !

Mlle Mireille Dumont. Le peuple ne baisse pas la tête.

Il y avait possibilité de discuter d'une autre aide que de ces accords honteux pour la France, accords auxquels ne souscrit pas la nation. Un jour, elle les effacera et, ayant à sa tête un gouvernement d'union démocratique, la France reprendra son vrai visage de pays libre et constructeur de la paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Ott.

M. Ott. Mesdames, messieurs, si j'interviens au nom de mes amis du mouvement républicain populaire, ce n'est pas pour refaire à cette tribune et devant vous un exposé complet, ni pour apporter à un débat-fléuve qui s'est instauré aussi bien à l'Assemblée nationale qu'ici, au Conseil de la République, un affluent qui serait peut-être superflu.

Tous les collègues qui, comme moi, ont suivi avec intérêt les débats à l'autre assemblée sont sans doute maintenant convaincus qu'il serait vain de recommencer ici à discuter selon le même mode.

Cela ne veut pas dire — loin de moi est cette pensée — que de larges débats devant l'Assemblée nationale étaient inutiles; ils étaient au contraire nécessaires afin de mieux préciser les positions, afin d'examiner avec attention les arguments pour ou contre.

De par la Constitution, nous sommes une chambre de réflexion. En suivant les débats à l'Assemblée nationale, nous avons eu la possibilité de réfléchir et de déterminer notre attitude en toute connaissance de cause.

Nous sommes maintenant parvenus aux termes d'une controverse et à un moment où les options décisives doivent se faire, où des conclusions doivent être tirées.

Je voudrais indiquer, quant à moi, le plus rapidement possible, mais avec les précisions nécessaires, quelles sont les conclusions que mes amis et moi-même avons tirées de ce débat et quelles sont les raisons profondes qui ont dicté notre conduite.

Je ne vous apprendrai sans doute rien de nouveau en vous indiquant tout d'abord que nous sommes favorables à l'adoption des trois conventions qui vous sont soumises ce soir.

Nous nous souviendrons seulement que l'Assemblée nationale a voté le premier à l'unanimité, et j'espère que la même unanimité se retrouvera au sein du Conseil de la République.

Le deuxième texte est celui de l'accord intereuropéen de coopération économique du 16 avril 1948.

Cet accord est préalable à l'accord bilatéral auquel il sert de base et qui constitue le troisième texte qui nous est soumis. C'est cet accord bilatéral qui a été critiqué par les différents orateurs de l'opposition.

Je ne veux pas revenir sur l'économie générale de ces projets, étant donné que les rapporteurs éminents qui m'ont précédé à cette tribune m'ont épargné cette peine. Ils ont été développés et commentés longuement devant vous. J'insisterai simplement sur leur caractère particulier, qui est commun d'ailleurs à toutes les conventions internationales.

Ces projets se présentent comme un tout qu'il n'est pas possible de modifier ou d'amender. Il faut les accepter ou les rejeter en bloc. Cette alternative n'est pas sans poser à des parlementaires qui réfléchissent et qui sont conscients de leur responsabilité de graves problèmes de conscience.

Ce soir, la nôtre sera parfaitement tranquille lorsque nous apporterons notre adhésion unanime et réfléchie à la ratification de ces accords. Elle sera tranquille précisément parce que tous les problèmes de conscience, nous nous les sommes posés et aucun des dangers que pouvaient contenir, en puissance telle ou telle disposition, tel ou tel article, ne nous ont échappé.

Ce n'est pas non plus un vote de partisan que nous apporterons ce soir au Gouvernement. Nos collègues communistes, avec l'ardeur de leur foi qui simplifie tous les problèmes — mais parfois cette simplification va jusqu'à la caricature déformante — expliquent l'attitude de ceux qui ne pensent pas comme eux par un réflexe anticommuniste qui nous conduirait à accepter n'importe quoi de n'importe qui pour barrer la route aux communistes.

M. David. C'est exact!

M. Ott. On nous accuse de sacrifier à l'anticommunisme l'indépendance française et de nous soumettre sans contrôle, sans réserve à l'impérialisme du dollar.

J'ai le droit d'affirmer qu'une telle explication est une déformation caricaturale de la vérité.

J'ai le droit et le devoir de dire aussi que nul plus que nous n'est soucieux de la grandeur et de l'indépendance françaises. Encore faut-il s'entendre sur les termes. Nous ne pensons pas à l'indépendance française dans la perspective d'un nationalisme étroit et chauvin qui n'a plus de réalité au siècle de l'interdépendance des économies; mais nous la pensons dans un effort constant pour garder notre originalité propre et le meilleur de nos traditions séculaires pour résoudre les contradictions qui éclatent dans les rivalités de deux blocs, dans le sens d'une synthèse vraiment humaine et vraiment démocratique.

Nous pensons aussi — vous voyez que nous ne cherchons pas à esquiver les difficultés — que l'objet essentiel du débat qui nous amène ici, ce soir, est de savoir si ces accords sont contraires à l'indépen-

dance nationale. En pensant ainsi, nous sommes de l'avis du plus subtil et du plus habile des orateurs de l'opposition, M. Pierre Cot, qui, à l'Assemblée nationale, négligeant lui-même les détails, est allé au fond de ce problème et a voulu nous convaincre par un raisonnement subtil.

Le fond donc du débat, mesdames et messieurs, est bien de savoir non pas si l'aide américaine nous est utile ou même nécessaire — cela, je crois bien que personne ne le conteste; aucun des orateurs de l'opposition ne l'a sérieusement contesté — mais si cette aide, qui nous est offerte, l'est dans des conditions qui se révéleraient, dans un avenir plus ou moins long, comme dangereuses pour l'indépendance économique et, par conséquent, pour l'indépendance politique et la souveraineté de notre pays.

J'ai lu avec attention le discours de M. Pierre Cot, à l'Assemblée nationale. J'ai lu également tous les autres discours et tous les arguments de tous les orateurs de l'opposition. J'ai su faire la part qu'il fallait faire, évidemment, entre les arguments qui n'étaient là que pour les besoins d'une certaine propagande politique et ceux qui étaient plus sérieux, ceux qui reposaient sur des considérations plus solides, et sur une documentation plus sûre.

Eh bien! j'affirme que tous les arguments de l'opposition n'ont pas été assez solides ni assez convaincants pour emporter ma conviction, ainsi que celle de mes amis. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

Les orateurs de l'opposition ont prétendu nous prouver que, s'il y avait dans l'immédiat une certaine convergence entre les intérêts de l'Amérique et les intérêts de l'Europe, il n'était pas sûr qu'il n'arriverait pas un moment où il y aurait, au contraire, divergence entre les buts de la politique économique européenne et ceux de la politique économique américaine. A ce moment-là, nous disent-ils, l'Amérique sera assez forte pour faire prédominer sa politique économique, pour l'imposer. Il n'y aura aucune discussion possible sur un pied d'égalité entre une Europe dépendant de l'Amérique, contrôlée par elle, et l'Amérique capable d'imposer sa loi à une Europe vieillie et fatiguée.

Je reconnais que le raisonnement ne manque pas de force et qu'il convient alors d'examiner, dans les accords eux-mêmes, si cette possibilité est donnée à l'Amérique. Rien ne nous permet de dire, après examen minutieux des textes, que l'Amérique aura ce pouvoir, car la possibilité de dénoncer le contrat ou même de renoncer complètement à l'aide Marshall nous est toujours laissée. Il y a, dans le contrat, des clauses de sauvegarde sur lesquelles on n'a pas assez insisté et qui sont cependant essentielles.

On a dit aussi que la méthode choisie par les Etats-Unis pour distribuer et pour administrer l'aide accordée était mauvaise, qu'elle convenait pour un programme de secours ou pour un plan d'assistance, mais qu'elle ne convenait pas pour un plan d'équipement et d'industrialisation. Il faudrait, nous a-t-on dit, un plan Monnet de l'Europe occidentale et ce plan n'existe pas et ne peut pas exister parce que l'aide américaine est consentie annuellement et qu'il est impossible d'établir un plan pour un an.

On a dit aussi que notre indépendance économique serait menacée parce que l'administration américaine déterminerait non seulement le montant de l'aide, ce qui est d'ailleurs normal, mais la nature

et la composition de cette aide, et que cette disposition lui permettrait de diriger, selon des conceptions américaines, l'économie de notre pays.

C'est ainsi que l'on pourrait, nous a-t-on dit, nous refuser des biens d'équipement dont nous avons besoin pour nous accorder des biens de consommation.

Ceux qui adressent ces critiques ont toujours l'arrière-pensée et le soupçon que les Etats-Unis ne cherchent pas autre chose que la domination de l'Europe occidentale et de la France.

Cette accusation est-elle fondée? Nous ne le croyons pas et rien ne nous permet d'affirmer que là est bien l'intention des Etats-Unis.

Je pousserai plus loin mon raisonnement et ferai des concessions plus amples à nos adversaires. Même en supposant que ces méfiances soient justifiées, serait-ce une raison suffisante pour rejeter les accords? Il suffit de les lire pour se rendre compte que non, car, je le répète encore une fois, si ces accords s'étaient, à l'expérience, dangereux, nous pourrions toujours y renoncer.

La partie des accords qui a soulevé le plus de critiques concerne le contrôle de notre économie.

On a dit que l'accord bilatéral réalisait, autour de notre économie, une sorte de vaste toile d'araignée. C'est là une crainte que l'on exprime, mais ce n'est pas une réalité que l'on démontre.

Dans des rapports admirablement documentés et solides, M. Letourneau, à l'Assemblée nationale, et M. Pezet, au Conseil de la République, se sont appliqués à démontrer qu'aucune des clauses n'était véritablement gênante et, notamment, le contrôle qui serait éventuellement appliqué à nos finances et qui a si fort scandalisé M. Pierre Cot et nos collègues communistes.

J'indique, à ce propos, que M. le rapporteur devant l'Assemblée nationale, M. Letourneau, a fait préciser, par M. le ministre des finances, que nos engagements à ce sujet n'allaient pas au delà des engagements de Bretton-Woods, en qualité de membre du fonds monétaire international.

Or, si j'ai bonne mémoire, les accords de Bretton-Woods ont été ratifiés par le Parlement sans que nul parlementaire, même communiste, se soit inquiété, à ce moment-là, des conséquences que ces accords pourraient avoir pour la défense nationale.

Aucune critique vraiment convaincante n'a donc été apportée contre la conclusion des accords. Aucun fait positif n'a été relevé qui puisse nous empêcher de les ratifier.

Quant à la critique véhémement qu'ont faite certains collègues communistes, elle relève du domaine de la passion et il ne faut pas insister. En tout cas, ils n'ont jamais proposé une autre solution constructive. S'ils l'avaient fait nous les aurions écoutés avec la plus grande attention. Mais rien de semblable n'a jamais été proposé par personne et rien ne pouvait l'être.

M. Naime. A part cela, vous lisez objectivement.

M. Ott. Que voulez-vous dire?

Je lis péniblement, car je suis myope et je n'ai pas de lunettes, un texte que j'ai écrit moi-même. Personne ne m'a donné

un papier à lire. (*Rires et applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.*) Je suis assez grand pour écrire mes papiers tout seul et pour les penser. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Faustin Merle. Il n'y a pas que vous, monsieur Ott. Votre allusion est déplacée.

M. Charles Brune. Sûrement pas.

M. Ott. La meilleure garantie que nous ayons contre la crainte de vassalisation, qui s'est élevée ici, c'est précisément le fait que cette crainte vise, non seulement la France, mais les pays appartenant à l'organisation des Seize. M. le ministre des affaires étrangères a fait remarquer avec raison à l'Assemblée nationale que, dans cet ensemble figuraient la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et la Norvège, qui n'avaient, pas plus que la France, la vocation de la servitude. Pas plus que les autres nations nous n'avons vendu notre droit d'aïnesse pour un plat de lentilles. M. le ministre des affaires étrangères n'a pas eu de peine à démontrer que vraiment le plat de lentilles était tout de même substantiel, et que le droit d'aïnesse n'avait pas été vendu.

Qu'est-ce que le droit d'aïnesse, en l'occurrence, mes chers collègues ? C'est la liberté de négocier, d'accepter, de refuser ou de mettre fin à l'accord. Cette liberté nous est-elle aliénée ? J'ai lu avec attention toutes les clauses de l'accord bilatéral. J'ai cherché en vain celles qui pourraient paraître dangereuses, et celles qui pourraient compromettre nos droits de discussion ou de négociation.

On a dit que certains termes de ces accords étaient vagues, qu'ils donnaient lieu à des interprétations diverses, et que dans ce cas, étant donné qu'il s'agissait un peu de la lutte du pot de terre contre le pot de fer, c'est l'interprétation du plus fort, c'est-à-dire l'interprétation américaine, qui prévaudrait.

On peut avoir, en effet, quelques inquiétudes au sujet de l'interprétation de certains textes. Mais je voudrais tout de même que l'on fit un peu confiance à nos négociateurs français, présents ou futurs. Il suffit, pour certains orateurs de l'opposition, de dire que la France négocie pour vouloir dire aussitôt que la France capitule. C'est une interprétation que pour notre part nous nous refusons toujours à donner. La France n'est pas dans la position humiliante du mendiant qui tend la main. Elle a le droit de parler haut et clair. Elle n'a rien aliéné de ses droits essentiels.

Je rappelle que l'engagement d'assurer aux sociétés américaines un traitement équivalent à celui dont jouissent les sociétés françaises est assorti d'une clause de sauvegarde qui figure à l'article 12, paragraphe 1^{er}, de la charte de la Havane.

L'article 5 de l'accord bilatéral, que certains de nos collègues ont traité de dangereux, comporte trois restrictions, trois possibilités de défense dont M. le ministre des affaires étrangères a donné lecture à l'Assemblée nationale.

Les accords sont donc des accords d'association pour une période déterminée.

Les adversaires de cette politique l'estiment dangereuse parce qu'ils pensent que l'Amérique vise à l'asservissement de l'Europe, et notamment de la France. Mais rien ne nous autorise à une pareille interprétation des intentions des Etats-Unis.

On a soulevé beaucoup de critiques, mais on n'a rien apporté de positif. Nous devons nous rendre compte, au contraire, que le système de l'aide Marshall est le seul qui soit efficace ; il faut même ajouter que c'est le seul qui sauvegarde, dans l'avenir, notre indépendance nationale.

Si vous refusiez ces accords, si vous les repoussiez, qu'arriverait-il ? Cette indépendance que l'on juge menacée par l'aide Marshall, la trouvera-t-on dans la misère, dans les restrictions, dans la diminution de moitié du niveau de vie de l'ensemble des Français ?

Quant à nous, notre choix est fait. Nous voterons pour ces accords, parce qu'en votant pour l'aide Marshall nous avons conscience que nous prenons la seule possibilité de relèvement qui nous soit offerte.

Nous ne nions pas que ces accords, comme tous les accords passés entre des humains comportent certains risques et certains aléas. Nous ne sommes pas sûrs de ce que sera la politique américaine dans l'avenir, certes, mais j'ajoute que nous ne sommes pas non plus sûrs de ce que sera la nôtre.

Nous voterons ces accords en faisant un acte de foi dans l'avenir et un acte de foi en nous-mêmes, parce qu'il rend possible l'élaboration et l'exécution d'un vaste programme de production et d'échange entre les pays européens.

Nous ferons ainsi en même temps un acte de foi envers la coopération internationale. C'est l'aide Marshall, et elle seule, qui a permis d'envisager l'union des Etats européens autour d'un vaste programme de restauration économique, préude nécessaire à une organisation pacifique du monde civilisé. Il y a là, nous le pensons, une œuvre à laquelle nous sommes fiers d'être associés et qui est susceptible de soulever encore l'enthousiasme de tous les hommes de bonne volonté. C'est à eux que je m'adresse pour leur demander de s'unir à nous dans une approbation qui est, en même temps qu'un acte de foi, un acte de sagesse, car, à ratifier ces accords, tous les hommes de bon sens reconnaîtront avec nous que nous n'avons rien à perdre, mais tout à gagner. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Djaument. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Djaument. Mesdames, messieurs, le Gouvernement de la République, par la série d'actes internationaux auxquels il a souscrit — hier accords européens de coopération économique, pacte de Bruxelles, accord de Londres ; aujourd'hui, accords de coopération économique avec les Etats-Unis — nous conduit dans une voie qui engage tellement l'avenir que chacun, ici, a le devoir d'être précis et net.

En effet, le Conseil de la République, en approuvant ou en rejetant l'accord qui nous est aujourd'hui soumis et dont les conséquences, vous le savez, sont incalculables, va prendre ses responsabilités devant l'histoire, devant le peuple de France et de l'Union française.

Dans ces conditions, vous me permettrez de dire sincèrement à cette tribune le sentiment de mes amis et de moi-même vis-à-vis de cet accord en ce qui concerne l'Union française.

Je ne vous parlerai pas de ses conséquences funestes pour la France métropolitaine. De nombreux orateurs, tant à l'Assemblée de l'Union française et à l'Assem-

blée nationale qu'ici même, ont dégagé, les uns brutalement, les autres en substance, la profonde humiliation qui est infligée à ce fier pays de France. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Le mot est de trop et vous avez eu tort de le prononcer.

M. Djaument. C'est votre point de vue, monsieur le ministre, mais le mien, c'est bien celui que j'ai exprimé. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Cependant, je voudrais dire un mot au sujet des différentes interprétations du texte.

Le français est très riche. On peut dire la même chose de différentes façons et certaines personnes, après une analyse sérieuse de ce texte, y voient des dons.

De deux choses l'une : ou ces personnes ne pensent pas un seul mot de ce qu'elles avancent, et c'est une comédie trop triste pour qu'elle dure...

M. le ministre des affaires étrangères. Quelles sont ces personnes ?

M. Djaument. ...ou elles le croient sincèrement et, dans ce cas, c'est un véritable malheur.

M. le ministre des affaires étrangères. Quelles sont ces personnes, je vous en prie ?

M. Djaument. Ce sont des personnes qui voient des dons dans ce texte. Le chrétien africain que je suis ne croit pas que nous soyons à une époque où la manne tomberait du ciel.

Natif d'un pays où le pacte colonial a trouvé son champ d'application, je puis affirmer que le financier yankee est un homme d'affaires qui voit avant tout ses affaires. Après la brillante démonstration de notre ami, M. Pierre Cot, à l'Assemblée nationale, je pense que toutes les illusions devraient tomber sur ce point.

D'autres personnes pensent peut-être sincèrement et disent : « Nous sommes ruinés à ce point que sans l'aide américaine nous ne pourrions jamais nous relever ».

Je pense, pour ma part, que le passé de la nation française condamne d'une manière formelle cette affirmation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Laffargue. C'est un hommage à la III^e République !

M. Djaument. Et puis, n'y aurait-il par hasard que les Etats-Unis au monde ?

Je m'excuse auprès de ceux qui pourraient s'étonner ou s'indigner de ne pas me voir aussi me confondre en remerciements pour la générosité de cet accord. Je n'oublie pas en effet qu'en même temps qu'on essaye d'anesihésier la France, ici, chez nous une propagande insidieuse est menée pour l'établissement de dizaines de Républiques de Libéria ou les choses seraient plus faciles et plus simples.

Comme je ne puis souscrire ni à l'asservissement de notre France ni à la dislocation de l'Union française, il est bien évident que je ne serai jamais de ceux qui applaudissent à l'aide américaine. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je voudrais en arriver maintenant à mes observations touchant les pays et les territoires d'outre-mer. Mais auparavant, notre honorable collègue M. Moutet me per-

mettra sans doute de reconnaître l'exactitude des faits qu'il a apportés à cette tribune, à savoir le manque d'équipement économique de nos territoires, la rareté des routes et des chemins de fer et la question de l'indépendance de l'Indochine.

Mais il est tout de même curieux que M. Moutet ait attendu son départ du ministère pour tenir ce langage fort louable. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Il est même étonnant que celui qui a précisément mis le feu à l'Indochine et à Madagascar parle d'indépendance. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

M. le ministre des affaires étrangères. Le Gouvernement est obligé de s'élever à nouveau contre des termes qui sont scandaleux en eux-mêmes et qui portent atteinte à tout ce qui a été dit auparavant par l'orateur lui-même de l'Union française.

Ce n'est pas de France que le feu a été mis à Madagascar et à l'Indochine. Vous savez très bien qui a mis le feu. *(Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)*

M. Boudet. Nous savons aussi à quels ordres vous obéissez.

M. Alcide Benoit. Et vous ?

M. le président de la commission des affaires étrangères. Tout cela commence à devenir bien suspect.

M. Boudet. Lisez l'*Humanité* d'aujourd'hui et voyez la photogravure de la première page.

M. Djaument. L'article 11 de l'accord bilatéral qui nous est soumis spécifie que l'Union française dans son ensemble est impliquée dans cet accord.

Ainsi, il est bien clair que la mainmise américaine sur la France métropolitaine s'étendra automatiquement aux pays et territoires d'outre-mer.

Mais le Gouvernement, avant d'engager de cette façon ces pays et territoires, a-t-il pris soin de les consulter ? A-t-il obtenu leur adhésion formelle ? Nullement.

Contrairement à la Constitution et aux principes de la charte des Nations Unies, il les a engagés sans que la primauté de leurs intérêts soit formellement garantie. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Par une assimilation audacieuse, contraire au droit des gens, l'Union française devient partie intégrante de l'Europe, tombant, de ce fait, entre les mains des Etats-Unis, sans que les Etats associés et les assemblées des territoires d'outre-mer aient eu à se prononcer sur un acte dont les conséquences sont imprévisibles.

M. Laffargue. Vous pouvez refuser l'accord, si vous n'en voulez pas.

M. le président. Je vous en prie, n'interrompez pas l'orateur.

M. Laffargue. Monsieur Djaument, voulez-vous me permettre un mot ?...

M. Djaument. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Laffargue, avec la permission de l'orateur.

M. Laffargue. Mon cher collègue, il s'agit de biens d'équipement ou de biens de consommation apportés par l'Amérique. Vous pouvez toujours, au nom des terri-

toires que vous représentez, faire la déclaration que ce don est tellement dangereux qu'au nom de vos commettants vous le refusez pour sauver leur âme. Vous aurez le droit de le faire. Mais je ne suis pas sûr, quand vous vous représenterez devant eux, que vous en recevrez beaucoup d'éloges.

M. Djaument. Mon cher collègue, je regrette, mais la différence entre vous et moi, c'est que je préférerais que ces biens d'équipement partent de France plutôt que d'un pays étranger. Loin de moi toute prévention systématique à l'égard de telle ou telle nation. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

L'Union française ne demande qu'à collaborer avec la France et toutes les nations, sincèrement, pour la paix et la liberté, pour une économie qui libère véritablement l'homme.

Mais elle refuse d'être associée sans son adhésion fraternelle à des plans économiques qui nous conduisent à la guerre.

M. le ministre des affaires étrangères. Permettez-moi de vous interrompre.

M. Djaument. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec la permission de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. L'Assemblée de l'Union française, consultée après avis de l'Assemblée nationale, a voté, à une écrasante majorité, en faveur des projets qui sont aujourd'hui soumis au Conseil de la République.

A l'extrême gauche. Cela ne veut rien dire !

M. Djaument. Vous aurez peut-être la même majorité ici, mais il est certain que vous n'aurez pas nos voix.

M. le ministre des affaires étrangères. Cela vaut mieux !...

M. Djaument. Sans avoir de prévention contre personne, nous ne pouvons demeurer sourds à des avertissements comme celui-ci : « Ainsi, les techniciens américains, convaincus de la possibilité d'une guerre, s'occupent-ils fébrilement de construire autour de l'Afrique, continent immense à peine exploité, une ceinture d'aéroports et de terrains annexes qui formeraient l'ossature de leurs lignes générales de communications stratégiques. »

« Les récentes conversations Béchard-Stettinius entrent naturellement dans cette politique. Il est évident que ni la France ni aucun Etat européen ne peuvent aujourd'hui rivaliser avec les U. S. A. ni refuser d'accéder à leurs désirs ! »

M. le président et rapporteur de la commission des affaires étrangères. Qui a écrit cela ?

M. le ministre des affaires étrangères. Il est intéressant de le savoir.

M. Djaument. C'est un journal qui n'est pas de notre bord qui l'a écrit.

M. le ministre des affaires étrangères. Lequel ?

M. Djaument. *La Semaine dans le monde*, sous la plume de M. P.-M. Desjardins.

M. David. C'est le journal le plus officiel.

M. le président et rapporteur de la commission des affaires étrangères. Pourquoi le plus officiel ?

M. David. Vous êtes gêné.

M. le président et rapporteur de la commission des affaires étrangères. Pas du tout !

M. Djaument. Ce n'est pas non plus avoir des préventions que d'établir la juste relation, entre les accords de Bretton Woods et la réduction des crédits pour nos plans à la première Assemblée constituante, accords qui furent aussi à la base du statut actuel de nos assemblées territoriales. Et quand on fait un rapprochement entre le silence autour de la loi qui doit régler définitivement ces assemblées et les accords que nous discutons, on constate clairement qu'une pression politique s'exerce sur la France pour qu'elle n'applique pas la Constitution en ce qui concerne l'Union française.

Car la crainte, elle est bien connue, c'est que ces assemblées dotées suffisamment de pouvoirs, conformément à la Constitution, pourraient refuser une mainmise étrangère sur nos territoires, et ici, j'ajoute que c'est fort exact, car à aucun moment, nous ne laisserons nos richesses naturelles devenir la propriété des étrangers.

Mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est cette pression extérieure, qui est une atteinte à notre indépendance.

L'examen de l'accord qui nous est soumis montre qu'il s'est fixé comme but la prospérité de certains pays de l'Europe : l'Allemagne occidentale, la Turquie, la Grèce, le Portugal et qui sait ? demain, l'Espagne, où l'aide américaine renforcera la base du fascisme et du militarisme que nous avons combattus. Nous qui avons consenti, avec le peuple de France, de lourds sacrifices pour la liberté et l'indépendance, non seulement de la France mais du monde, nous refusons d'être traités, non comme des victimes de l'Allemagne qui ont droit aux réparations, à toutes les réparations, mais comme des peuples qui doivent venir au second rang, après l'Allemagne, après l'agresseur d'hier.

Ces accords, au lieu d'avoir pour base la primauté de nos intérêts, subordonnent et sacrifient le relèvement des pays des territoires d'outre-mer par leur contribution obligatoire à la colonisation de l'Europe occidentale par les hommes d'affaires américains. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Par les dispositions de l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, de l'article 2, alinéa 3, non seulement il est reconnu au gouvernement des Etats-Unis le droit de renforcer les privilèges et les monopoles qui sont à la base de l'oppression colonialiste dont souffre l'Union française, mais ces monopoles auront des privilèges de suzeraineté par la protection de la libre entreprise. Vous permettrez, mes chers collègues, à des hommes qui savent ce que signifie l'oppression colonialiste de refuser une telle clause. *(Très bien ! à l'extrême gauche.)*

Cet accord va plus loin. L'Union française, d'après l'article 1^{er}, alinéa 3, ne pourra s'approvisionner au titre de « l'aide » américaine dans d'autres pays étrangers qu'à la condition de se faire complice des Etats-Unis dans sa détermination d'asservir ce pays.

L'article 2 interdit à la France d'entreprendre aucun développement intéressant

pour l'Union française, en particulier la production du charbon, de l'acier, les moyens de transports, les produits alimentaires, sans une autorisation préalable du gouvernement des Etats-Unis. Cela signifie pratiquement l'interdiction d'exécuter outre-mer le plan de développement économique et social dans l'intérêt primordial de nos populations.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Est-ce l'original de l'accord que vous lisez ou une interprétation que vous en faites ?

M. Djaument. C'est l'accord, monsieur le président; naturellement, je vous ai cité avec précision, ce qui vous permettra de vous éclairer, monsieur le président. Naturellement, nous comprenons mieux aujourd'hui les manœuvres qui tentent de décapiter le F. I. D. E. S. Ce ne sont point là tous les torts que ces accords vont nous causer. En même temps que le Gouvernement français est mis dans l'obligation par l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} — monsieur le président; je vous donne encore ces précisions — de subordonner la production, les prix, le transport des produits des pays et territoires d'outre-mer aux besoins effectifs et éventuels des Etats-Unis.

Un système de contrôle permet à ceux-ci de s'immiscer, d'une manière permanente, dans toutes les activités économiques. De plus, les Etats-Unis auront une ingérence intolérable dans le mode de financement du plan de développement économique.

M. le ministre des affaires étrangères. Je me permets de critiquer la façon dont vous avez, mon cher collègue, interprété l'article 2, alinéa 1^{er}. Ce n'est pas une citation, c'est une interprétation, et même, si je puis dire, une certaine façon de le « cuisiner », qui ne correspond absolument en rien à ce qui est contenu dans l'accord que vous prétendez présenter devant nous.

M. Serge Lefranc. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Djaument. Je vous en prie.

M. Serge Lefranc. Je me permets simplement de faire observer à M. le ministre très courtoisement qu'avant de prendre la parole, même quand on est ministre, on demande la permission à l'orateur. (*Mouvements.*)

M. Boudet. Me permettez-vous de dire un mot ?

M. Djaument. Certainement !

M. Boudet. Je désire dire un mot simplement.

Ce n'est pas à vous, mais à M. Lefranc que je voudrais répondre.

Il n'a pas à donner de leçon aux autres !

M. le ministre des affaires étrangères. Si j'ai manqué — ce que je ne crois pas — aux règles parlementaires en la circonstance, l'orateur voudra bien m'excuser en raison de l'importance de la rectification que j'ai dû lui apporter.

M. Djaument. Je vous en prie, monsieur le ministre. Je voudrais simplement vous dire que ces accords sont tellement imprécis qu'il est loisible à chacun de donner son interprétation. Ce n'est pas moi qui l'ai voulu. C'est la volonté des signataires de cet accord qui ont voulu cette interprétation.

Au début de mon exposé, j'ai dit que la langue française est très riche et qu'on pouvait interpréter les mots comme on voulait. Mais pour nous, peuples d'outre-mer, voilà ce que nous lisons dans ces accords, et c'est cela qu'ils signifient réellement malgré votre interprétation, à nous.

M. Boudet. Ce qui est dangereux c'est quand les Français parlent russe.

M. Djaument. Ce qu'il nous faut dire aussi, ce sont les dévaluations monétaires qui nous seront imposés. Quand on sait la catastrophe de la dernière dévaluation, on peut se rendre compte de ce que seront les lendemains que l'on nous promet...

M. Laffargue. Les lendemains qui chantent!...

M. Djaument. Le plus grave de cet accord pour nous, peuples de l'Union française, c'est que les ressortissants américains auront les mêmes droits que les ressortissants français quant à l'accès et à l'exploitation de toutes nos ressources naturelles. Comme les Américains auront, grâce à leur gouvernement, beaucoup plus de capitaux que les ressortissants étrangers, c'est reconnaître aux financiers américains la libre disposition de nos ressources naturelles.

Je voudrais ici, mesdames, messieurs, citer un exemple. A Yomboli, en Guinée française, à cinq kilomètres de la mer, à ciel ouvert, se trouve un riche gisement de fer prospecté par les Américains depuis plusieurs années. Les techniciens américains sont d'accord pour estimer à plus d'un milliard de tonnes de fer ce que peut donner cette mine de Yomboli. Ce minerai de fer est très riche, puisque la proportion est de 49,75 p. 100, alors que le minerai de la Lorraine atteint à peine 7 p. 100 de fer.

M. le ministre des affaires étrangères. Non, c'est 27 p. 100.

M. Djaument. La société qui devait exploiter ce formidable gisement n'a pas pu obtenir les licences nécessaires, 95 p. 100 de ses capitaux étant américains; mais avec l'accord que vous allez signer, que vous allez approuver, plus d'un milliard de tonnes d'un minerai de fer très riche ira aux Etats-Unis, d'où il reviendra sous forme de produits finis, au lieu qu'il arrive directement pour faire tourner vos usines. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voilà comment nous allons être sauvés !

J'en ai terminé avec ces observations qui étaient nécessaires.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de bien vouloir conclure.

M. Djaument. Un orateur a gardé la tribune pendant 45 minutes et personne n'a protesté.

M. le président. Le temps de parole qui vous est imparti a été accepté par votre groupe.

Vous l'avez déjà dépassé de plus de cinq minutes.

A l'extrême gauche. M. Djaument a été souvent interrompu.

M. Djaument. Ma dernière observation, une des plus inquiétantes, monsieur le ministre, a trait à l'éventualité d'un transfert possible des populations d'outre-mer.

Nous qui avons souffert d'un travail forcé, nous qui avons payé un lourd tribut humain à ce travail forcé, nous ne pouvons qu'être inquiets au sujet de cette clause.

M. Boudet. C'est bon pour la Sibérie le travail forcé. Dans l'Union française, il n'existe pas. (*Applaudissements au centre. — Exclamations à l'extrême gauche.*) Cela vous gêne, mais je le dis quand même.

M. Legeay. Laissez donc la Sibérie tranquille; nous sommes en France ici !

M. Djaument. Telles sont, mesdames, messieurs, au regard de l'Union française, les conséquences de l'accord de coopération économique entre la France et les Etats-Unis.

En toute conscience, pouvons-nous accepter, nous, représentants de l'Union française, un tel accord ? Mes amis et moi ne pensons pas, comme l'honorable M. Cianfarani qui déclarait à l'assemblée de l'Union française, le 1^{er} juillet dernier : « Que ces conditions me plaisent ou me déplaisent, je me trouve dans l'obligation impérieuse de l'homme ruiné de les accepter sous peine de mourir d'inanition.

« Je voterai donc ces accords parce que j'ai faim, parce que l'Amérique va ravitailler mon pays avec son blé, son essence, ses moteurs. »

Quant à nous, plutôt que de sacrifier l'avenir et les espoirs de jeunes peuples qui montent là-bas, au delà des mers, plutôt que de sacrifier l'indépendance et la sécurité de notre France, ce qui signifierait, en définitive, la fin de la liberté du monde, nous préférons mourir de faim. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Vieljeux.

M. Vieljeux. Mes chers collègues, les accords dont la ratification est soumise aujourd'hui à notre vote, semblent, quant à leur forme et à leur esprit, simples et normaux.

La France, meurtrie par deux guerres subies en un temps bref demeure pleine d'espérance et de possibilités. Elle ressemble, je crois, à ces affaires saines que l'adversité et les erreurs mettent momentanément en difficulté mais dont le fond et toutes les grandes virtualités demeurent. De telles affaires ont parfois le choix entre la faillite et le banquier; et le banquier n'est pas une insipide alternative.

Lorsque, d'aventure, une banque normale — j'entends non nationalisée — (*Sourires au centre et à droite*) accepte de prêter son concours, il est aussi usuel qu'élémentaire qu'elle prenne certaines précautions relativement au bon emploi des fonds qu'elle prête; des garde-fous sont quelquefois nécessaires.

Certains de nos collègues, que quelques-unes des précautions prises semblent choquer, sont peut-être victimes, à leur insu, des errements de certaines banques nationalisées qui financent, parfois, sans suffisantes précautions, des affaires mal gérées par des gens incapables. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. Armengaud, rapporteur. La S. N. E. C. M. A., par exemple !

M. Baron. Vous pensez, sans doute, à la banque industrielle de Chine ou à la B. N. C. I. I.

M. Vieljeux. Je pense, au contraire, à la S.N.E.C.M.A.; mon cher collègue. Lorsqu'une affaire, pour se redresser, doit faire appel à un banquier, elle a toujours un moyen de s'en libérer; c'est par son travail, ses efforts, la sagacité de ses vues et de son comportement de cesser d'en avoir besoin: (*Très bien! très bien! au centre.*)

Mes amis et moi pensons que si la France changeait de politique il pourrait en être ainsi très rapidement pour elle.

Quoi qu'il en soit, nous estimons que si le rôle d'assisté n'est jamais agréable, la France aujourd'hui n'a malheureusement pas le choix et doit être reconnaissante à ceux qui l'aident.

Pour pouvoir gravir sans trop de peine et de lenteur le dur chemin qui mène à moins de difficultés quotidiennes et à un meilleur niveau de vie, la France et l'Union française ont actuellement besoin d'une aide fraternelle. Pour échapper à la misère, au mécontentement, à la haine génératrice de révolutions avec leur cortège de régressions et de tristesses, le plan Marshall est le seul remède et ce qui m'en donne la certitude, c'est ce qu'écrivait en décembre 1947, à ce sujet, dans son rapport de fin d'année, M. Jdanov, secrétaire général du parti communiste à Moscou. Il ordonnait ceci:

« Maintenant tous nos efforts doivent tendre à détruire le plan Marshall. Il faut réduire le plan Marshall à zéro. »

Le Conseil verra que j'ai de bonnes lectures et que pour trouver sinon la vérité du moins le fil d'Ariane, je sais aller puiser aux sources! Mais que le Conseil ne se méprenne pas. Mes amis du P. R. L. — comme moi — nous ne voulons d'aucune dictature qu'elle soit de Washington, de Moscou ou du prolétariat.

M. Legeay. Pourvu que ce soit la vôtre!

M. Vieljeux. La mienne c'est une démocratie; mais ce n'est pas votre formule!

M. Mammonat. C'est la démocratie de la famine!

M. Vieljeux. Au fond, dans ce débat certain, se plaignent que les roses aient des épines et d'autres, sans du tout se réjouir d'ailleurs, pensent qu'il est tout de même heureux que les épines aient des roses.

Quoi qu'il en soit, cette aide fraternelle dont nous ne pouvons nous passer nous est offerte. Et, fait sans précédent dans l'histoire des peuples, elle nous est même en grande partie donnée.

A ceux de mes compatriotes qui marquent certaines réticences au sujet de l'accord qui nous occupe puis-je me permettre de rappeler que l'aide Marshall à l'Europe représente 20 p. 100 environ du budget des Etats-Unis? Et aux parlementaires que nous sommes, puis-je me permettre de souligner le mérite que constitue, en pleine période électorale, le fait de se présenter devant l'électeur avec dans son programme un article qui signifie pour tous les contribuables 20 p. 100 de majoration de leur feuille d'impôt?

Trouverait-on dans beaucoup de pays, grand nombre de gens qui, pour la noble satisfaction de venir en aide aux citoyens du Texas ou de l'Alabama supposés en difficulté, feraient sans hésiter de même? (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Pour ma part, je crois que nous prêtons aux Américains des sentiments et des intentions qui ne sont pas les leurs. Il ne faut pas toujours juger les autres à son image.

Au cours d'un récent voyage d'étude que je viens de faire aux Etats-Unis, deux traits caractéristiques de la mentalité américaine m'ont frappé. L'un, c'est chez tous les citoyens de la grande union, qu'ils soient riches ou non...

M. Legeay. Qu'ils soient noirs ou qu'ils soient blancs!

M. Vieljeux. ...une générosité inlassable, magnifique et spontanée.

L'autre, c'est une remarquable et naturelle inclination à voir grand et un sens de la communauté humaine à l'échelle de l'univers.

M. Faustin Merle. Surtout avec les noirs!

M. Vieljeux. Est-ce parce que, dans cet immense continent, les espaces sont si grands que le voisin n'est pas rival?

Est-ce parce que tous ces fils de pionniers, venus d'Europe et débarqués depuis à peine 500 ans sur une terre inconnue et hostile, se souviennent de ce que fut la dureté de leur vie, de leur lutte contre la forêt et contre un climat meurtrier, des dangers courus et de la nécessité, pour les vaincre, de l'entraide et de la coopération? Je ne sais.

Peut-être est-ce aussi parce qu'un vieux fond de spiritualité chrétienne a laissé vivace au tréfonds de leur cœur le sentiment que dans notre pauvre monde sub-lunaire, où tous nous transitons si rapidement, le premier des devoirs pour les hommes c'est l'amour du prochain par l'entraide. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

S'il est souvent plus agréable de donner que de recevoir, nous ne pensons pas qu'il puisse être possible de recevoir sans exprimer sa gratitude.

C'est ce que mes amis et moi avons tenu à faire avant de voter la ratification des accords présentés.

Ceci dit, je ne voudrais pas descendre de cette tribune sans rappeler aussi que nous ne saurions oublier que de la libération au 31 décembre 1947, les Etats-Unis ont accordé à l'Europe sous forme de crédits ou de marchandises pour plus de 28 milliards de dollars, c'est-à-dire, quelque 9.000 milliards de francs, dont la majeure partie n'a pas été constituée par des prêts mais par des dons.

M. Buard. Les Russes ont donné 17 millions d'hommes! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Vieljeux. Sans cette aide généreuse, encore plus d'enfants, encore plus de femmes et de vieillards seraient morts, encore plus seraient tuberculeux ou malades, encore plus auraient souffert et continueraient de souffrir.

C'est pourquoi je pense exprimer le sentiment d'une très grande partie des Français en ne descendant pas de cette tribune sans avoir dit publiquement: merci! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre la séance. (*Assentiment.*)

A quelle heure entend-il la reprendre?

M. le président et rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Je propose vingt-deux heures pour la reprise de la séance, étant donné que nous siégeons depuis quatorze heures.

M. Charles Brune. Vingt et une heures trente!

M. de Montalembert. Je propose vingt-deux heures; il faut penser au personnel.

M. Serge Lefranc. Mesdames, messieurs, il est préférable de reporter la séance à vingt-deux heures, parce que l'expérience nous a prouvé, à plusieurs reprises, que lorsque nous siégeons à vingt et une heures trente, il n'y a personne en séance. Pour les raisons indiquées par M. de Montalembert, pour le personnel et pour les conseillers, je demande que la reprise de la séance soit fixée à vingt-deux heures.

M. le président et rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Ce sont ces raisons qui m'ont fait proposer vingt-deux heures.

M. le président. Il n'y a pas d'opposition?

La séance est suspendue, jusqu'à vingt-deux heures.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures quarante minutes, est reprise à vingt-deux heures dix minutes, sous la présidence de Mme Gilberte Pierre-Brossolette, vice-président.*)

PRESIDENCE DE Mme GILBERTE PIERRE-BROSSOLETTE

Vice-président.

Mme le président. La séance est reprise.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Salomon Grumbach.

M. Salomon Grumbach. Mes chers collègues, par respect pour l'institution parlementaire, par respect pour les présents, je tiens, au nom du groupe socialiste, à soumettre au Conseil de la République, dans la mesure où il se trouve dans cette salle, les réflexions que nous inspirent ce débat et les trois projets que nous sommes en train d'examiner en vue de leur ratification.

C'est certainement et de loin le débat le plus important que le Parlement français ait connu en matière de politique extérieure depuis la libération de notre pays. C'est la première fois que nous nous trouvons en présence d'un ensemble de conventions et d'accords qui sont appelés, je l'espère, à ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de notre continent et de notre propre pays.

Le projet concernant l'adhésion de la France à la juridiction obligatoire de la cour internationale de la Haye, la convention de coopération économique européenne du 16 avril, l'accord bilatéral franco-américain, forment une sorte d'unité qui indique que lentement à travers toutes les difficultés, par-dessus tous les obstacles, une partie de l'Europe essaie de sortir du chaos.

Les trois projets dont la réalisation nous paraît indispensable constituent pour la France, pour l'Europe, pour les relations entre la France et les Etats-Unis, entre les Etats-Unis et le continent européen, un commencement et non pas une fin. C'est la première fois, je l'ai déjà dit cet après-midi, le je répète brièvement, que seize

Etats de l'Europe ont pu s'entendre sur un effort économique collectif. C'est la première fois qu'il y a une tentative méthodique de créer une base commune entre un si grand nombre d'Etats. Un si grand nombre d'Etats ? Oh, il est insuffisant, puisqu'il ne nous permet pas de parler de l'Europe tout entière. C'est aussi la première fois qu'entre un grand continent, l'Amérique du Nord, et un autre continent, l'Europe, l'Europe occidentale nordique, avec d'autres parties de l'Europe, se conclut un accord aux conséquences en effet incalculables, comme un orateur communiste l'a dit, d'ailleurs calculables dans une certaine mesure, puisqu'il s'agit de chiffres, mais elles sont incalculables pour l'avenir politique que nous espérons, que nous désirons et voulons heureux.

Dès le premier jour de ce grand débat, qui a commencé officiellement le 5 juin 1947, l'Europe a eu la possibilité de se forger l'instrument nécessaire pour recouvrer l'indépendance perdue, pour rétablir son équilibre économique et monétaire, et pour retrouver ainsi ses libres mouvements, tandis que, soit un grand Etat comme l'U. R. S. S., soit d'autres Etats qui, après de longues hésitations, ont abandonné leur première façon de voir et se sont ralliés au point de vue russe, ont affirmé que l'acceptation de l'aide américaine transformerait les pays bénéficiaires en colonies des Etats-Unis. Dès ces premières phrases, je voudrais m'adresser à nos collègues communistes en leur disant : souvent, lorsque vos orateurs sont à la tribune, les interruptions fusent. Il vaudrait peut-être mieux, sans doute, écouter silencieusement, mais vous rendez-vous compte de l'effet produit sur ceux qui, en toute bonne foi — et je voudrais pouvoir dire avec la même bonne foi qui vous anime sans doute lorsque vous les combattez — croient qu'il y a là les moyens nécessaires pour sortir de l'anarchie dans laquelle nous sommes tous plongés, lorsqu'ils entendent dire, redire, répéter sur tous les tons que ceux qui sont favorables à ces projets sont des agents de l'étranger, trahissent les intérêts de leur pays et livrent la France, leur patrie, aux forces capitalistes d'un autre continent ? Que diriez-vous si, alors, de l'autre côté, on employait les mêmes expressions...

M. Léon David. Vous nous payez de retour ! Vous nous l'avez assez dit !

M. Salomon Grumbach. Il vaut mieux, messieurs, me laisser terminer... Si on vous disait de l'autre côté, non seulement, « vous ne lisez pas exactement les textes », non seulement « vous exagérez », non seulement « vous dites des choses inexactes », mais, « parce que vous n'êtes pas pour ce plan, vous trahissez la France ! »...

A l'extrême gauche. C'est la vérité : on l'a dit fréquemment !

M. Salomon Grumbach. ...si on vous le disait, on aurait tort, mais je n'ai entendu aucune interruption qui soit allée jusque-là. On a souligné les erreurs que vous commettez, les exagérations dont vous vous montrez coupables, on réagit du point de vue sentimental, du point de vue cérébral, même, contre des affirmations dont on ne peut pas croire que ceux qui les formulent soient entièrement convaincus de leur véracité !

Comprenez donc alors qu'il vaudrait mieux traiter ce sujet sur un ton plus objectif que celui que vous avez cru devoir choisir.

Pourquoi ne serait-il pas possible, dans la situation mondiale où nous nous trouvons, d'examiner l'ensemble des questions qui se posent, sans vouloir s'injurier réciproquement, sans vouloir s'accuser réciproquement de n'être que des traîtres ?

La situation mondiale mérite qu'on la regarde de plus près, afin de pouvoir se rendre compte de la portée des décisions que nous sommes appelés à prendre.

C'est un monde bouleversé, une Europe qui ne ressemble en rien à l'Europe d'avant-guerre, que nous avons devant nous.

En Asie, le Japon, qui était la Prusse de cette partie de notre globe, a perdu son rôle, et nous ne savons pas quel rôle il va encore pouvoir jouer. Ce problème reste en suspens ! Le débat public n'a même pas encore commencé et la solution du problème asiatique exercera une grande influence sur les problèmes qui se posent sur d'autres continents.

Quel sera le rôle, quel sera l'avenir de la Chine avec ses 400 millions d'habitants ?

Quel sera le rôle que joueront l'Hindoustan et le Pakistan, après avoir conquis leur liberté ?

M. Baron. On peut le prédire !

M. Salomon Grumbach. Si vous voulez vous amuser à m'interrompre, je réagirai...

Je ne le désire pas. Ce débat me paraît beaucoup trop important, même pour voir, mes chers collègues, l'éternel sourire de notre collègue M. Baron. *(Sourires.)*

C'est peut-être qu'il est satisfait de sa personne. Si oui, je le félicite, mais il est agaçant de voir un visage trop content dans un débat qui nous oblige tous à envisager la gravité des choses.

M. David. C'est pour cela que le parti socialiste est bien représenté ici ! *(Rires à l'extrême gauche.)*

M. Baron. Vous parlez d'interruptions, alors que vous n'avez cessé d'interrompre notre collègue M. Djaument.

Je ne souris pas...

M. Salomon Grumbach. Je ne vous interdis nullement de sourire ; aucune disposition des trois projets que nous discutons ne vous l'interdit ! *(Sourires.)*

M. Baron. Vous parlez de la Chine !

M. Salomon Grumbach. C'est à ce moment que j'ai cru voir sur votre visage un petit sourire chinois. *(Nouveaux sourires.)*

A l'extrême gauche. Nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les jeux de physiologie de vos camarades socialistes.

M. Salomon Grumbach. Je comprends votre déception !

Votre amour pour les socialistes est si grand que cette absence provoque votre douleur. *(Sourires.)*

Je n'ai rien à ajouter à ce commentaire ; chacun des présents y réfléchira.

En ce qui concerne l'Europe, ce serait une grande erreur d'oublier, au moment où nous sommes appelés à voter ces projets, d'une part la disparition pour une période indéterminée de cette Allemagne qui est à l'origine de nos malheurs immédiats comme force de guerre capable d'agir rapidement. Je ne dis pas comme force de guerre incapable d'agir pour toujours.

Mais à cette heure — et cette heure se prolongera — l'Allemagne que vous connaissez et que beaucoup parmi vous ont visitée, ce désert de ruines, l'Allemagne ne peut pas être considérée en elle-même comme un facteur pouvant influencer militairement les destins de l'Europe. Et pourtant, elle le fait parce qu'il est arrivé le pire : elle est devenue, je ne veux pas dire l'objet des convoitises, mais l'objet des spéculations malsaines, de part et d'autre peut-être.

Je me souviens d'une parole qu'a prononcée un chef social-démocrate allemand dans un congrès auquel j'assistais, et où il a dit : le nationalisme activiste allemand, le pangermanisme de vieille tradition, n'ont qu'une seule chance de pouvoir retrouver un terrain d'action ; si une ou plusieurs des puissances occupantes de l'Allemagne essayaient d'utiliser une partie de celle-ci contre l'autre puissance occupante.

Et nous sommes dans cette situation. Au moment même où je suis à la tribune, la situation à Berlin s'aggrave. De grandes conférences ont lieu où l'on envisage des mesures extraordinaires. Et déjà des télégrammes nous apprennent qu'on a raconté aujourd'hui à Bogota que la guerre avait éclaté en Europe ! Cette folie, cette psychose de guerre commence de nouveau à s'emparer de trop d'êtres humains, de trop de peuples, de trop de journaux ! Car trop d'articles, publiés dans toutes les langues du monde, ne sont pas toujours inspirés par le sentiment de responsabilité que devraient avoir ceux qui ont l'honneur d'écrire dans les journaux, quelle que soit leur nuance politique et quels que soient les pays où ces journaux paraissent...

L'Europe risque d'en souffrir !

Que personne ne se trompe, le trait le plus caractéristique de cette Europe que nous voulons réorganiser, c'est la transformation de sa structure sociale.

Quel que soit le développement que prendront les événements en Europe — et nous voulons quand même tous espérer qu'une nouvelle guerre nous sera épargnée — quel que soit, dis-je, ce développement pacifique, des changements sont survenus qui ne sont plus à effacer ! Dans toute la partie orientale de l'Europe, non seulement en Russie soviétique, mais aussi dans les pays comme la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie et la Roumanie, par des moyens que nous ne pouvons peut-être ne pas approuver et dans une atmosphère politique qui peut non seulement nous inquiéter mais nous effrayer, des changements de structure économique se sont produits à la base, qui donneront à l'Europe une figure dont personne ne pourra plus changer les traits principaux, même le jour espéré où l'accord indispensable pourra s'établir entre cette Europe orientale et l'Europe occidentale.

Personne, d'autre part, ne peut sous-estimer les transformations de structure profonde qui s'accomplissent actuellement par un tout autre moyen en Grande-Bretagne. Là, des nationalisations se poursuivent qui transforment le caractère du pays. La Grande-Bretagne, accompli à sa façon une révolution dans la paix, sans violence, par l'application méthodique des moyens que la démocratie occidentale a, depuis toujours, mis à la disposition de ceux qui ont bien voulu les utiliser.

C'est dans cette Europe que nous sommes appelés à ratifier des accords qui

lient 16 Etats européens entre eux et qui lient les Etats-Unis d'Amérique du Nord à ces 16 Etats.

Des trois projets, il n'y a pas de doute, on l'a déjà dit, c'est l'accord bilatéral franco-américain qui est le plus important du point de vue des conséquences immédiates et concrètes. Tout le monde s'en rend compte. C'est pour cela que la plupart des interventions dans le débat général lui ont été consacrées.

Est-il donc vrai que cet accord bilatéral, dans lequel on se réfère à plusieurs reprises à la loi américain du 3 avril 1948, abaisse l'Europe, les seize Etats, la France, au niveau d'une colonie, d'une simple dépendance des Etats-Unis ?

Est-ce cela que les Etats-Unis ont voulu ?

Vous n'avez qu'à lire les textes, mais d'une façon claire et vraiment objective, pour vous rendre compte que ce n'est pas le cas.

Je ne veux pas fatiguer le Conseil avec des citations. Vous me permettrez seulement de lire, sans autre interprétation, le passage qui se trouve en tête de l'article 102 de cette loi du 3 avril 1948 qu'a votée le Congrès américain :

« Reconnaissant les relations étroites, économiques et autres, qui existent entre les Etats-Unis et les nations européennes, et reconnaissant que les bouleversements entraînés par la guerre ne sont pas circonscrits aux frontières nationales, le Congrès estime que la situation actuelle de l'Europe met en danger l'établissement d'une paix durable, le bien-être général et l'intérêt national des Etats-Unis, ainsi que la possibilité d'atteindre les objectifs des Nations Unies, le rétablissement ou le maintien, dans les pays européens, des principes de liberté individuelle, de libres institutions et d'une véritable indépendance repose en grande partie sur l'établissement d'une production économique saine, de relations économiques internationales stables, et sur la réalisation, par les pays européens, d'une économie prospère, indépendante de toute aide économique extérieure de caractère exceptionnel... »

Cela, c'est l'idée fondamentale qui a inspiré l'ensemble de cette loi.

Y a-t-il quelque chose d'étonnant à ce que les Etats-Unis s'efforcent de protéger ce qu'ils considèrent comme leur droit ? Y a-t-il quelqu'un, sur cette terre plus ou moins ronde, qui ait pu croire, lorsque M. Marshall a fait son offre et lorsque le Congrès américain a voté ces lois d'aide à l'Europe, que c'était une préparation de l'introduction du socialisme en Amérique pour abandonner le système capitaliste, pour faire plaisir aux communistes ou aux socialistes, c'est-à-dire à ceux qui veulent transformer la société actuelle ? Je ne le pense pas. Pas une seconde, je ne l'ai supposé. J'ai toujours cru que les Etats-Unis, en faisant cet effort, avaient un double but, honnête en ses deux parties : aider l'Europe et aider l'Amérique elle-même. Cela n'a rien de honteux. Il n'y a là rien qu'on puisse être obligé de cacher. Oui ! si j'avais eu à un certain moment l'impression qu'il n'y avait que de la philanthropie, je me serais bien méfié de l'offre Marshall et de toutes ses suites. Je n'aurais surtout pas du tout cru à sa durée et à son efficacité.

C'est parce que je sais, parce qu'on sait, parce qu'il est clair que les Etats-Unis, en défendant l'Europe, voulaient en

même temps se défendre, que j'ai été persuadé de la base solide de l'offre américaine.

Les Etats-Unis n'avaient aucun intérêt à laisser mourir un client : l'Europe ! Les Etats-Unis n'avaient aucun intérêt à recréer un concurrent ; cependant ils ne peuvent pas se tromper là-dessus. Si le but proclamé de leur aide et le but certain de nos efforts est atteint, le jour viendra où il y aura de nouveau une concurrence économique entre l'Europe et les Etats-Unis. Et si vous croyez que leurs hommes d'Etat responsables ou que leurs économistes ne s'en rendent pas compte, vous les sous-estimez considérablement.

Cela n'a pas empêché que, même dans le rapport Harriman qui est si souvent cité d'une façon assez imprécise...

M. le ministre des affaires étrangères. Et sans dire, monsieur le président, que c'est un document de caractère consultatif.

M. Salomon Grumbach. Consultatif, qui remplit trois volumes, mais qui, dans certains de ses extraits, mérite d'être connu dans le monde tout entier et dont quelques phrases au moins méritent d'être lues dans ce débat.

Dans le paragraphe consacré aux pays assistés, on lit, en effet :

« Cependant, l'aide accordée par ce pays ne devrait pas être conditionnée par les méthodes utilisées pour atteindre ces buts tant que ces méthodes seront conformes aux principes démocratiques fondamentaux. L'adhésion absolue à ces principes est une condition essentielle d'une aide prolongée, mais cette condition ne devrait pas exiger l'adhésion à une forme quelconque d'organisation économique ou l'abandon de plans adoptés et appliqués d'une façon libre et démocratique. »

C'est une allusion nette aux nationalisations réalisées par un certain nombre de pays d'Europe et le conseil que donne Harriman au Congrès, au gouvernement des Etats-Unis, au peuple des Etats-Unis est celui que je viens de lire.

Je continue :

« Si cette commission croit fermement que le système américain de liberté industrielle est la meilleure méthode pour obtenir une productivité élevée... »

C'est un vrai capitaliste, c'est un partisan du système capitaliste qui parle ! Il défend sa thèse et son système. C'est logique, c'est honnête et personne ne l'aurait cru s'il avait dit autre chose !

« ...elle ne croit pas qu'aucun programme d'aide à l'étranger devrait être utilisé comme moyen d'exiger que les autres pays l'adoptent. »

La citation que je viens de faire de l'article 102 de la loi du 3 avril 1948, complétée par cette citation du rapport Harriman, nous permet de comprendre l'esprit dans lequel l'aide américaine a été conçue.

Cependant, je dois ajouter que, lorsque les Etats-Unis ont transmis, le 27 mai dernier, au Gouvernement français ainsi qu'aux autres gouvernements d'Europe bénéficiant du plan de relèvement européen, leur projet type d'accord bilatéral de coopération économique, en le lisant, je me disais : « Inacceptable ! » Mais nous n'étions pas les seuls à le dire.

Je peux trahir maintenant des secrets qui n'en sont plus, puisque M. le ministre

des affaires étrangères en a parlé. Un des premiers qui ait fait savoir à Washington que ce premier projet n'était pas acceptable pour un Parlement français et pour la France, c'est bien le ministre des affaires étrangères qui est assis devant nous.

Une discussion s'est engagée, une négociation a commencé. Et j'ai l'impression que les difficultés que le Gouvernement français avait rencontrées peu de temps auparavant au sein de l'Assemblée nationale pour faire entériner les accords de Londres, ont constitué une leçon qui a porté ses fruits ! Car en Amérique, on comprend ce que représente l'autorité parlementaire, on le comprend même mieux que le Parlement français ne paraît souvent le comprendre.

A Washington, on a tenu compte de nos observations et nous avons finalement obtenu le projet qui vous est soumis aujourd'hui et qui mérite d'être accepté sans hésitation, mais aussi sans qu'on ait besoin de fermer les yeux sur des dangers généraux qui, malgré tout, continuent à exister.

Mais certains dangers qu'on s'efforce d'inscrire dès maintenant dans le bilan futur éventuel de cet accord bilatéral ne sont que des dangers que comporte le système capitaliste pour tous les pays, avec ou sans l'aide américaine.

Supposez que nous n'ayons pas de plan Marshall, que nous n'ayons pas d'accord bilatéral, les difficultés disparaîtraient-elles ? L'Europe serait-elle moins divisée ? L'Europe aurait-elle plus de facilités ? La France saurait-elle plus rapidement comment elle doit recouvrer son équilibre économique, financier et son équilibre politique qui n'en est que la conséquence ? Certainement non ! En réalité, même sans le plan Marshall et sans offre de l'aide américaine, nous serions obligés, par exemple, de réintégrer l'Allemagne dans la production européenne.

Supposez qu'il n'y ait aucun accord entre les Etats-Unis et nous, supposez qu'il n'y ait pas de coopération économique entre les Etats-Unis et nous, pensez-vous qu'on aurait pu laisser cette blessure phrénétique, qui s'appelle l'Allemagne, au centre de l'Europe ? Je suis certainement un des premiers hommes politiques qui se soit rendu en Allemagne après la guerre pour voir ce qui s'y passait, pour parler aux Allemands, aux foules ouvrières, à d'immenses foules ouvrières. Je me souviens d'une manifestation il y a deux ans à Hambourg, où il y avait 85.000 Allemands et où, soyez-en sûrs, se trouvaient des hitlériens, qui n'ont pas disparu. Je leur ai parlé un langage clair, net, rappelé leurs responsabilités écrasantes, la méfiance dont ils sont entourés, les réparations qu'ils doivent et qui ne pouvaient pas être des réparations en or.

D'ailleurs, permettez-moi de dire que la vraie réparation de l'Allemagne, la plus durable, la plus belle, serait qu'elle devienne définitivement un pays démocratique qui ne mettrait plus jamais la paix en danger !

Eh bien ! cette Allemagne, on ne pouvait pas la laisser dans un tel état de chaos. On ne peut pas réparer ses ruines avant quelques dizaines d'années, j'en suis sûr, mais il faut lui rendre possible de travailler pour elle et pour les nations qu'elle a ruinées. Ce n'est que par le travail que nous obtiendrons des réparations. Il ne faut pas dire que nous allons remettre une Allemagne militarisée sur

piéd parce que nous voulons l'obliger à travailler, c'est-à-dire lui rendre le travail possible.

Ce n'est pas le nombre de millions de tonnes d'acier que l'on va produire dans la Ruhr qui pourra déterminer le coefficient de paix et de sécurité en Europe!

C'est un ensemble de circonstances et d'éléments qui apporteront la solution, j'espère, pacifique, du problème allemand. Avec le plan Marshall ou sans plan Marshall, avec l'aide américaine ou sans aide américaine, il fallait trouver la formule permettant de remettre l'Allemagne au travail et de la réintégrer dans la production européenne.

Sans plan Marshall, sans aide américaine, j'espère — mais je n'en suis pas sûr — que les pays d'Europe auraient fait un effort qui aurait permis d'aboutir à une convention de coopération économique.

Malgré un passé qui pourrait justifier un scepticisme profond, je ne veux pas croire que si les pays d'Europe étaient restés seuls après la guerre, sans appui de l'Amérique, ils se seraient montrés incapables de faire ce que le destin exige qu'ils fassent, s'ils ne veulent pas se perdre définitivement.

Sans aide américaine et sans plan Marshall, nous aurions été obligés de nous adresser à l'Amérique et de lui demander un jour ce qu'elle pouvait faire pour nous.

Aurait-il donc été préférable d'agir sans plan, sans coordination européenne, de s'en remettre au hasard de la grande spéculation capitaliste privée qui n'attendait que cela et qui, trop souvent, est une spéculation immorale?

Ah! je vois quelqu'un — je ne veux pas dire son nom — qui, actuellement, lorsque je prononce cette phrase, secoue la tête. Et je traduis sa pensée que je crois avoir comprise, bien qu'elle se soit exprimée par un langage muet: « Comment l'orateur qui se trouve à cette tribune peut-il dire de telles choses énormes? Il parle comme si le plan Marshall et l'aide américaine étaient autre chose qu'une spéculation capitaliste! »

Voilà la différence! Sans qu'il l'ait formulée, sans qu'il ait parlé à haute voix, je crois avoir saisi la pensée de notre collègue communiste Lefranc!

C'est là que se trouve la ligne de démarcation dans l'appréciation des faits. C'est là qu'il y a désaccord entre vous et nous.

Vous n'y voyez que mauvaise intention, que frénésie de gain et de bénéfices, du côté américain. Nous, volonté des Américains de protéger certes leurs intérêts — je ne le leur reproche pas — mais d'autre part, nous y voyons autre chose: une volonté sincère et profonde de venir en aide au continent européen, même s'ils savent qu'un jour se posera en face d'une Europe ayant retrouvé sa santé, cette question: que faire de notre surproduction colossale?

Contrairement à ce que l'on dit et à ce que l'on écrit souvent, il n'y a pas encore de surproduction en Amérique, on est assez loin de là. Quand on compare leur production actuelle à celle d'avant guerre, certes, on constate qu'elle est cinq fois plus importante. Et le moment viendra sans doute, lorsque l'Europe aura retrouvé sa pleine capacité de production, où des problèmes se poseront que l'Amérique, depuis quelques années, ne connaît pas!

Ce sera la conséquence de ce que nous, socialistes, nous appelons le désordre capitaliste.

Je demande pardon à ceux de mes collègues qui n'ont pas de convictions socialistes. Je ne le leur reproche pas, je respecte chaque opinion. Je dis seulement que, pour nous socialistes, il y a certaines précisions à propos desquelles nous nous efforçons toujours de ne pas tomber dans l'utopie.

Je me considérerais comme un fort mauvais socialiste et — je m'excuse auprès de mes collègues communistes — comme fort mauvais marxiste, c'est-à-dire comme ne connaissant rien aux principes fondamentaux de l'analyse marxiste du mécanisme économique de la société, si, en examinant l'offre américaine, je voulais la juger soit du point de vue sentimental, soit uniquement en vertu d'une simplification des loi fondamentales qui jouent dans le système capitaliste.

Ceux qui connaissent la méthode marxiste savent que la dialectique y joue un très grand rôle. Cette dialectique inhérente aux choses amène souvent certains éléments à faire le contraire de ce qui serait dans leur intérêt égoïste plus lointain, parce que leur intérêt immédiat les y pousse.

C'est pour cette raison que je ne me sens en rien gêné pour remercier les Etats-Unis, comme l'a fait M. Olt, comme l'a fait M. Vieljeux, qui est l'incarnation même de la conception capitaliste et auquel je ne devrais pas me référer si je ne veux pas qu'on m'accuse de sympathie pour des éléments non socialistes. (Sourires.) Je le fais quand même et je demande pardon à tous ceux qui pourraient s'en étonner. Et je me pose, à ce propos, une question qui ne me paraît pas indigne d'un débat public, car elle est de nature à intéresser tout le monde, et notamment les partis qui ne sont ni communistes ni socialistes: est-il indigne d'un parti socialiste, est-il incompatible avec la conception socialiste, avec le désir de voir naître une société socialiste où le capitalisme, comme moyen de production et de répartition, aura disparu, d'accepter des offres venant d'un Etat essentiellement capitaliste? Je pense que non.

A l'extrême gauche. C'est une tempête sous un crâne.

M. Salomon Grumbach. Je ne sais pas de quel crâne vous voulez parler. Si vous faites allusion à mon propre crâne, il s'excuse auprès de vous et vous promet un silence futur. (Applaudissements à gauche, à droite et au centre.)

En tous les cas, je ne pense pas que les socialistes soient obligés de se considérer comme absents des réalités dont nous sommes, nous tous, entourés. C'est cette conception que nous avons d'être obligés de tenir compte de ce qui est, même dans une société capitaliste, qui nous permet de participer au Gouvernement malgré les inconvénients que cela présente, comme d'ailleurs le parti communiste en France a considéré comme strictement compatible avec sa propre conception d'y participer.

Cela dit, nous nous demandons ce que deviendrait l'Europe, ce qu'elle serait devenue si nous n'avions pas eu l'offre Marshall, si nous n'avions pas pu nous adresser à l'Amérique et recevoir d'elle cette aide.

Oh! certes, l'Amérique a aussi des aspects inquiétants. Elle est jeune; inscrite

dans l'histoire depuis sa découverte, il y a bientôt cinq siècles, elle est restée quand même très jeune, si jeune que souvent, nous avons l'impression d'un magnifique adolescent qui n'a pas suffisamment d'expérience, mais qui tient dans ses mains la foudre! C'est un instrument dangereux. Elle est en or, cette foudre, actuellement.

Cependant, nous croyons qu'avec la collaboration entre les Etats européens, cet instrument peut être utile pour nous comme pour elle, à condition que les Etats-Unis sachent toujours comprendre et respecter notre besoin de liberté et d'indépendance, à condition aussi que ceux qui sont opposés à ces accords n'y voient pas une raison pour aggraver la division qui existe déjà dans le monde.

Il n'y a pas de doute: on pourrait dire que le résultat immédiat de toutes ces conventions, c'est encore une division plus grave au sein de l'Europe, c'est encore une opposition plus violente entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest.

Je ne m'engagerai pas dans l'examen des raisons de cette situation. Je les constate et je dis que personne parmi nous ne peut se tromper sur la nécessité d'avoir une collaboration économique, même après la ratification, voire surtout après la ratification de tous ces projets, entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

Personne ne peut oublier que, de tout temps, l'Europe orientale a été complémentaire de l'Europe occidentale et donc, dans une grande mesure, solidaire. Cette solidarité ne joue pas actuellement. Mais les raisons pour lesquelles elle ne joue pas ne se trouvent certainement pas dans ces projets. Ces raisons existent depuis longtemps. Elles tiennent à la naissance d'un nouveau monde, qui a ses racines les plus profondes dans la Russie soviétique et qui est très différent du monde tel qu'il existait encore en Europe occidentale ou en Amérique.

M. Serge Lefranc. Heureusement.

M. le ministre des affaires étrangères. N'exagérons rien.

M. Salomon Grumbach. Le grand problème à résoudre pour donner à l'ensemble de ces projets et conventions les conséquences les plus heureuses pour tous, c'est précisément de chercher avec bonne volonté, de part et d'autre, la base sur laquelle, malgré les divergences profondes qui existent, un accord pourrait être conclu englobant l'Europe tout entière.

Certes, si l'on veut continuer du côté oriental à ne voir dans tous ces projets que la préparation d'une guerre d'agression contre la Russie soviétique, si l'on veut continuer en Amérique à interpréter l'attitude de la Russie soviétique comme l'expression d'une volonté absolue de plonger l'Europe dans une plus grande misère, et de préparer une guerre révolutionnaire contre le nouveau continent, alors l'Europe et le monde seront poussés lentement mais irrésistiblement vers la catastrophe.

Il ne faut pas croire qu'il y a des erreurs, des imprudences, des culpabilités d'un côté seulement, il y en a certainement de tous les côtés.

Mais, à cette heure, les projets que nous discutons et dont le groupe socialiste désire la ratification ne peuvent que fortifier la paix, quoi qu'en disent leurs adversaires, en interprétant les différentes dis-

positions qu'ils contiennent dans un sens exactement opposé à celui qu'elles ont en réalité !

Je n'ai pas besoin de refaire ici la démonstration qu'André Philip en a faite magnifiquement à l'Assemblée nationale, pour relever certains dangers, certaines incertitudes, mais aussi les fertiles certitudes que comportent ces accords. Je n'ai pas le temps de réexaminer ici, comme je voudrais le faire, les arguments présentés par mon excellent ami Pierre Cot, dans un discours brillant — il examinait avec gravité et rapidité — je n'ose pas dire avec légèreté, cette expression serait injustifiée — les différents aspects des projets qui nous sont soumis, et en conclusion duquel il s'est prononcé pour le rejet !

M. Pierre Cot cependant a déclaré à certain moment que « pour la période de démarrage, des crédits étaient souhaitables ».

Mais alors, nous trouvant en période de démarrage, fallait-il préférer des crédits à la place d'un don de 5 milliards, d'un don tel qu'il n'en a jamais existé de pareil dans l'histoire ?

Fallait-il préférer de négocier avec des banques privées ou des capitalistes privés américains, au lieu de pouvoir négocier d'Etat à Etat, de pouvoir préparer la première coopération économique en Europe, au lieu de parler au nom de cette partie de l'Europe qui voulait bien s'asseoir autour de la même table avec les Etats-Unis ? Etait-il préférable de choisir les moyens traditionnels au lieu d'essayer de trouver après cette terrible guerre et ses conséquences effroyables une expression nouvelle d'une volonté de reconstruction et de construction ?

C'est parce que nous, socialistes, nous sommes du dernier avis que ces projets nous paraissent non seulement acceptables, mais hautement utiles, et c'est pour cela que je demande, au nom du groupe socialiste, même à ceux qui, jusqu'ici, les ont combattus et qui les combattront sans doute jusqu'au bout, d'y réfléchir.

Pensez-vous vraiment que la France serait plus indépendante si elle restait encore longtemps dans l'incertitude totale en ce qui concerne les moyens immédiats que peuvent lui permettre de sortir du chaos ? Croyez-vous vraiment que la paix générale serait plus assurée ? Croyez-vous vraiment que même le bien-être des pays de l'Europe orientale pourrait en bénéficier si les seize Etats restaient incapables de sortir d'une anarchie qui les condamne à l'impuissance qu'ils connaissent depuis de trop longues années ?

Je ne veux pas examiner quelles sont les raisons — et ce serait cependant bien utile — qui ont provoqué au cours des dernières semaines, je ne veux pas dire des fissures, mais des attitudes surprenantes de la part des uns et des autres au sein de ce qu'on avait pris l'habitude d'appeler le bloc oriental. Je ne veux pas demander si c'est l'attitude trop nationaliste de l'un ou pas assez nationaliste de l'autre, trop sur-communiste des uns et pas suffisamment communiste des autres qui a suscité des mouvements d'inquiétude même parmi ceux qui sont au fond d'accord avec la politique de l'Europe orientale. Non ! je ne veux pas examiner à cette heure tardive pour quelles raisons il peut y avoir des conflits entre Belgrade et Prague, entre Belgrade et Sofia, entre Belgrade et Tirana, entre Prague et Varsovie, entre Varsovie et Budapest !

Et cependant quelle démonstration passionnément intéressante si l'on voulait entrer dans les détails, ce qui nous permettrait de comprendre certains événements !

Je voulais quand même les rappeler, ne serait-ce que pour souligner que l'Europe entière, l'Europe orientale comme l'Europe occidentale, a besoin d'un effort puissant pour retrouver son équilibre. Aucun Etat, en Europe, n'a retrouvé son équilibre ! Il n'est pas étonnant que même un pays si puissant, qui a atrocement souffert de la guerre par les immenses sacrifices faits pour répondre à la sauvagerie hitlérienne, la Russie soviétique, ne l'ait pas encore retrouvé. Qui aurait le droit de se moquer d'un pays quelconque pour cette raison ? Pas même les Etats-Unis, qui ont pu faire — et victorieusement — la guerre sans connaître la moindre destruction chez eux, ce dont nous n'avons qu'à nous réjouir ! Si je rappelle ces choses, c'est pour dire à tous : examinons ces problèmes de telle façon que, demain, ensemble, nous puissions tout mettre en œuvre pour la reconstruction de la France et de l'Europe tout entière, n'ayant qu'un désir, celui de voir notre vote suivi d'une politique concrète, d'une politique d'action qui ne provoque pas de nouvelles déceptions.

Savez-vous quelle est la seule crainte réelle, profonde, que je porte en moi ?

C'est que la convention concernant la coopération économique entre les Seize, l'accord bilatéral avec les Etats-Unis ne puissent pas trouver une application stricte respectant toutes leurs dispositions.

Ma seule crainte, ce n'est pas de les voir appliquer, mais la crainte de les voir s'effriter dans je ne sais quelle impuissance, quelles hésitations des uns ou des autres !

Ces trois projets — l'un fixant un point de droit, l'adhésion de la France à la juridiction obligatoire de la cour de la Haye telle qu'elle se trouve définie dans l'article 36 du statut ; l'autre appelant les seize pays à former, dans la mesure du possible, une unité économique ; le troisième, appelant cette Europe à utiliser l'aide américaine pour se retrouver elle-même doivent permettre à notre continent de rejouer le rôle qu'il a joué autrefois, peut-être pas avec la même puissance et les mêmes moyens, mais quand même avec assez d'autorité pour que ce qu'on a appelé cette « petite presqu'île de l'Asie » redevenue digne d'un passé qui s'identifie à l'essentiel de la civilisation humaine, et permette à la France de retrouver ce maximum de tranquillité et de bonheur auquel elle a un droit majeur après avoir subi, au cours d'un quart de siècle, deux agressions allemandes ! (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. le général Petit.

M. le général Petit. Mesdames, messieurs, l'accord bilatéral franco-américain signé le 29 juin par MM. Bidault et Caffery est un acte diplomatique d'une gravité sans doute sans précédent, parce qu'il porte atteinte à la souveraineté française...

M. le ministre des affaires étrangères. Mais non !

M. le général Petit. ...parce qu'il compromet l'avenir et la sécurité de notre pays et de l'Union française.

Je n'entrerai pas dans un examen critique du texte qui nous est présenté. D'autres orateurs ont déjà procédé à ces critiques, et y procéderont encore.

Je tiens, cependant, à faire remarquer, d'une part, que le préambule note le fait que le Gouvernement de la République française a déjà déclaré qu'il adhérerait aux fins et aux principes de la loi américaine de coopération économique, et, d'autre part, qu'à l'alinéa 2 de l'article premier de l'accord, le Gouvernement français réaffirmerait son intention de continuer à adhérer au but et aux principes de la loi de coopération économique.

M. le ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, mon général ?

M. le général Petit. Je vous en prie.

M. le ministre des affaires étrangères. Quels sont les fins et les principes de la loi ? C'est de fournir, à l'ensemble des pays européens groupés au sein de l'Assemblée des Seize, une somme qui se monte à environ cinq milliards de dollars. Voilà quels sont ces fins et ces principes et ce à quoi le Gouvernement conjure les assemblées du Parlement de bien vouloir adhérer.

D'autre part, en ce qui concerne les fins et les principes de la conférence de la Havane, ils sont rigoureusement identiques à ceux des accords de Genève qui ont déjà été signés et adoptés et à ceux de Bretton-Woods qu'à l'unanimité, naguère, l'Assemblée consultative et la première Assemblée constituante ont adoptés. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le général Petit. Je continue parce que la suite répond à votre interruption, monsieur le ministre.

Ces deux textes sont dénués, à mon avis, de toute ambiguïté, et il est évident qu'il s'agit, de la part du Gouvernement français, d'un acte de soumission à une loi étrangère qu'il a acceptée et en définitive à un gouvernement étranger. On est bien obligé d'ailleurs d'admettre que les buts ou les fins de la loi américaine sont ceux que fixe le congrès américain, que leur nombre et leur portée peuvent varier au gré des besoins de la politique des Etats-Unis et qu'en tout état de cause le Gouvernement américain est seul qualifié pour faire connaître comment doivent être interprétées ces fins. Dès lors, le Gouvernement français ne peut plus exercer souverainement ses droits en ce qui concerne l'objet essentiel du pacte, c'est-à-dire en matière de juridiction, de production, de commerce et de monnaie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous devons, au surplus, noter que le rapport qui a inspiré le congrès américain dans l'élaboration de la loi du 3 avril fut établi par M. Truman, et que celui-ci y disait : « On ne peut considérer les intérêts de l'Europe uniquement du point de vue économique, ils ont également un caractère stratégique et politique.

Ceci nous éclaire définitivement ; la loi américaine du 3 avril 1948 considère les intérêts économiques, les intérêts stratégiques, les intérêts politiques des Etats-Unis.

Je reconnais que les Etats-Unis avaient et ont le droit de se préoccuper avant tout de leurs intérêts de toute nature, mais notre Gouvernement avait le droit et le devoir de défendre notre souveraineté et nos intérêts.

Je sais qu'on me rétorquera que précisément le Gouvernement français, ému de la brutalité du premier texte qui lui fut présenté, le trouva inadmissible et qu'il se

flatte d'avoir obtenu du gouvernement américain des concessions, des améliorations. Mais ce n'est là qu'un leurre, qui ne trompe que ceux qui veulent bien être trompés.

Des porte-parole américains autorisés auraient, après différentes déclarations de la presse, affirmé qu'il ne s'agissait que de concessions de pure forme.

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous demande, premièrement, de supprimer le conditionnel et deuxièmement, de me dire les noms.

M. le général Petit. Je vous parle de la presse!

M. le ministre des affaires étrangères. Quelle presse.

M. le général Petit. De la presse que vous lisez, comme moi.

Il s'agit entre autres de M. Thorp qui d'après la « Vie économique » a déclaré que ce sont des concessions de pure forme.

Vous m'avez demandé de citer des noms; je l'ai fait!

Lorsque le ministre des affaires étrangères disait, en fin de compte, devant les quatre commissions du Conseil: « Il s'agit d'un tout. On vote ou on ne vote pas », il laissait bien entendre qu'il était à bout d'arguments pour défendre le pacte et qu'il était l'avocat d'une mauvaise cause! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous subissons donc désormais la loi du plus fort, économiquement, tout comme pendant la guerre nous subissions la loi du vainqueur.

M. le ministre des affaires étrangères. Je m'excuse, mais nous ne l'avons pas subie!

M. le général Petit. Nous ne l'avons pas subie?

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous prie de croire qu'il y a un certain nombre d'hommes qui ne l'ont pas subie.

M. le général Petit. Moi non plus, je ne l'ai pas subie, bien entendu. Mais quand je dis nous, c'est parce que nous sommes solidaires de ceux qui la subissent malgré eux.

M. Guy Montier. Je ne suis pas solidaire de Pétaïn!

M. Legeay. Il y a beaucoup de résistants maintenant!

M. le ministre des affaires étrangères. C'est pour moi que vous dites cela?

Plusieurs voix à l'extrême gauche. Non.

M. Laffargue. Mon général, voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Charles Bosson. Le général n'est pas à vos ordres!

M. le général Petit. Et pourquoi subissons-nous cette loi? Parce que nos gouvernants ont adopté sinon une mentalité de vaincus, tout au moins une mentalité de faibles. Pour eux, hypnotisés par notre faiblesse actuelle, avec leur politique à la petite semaine, ils se laissent balloter par les événements journaliers, sans perspective lointaine; et, pour justifier leur politique personnelle, ils vont sans cesse répétant que nous sommes faibles — il n'y a pas que le Gouvernement d'ailleurs qui le dit, nous l'entendons également

dans les commissions — que nos finances sont en mauvais état et que nos dettes sont énormes, que nous manquons de main-d'œuvre et de matières premières; que, sans aide, nous serions incapables de nous relever.

Ils oublient ou veulent faire oublier que la France est une grande puissance actuellement anémiée sans doute, mais dont le potentiel en ressources humaines et en ressources naturelles sont les mêmes qu'avant guerre et que, même si, par leurs agissements, le peuple de France reste divisé, tenu dans l'ignorance des réalités et de ses possibilités, et si l'effort de ce peuple est ainsi freiné, un jour viendra cependant où notre pays, avec le concours de l'Union française, formant un tout particulièrement riche de moyens, reprendra sa place dans le monde, à la tête des nations civilisatrices et son rôle de puissance prépondérante. (Très bien!)

Mais il faut le vouloir et pour le vouloir il faudrait que nos gouvernants soient parfaitement désintéressés, dégagés de toute ambition d'ordre personnel, qu'ils aient confiance dans notre magnifique peuple dont l'ensemble des qualités d'intelligence, d'ardeur au travail, supporte aisément toute comparaison. (Applaudissements.)

Il faudrait aussi que ces mêmes gouvernants soient fidèles à la Constitution, aux hautes traditions de la République française, guide des peuples épris de liberté, pour réaliser véritablement l'Union française en un ensemble harmonieux dans lequel chacun de ses membres jouissant de son indépendance se développerait dans la voie du progrès, satisfait et fier même d'appartenir à une telle Union.

Alors la France avec l'Union française réapparaîtrait dans le monde avec tout son prestige et sa puissance de naguère.

Si une telle politique visant à de telles fins avait été hardiment et sagement suivie par le Gouvernement français, celui-ci n'aurait jamais adopté la politique de quémendeur qu'il pratique actuellement; dans ses rapports internationaux, la France n'aurait pas été traitée en puissance de troisième ou de quatrième ordre...

M. le ministre des affaires étrangères. Ce n'est d'ailleurs pas le cas!

M. le général Petit. ...on l'aurait traitée avec le respect et la considération qui sont dus à une très grande puissance, à la très grande puissance que peut et que doit devenir notre pays.

Dans les circonstances présentes, il n'en est malheureusement pas ainsi et le Gouvernement, dans l'exposé des motifs du projet de loi qui vous est soumis déclare que l'aide américaine « est apparue dans les circonstances présentes comme la condition indispensable au relèvement économique de l'Europe ».

Je le répète, condition indispensable du relèvement économique de l'Europe. Cette déclaration est capitale puisque pour ses auteurs c'est elle qui justifie le pacte et les abandons qu'il comporte. Cependant elle est erronée, car l'Europe ne se limite pas aux seuls signataires du pacte. D'autres Etats européens se sont passés de l'aide américaine, ce sont précisément ceux dont le relèvement s'opère au rythme le plus rapide.

L'Union soviétique, avec ses 70.000 villes et villages détruits par l'ennemi, affectant 25 millions d'habitants, verra sa reconstruction terminée en 1950. Tous les voya-

geurs qui ont séjourné dans les pays de l'Europe centrale ou des Balkans tels que la Pologne, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie...

Une voix au centre. Et en Yougoslavie! Vive Tito!

M. le général Petit. ...sont frappés par la rapidité du relèvement de ces pays et la comparaison avec ce qui se passe en France les amène à conclure que nous n'avons pas pris la bonne voie.

Je dis donc que l'aide américaine n'était pas indispensable. Je ne dis pas non plus qu'une aide d'où qu'elle vienne n'aurait pas été utile.

Mais nous n'admettons pas, pour les raisons exposées par mes amis politiques des deux Assemblées, l'aide américaine sous la forme humiliante et si grave de conséquences pour notre pays, telle qu'elle apparaît dans le pacte qui nous est proposé.

Une toute autre politique de collaboration, de coopération internationale aurait pu être pratiquée; c'est celle que la France unie dans un immense espoir de résurrection avait cru devoir se dessiner lors de la signature du traité franco-soviétique du 10 décembre 1944. Une déclaration, du même mois, du général de Gaulle, précisait: « Pour la France et la Russie, être unies c'est être fortes, se trouver séparées c'est se trouver en danger; en vérité, il y a là comme un impératif catégorique, de l'expérience et du bon sens ».

L'abandon de cette politique a conduit la France à la lamentable situation présente, à la veille d'aliéner ses droits souverains, de se priver d'une partie de ses ressources, de compromettre définitivement son redressement économique et sa sécurité.

A ce sujet, au sujet de la sécurité de notre pays et de notre défense nationale, il m'apparaît comme un devoir impérieux d'attirer votre attention sur des conséquences graves que comporte l'application du pacte.

Désormais, l'Allemagne de l'Ouest, relé- vée par priorité, par la volonté du gouvernement des Etats-Unis; disposant également en priorité du charbon de la Ruhr, pourra faire renaître rapidement son immense appareil industriel et disposera à nouveau, en puissance, du même arsenal, vraisemblablement renforcé, qu'elle possédait naguère. Serions-nous aveugles à ce point que nous ne voyions pas là un immense danger pour la France?

N'est-on pas en droit de penser que cette Allemagne restaurée, non dénazifiée, disposant dès maintenant de formations pré-militaires à peine camouflées, recherchera un nouveau führer chef d'un nouveau pangermanisme? Qui pourrait affirmer que les faibles mesures de précaution qui peuvent être prises actuellement, sous le patronage du gouvernement américain, ne tomberont pas d'elles-mêmes le jour où les Etats-Unis n'auront plus à intervenir et n'interviendront plus dans les affaires intérieures de l'Europe? Car je pense bien que les différentes puissances européennes n'acceptent l'aide américaine qu'avec l'espoir de retrouver leur puissance et leur indépendance de naguère. Et lorsque ce jour sera venu, il faudra bien que chacun reste maître chez soi.

Dans ces conditions, peut-on considérer que la France, en présence d'une dislocation des alliances, inévitable avec le temps, reste avec l'armée tronquée que l'on veut

lui préparer en ce moment, avec un armement national réduit aux armes légères conventionnelles ? Si ce danger peut paraître lointain, il y a tout de même cette menace qu'on ne cache même plus, d'une guerre contre l'Union soviétique, guerre dans laquelle nous serions entraînés avec les Etats-Unis et le bloc occidental, toujours dans l'esprit de cette politique d'abandon qui se manifeste aujourd'hui clairement dans le pacte bilatéral. Car c'est bien cette guerre que prépare le gouvernement des Etats-Unis. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Vives réclamations sur les autres bancs.*)

M. Laffargue. Entendre un général dire cela !

M. le ministre des affaires étrangères. Au nom du Gouvernement de la République, j'éleve contre cette insinuation catégorique et injurieuse à l'adresse d'un grand pays ami et allié la protestation scandalisée de ce Gouvernement et de tout le peuple français. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le général Petit. J'ai le regret de vous dire, monsieur le ministre, que vous ne lisez pas toute la presse et que vos informations ne sont pas exactes.

M. Laffargue. Quand vous étiez à Moscou et que l'Amérique aidait la Russie dans la lutte, il fallait parler de l'impérialisme américain !

M. le général Petit. C'est bien cette guerre que prépare le gouvernement des Etats-Unis auquel nous livrons les matières premières stratégiques de la France et des territoires d'outre-mer en vue, dit le pacte, « de la constitution de stocks ou à d'autres fins ». Et ces fins, cela va de soi, ne sont déterminées que par le gouvernement américain ; et quand il s'agit de minerais stratégiques, il n'y a pas de doute sur leur utilisation. Eh bien ! cette guerre, dont le pacte ne parle pas, mais qui hante l'esprit de ses auteurs, la France n'en veut pas et je précise que la plus grande partie des cadres de notre armée n'en veut pas davantage. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. de Montalembert. La France n'a jamais voulu la guerre.

M. le général Petit. Les Français conscients condamnent le pacte comme ils condamnent toute la politique dont il n'est que la conséquence à la fois humiliante, néfaste et dangereuse pour la France.

Je fais appel à votre conscience, à votre sens de Français. Je vous demande de considérer ce que fut la France, ce qu'elle est et ce qu'elle doit être. Elle doit rester fidèle à elle-même, à sa mission historique dans le monde, à sa tradition de liberté et d'indépendance des peuples. Accepter le pacte, c'est accepter la démission de la France.

Devant une telle perspective, personnellement, j'éprouve un sentiment de même nature que celui que j'ai ressenti lors de la capitulation de juin 1940. Je me suis alors rendu vers ceux qui continuaient à se battre pour que la France redevienne libre. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*) Aujourd'hui je suis encore avec ceux qui refusent les abandons et les capitulations : je suis avec le peuple de France parce que j'ai confiance en lui et parce que je sais qu'il est fier et qu'il n'accepte pas les renoncements.

L'heure est grave. Votre décision est également grave. Elle vous engage, elle engage la France entière et il vous appartient de fixer le destin de notre pays. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Zyromski.

M. Zyromski. A cette heure tardive, l'Assemblée a certainement hâte de voir le débat se terminer. Je ne veux donc pas abuser de ses instants, mais je dois remplir le mandat que m'a confié mon parti... (*Applaudissements à l'extrême gauche*) ...et surtout relever avec netteté, avec fermeté, avec la seule volonté de servir la vérité et l'intérêt national, les attaques qui viennent d'être dirigées contre lui. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons à examiner un ensemble de conventions : la convention de coopération économique dite convention des seize, l'accord bilatéral et la convention relative à l'arbitrage de la Haye. Vous sentez bien que cet ensemble de textes fait partie d'un tout organique qui constitue toute une politique poursuivie depuis plusieurs années.

L'accord de convention économique européenne et l'accord bilatéral se rattachent étroitement au plan Marshall, à la loi américaine E. R. P. ; le pacte de Bruxelles, la convention des cinq, l'accord de Genève, ceux de la Havane forment un ensemble dont on ne peut dissocier les différentes parties car les unes réagissent sur les autres. Et c'est cet ensemble politique et tout cet organisme que nous devons examiner à l'heure actuelle.

Contre cette politique, le parti communiste a mené une opposition constante, une opposition croissante.

Opposition hargneuse ? Pas du tout. Je le répète, c'est une opposition croissante parce que, de plus en plus, il est apparu que les intérêts nationaux, les intérêts français qui, d'ailleurs, dans leur pleine et exacte compréhension, sont intimement liés et soudés à l'intérêt international et à l'intérêt de toute l'humanité progressive, étaient menacés par une politique qui ne tenait compte ni des exigences de la sécurité nationale ni des impératifs de la justice internationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et c'est cette opposition encore une fois constante et constructive que je veux aujourd'hui justifier devant vous en vous demandant de refuser la ratification des actes et des conventions que j'ai cités tout à l'heure.

Notre opposition constructive, se noue autour de deux idées maîtresses. Pourquoi repoussons-nous cette politique ? Pourquoi la répudions-nous ? Pour deux raisons fondamentales : la première, c'est que cette politique est basée sur la reconstruction prioritaire et privilégiée de l'Allemagne ; la seconde c'est que cette politique crée une hypothèque lourde, excessive, sur notre indépendance, sur notre souveraineté et sur la liberté d'action, tant nationale qu'internationale, de notre Gouvernement.

C'est autour de ces deux critiques fondamentales que je veux organiser mon raisonnement et essayer de déterminer chez vous la conviction que notre opposition à cette politique se justifie par des raisons supérieures, inspirées par les réalités mé-

mes de la politique nationale et de la politique internationale. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Reconstruction prioritaire et privilégiée de l'Allemagne, ai-je dit, voilà le premier grief essentiel que nous adressons à votre politique. Ici, je veux tout de suite apporter une précision et faire une mise au point afin d'éviter tout malentendu et toute équivoque entre nous.

Nous sommes des communistes et, par conséquent, nous savons que notre attitude vis-à-vis de l'Allemagne conditionne à la fois la paix du monde et la vie du peuple allemand. Nous n'avons ni la naïveté, ni la cruauté de croire qu'il sera possible d'édifier la paix internationale en maintenant une Allemagne morcelée et paupérisée.

Nous n'avons pas cette illusion, ni cette naïveté, ni cette cruauté. Et — je l'ai dit déjà — à la fin des opérations militaires de la deuxième guerre mondiale, lorsqu'aux Etats-Unis d'Amérique, il y eut cette floraison de plans de paix, de plans de reconstruction de l'Europe et du monde, M. Morgenthau étant secrétaire d'Etat à la trésorerie américaine et proposant pour l'Allemagne désindustrialisée une simple activité agricole et pastorale, nous ne sommes pas tombés dans ces utopies, ni dans ces injustices.

En effet, nous savons bien que l'Allemagne, en raison de sa population, alors surtout qu'elle était privée d'un certain nombre de territoires du centre de l'Europe, avait besoin pour vivre d'un certain niveau de production industrielle. Nous n'avons pas oublié ces réalités, ni les impératifs de l'intérêt national, de l'intérêt européen et de la justice internationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Mais ce contre quoi nous nous opposons et nous nous dressons avec fermeté, ce que nous ne voulons pas, c'est que cette attitude vis-à-vis de l'Allemagne soit payée du prix de nos réparations, de notre sécurité et de notre renaissance nationale. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous n'acceptons pas que cette attitude soit payée par l'abandon de toutes les réparations d'équipement ou en nature ; nous n'acceptons pas que cela soit payé par notre sécurité que nous avons achetée au prix de tant d'efforts et de tant de sang. Nous ne voulons pas que le relèvement prioritaire et privilégié de l'Allemagne vienne saper les bases et les conditions de notre renaissance économique, gage de notre indépendance, du progrès social et de la marche en avant de la classe ouvrière vers sa libération et son émancipation. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Nous avons le droit de dire qu'une des idées motrices du plan Marshall c'est le relèvement accéléré et intensifié de l'économie allemande afin, justement, de baser la renaissance de l'économie européenne sur l'accroissement du potentiel industriel et économique de l'Allemagne.

Ce n'est pas forcer l'idée fondamentale du plan Marshall, ce n'est pas le dénaturer que de dire qu'il est tout entier conditionné par le relèvement le plus rapide possible de l'économie industrielle allemande.

Le résultat, nous pouvons déjà, à l'heure actuelle, le constater : nous avons dû abandonner, à cause de cela, ce qui était un élément fondamental, capital et essentiel de notre renaissance industrielle.

J'appuierai ma démonstration sur des documents officiels émanant du ministère des affaires étrangères français, dont tous nous pouvons avoir connaissance et qui sont inclus dans des textes et des notes diplomatiques.

Nous avons pensé au lendemain de la guerre, dans l'intérêt des réparations, dans l'intérêt de la sécurité, dans l'intérêt de la renaissance de la France, dans l'intérêt de ces trois termes liés, que notre pays pouvait devenir, grâce à son minerai de fer de Lorraine, une grande puissance industrielle; qu'on pouvait créer en Lorraine une puissante industrie lourde sidérurgique alimentée par le coke de la Ruhr. Il nous semblait qu'on pourrait ainsi renverser le courant économique qui, avant la deuxième guerre mondiale, existait au profit de la Ruhr, qui était justement une grande base d'industrie sidérurgique, parce que notre minerai de fer allait dans la Ruhr, alors que nous voulions que notre minerai de fer fût transféré en Lorraine et en fit une grande base d'industrie dans l'intérêt de la reconstruction européenne et dans l'intérêt de la renaissance française. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Armengaud, président de la commission des affaires économiques. Monsieur Zyromski, je m'excuse de vous interrompre pour vous poser une question. Vous visez le rééquipement de l'industrie sidérurgique française.

Je me borne simplement à signaler que le ministre de la production industrielle qui a négligé le rééquipement de la sidérurgie de Lorraine dans le cadre des crédits américains est M. Marcel Paul.

M. Serge Lefranc. Parce qu'il n'avait pas consenti aux conditions qu'on lui demandait outre-Atlantique.

C'est un brevet de patriotisme à l'égard de M. Marcel Paul ! (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Zyromski. Monsieur Armengaud, laissez-moi poursuivre mon raisonnement qui s'articule, à l'heure actuelle, sur un document émanant du ministère des affaires étrangères de France. Je constate que ce grand dessein, ce grand plan de reconstruction économique nationale européenne est en fait abandonné. Or, maintenant il ne s'agit plus d'instaurer en Lorraine une base d'industrie lourde alimentée par le coke de la Ruhr, je ne dis pas comme condition du plan Marshall, mais comme conséquence du plan Marshall. C'est au contraire que notre minerai de fer devrait aller dans la Ruhr afin de créer dans cette région une base d'industrie disposant de l'appareil de production déjà existant, qui pourra servir au relèvement de l'Allemagne. On croit pouvoir ainsi servir le relèvement de l'Europe ?

C'est M. Léon Blum qui, dans un article paru dans un journal social-démocrate de la Sarre, critiquait les conceptions que j'ai exposées tout à l'heure qui écrivait :

« Etant donné le plan Marshall, étant donné la caractéristique du plan Marshall, il faut renoncer à cette conception car cela rendrait inutilisé un appareil de production déjà existant; il faut chercher des garanties pour la France ailleurs. »

Par conséquent, j'ai bien le droit de dire que les conséquences du plan Marshall à l'heure actuelle, en ce qui concerne les conditions de notre renaissance économique nationale, font qu'il est impossible d'aboutir à la réalisation de ce plan qui,

encore une fois, est une des idées, et une des conditions les plus intéressantes de notre victoire, pour notre renaissance économique et pour la sécurité de la France, pour assurer la libération et ses conditions de sécurité politique et économique qu'on lui doit en raison de ses souffrances et de ses sacrifices. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Et cela explique et permet de comprendre toute la politique des Etats-Unis, qui s'est matérialisée récemment dans ces accords de Londres, dont je puis dire, encore une fois, sans travestir ni dénaturer la vérité qu'ils ont été accueillis par la France entière avec un sentiment mêlé de stupeur et de colère.

Je suppose qu'on ne vas invoquer la faible, la très faible majorité obtenue à l'Assemblée nationale, lorsqu'il s'est agi de ratifier ou d'approuver les recommandations de Londres, parce que dans tout le peuple de France, quelles que soient ses opinions, cela a provoqué un sursaut véritable de la conscience et de la volonté nationale et l'a heurté par ses stipulations qui sont dans la ligne et dans les conséquences non seulement du plan Marshall, mais de cet ensemble organique et politique contre lequel la politique d'opposition croissante, permanente, constructive du parti communiste se dresse avec une résolution plus ferme que jamais (*Applaudissements à l'extrême gauche.*), en ce qui concerne le fait que plus spécialement sous l'accord bilatéral, on trouve cette idée que l'on va assurer le relèvement prioritaire et privilégié de l'Allemagne.

Dans la première mouture de l'accord bilatéral, car il y a eu plusieurs moutures successives, puisqu'on a voulu voir en elles un succès croissant de concessions au profit de la dette française, se trouvait la clause de la nation la plus favorisée en faveur de l'Allemagne et du Japon.

Le Japon a disparu, je m'en félicite, mais l'Allemagne est maintenue.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là un symptôme particulièrement caractéristique de cette idée générale d'une politique qui, encore une fois — et ce ne sont pas seulement les orateurs communistes qui l'ont constaté et l'ont souligné — tend à placer sur le même plan les vainqueurs et les vaincus, et, ce qui est plus grave, les bourreaux et les victimes. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'en arrive maintenant à la deuxième critique fondamentale de cette politique dont j'essaie de rassembler les différents éléments organiques. Encore une fois, je ne veux employer que des expressions qui correspondent exactement à ma pensée et des expressions qui correspondent exactement à ce que je crois être, de toute la conviction la plus profonde de mon être, la vérité exacte et la vérité scrupuleuse.

Cette politique crée une hypothèque lourde et une hypothèque excessive sur notre souveraineté, sur notre liberté, sur notre indépendance.

A chaque article, à chaque ligne, au fur et à mesure qu'on les lit, on sent véritablement peser la pression d'une force plus puissante que la nôtre en raison même de sa supériorité matérielle.

Nous savons trop bien que, dans le monde capitaliste, les forces matérielles préparent et font la supériorité morale et la supériorité idéologique, et que cette supériorité morale et cette supériorité idéologique s'interpénètrent les unes dans les autres, ont abouti à la constitution

d'une force politico-matérielle, spirituelle et économique et qu'à l'heure actuelle le capitalisme américain, parvenu dans sa force impérialiste la plus accentuée constitue pour l'Europe et pour l'humanité tout entière la puissance la plus dangereuse d'oppression et de domination. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Tout à l'heure, M. Grumbach s'indignait de ce qu'un des orateurs de notre parti se livrait à ce qu'il croyait être une assimilation entre l'Allemagne de Bismarck et les Etats-Unis de Truman.

Son indignation portait à faux car comment lui, qui tout à l'heure à cette tribune, revendiquait fièrement sa qualité de socialiste et de marxiste, n'était-il pas frappé de la force d'expansion de ce capitalisme impérialiste alimenté par toutes les forces de l'économie qui s'affirme, dans tous les domaines, matériel, spirituel et moral, comme une force d'oppression et de domination ?

Je suppose qu'il ne peut pas appeler véritablement démocratie un pays où existent justement les préjugés de race, de couleur, de brutalité. Nous en avons déjà eu un exemple l'autre jour, quand on a assisté aux manifestations politiques, à cette convention de Philadelphie où un grand parti politique de ce pays se livrait à je ne sais quelle mascarade et spectacle de cirque indigne de ce que nous croyons être une véritable démocratie. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

J'en arrive maintenant au pacte lui-même, à ce redoutable article 5, l'expression n'est pas de moi, qui a trait à l'accession aux matières premières. Mon ami Djaument vous a montré comment ce redoutable article pouvait être dangereux pour l'indépendance des territoires d'outre-mer.

Nous pensons, en effet, que sous couleur de liberté d'exportation et de liberté d'investissement des capitaux il y a là une forme de pénétration économique précédant la pénétration politique, la domination politique particulièrement dangereuse pour les territoires d'outre-mer.

Je sais bien que M. Moutet a contesté cela, mais lorsque tout à l'heure je l'entendais parler de l'indépendance des Philippines en faisant allusion à l'indépendance de la république de Libéria, je me suis senti tranquillisé, car si on estime que la république de Libéria est indépendante de l'impérialisme américain ou que les Philippines ont conquis leur indépendance et leur liberté, c'est que vraiment nous n'attachons pas à la liberté et à l'indépendance la même signification.

Je suis maintenant particulièrement rassuré en pensant que chez M. Moutet l'expression a véritablement dépassé sa pensée, car si l'on donnait au Togo et au Dahomey le même degré d'indépendance que le Libéria ou les Philippines, c'est nous qui avons raison car le pacte bilatéral instaure pour ces pays un régime d'oppression, de domination et de servitude. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Je continue ma démonstration sur le pacte bilatéral, le reste viendra après, où vous voudrez et quand vous voudrez.

Prenons maintenant, si vous voulez, après l'article 5, l'article 2: « Engagements généraux ».

Je croyais que le plan Marshall ne comportait pas de conditions. On nous avait affirmé à faux que le plan ne comportait aucune condition.

Je veux bien croire que le terme « engagements généraux » remplace le terme « conditions », mais alors, permettez-moi de vous lire l'article 2 :

« Afin de parvenir à son relèvement maximum par l'utilisation de l'aide qu'il recevra du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, le Gouvernement de la République française, fera tout ses efforts pour... », je passe, et j'en arrive tout le suite à l'alinéa c) : « pour stabiliser sa monnaie, instaurer ou maintenir un taux de change approprié, équilibrer, dès que cela sera possible, son budget d'Etat, créer ou maintenir la stabilité monétaire intérieure et, d'une manière générale, établir ou maintenir la confiance dans son système monétaire. ».

M. Salomon Grumbach. C'est horrible !

M. Zyromski. Non, monsieur Grumbach, ce n'est pas horrible de stabiliser la monnaie, de maintenir un taux de change approprié, d'équilibrer dès que ce sera possible le budget d'Etat, de créer ou de maintenir la stabilité financière intérieure et d'une manière générale, d'établir ou de maintenir la confiance dans son système monétaire.

Mais ce qui est grave, je n'en dirai pas plus, car je veux pas forcer ma pensée, et je veux me maintenir toujours dans la même tonalité que j'ai choisie pour mon intervention, ce qui me paraît particulièrement dangereux et particulièrement grave, ce qui me paraît constituer justement cette hypothèque lourde et excessive sur la liberté d'action de notre Gouvernement, c'est que ces expressions singulièrement vagues, singulièrement imprécises, peuvent être interprétées dans des sens nombreux et variés.

Car, vous le savez bien, et même dans nos polémiques de politique intérieure, quand on réclame les uns contre les autres une politique d'équilibre du budget, une politique de stabilité monétaire, une politique de restauration de la confiance, ne sentez-vous pas que, depuis des années et des années, c'est autour de ces expressions et autour de ces formules que se sont livrées les batailles politiques ?

Comme nous devons être réalistes, nous sommes forcés de penser et d'interpréter cela avec la mentalité capitaliste naturelle des Américains. Pour le capitalisme, pour le système capitaliste et pour le régime capitaliste, l'équilibre du budget, la stabilité monétaire, la confiance, cela suppose un certain nombre de mesures que vous connaissez très bien.

Je me demande si les Etats-Unis, avec la domination, avec l'hégémonie du capitalisme impérialiste, si les hommes qui sont à la tête ou qui seront à la tête du gouvernement américain, comme M. Forster Dulles, les hommes du parti républicain, comme ceux du parti démocrate, d'ailleurs intimement liés et soudés aux forces capitalistes, ne pourront pas dire : votre politique n'est pas une politique d'équilibre de budget, elle n'est pas une politique de stabilisation de la monnaie ni de la restauration de la confiance. Nous savons ce que cela veut dire. Elles pourront très bien soutenir qu'une politique de nationalisation poursuivie et développée est une politique qui ruine l'équilibre budgétaire.

M. Laffargue. Très bien !

M. Vieljeux. C'est très exact.

M. Zyromski. Vous comprenez bien, messieurs Laffargue et Vieljeux...

M. Laffargue. J'apprécie votre talent, je me garderai de vous interrompre !

M. le ministre des affaires étrangères. C'est moi qui vous demande de vous interrompre, à supposer que cela ne vous gêne pas.

M. Zyromski. Non, je vous cède la parole avec plaisir.

Mme le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Je veux me permettre de vous rappeler ceci : les stipulations monétaires dont vous voulez bien nous entretenir sont exactement conformes aux engagements internes antérieurement pris de sa propre souveraineté par le Gouvernement français et, d'ailleurs, présentent un caractère de rigueur infiniment moins grave et moins accentué que les accords de Bretton Woods, dont l'article 4, section 5, stipule « qu'aucun Etat membre ne proposera de modification du pair de sa monnaie sinon pour corriger un déséquilibre fondamental ».

Or, les accords de Bretton Woods ont été, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le mentionner, votés à l'unanimité, par tous les partis...

M. le président et rapporteur de la commission des affaires étrangères. Le parti communiste y compris.

M. le ministre des affaires étrangères.

...Et il convient de dire que par conséquent l'engagement que comporte l'accord bilatéral se trouve être en deçà de ce que l'unanimité de la représentation nationale avait alors accepté. (Applaudissements au centre, à droite et à gauche.)

M. Zyromski. Je répondrai à M. le ministre des affaires étrangères qui se réfère aux accords de Bretton-Woods et qui, par conséquent, fait dater de Bretton-Woods cet ensemble de politiques organiques articulées, s'interpénétrant les unes les autres. Il est exact...

M. Jacques-Destrée. Vous l'avez voté, vous, les communistes !

M. Zyromski. C'est ce que je vais dire. Ne soyez pas si pressé. Laissez-moi m'exprimer maintenant que j'ai laissé les interrupteurs s'exprimer.

Les accords de Bretton-Woods ont été votés à l'unanimité par le Parlement français, par l'Assemblée constituante, peu importe...

M. Oit. Par la première Constituante, monsieur Zyromski.

M. Zyromski. ...mais vous savez très bien — c'est une honnêteté élémentaire de le rappeler et de s'en souvenir, et je ne doute pas un seul instant de votre probité intellectuelle — que ces accords de Bretton-Woods ont été accompagnés de la part de notre camarade Jacques Duclos d'une série de réserves dont, d'ailleurs, les événements ont démontré le caractère prophétique et la perspicacité. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

En deuxième lieu, ce que je voudrais essayer de faire comprendre à cette assemblée, c'est que justement, pour nous qui sommes, vous le savez, comme d'ailleurs d'autres dans cette assemblée, par-

tisans d'une politique de nationalisation et de sécurité sociale, je dis qu'il y a dans ce texte les moyens de pression nécessaires pour arrêter la politique de nationalisation et la politique de sécurité sociale.

Je réponds maintenant directement à l'interruption de M. Laffargue. Que M. Laffargue, que M. Vieljeux, que le parti de M. Vieljeux, que le parti de M. Laffargue, dans l'enceinte du Parlement français, par la propagande, par leur force de pénétration, par leur force de conviction, arrêtent cette politique de nationalisation et reviennent à la politique de libre entreprise capitaliste, nous les combattons, mais cela se passera dans le cadre de la souveraineté française.

Je vous concède le droit de critiquer et d'attaquer cette politique, je vous concède le droit d'essayer de la renverser ou de la briser, mais ce que je ne concède pas, c'est que ce soit la chambre des représentants des Etats-Unis qui, par personne interposée, viennent influencer sur notre politique économique, sociale et financière (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.) et je crois que, sur ce terrain, Parisiens ou adversaires des nationalisations ou de la sécurité sociale, nous devrions être tous d'accord pour respecter le cadre de la souveraineté nationale et de la souveraineté française. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Si je poursuis, après l'article 5, après l'article 2, l'analyse de ce document, même en ce qui concerne la partie que l'on a appelée le don, en ce qui concerne la contrepartie en francs que nous devons comptabiliser en monnaie nationale avec un taux de change approprié, ce qui prouve que le taux de change n'est pas indifférent à notre économie, je dirai que ce n'est pas un don gratuit. Ce fonds de réserve, nous ne sommes pas libres de l'employer comme nous voudrions. Ce n'est pas le Gouvernement français, sous le contrôle du Parlement, qui l'emploiera comme bon lui semblera. Il lui faut obtenir l'autorisation des Etats-Unis s'il veut l'affecter à certaines dépenses, à certaines œuvres qu'il estime urgentes.

Ne croyez-vous pas aussi que les modalités de contrôle — j'ai le droit de dire « modalités de contrôle » — que la constitution de cette mission spéciale américaine en Europe, que cet ambassadeur spécial du plan Marshall dans les différents pays bénéficiaires, que l'obligation d'adresser des comptes rendus périodiques sur l'utilisation des fonds, que les facilités données aux investigations de la mission américaine, que la publicité même donnée à l'aide américaine, sont de nature, sans qu'il s'agisse de faire preuve d'une susceptibilité nationale maladroite et excessive, à créer un certain climat assez désagréable, que nous ne sommes pas les seuls, nous, communistes, à avoir souligné ?

Puisque je parle spécialement du pacte bilatéral, je voudrais traiter de cet article 11, qui a soulevé l'inquiétude de nos camarades d'outre-mer. L'accord s'applique au territoire métropolitain, puis suit une liste de noms où sont mentionnées spécialement la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane...

M. le ministre des affaires étrangères. C'est un pléonasme.

M. Zyromski. Oui, seulement voyez-vous, vous connaissez comme moi, monsieur le ministre des affaires étrangères, la susceptibilité nationale naturelle des Français des Antilles. Vous savez combien ils tien-

nent à ce que les nouveaux départements soient partie intégrante, rattachée et soudeée intimement et fortement aux autres départements français, et vous ne devez pas ignorer non plus, quoique vous n'avez élevé aucune protestation officielle, qu'à la conférence interaméricaine, tenue à Bogota il y a quelques semaines, un certain nombre de pays de l'Amérique du Sud ont émis sur la Guyane, sur la Guadeloupe et la Martinique, des revendications d'ordre territorial. Vous ne devez pas l'ignorer, mais le Gouvernement de la République française n'a pas protesté officiellement.

M. le ministre des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Zyromski. Certainement !

M. le président. La parole est à M. le ministre avec la permission de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Je m'excuse, mais je me permets de vous dire que le fait que les observations faites par le Gouvernement de la République ne soient pas parvenues jusqu'à vos oreilles n'est pas nécessairement signe de leur absence; c'est un premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il me paraît y avoir quelque contradiction entre votre affirmation qu'il est regrettable que les nouveaux départements français d'outre-mer figurent dans cette liste et la constatation qu'ils ont été mis en cause par un certain nombre d'Etats américains à Bogota.

C'est en partie, précisément, parce que nous savons fort bien qu'un certain nombre de vœux, d'un caractère que je dirai essentiellement théorique mais qui pourrait devenir de caractère pratique, ont été portés sur ces trois départements, qu'il nous a paru utile que, dans un document international franco-américain, ils soient, de manière superfétatoire, mais non inutile, mentionnés comme faisant partie d'un ensemble qui s'appelle la France. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

M. Zyromski. Ainsi, selon l'interprétation de M. le ministre des affaires étrangères, ce serait en quelque sorte une garantie supplémentaire. Nous enregistrons très volontiers cette affirmation, mais je voudrais faire également remarquer à M. le ministre des affaires étrangères que la susceptibilité nationale des Français des Antilles est parfaitement légitime parce que si, à ma connaissance, il n'y a pas eu de protestation du Gouvernement français, c'est que peut-être elle n'a pas été très sonore et très éclatante *(Très bien! très bien! à l'extrême gauche)* et que, d'autre part, ce qui nous a alors beaucoup plus effrayés, c'est que les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas voté mais se sont abstenus. Nous trouvons véritablement excessif que la grande république des Etats-Unis d'Amérique, dans une question qui touche si directement l'intégrité nationale de notre pays, se montre aussi modérée et aussi discrètement réservée. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

J'en arrive maintenant à une autre partie de ma démonstration et je m'en vais terminer très rapidement. Ce débat n'aura pas été inutile parce que, au fuf et à mesure qu'il s'est déroulé, nous avons eu un certain nombre de satisfactions. Je ne veux pas tirer trop à moi le très intéressant discours de M. Pinton, je ne veux pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit et ce qu'il ne pense pas. Néanmoins, il me semble qu'il a véritablement complètement

dégonflé cette conception de la philanthropie américaine généreuse. Sur ce point, nous avons marqué des avantages importants. En effet, il n'y a pas bien longtemps, le plan Marshall était présenté par certains comme le résultat, en quelque sorte, d'une ferveur quasi religieuse qui s'était emparée de tout le peuple américain pour déverser les bienfaits de la charité américaine sur l'univers civilisé.

C'est déjà un résultat qu'à l'heure actuelle on considère le plan Marshall dans le cadre d'un document diplomatique, politique, économique, général et que l'on voit en lui également un moyen de défendre non seulement les intérêts des Etats-Unis, mais également les intérêts d'un capitalisme de plus en plus offensif, d'un capitalisme que je ne voudrais pas dire de plus en plus provocant; mais, tout à l'heure, en entendant parler de la politique de provocation de certaines puissances, j'ai fait une interruption, je n'en fais pas souvent. Je constate qu'à l'heure actuelle, en ce qui concerne les gestes provocateurs, ce ne sont plus les sloops de l'Union soviétique qui croisent dans les eaux de l'Amérique latine, mais plutôt, ce dont certains journaux français très importants se félicitent, c'est la flotte américaine qui croise dans l'Adriatique, entre Trieste et le long du littoral dalmate. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

Il faut maintenant arriver à la conclusion. Toute cette politique qui a son point de départ — je ne contredirai pas M. le ministre des affaires étrangères — à Bretton Woods et qui se continue par étapes successives, cette politique du plan Marshall, des accords bilatéraux, de la convention des seize, du pacte des cinq, du pacte de Bruxelles, cette politique-là, nous la combattons parce que, en vérité, elle ne tient pas compte de ce que nous persistons à appeler le danger allemand.

Le danger allemand reste une tragique et redoutable réalité. Il ne faut pas avoir d'illusions ni de conceptions chimériques.

Lorsque, l'autre jour, je lisais dans un grand journal français, dans le *Monde*, je le nomme, cet article où, véritablement, avec une sorte d'inconscience, un publiciste, qui d'ailleurs a du talent mais qui, vraiment, procède par anticipations historiques beaucoup trop hasardeuses et aventurées, disait que la question de la Rhénanie était absolument comme la question du Chaco, de cette région de l'Amérique du Sud, je ne pouvais pas m'empêcher de penser que, dans l'esprit français, il y avait véritablement une dose d'illusion, de chimère, particulièrement redoutable.

Non, pour nous, le problème rhénan ce n'est pas le problème du Chaco.

Une fois encore, je veux faire ici la mise au point nécessaire. Ne croyez-vous pas que nous sommes envahis par une sorte de nationalisme outrancier et redoutable; que nous voulions faire, à l'égard de la race germanique, une sorte de racisme à rebours ?

Ne croyez pas que nous pensions qu'il y a des races humaines maudites. Nous irions à l'encontre de toute l'essence de notre doctrine, de nos pensées, de nos conceptions, de nos sentiments.

Mais, justement parce que nous avons été si souvent envahis, parce que la France a été si souvent envahie et détruite pendant des mois et des années, nous ne voulons pas tomber dans ces conceptions et ces illusions chimériques.

Nous ne nous refusons pas, bien au contraire, à entretenir ce sentiment d'espérance, d'une Allemagne démocratisée, d'une Allemagne dénazifiée, qui soit la seule véritable condition, la seule véritable garantie substantielle de sécurité; car nous n'accrochons pas la sécurité de la France au maintien d'une perpétuelle occupation militaire en territoire étranger; nous n'accrochons pas la sécurité de la France dans je ne sais quelle résurrection d'un fédéralisme médiéval allant à contresens de l'Histoire. Nous voyons véritablement la garantie substantielle de sécurité de la France dans une Allemagne démocratisée et dénazifiée.

M. Reverbori. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Zyromski. Oui.

M. Reverbori. Je voulais vous demander quel est, selon vous, le danger allemand. Est-il simplement le danger de l'Allemagne de l'Ouest ? N'est-ce pas aussi celui de l'Allemagne orientale ?

Et, puisque vous parlez de dénazification, je voudrais vous demander si la dénazification de l'Allemagne orientale s'est mieux faite que celle de l'Allemagne occidentale et si ce que nous avons appris de l'utilisation des anciens nazis de l'Allemagne orientale dans les cadres actuels de cette Allemagne, ne constitue pas aussi un danger réel pour notre pays.

Voilà la question que je voulais vous poser, car, pour nous, il y a un danger allemand toujours à craindre, mais qui existe dans les deux Allemagnes, celle de l'Est comme celle de l'Ouest, qui existe chez ceux qui là-bas se sont fait les champions d'une Allemagne unifiée et forte; et ceux qui ont voulu qu'il n'y ait qu'une seule Allemagne sont ceux qui ont créé artificiellement ce parti socialiste unifié de l'Allemagne orientale recevant ses ordres, d'où vous savez et servant uniquement les projets de qui vous savez. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. Zyromski. Si M. Reverbori ne m'avait pas interrompu — mais je l'ai autorisé à le faire et je ne veux pas lui en garder grief — il aurait pu se rendre compte que dans le cours de mon intervention, j'allais essayer de traiter cette question.

Je continue ma démonstration. Je disais qu'une Allemagne démocratique, dénazifiée, est véritablement pour nous la garantie substantielle et certaine de sécurité. Mais pour réaliser une telle Allemagne, je reprends une expression que j'ai entendue, il y a bien longtemps, de Georges Weil, député social-démocrate de Metz en 1916. Faisant l'analyse de la situation du militarisme prussien, Georges Weil disait: « Ce qu'il y a de tragique, c'est que l'Allemagne n'a jamais eu ni personnalité politique ni conscience civique. » C'est vrai !

Le drame, c'est qu'à l'heure actuelle le peuple allemand, qui a des qualités de travail et de discipline que nous ne pouvons pas contester, n'est jamais parvenu à la personnalité politique ni à la conscience civique. Or, pour déterminer cette personnalité politique et cette conscience civique — et c'est là ma réponse — on ne peut pas se contenter de dire: démocratie et liberté. Il faut s'attaquer aux bases économiques et sociales du militarisme prussien, du pangermanisme, de l'hitlérisme. Ces bases économiques, ces bases sociales résident dans le développement de la grande propriété féodale, particulièrement dans les pays à l'Est de l'Elbe; c'est le développement des cartels des grands consor-

tiums à la fois des puissants seigneurs rhénans et des industriels de la Saxe. C'est également une politique qui doit chercher son soutien permanent aux sources populaires du principe démocratique.

Or, justement sur ces trois points que je viens d'indiquer, quelle est la zone où véritablement la réforme agraire a été faite au profit des petits paysans propriétaires, au profit de la démocratie rurale? (Applaudissements à l'extrême gauche.) Quel est le pays où véritablement, comme dans cette Saxe industrielle qui, certes, ne représente pas le degré de concentration industrielle de la Ruhr, mais qui, néanmoins, est une région de forte concentration industrielle, on a créé cette sorte d'administration et de gestion publique qui exclut le capitalisme de la gestion des richesses? Quel est le pays qui soutient, d'une manière effective, les forces populaires, les forces ouvrières anti-fascistes, partisans de l'unité syndicale?

C'est justement dans la zone soviétique que cette politique est pratiquée, et lorsque tout à l'heure M. Reverbori m'a interrompu, lorsqu'il a parlé du parti socialiste communiste allemand, du parti socialiste unifié comme d'un parti dans les mains de Moscou, j'ai le droit de dire que ses accusations étaient singulièrement injustes, car c'est ce parti qui a eu le grand courage, le mérite difficile, seul de tous les autres partis allemands de reconnaître la culpabilité collective du peuple allemand et de reconnaître que le peuple allemand n'était par parvenu à acquérir une maturité politique et une conscience civique.

M. le président de la commission des affaires étrangères. C'est faux! C'est un problème que je connais aussi bien que vous. Je m'excuse de vous interrompre!

M. Zyromski. J'ai été comblé aujourd'hui.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Je me suis tu jusqu'ici, mais j'ai eu envie de parler à plusieurs reprises.

M. Zyromski. Vous vous relayez pour interrompre les orateurs de tous les partis! (Rires.)

M. le président de la commission des affaires étrangères. Vous n'avez pas besoin de vous relayer, vous. Vous disposez de toute une équipe d'interrupteurs. (Nouveaux rires.)

Ce que vous venez d'affirmer est faux. Si je voulais vous en faire la démonstration, cela prendrait trop de temps. Je l'ai déjà dit. Nous avons eu des discussions là-dessus, à la commission des affaires étrangères, et même publiquement, à la radio, avec des orateurs communistes.

Je tiens à affirmer — considérez mes affirmations comme gratuites, si vous le voulez — que ce que vient de dire M. Zyromski en ce qui concerne la reconnaissance d'une responsabilité collective du peuple allemand par le parti dit « socialiste unifié » — je ne veux pas examiner dans quelles conditions il est « unifié » — ne répond pas à la vérité.

M. Zyromski. Je regrette de dire à M. Grumbach que j'ai entendu, de membres du parti socialiste unifié mêmes, l'affirmation exacte que j'ai exprimée à cette tribune, qui se base également sur des affirmations contrôlées par moi-même.

C'est le parti socialiste-communiste unifié d'Allemagne qui a eu le grand mérite et le grand courage — car je me doute des difficultés que cela représente pour le peuple allemand — de reconnaître comme définitives les frontières de l'Oder et de la Neisse, assurant les conditions de paix avec la Pologne et la Tchécoslovaquie. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président de la commission des affaires étrangères. Voulez-vous me permettre une interruption plus importante?

En supposant...

M. Zyromski. C'est une certitude!

M. le président de la commission des affaires étrangères. Ce n'est pas une certitude, c'est vous qui la présentez comme telle.

Peut-être des chefs de ce parti socialiste unifié communiste de l'Allemagne orientale pourraient vous donner des précisions sur certaines conversations qui ont eu lieu à certains moments, entre représentants des autorités de Moscou et ce parti en vue du rétablissement éventuel des anciennes frontières allemandes.

Allez donc demander à ceux qui sont à la tête du gouvernement polonais actuel à Varsovie, s'ils n'ont pas à ce sujet certaines inquiétudes. (Applaudissements à gauche.)

M. Zyromski. Je constate qu'après avoir parlé de certitude, vous terminez par « certaines inquiétudes », ce qui me paraît assez différent. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président de la commission des affaires étrangères. Je m'exprime prudemment. Mais il s'agit là d'une question tellement importante que je ne peux la laisser passer.

M. Zyromski. Pour terminer, je veux dire que cette politique-là dont j'ai essayé de déterminer les caractères fondamentaux et dont j'ai essayé de dégager ce qui motive cette opposition constructive et raisonnée, est pratiquée par notre parti communiste qui, encore une fois, a conscience de servir véritablement l'intérêt national soudé à l'intérêt international.

Et nous sommes heureux qu'il y a quelques jours, dans une conférence tenue à Varsovie, un certain nombre d'Etats aient justement formulé vis-à-vis de l'Allemagne un programme qui, à notre sens, tient le plus grand compte de notre aspiration, de notre droit aux réparations et à la sécurité.

Si j'ai parlé de la conférence de Varsovie et si j'ai parlé de la défense de notre intérêt national, de notre droit aux réparations et de notre sécurité, ce n'est pas encore une fois parce que, comme certains le disent ou l'insinuent, nous voulons nous aligner sur une certaine politique étrangère.

C'est parce que nous sommes convaincus qu'il y a entre la République française et l'Union soviétique un fonds commun d'épreuves, de souffrances qui crée une communauté, une concordance profonde d'intérêts, que cette alliance est pour nous la garantie de notre sécurité, la garantie de paix de l'Europe et du monde. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mme le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, quoique nous soyons parvenus à l'heure des crimes, je m'efforcerai de parler sans passion, sans violence et aussi sans longueurs.

Tout a été dit depuis qu'il y a des orateurs et qui parlent, des rapporteurs qui écrivent, et fort bien, et des Assemblées qui, dans une certaine mesure — si je puis le dire ici sans porter atteinte aux prérogatives du Conseil de la République — se répètent.

Il en résulte que cette discussion, qui s'est déroulée dans le calme, peut-être à certains moments relatif — et je m'en excuse pour la part de responsabilité que j'y ai — mais, par comparaison, fort remarquable, était très sensiblement superposable à la discussion à laquelle j'ai eu l'honneur de participer pendant plusieurs journées dans l'autre Assemblée.

Nous avons redit les mêmes choses parce qu'il était sans doute très difficile d'en trouver de nouvelles. Les problèmes sont toujours les mêmes, et toute l'activité de l'esprit, consacrée par le désir de la critique ou le désir, moins ardent, de l'approbation qui peut s'exercer à l'égard de ces textes, n'aboutit qu'à des résultats sensiblement équivalents.

Je le répéterai brièvement — et je n'userai pas de tout le temps que la conférence des présidents a bien voulu attribuer au Gouvernement dans son ensemble, ni même de la part qui m'avait été personnellement consacrée — je dirai, pour que les choses soient claires, en termes, si j'ose dire, presque pédagogiques, qu'il y a trois projets.

Le premier projet concerne la juridiction de la cour internationale de la Haye. Il n'a pas soulevé d'objection, et je crois qu'il ne mérite à aucun degré d'en soulever. Il est conforme à la tradition juridique et à la tradition morale française depuis fort longtemps. Au surplus il comporte, en ce qui concerne les réserves de souveraineté, toutes les garanties dont peuvent se satisfaire les intransigeances les plus sourcilieuses.

Je pense qu'en conséquence cette Assemblée voudra bien ne pas faire plus de difficultés que n'en a fait l'Assemblée nationale à l'égard d'un grand acte par lequel la France marque sa foi dans la juridiction internationale, foi qu'elle voudrait bien voir un peu plus largement répandue.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Très bien!

M. le ministre des affaires étrangères. Le deuxième document qui vous est soumis, et qui ne soulève pas non plus de grande difficulté — s'il est peut-être destiné, comme je l'espère, à soulever un grand enthousiasme, — c'est la convention de coopération économique européenne du 16 avril 1948. Il y a, à cet égard, une première question qui est communément posée.

Pourquoi cette Europe des Seize ou, comme on dit maintenant, des Dix-Sept? Ce n'est pas nous qui l'avons inventée. Je puis même dire que le Gouvernement français, pour sa part, non pas tout seul, mais avec un particulier acharnement, s'est efforcé d'augmenter le nombre des membres de la famille, avec un succès que vous connaissez.

Cette Europe, nous ne l'avons pas inventée, nous l'avons trouvée, ou plus exactement c'est celle qu'on nous a laissée.

Les documents officiels — car il faut aussi de temps en temps, à côté des morceaux choisis du *Monde*, que je révère encore que je ne le dicte pas, contrairement à ce qu'on croit, et de quelques autres journaux dont parfois les références font défaut, mentionner ce qui est documents officiels — montrent que le gouvernement des Etats-Unis et nous-mêmes avons dit: l'Europe, c'est l'Europe des manuels d'école primaire, et cela va jusqu'à l'Oural. Ce n'est pas notre faute si dans cette définition qui, géographiquement et politiquement, était satisfaisante et qui, à nos yeux, était souhaitable, il a été opéré une coupure, par d'autres mains que les nôtres. (*Applaudissements au centre, à droite et à gauche.*)

Si je peux me permettre ici de faire allusion à un proverbe d'Europe centrale, il est absolument impossible, quelque effort que l'on fasse, de faire boire un cheval qui n'a pas soif. Nous n'avons donc pas abouti et c'est pourquoi nous avons résolu d'aller de l'avant avec ceux qui voulaient bien aller de l'avant.

On nous a dit aussi: Pourquoi ne ferions-nous pas avec l'Europe orientale qui est complémentaire de l'Europe occidentale, des échanges plus considérables que ceux que nous réalisons aujourd'hui?

Je réponds que tous les échanges praticables ont été proposés, acceptés, opérés dans la mesure où la contre-partie a été obtenue, mais je tiens à rappeler que s'il y a un effort oriental considérable, lui aussi privilégié, des pays qui sont à l'intérieur d'une certaine orbite politique, l'effort que nous pouvons attendre de leur part est infiniment modéré.

Lorsqu'on fait, comme je l'ai entendu au cours de cet après-midi, appel au très éloquent et très brillant discours de M. Pierre Cot, pour m'en redire pour mon plaisir renouvelé ce que j'en avais déjà entendu, je tiens à dire que si l'hommage que j'ai moi-même rendu à son talent demeure, même à travers ses interprètes de cette autre Assemblée, cela ne change pas la réalité des choses ni les réponses que je lui ai faites et que j'ai moi-même, ici, refaites, à savoir que les données dont il a fait état, sont, dans tous les cas, des données inexactes.

15 p. 100 — c'est M. Leenhardt qui, à très juste titre, dans son rapport à l'Assemblée nationale, a produit ce chiffre — 15 p. 100 des importations indispensables à l'Europe sont, à l'heure qu'il est, financées par les exportations européennes. Manquent 85 p. 100.

En d'autres temps, M. Mutter, dans l'autre Assemblée, reprochait à tous les gouvernements auxquels j'ai eu le tort de participer — je veux dire que c'était le tort des gouvernements de m'avoir demandé d'y participer — d'avoir, en quatre ans, abouti à cette situation, qui veut que, pour au moins 40 p. 100 de nos importations indispensables, nous ayons encore besoin de dollars des Etats-Unis.

Cela n'est pas un cas particulier, je tiens à le dire ici n'ayant pas eu l'occasion de le déclarer dans l'autre Assemblée, cela est le cas de beaucoup d'autres pays dont les ministres ont même changé et dont les finances étaient même, parfois, plus prospères que les nôtres.

De quoi s'agit-il? Lorsqu'un continent a été ravagé, écrasé, pillé, pendant cinq années successives continuellement razzie par l'occupant, il est facile d'imaginer qu'il n'est pas possible, du jour au lendemain, de rétablir son équilibre financier.

Dès lors, comment faire? Il y a pendant un certain temps, pour nous comme pour d'autres, mais pour très peu de temps, les dernières ressources en or, les dernières ressources en devises, et puis il n'y a plus rien que l'aide américaine ou bien une autre aide, si on me dit laquelle.

Nous voici devant le troisième projet qui passe pour difficile, celui à propos duquel il y a un certain nombre de questions de fierté nationale, d'honneur et d'indépendance.

Au sujet de ce troisième projet, j'ai entendu dans votre Assemblée un certain nombre de déclarations de principe. Elles ont été, pour le plus grand nombre, et je ne voudrais pas en excepter la dernière, formulées en des termes qui, même critiques, sont acceptables et dignes d'être entendus dans une Assemblée parlementaire. (*Applaudissements.*)

Mais, en général, je voudrais dire cependant que ces critiques sont exagérées, non pas par amour-propre d'auteur. L'un des membres de la majorité, du moins je l'espère, M. Pinton, ne m'a même pas accordé un accessit, ce qui indique qu'il y a dans cette enceinte des juges bien sévères. Mais peu importe. Ce qui m'importe et ce qui importe, c'est le résultat.

Les critiques donc sont en général exagérées, mais il y en a de justifiées.

On me dit que c'est mal écrit. Pour un certain nombre de raisons, il y a peu de jours, j'ai relu le traité de Westphalie: je ne saurais trop recommander aux puristes de cette Assemblée et de toutes les Assemblées, de vouloir bien faire la comparaison entre le jargon franco-anglais dans lequel nous finissons par nous exprimer, avec le jargon franco-latin dans lequel, il y a trois siècles, on réussissait à imposer la prédominance de la langue dénommée française.

On nous a reproché aussi un certain nombre de choses sur lesquelles je reviendrai, certains articles que je reprendrai; d'ailleurs, ils sont tellement connus que vous attendez d'avance que je les reprenne: les articles 5 et 11 et quelques autres.

Mais où est l'autre solution?

Il s'agit de savoir ce que nous pourrions faire si nous n'avions pas cela?

Je mentionne ici que par respect pour les prérogatives du Conseil de la République, nous sommes, après la Grande-Bretagne, dont la fierté cependant n'est point en cause, de plus de trois jours les derniers dans une acceptation qui, à mes yeux, ne fait pas de doute.

Je voudrais aussi mentionner que personne n'a rien dit dans aucun des seize pays, et en tout cas pas en France, sur la façon de trouver autrement une somme qui revient approximativement à 1 milliard de francs par jour en donation simple. Et j'insiste sur le mot « donation ».

Cela est conforme à la réalité. Lorsque j'ai dit tout à l'heure qu'il y avait des critiques excessives, c'était très spécialement parce que je voudrais qu'indépen-

damment des témoignages justifiés, que les rapporteurs et plusieurs orateurs ont portés à cette tribune, en l'honneur de ceux qui ont fait ce geste sans précédent, le Conseil voulût bien se souvenir qu'il est tout de même étonnant qu'en particulier dans une année d'élection, un pays, même contre une certaine contre-partie, dont je vais parler, consente plusieurs milliards de dollars en vue de l'aide à l'Europe, fût-ce dans un esprit politique et fût-ce avec des idées calculées.

Même avec des idées calculées, les parlementaires français savent à quel point il est difficile d'obtenir des crédits. (*Applaudissements au centre.*)

Je dis franchement que personne ne nous a jamais offert, à aucun moment, ni en monnaie, ni en crédit, quoi que ce soit qui puisse servir de substitut à ce que les Etats-Unis d'Amérique nous ont proposé.

Cela m'amène à traiter très brièvement, si vous le voulez bien, le problème de l'intérêt ou du désintéressement des Etats-Unis d'Amérique. Lorsqu'on parle des Etats-Unis d'Amérique, il y a peut-être quelques personnes qui croient qu'il s'agit de l'oncle d'Amérique, qui donnera à ses petits neveux tout ce qu'ils pourront désirer en fait de jouets et d'agréments de l'existence. Quelques autres personnes dont l'avis ou l'imagination ne sont pas meublés de fables sensiblement supérieures, qui croient qu'il s'agit exclusivement d'abominables capitalistes tapis dans les environs de Wall-Street, et qui ne songent qu'à mettre la main sur un certain nombre de pays, à seule fin d'obtenir encore plus de richesses, d'élever de nouveaux gratte-ciel, et de faire de nouveaux trusts.

Ce n'est pas là le problème. Ce n'est pas là la vérité. La vérité est que le peuple des Etats-Unis a un excédent de ressources. Nous en profitons, et il convient de lui en rendre hommage. Il y a aussi, naturellement, des hommes qui ne désirent pas que leur argent soit jeté par la fenêtre. Ceux-là ne méritent pas qu'on les blâme. Les législateurs qui se trouvent sur ces bancs savent parfaitement qu'il est normal, lorsqu'on décide que 5 milliards de dollars vont être attribués à l'Europe, qu'on prenne un certain nombre de précautions.

Si, pour une somme bien inférieure, le Conseil de la République avait pu prendre des décisions analogues, je suis convaincu qu'il n'aurait pas manqué d'en faire autant.

J'ai entendu parler d'asservissement. C'est une affaire qui mérite qu'on s'y arrête et qu'on en parle un peu.

Je rappelle que depuis 1945 — la date à quelque importance — soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'Export-Import-Bank, le gouvernement des Etats-Unis, par des dons ou par des prêts, nous a permis d'acheter pour plus de 2.150 millions de dollars en marchandises ou en services.

En 1947, l'année dernière, plus de 35 pour 100 de nos importations courantes provenaient des Etats-Unis.

Ce chiffre illustre l'importance absolue vitale pour la France — et pour l'Europe, du plan Marshall puisque sans le concours des Etats-Unis, sans cet apport qui nous vient en marchandises financées par les Etats-Unis, l'épuisement de nos propres ressources en or ou en devises na-

permettrait pas de continuer cet afflux d'importations vitales et qu'il y a longtemps que nos dernières ressources en or et en devises auraient disparu.

Le plan Marshall représentera vraisemblablement pour la France — je dis vraisemblablement parce que, comme je l'ai déjà indiqué par la voie d'interruptions nécessitées par quelques inexactitudes — cela dépendra de l'organisation des seize — plus de 1.160 millions de dollars, soit plus de la moitié de nos importations totales.

Y a-t-il là, comme on l'a dit, asservissement ? Franchement, je ne le crois pas et je me réfère à des précédents.

Pendant la guerre il y a eu ce qu'on a appelé le prêt-bail.

L'Union soviétique, par exemple, puisqu'aussi bien elle est présente à beaucoup d'esprits, a reçu des Etats-Unis, une aide grâce à laquelle elle a poursuivi avec un extrême courage et en contribuant d'une manière essentielle à la victoire finale. Cette aide s'élevait à une somme de 9.478 millions de dollars dont 152 millions de matériel de guerre, 1.325 millions d'équipements, 1.715 millions de matières premières industrielles.

Cela représentait notamment 14.700 avions, 52.000 petites machines bien connues sous le nom de jeeps, 375.000 camions — que j'ai eu moi-même l'occasion de voir monter en longues files de Téhéran vers Moscou et au-delà.

La proportion, en ce qui nous concerne, n'est donc absolument pas telle que nous soyons en présence d'une faveur excessive.

Pendant ce temps, en revanche — il convient de le marquer — en direction des Etats-Unis, l'Union soviétique livrait du manganèse et du chrome, comme la France livrait du nickel et du chrome provenant de la Nouvelle-Calédonie, la Belgique livrait du cuivre et de l'uranium; le Brésil, des bois spéciaux.

C'est ainsi que s'organisait le système connu sous le nom de prêt-bail. C'était la guerre; ce n'est pas notre faute si, aujourd'hui, la paix n'est pas faite, et si, de toute manière, la prospérité n'est pas rétablie.

Une autre guerre, qui est la guerre contre la misère, contre la famine, et contre le chômage est à gagner. Nous avons besoin, dans des conditions analogues, de passer par des chemins où d'autres ont passé avant nous. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

La première question difficile ou qui semble l'être, c'est le fameux article 5. Cet article, comme les rapporteurs l'ont souligné, et utilement fait imprimer (cela restera) ne signifie absolument pas ce que dans certains journaux j'ai pu lire, à savoir que cela aboutirait à fermer, pour cause de concurrence américaine, les boutiques de quincaillerie, d'ameublement ou d'épicerie.

Il y avait une quatrième espèce de boutique que je m'excuse d'avoir oubliée — mais aucune de ces boutiques n'est évidemment menacée.

Pour quelles raisons ? Il suffit de lire les textes et, sans même avoir le talent des orateurs de l'autre Assemblée auxquels on a fait allusion tout à l'heure, ni, naturellement, celui des orateurs de cette Assemblée auxquels j'ai l'honneur de ré-

poudre, il suffit de les lire pour s'apercevoir qu'il y a, de la part du Gouvernement français, trois garanties absolument certaines.

La première, stipule qu'il sera tenu compte « des besoins raisonnables de la France en produits nécessaires à sa consommation intérieure et à son commerce d'exportation », ce qui dignifie la consommation intérieure de la France et la four-niture de ses clients traditionnels, y compris le maintien raisonnable de stocks.

Il y a une seconde garantie, à savoir que, dans chaque cas, il y aura négociation préalable; et je ne sais pas pourquoi la négociation est considérée par un certain nombre de nos collègues comme devant être perdue dans tous les cas.

Je n'ai jamais entendu dire que, lorsque entre un très grand pays qui ne serait pas, par hypothèse, les Etats-Unis d'Amérique, et un plus petit pays qui, naturellement, ne saurait être, en aucun cas, la France, il y avait un accord commercial, cette convention devait nécessairement être léonine.

Un très grand nombre de conventions de caractère économique, et même de caractère politique, ont été négociées. Je n'ai jamais entendu parler à cette occasion d'atteinte à la souveraineté ni à l'indépendance nationale.

Dès lors, nous avons, ainsi, les assurances suivantes :

1° Le Gouvernement français négociera dans tous les cas;

2° Il y a une liste à fournir et à établir d'un commun accord;

3° En ce qui concerne les investissements, les conditions seront les mêmes que pour les sociétés françaises, c'est-à-dire que ces investissements seront soumis aux restrictions et exclusions qui peuvent être imposées aux sociétés françaises, concessions préalables dans le cas de sociétés minières, interdiction d'exploitation dans le cas où serait formée une exploitation d'Etat qui exclurait une société française, etc.

Je désire mentionner clairement que, en cette matière, le procès qui est fait est un pur procès d'intention, comme il convient de le dire après ce qui a été tout à l'heure allégué des minerais de fer de Guinée, dont il est universellement connu qu'ils ne sont pas exploités, que le Gouvernement français et que l'économie française sont hors d'état de leur fournir un débouché, et, qu'en revanche, il est hautement souhaitable qu'ils puissent être vendus à qui voudra bien les acheter moyennant des devises fortes, ce qui serait pour notre économie, et pour l'ensemble de l'Union française, un évident avantage.

Le deuxième grief concerne les biens d'équipement; l'on dit volontiers, dans ces mêmes assemblées, qu'ils sont populaires en principe, mais — qu'on me permette, à cette heure tardive, d'en faire la confession — impopulaires, chaque fois qu'il s'agit de les mettre en concurrence avec les biens de consommation.

On me dit aussi, à ce sujet, que les Américains ne veulent pas que nous ayons des biens d'équipement. Ceci est contraire à la vérité.

La tendance constante du gouvernement des Etats-Unis, comme celle de notre ministre des finances et des affaires économiques, ainsi qu'il vous l'a expliqué cet après-midi est, au contraire, de réduire au

minimum les biens de consommation, de façon à restaurer la faculté de production et à augmenter la productivité de l'économie française.

En effet, où en sommes-nous ?

En dehors de quelques catégories de matériels que nous ne pouvons produire nous-mêmes, actuellement, en très grande quantité, et que nous ne pourrions pas produire d'ici longtemps parce que nous ne sommes pas outillés pour le faire, il est souhaitable que le rééquipement de l'industrie et de l'agriculture française se fasse grâce à des fabrications françaises.

Ce que je viens de dire montre qu'il convient de ne pas créer d'antinomie factice entre les biens de consommation et les biens d'équipement ou de rééquipement, pour ce motif très simple qu'il est assez difficile de savoir si, par exemple, le pétrole qui est un bien de consommation n'est pas aussi un élément essentiel à l'équipement de la France, si le charbon qui est un bien de consommation n'est pas aussi un élément essentiel à l'équipement de la France.

Ainsi nous n'arriverons à développer notre industrie que si nous pouvons obtenir, dans l'ensemble du plan d'importation qui résultera de l'aide américaine à l'Europe, le maximum possible de biens de rééquipement et que si, en même temps, nous orientons notre propre industrie vers le maximum possible de production de biens d'équipement.

Une autre question a été posée; elle concerne les réparations et naturellement, comme il arrive, elle porte sur des termes inexacts.

Il est faux de dire que le plan Marshall signifie l'abandon des réparations. Je puis annoncer au Conseil de la République qu'une tranche nouvelle d'usines et d'équipements allemands à prélever dans les zones de l'Ouest a été transmise il y a quelques jours à l'organisme de répartition de Bruxelles.

Il est vrai que les réparations sur la production courante de l'Allemagne ne sont pas actuellement envisagées car cela signifierait — du moins il y a le plus grandement lieu de le croire — qu'il y a une renaissance dangereuse de l'industrie lourde allemande. Les propositions que j'ai constamment faites tendant à un examen du niveau de l'industrie allemande et des possibilités d'une harmonisation de la réparation courante, sans augmentation de la production de fer et d'acier en particulier, n'ont jamais été retenues par mes interlocuteurs dans cette conférence de Moscou qu'on a bien voulu qualifier de désastreuse; mais dans ce désastre, je n'ai pas l'impression d'avoir eu d'autre responsabilité que celle d'avoir dû constater l'impossibilité d'aboutir.

Par ailleurs, d'autres listes d'usines seront envoyées de façon que l'agence interalliée de Bruxelles, qui a à sa tête un Français, puisse les répartir le plus rapidement possible entre les pays bénéficiaires qui ne sont pas tous membres des seize nations.

Mesdames, messieurs, l'heure s'avance; je voudrais cependant vous donner encore certaines explications notamment sur l'article 11 qui, à mes yeux, paraît très clair, mais présente des difficultés pour certains de nos collègues qui s'estiment lésés parce que l'Union française s'y trouve mentionnée sans qu'on l'ait interrogée.

Je me permets de rappeler très simplement qu'il s'agit d'un plan d'aide à l'Europe et non pas, par exemple, d'un plan d'aide à l'Océanie et que c'est seulement par l'intermédiaire de la métropole qu'il sera possible de fournir à un certain nombre de territoires, pour lesquels la France assure la responsabilité internationale, les produits dont ils ont besoin; autrement ils n'auraient rien.

D'ailleurs, s'inquiéter de savoir si on va leur demander plus qu'on ne leur donnera, je dois dire que c'est crier avant d'être tondus car, ainsi que je l'ai déjà mentionné devant vos commissions rassemblées, d'une part, la liste n'est pas établie, d'autre part, les négociations ne sont pas entamées. Par conséquent, de toute manière, rien n'a été fait qui puisse porter atteinte à quelque droit de qui que ce soit.

La seule chose que nous ayons faite, fut de nous rendre devant l'Assemblée de l'Union française et d'obtenir son accord qui n'a pas fait de difficulté.

La liste des territoires reproduite à l'article 11 est complète et je tiens à mentionner ici de la manière la plus catégorique pour ceux qui peuvent s'inquiéter de ce que la France abandonne certains droits de souveraineté, qu'il est particulièrement intéressant d'y voir figurer, en dehors des trois départements au sujet desquels j'ai donné tout à l'heure les explications nécessaires, l'Indochine française et les Etablissements français de l'Inde. Actuellement, dans un accord franco-américain, donc un instrument international valable pour nos deux pays, il me paraît de grande importance et d'un intérêt indiscutable que cette mention ait pu être faite.

Il y a enfin la question de l'Allemagne et cette formule désagréable — non seulement j'en conviens, mais je le proclame —, qui consiste à parler à son sujet du traitement de la nation la plus favorisée.

Mais je voudrais rappeler quelle est la situation de fait: c'est qu'il n'y a pas de barrière douanière et, par conséquent, la disposition en question n'apporte aucune espèce de novation.

La seule chose dont la France se serve et à bon droit — et dont elle continuera à user — c'est le maintien des contingents quantitatifs. Mais encore une fois, il n'y a pas de barrière douanière et l'extension de la clause du traitement de la nation la plus favorisée aux zones occidentales de l'Allemagne ne représente, je le répète, aucune espèce de novation par rapport à un état de choses qui remonte à la libération.

Cependant, je tiens à ajouter que, sur cette matière répondant à un sentiment général, non seulement dans cette Assemblée mais dans la nation, je ressens profondément le devoir de vigilance qui s'impose au Gouvernement. (*Applaudissement à gauche, au centre et à droite.*)

Il a été ajouté à cet égard — et de manière, à mes yeux, tout à fait téméraire — qu'il y avait une Allemagne non dénazifiée et une Allemagne dénazifiée. Elle a été dénazifiée, en principe, suivant les mêmes règles, mais le contrôle ne s'étant pas exercé d'une manière quadripartite, il est absolument impossible de faire des comparaisons impartiales.

Je me souviens avoir entendu il y a un an, à la conférence de Moscou, de mes deux collègues, MM. Bevin et Molotov, s'échanger les listes des nazis qu'ils employaient respectivement l'un et l'autre. Je ne garantis ni l'une ni l'autre des listes. J'indique, cependant, qu'il n'est que trop connu que le « nazi », c'est celui qui travaille chez l'autre. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne voudrais cependant pas dire que dans les recommandations de la conférence de Varsovie il n'y ait absolument aucun signe qui mérite l'attention, ni même aucun texte qui mérite réflexion. En revanche, à ceux qui m'en recommandent la lecture — conseil superflu — je réponds tout simplement que ces recommandations insistent sur le fait qu'il faut dénazifier l'Allemagne, et que, l'Allemagne une fois dénazifiée — on ne sait pas très bien comment — un an après, sera évacuée sur l'ensemble de son territoire.

Vous savez ce que nous avons souffert et ce que nous avons enduré au lendemain de l'autre guerre, et vous jugez si l'on peut dénazifier en un an, des gens qui ne l'ont pas été en trois ans.

Que résultera-t-il de tout cela? Il en résultera ce que je vais avoir le désagrément de vous répéter: c'est la course, — et une course pour laquelle il semble qu'actuellement quelqu'un se détache — vers l'amélioration du sort de l'Allemagne, de l'unification de l'Allemagne, de la grandeur de l'Allemagne, de l'unité de l'Allemagne. On ne saura pas très bien quelle sera cette Allemagne; pourvu qu'il y en ait une avec laquelle on puisse causer! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

On me dit que nous ne pensons qu'à relever l'Allemagne; alors je vous cite des chiffres. Voilà quelle est la situation actuellement. Allemagne: 4 millions de tonnes d'acier par an; la France: — heureusement, et j'en rends grâce à ceux qui y ont contribué, — 7 millions et demi de tonnes.

Notre politique est et consistera à porter la production française d'acier à 12 ou 15 millions de tonnes par an. La production allemande est limitée par un accord, pour une fois quadripartite dans la bizonie, à 11 millions et demi de tonnes, chiffre qui ne saurait être atteint avant un temps assez long. Ceci résulte des accords de Berlin et de Moscou sur le coke.

Je me permets de rappeler que ces accords, qui furent qualifiés autrefois de honteux, nous ont permis de tripler depuis le mois de janvier nos importations de coke de la Ruhr et d'augmenter, depuis un an, dans des proportions considérables nos importations de charbon de la Ruhr.

Et puisqu'il convient, pour animer un peu le débat, de faire quelque polémique, je lirai simplement le texte d'une déclaration du 17 mars 1947:

« En plusieurs pays, le niveau actuel de la production industrielle ne peut satisfaire de nombreux besoins.

« Le rétablissement des industries allemandes du temps de paix peut aider à satisfaire ces besoins. Il faut aider au rétablissement de l'industrie charbonnière allemande... »

Jusqu'à présent, — je relis mon texte qui n'est pas connu de tout le monde — nous sommes d'accord.

« A l'augmentation, en Allemagne, des productions de métaux et d'autres produits industriels. Cela permettra de satisfaire les besoins du peuple allemand, qui n'ont pas été satisfaits au cours des dernières années. En même temps, l'exportation des produits industriels allemands — je dis bien l'exportation — peut largement contribuer à satisfaire les besoins des autres peuples. »

Je dis cela pour ceux qui nous ont parlé tout à l'heure du fer de la Lorraine et de la Ruhr.

Je continue ma lecture: « Il y aura, certes de gros capitalistes étrangers pour s'opposer à l'exportation de l'industrie allemande sur les marchés extérieurs. Ces messieurs craignent la concurrence et voudraient étouffer l'industrie allemande ou tout au moins reprendre son rôle négligeable sur les marchés extérieurs. Mais on ne doit pas se laisser influencer par la pression de ces groupements égoïstes. Leurs intérêts ne sont nullement ceux des peuples. Les peuples ont besoin que soit augmentée la production industrielle de bonne qualité et à bon marché. »

Je n'ai pas besoin de mentionner l'auteur. L'auteur est mon collègue de la conférence de Moscou, à l'époque, M. Molotov. (*Applaudissements au centre.*)

M. Faustin Merle. Il s'agissait d'une Allemagne dénazifiée.

M. Zyromski. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?

M. le ministre des affaires étrangères. Je vous en prie! C'est un prêt rendu.

M. Zyromski. J'en userai rapidement.

Vous avez lu un document de M. Molotov que je connaissais dans lequel la Russie avait réclamé des réparations en nature, et elle a eu raison de réclamer des réparations en nature, puisque pour elle et nous, il avait considéré nécessaire le relèvement du niveau de l'industrie allemande. Dans mon intervention, je crois avoir très nettement, à plusieurs reprises, souligné que nous n'étions pas partisans d'une Allemagne pastoralisée et qu'il fallait une rénovation de l'industrie allemande. Ce que vous n'avez pas dit, et ce qui mériterait de l'être, c'est qu'il ne concevait qu'une restauration de l'industrie allemande sidérurgique dans le sens de l'industrie de paix. (*Sourires au centre*) et pour cela la nécessité d'un contrôle quadripartite, parce qu'évidemment il y aura des difficultés à distinguer toujours l'industrie de guerre de l'industrie de paix. C'est pour cela que l'introduction d'un contrôle quadripartite, notamment dans la Ruhr, accompagnait cette déclaration de façon à associer le relèvement du niveau industriel allemand avec le maintien des intérêts de la paix européenne et des réparations françaises. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Je crois que dans la circonstance, M. Zyromski mêle — qu'il me permette de le lui dire — deux problèmes qui sont distincts. C'est d'une part le problème des réparations sur la production courante auxquelles, je le rappelle, nous avons été les seuls à ne pas faire d'obstacle systématique, demandant simplement qu'on voulût bien l'étudier pour savoir si c'était praticable, et d'autre part cette déclaration qui est parfaitement claire et qui signifie qu'il

s'agit d'obtenir non pas des exportations gratuites à titre de réparations — car c'est cela les réparations — mais des exportations destinées à améliorer le niveau de vie des travailleurs allemands et des bénéficiaires de ces exportations elles-mêmes.

Or, le texte est parfaitement clair. Il s'agit de ces produits qui, en effet, sont assez difficilement discernables quant à la guerre et quant à la paix; mais que nous avons l'habitude de considérer comme redoutables et dont le premier s'appelle l'acier...

M. Zyromski. C'est pour cela que le contrôle est la clef de voûte du système abandonné dans les accords de Londres.

M. le ministre des affaires étrangères. C'est la raison pour laquelle ce contrôle a été réalisé d'une façon imparfaite, certes, mais tout de même effective pour la première fois dans les accords de Londres. *(Applaudissements au centre et à droite.)*

Mesdames et messieurs, l'indépendance nationale qui a été le leit motiv de bien des discours que nous avons entendus, et qui est l'inquiétude et la première préoccupation de tous les Français, cette indépendance nationale, dans la circonstance, je dis que le Gouvernement l'a bien servie.

Quand on aura dit — je me tourne une fois de plus vers mes collègues de l'extrême gauche — quand on aura dit de ce côté du Conseil au Gouvernement du grand pays qui a leur sympathie privilégiée, une très faible partie de ce que le Gouvernement français parlant par ma voix, et écrivant par ma plume, dit au gouvernement des Etats-Unis, ce jour-là j'entendrai parler volontiers de l'indépendance nationale. *(Applaudissements au centre, à gauche et à droite.)*

Mais l'indépendance nationale ce n'est pas seulement l'indépendance de la misère, l'indépendance c'est le minimum de prospérité qui est indispensable à une existence humaine digne d'être vécue.

J'ajoute que lorsque certains griefs nous sont faits, je me tourne vers le passé et je rappelle des souvenirs.

Je ne crois pas que lorsque le marquis de La Fayette, jeune homme, arriva sur le rivage d'outre-Atlantique, il fut accueilli par George Washington, dont M. Pierre Cot a parlé à plusieurs reprises l'autre jour, comme l'auteur d'un attentat contre l'indépendance des Etats-Unis.

Je ne pense pas non plus que lorsque M. de Vergennes s'entendait avec M. Benjamin Franklin sur un certain nombre de questions qui entraînaient peut-être moins d'héroïsme militaire mais quelques avantages d'un caractère plus matériel, les Etats-Unis de l'époque s'en soient sentis atteints dans leur dignité.

Je conjure que nous ne nous rendions pas ridicules — qu'on me permette ce mot — que nous ne nous rendions pas ridicules le jour où le gouvernement des Etats-Unis, dans des termes qui ne posent pas, je le dis clairement, des conditions qui ne soient de bon sens, nous mettent en présence d'un tel texte. Il convient que cette Assemblée, comme l'autre, prenne sa décision. Je souhaite qu'elle la prenne avec résolution, avec courage, avec dignité.

La mère des parlements, le plus vieux parlement du monde — ce n'est pas du tout que je veuille m'en servir comme

d'un précédent — n'a trouvé qu'une douzaine d'opposants. Nous en aurons davantage. Je le sais, et même je les connais.

Ce que j'indique et ce que souhaite qu'on veuille comprendre, c'est que nous sommes dans la préparation difficile d'une très grande œuvre. Je conjure le Conseil de la République d'aider le Gouvernement de sa sagesse et de sa résolution dans l'accomplissement de cette œuvre.

Il y a ceux qui n'ont pas voulu venir avec nous. Je répète pour eux que nous n'avons point fermé les portes.

Il y a ceux, d'autre part, qui ont offert et qui ont offert à tous.

L'œuvre que nous avons à faire ensemble et dont le plan Marshall est seulement l'un des éléments, je le dis au Conseil, c'est de faire l'Europe pour la paix et pour la liberté. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Mme le président. Le Conseil voudra sans doute suspendre sa séance pendant quelques instants.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le samedi 10 juillet 1948, à une heure dix minutes, est reprise à une heure trente-cinq minutes.)

Mme le président. La séance est reprise.

— 8 —

PROROGATION DES DELAIS DE SOUSCRIPTION A L'EMPRUNT LIBERATOIRE

Transmission d'une proposition de loi déclarée d'urgence et adoption d'une motion.

Mme le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi tendant à proroger jusqu'au 15 septembre 1948 les délais de souscription à l'emprunt libérateur institué par la loi n° 48-31 du 7 janvier 1948, modifiée par la loi n° 48-42 du 12 mars 1948, que l'Assemblée nationale a adoptée après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de cette proposition est de droit devant le Conseil de la République.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 702 et distribuée. S'il n'y a pas d'opposition, elle est renvoyée à la commission des finances. *(Assentiment.)*

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

J'ai été saisi par M. Alex Roubert, au nom de la commission des finances, de la motion suivante :

« En application de l'article 20, deuxième alinéa, de la Constitution, le Conseil de la République demande à l'Assemblée nationale de prolonger jusqu'au 16 juillet inclus le délai constitutionnel qui lui est imparti pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, tendant à proroger les délais de souscription à l'emprunt libérateur institué par la loi n° 48-31 du 7 janvier 1948, modifiée par la loi n° 48-42 du 12 mars 1948. »

La parole est à M. Alex Roubert, président de la commission des finances.

M. Alex Roubert, président de la commission des finances. Mesdames, messieurs, l'application rigoureuse du règlement de l'Assemblée nationale et du Conseil de la République devrait conduire cette assemblée à voter la proposition de loi que l'Assemblée nationale vient de nous transmettre avant lundi soir. Nous nous trouverions donc dans l'impossibilité, et de réunir la commission des finances et de réunir le Conseil.

Usant de la faculté qui nous est réservée dans l'article 20 de la Constitution et dans le règlement, je demande au Conseil de la République d'appuyer, par son vote, la demande de délai qui nous permettra de réunir utilement la commission des finances et de saisir le Conseil de la République à la première réunion de ce Conseil, c'est-à-dire vendredi prochain. Aucun temps ne sera perdu, en égard au congé que l'Assemblée nationale s'est donné en raison des fêtes du 14 juillet, et je ne veux pas douter que l'Assemblée nationale accepte la demande de délai supplémentaire que je vous prie de transmettre au président de cette Assemblée. *(Applaudissements.)*

Mme le président. Je consulte le Conseil de la République sur la motion dont je viens de donner lecture.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 9 —

AUTORISATION DE RATIFIER TROIS ACTES INTERNATIONAUX

Suite de la discussion et adoption d'avis sur trois projets de loi.

Mme le président. Nous reprenons la discussion des trois projets de loi.

Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles des trois projets qui viennent d'être soumis à une discussion générale commune.

(Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.)

Mme le président. Je vais mettre successivement aux voix l'article unique du projet de loi concernant la Cour internationale de justice, les deux articles du projet de loi relatif à la convention de coopération économique européenne et l'article unique du projet de loi relatif à l'accord économique franco-américain.

Je rappelle qu'il a été décidé que les explications de vote seront développées à propos du deuxième projet de loi.

Je donne lecture de l'article unique du premier projet de loi, concernant la Cour internationale de justice :

« Article unique. — Le Président de la République est autorisé à ratifier, et s'il y a lieu à faire exécuter, la déclaration suivante, signée à Paris, le 18 février 1947, par le ministre des affaires étrangères, portant adhésion de la France à la disposition facultative reconnaissant la juridiction obligatoire de la Cour internationale

de justice, telle qu'elle est décrite à l'article 36 du statut de cette cour :

« Au nom du Gouvernement de la République française, et sous réserve de ratification, je déclare reconnaître comme obligatoire de plein droit et sans convention spéciale, à l'égard de tout autre membre des Nations unies acceptant la même obligation, c'est-à-dire sous condition de réciprocité, la juridiction de la Cour internationale de justice, conformément à l'article 36, paragraphe 2, du statut de ladite cour, pour tous les différends qui s'élèveraient au sujet de faits ou situations postérieurs à la ratification de la présente déclaration, à l'exception de ceux à propos desquels les parties seraient convenues ou conviendraient d'avoir recours à un autre mode de règlement pacifique. »

« Cette déclaration ne s'applique pas aux différends relatifs à des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale telle qu'elle est entendue par le Gouvernement de la République française. »

« La présente déclaration est faite pour cinq ans à dater du dépôt de l'instrument de ratification. Elle continuera ensuite de produire effet jusqu'à notification contraire par le Gouvernement français. »

Personne ne demande la parole ?...

Je vais mettre aux voix l'avis sur le projet de loi.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public présentée par le groupe du rassemblement des gauches républicaines.

M. Salomon Grumbach, président de la commission des affaires étrangères. Sur le premier projet ?

Pourtant, il y a eu unanimité à la commission des affaires étrangères.

M. Charles Brune. Je retire la demande de scrutin public.

Mme le président. Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

Mme le président. Nous arrivons au deuxième projet de loi relatif à la convention de coopération économique européenne.

Je donne lecture de l'article 1^{er} :

« Art. 1^{er}. — Le Président de la République est autorisé à ratifier la convention de coopération économique européenne, signée à Paris le 16 avril 1948, dont le texte est annexé à la présente loi. »

Personne ne demande la parole sur l'article 1^{er} ?...

(L'article 1^{er} est adopté.)

Mme le président. « Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, au titre du budget général (services civils) pour l'exercice 1948, en addition aux crédits alloués par la loi n° 47-2407 du 31 décembre 1947 et par des textes spéciaux, des crédits s'élevant à la somme totale de 10.206.000 francs et répartis par service et par chapitre conformément à l'état annexé à la présente loi. »

L'article 2 est réservé jusqu'au vote de l'état annexe.

Je donne lecture de l'état annexe :

ETAT ANNEXE

Tableau, par services et par chapitres, des crédits demandés pour l'exercice 1948.

Affaires étrangères.

TITRE I^{er}. — DÉPENSES ORDINAIRES

4^e partie. — Personnel.

Chap. 1112. — Délégation française auprès du comité de coopération économique européenne. — Personnel, 629.000 francs. — (Adopté.)

5^e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 3113. — Délégation française auprès du comité de coopération économique européenne. — Matériel, 4.160.000 francs. — (Adopté.)

Chap. 314. — Missions. — Participation aux conférences internationales, 1 million de francs. — (Adopté.)

Chap. 3172. — Frais de représentation des membres de la délégation française auprès du comité de coopération économique européenne, 1.500.000 francs. — (Adopté.)

Présidence du conseil.

VI. — SECRETARIAT GENERAL DU COMITE INTERMINISTERIEL POUR LES QUESTIONS DE COOPERATION ECONOMIQUE EUROPEENNE

4^e partie. — Personnel.

Chap. 100. — Traitements du personnel temporaire, 489.000 francs. — (Adopté.)

Chap. 101. — Salaire du personnel auxiliaire, 208.000 francs. — (Adopté.)

Chap. 102. — Indemnités et allocations diverses, 85.000 francs. — (Adopté.)

Chap. 103. — Indemnité de résidence, 65.000 francs. — (Adopté.)

Chap. 104. — Supplément familial de traitement, 20.000 francs. — (Adopté.)

5^e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.

Chap. 300. — Loyer et dépenses accessoires, 1 million de francs. — (Adopté.)

Chap. 301. — Remboursement de frais au secrétariat général du comité, 100.000 francs. — (Adopté.)

Chap. 302. — Matériel. — Dépenses de premier établissement, 350.000 francs. — (Adopté.)

Chap. 303. — Frais de fonctionnement du comité interministériel, 200.000 francs. — (Adopté.)

Chap. 304. — Frais de représentation (secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, ministère des finances et des affaires économiques, 300.000 francs. — (Adopté.)

6^e partie. — Charges sociales.

Chap. 400. — Allocations familiales, 100.000 francs. — (Adopté.)

Je mets aux voix l'ensemble de l'article 2 et de l'état annexe.

(L'ensemble de l'article 2 et de l'état annexe est adopté.)

Mme le président. Avant de mettre aux voix l'ensemble, je donne la parole à M. Hellet.

M. Hellet. Mesdames, messieurs, c'est en mon nom personnel et à titre d'ambassadeur de France que j'estime avoir le droit d'indiquer en quelques mots ma position dans le débat qui va se terminer.

Je ne doute pas que l'accord bilatéral avec les Etats-Unis soit ratifié, et je le comprends parfaitement. Cependant, j'ai à cœur de définir les raisons pour lesquelles j'adopterai néanmoins une attitude d'abstention.

Ma position, je tiens à le dire avec force, ne revêt aucun caractère inamical à l'égard de nos grands et généreux amis américains. Je leur rends l'hommage de reconnaissance qui est dû à l'admirable élan d'une nation dont la constante est justement la générosité.

Mais les Américains ont trop eux-mêmes le culte de l'indépendance pour ne pas comprendre mieux que quiconque certaines réactions de susceptibilité nationale.

A l'égard du Gouvernement français, loin de moi la pensée de hérissier de critiques un chemin déjà suffisamment épineux. Je connais les efforts que le Gouvernement a déployés pour obtenir des améliorations au projet primitif, mais enfin je ne crois pas être à aucun degré malveillant ou irrespectueux en lui disant que les innombrables difficultés auxquelles il se heurte depuis longtemps, tous les jours, dans tous les domaines, l'ont affaibli.

Or, l'accord qui nous est soumis nécessitera dans son application beaucoup de force et de ténacité. Il n'est d'ailleurs qu'un commencement, de nombreux accords particuliers devront être passés et ils appelleront du Gouvernement une fermeté et une vigilance constante. Deux parties sont en présence, l'une est forte, l'autre beaucoup plus faible et, dans l'interprétation des textes élastiques et confus qui nous sont soumis, il est superflu de préciser qui l'emportera.

Comment ne pas formuler ces réserves devant certains articles particulièrement inquiétants, notamment l'article 2, concernant les engagements généraux, et l'article 5, concernant l'accès à certains produits ? Malgré moi, en lisant cet article 5, je pensais à un régime qu'a connu autrefois la grande nation ottomane.

Enfin, le gouvernement américain peut être lui-même à la veille d'être remanié. Son successeur éventuel sera sans doute bienveillant et amical à l'égard de la France, nous n'en doutons pas, mais tout de même il n'est pas impossible de prévoir certaines nuances.

J'ai entre les mains un article de l'*Evening Star*, un des principaux journaux du parti républicain. Ce journal craint que le comité Harriman ne soit pas suffisamment strict dans le contrôle de l'emploi des crédits du fonds Marshall.

L'application des accords bilatéraux pourra donc susciter des difficultés supplémentaires en cas de changement de gouvernement aux Etats-Unis.

Pour les motifs que j'ai exposés et, je tiens à le répéter encore une fois bien que ce soit superflu, sans aucune hostilité envers les deux parties qui nous proposent cet accord, je préfère m'abstenir ainsi que plusieurs de mes amis.

Le vote d'approbation va intervenir, mais je crois qu'il n'aura pas été tout à fait inutile d'affirmer qu'il faut garder, à travers notre faiblesse présente, la conscience de notre potentiel d'énergie et de fierté si nous ne voulons pas manquer les grandes possibilités de demain. (*Applaudissements sur quelques bancs.*)

Mme le président. La parole est à M. Longchambon.

M. Longchambon. Mesdames, messieurs, il va de soi qu'ayant personnellement l'honneur de représenter dans cette Assemblée les quelques 40.000 citoyens français vivant sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, je répondrai à leur sentiment certainement unanime en votant les accords qui nous sont soumis.

Je suis, d'autre part, chargé par le groupe du rassemblement des gauches républicaines, de faire connaître que les membres de ce groupe voteront ces accords car ils les considèrent comme s'inscrivant utilement dans la suite des tentatives et des efforts faits de divers côtés pour poursuivre, après la guerre, toute une politique de réparation des ruines accumulées par la guerre, de restauration des relations internationales, de reconstruction d'un état de paix.

L'accord de coopération économique entre les seize nations marque un très grand pas dans cette voie, un pas fait de leur propre volonté par ces seize nations, dont la France, insuffisant, certes, puisque la force de cet accord est encore trop vague, puisqu'il est limité à un trop petit nombre de nations européennes, mais qui reste significatif de l'évolution nouvelle.

La France qui, dans le passé, par la voix de ses hommes d'Etat les plus autorisés, a appelé depuis longtemps de ses vœux un tel mouvement, ne peut que se réjouir de le voir naître, malgré ses imperfections, car nous savons que sa réalisation est nécessaire et qu'elle ne pourra que progressivement, lentement, atteindre sa forme pleinement satisfaisante.

Et le fait que ces accords de coopération économique entre seize nations européennes se renforce d'un accord de coopération économique entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique, renforce aussi notre confiance.

Dans la discussion générale, un orateur de notre groupe a mis très franchement en lumière tout ce que l'on pourrait trouver de déplaisant ou de dangereux dans cette dernière convention, si l'on voulait l'interpréter en mal.

Pour notre part, au moment de l'approuver, il convient que nous disions comment nous l'interprétons. Nous l'interprétons conformément aux déclarations de son préambule qui déclare vouloir assurer la liberté des Etats pour l'assainissement des économies, le retour à des rapports économiques internationaux sta-

bilisés par le moyen d'un programme d'action commune, qui déclare que le but pratique de cet accord est de permettre à ces pays de devenir, par leur effort individuel et concerté, indépendants de toutes aide extérieure de caractère exceptionnel.

Nous l'interprétons conformément aux déclarations du gouvernement américain devant l'opinion publique de son pays, qui a présenté son initiative comme une contribution conforme aux déclarations de ce préambule.

Nous l'interprétons conformément au sentiment de cette opinion publique, au sentiment du peuple américain, dont j'ai pu prendre directement connaissance, et dont les citoyens français vivant avec lui, m'ont également porté témoignage. Ce peuple, tout ce peuple est profondément et intimement convaincu de la grandeur de la tâche qu'il accomplit ainsi, du but libéral et généreux qu'il poursuit.

S'il s'agit pour nous de choisir entre deux interprétations, nous n'avons pas à hésiter. Fort heureusement d'ailleurs, car la loyauté et la bonne foi, la confiance en celui avec lequel on traite sont bien la meilleure garantie possible, surtout lorsqu'une telle différence de puissance existe entre les parties contractantes.

L'Allemagne, dans le passé, sous deux de ses régimes, nous a montré qu'un peuple, quand bien même il se serait lié par les engagements les plus précis, lorsqu'il est de mauvaise foi et lorsqu'il croit être le plus fort, sait fort bien se dégager des engagements qu'il a pris.

Mais avons-nous à traiter avec un ex-enemi ? Non. Nous avons à traiter avec un peuple ami et allié. Aussi notre adhésion est loyale, confiante en la loyauté du peuple américain. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Si les événements devaient nous démontrer que nous avons eu tort, alors notre réaction serait d'autant plus vive qu'aujourd'hui notre confiance est plus grande. Mais nous n'avons pas d'inquiétude, et nous voterons volontiers les accords qui nous sont soumis. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. Buard.

M. Buard. Mesdames, messieurs, le groupe communiste votera contre la convention de coopération économique européenne et contre l'accord bilatéral.

Nos orateurs, dans ce débat — et ils n'ont pas été les seuls — ont exprimé nos craintes, nos inquiétudes. Les explications tant de M. le ministre des finances et des affaires économiques que de M. le ministre des affaires étrangères ne nous ont apporté aucun apaisement.

Les défenseurs de ces accords se sont plus attachés à certaines clauses de sauvegarde, à quelques échappatoires, qu'au fond des accords eux-mêmes, qu'aux intentions de ceux qui nous les ont imposés. D'ailleurs, l'imprécision voulue de certains textes, l'interprétation qu'on en peut donner, elle seule, laisse craindre le pire.

Il convient, en effet, de rappeler que le véritable sens du plan Marshall a été défini par M. Harriman, dans son rapport au congrès américain où a été votée la loi du 3 avril 1948.

« On ne peut considérer les Etats-Unis d'Europe, a dit, M. Harriman, uniquement du point de vue économique, ils ont également un caractère stratégique et politique ».

C'est clair. On ne peut et on ne doit, après de telles affirmations, se laisser abuser, et la meilleure des casuistiques n'y saurait rien changer.

Nous tenons, une fois de plus, à préciser et à affirmer que nous sommes prêts à accepter une aide de qui que ce soit. Jamais nous n'avons été opposés à l'aide que peut nous apporter l'Amérique qui, dans la dernière guerre, a eu le rare privilège de ne pas connaître les ravages de la barbarie nazie. Mais ce que nous ne tolérerons jamais, c'est que cette aide soit conditionnée et mette en péril l'indépendance de notre pays, notre souveraineté nationale.

Nous ne voterons pas de tels accords qui placent notre pays sous le contrôle d'une puissance étrangère, qui donnent aux trusts américains un droit de regard sur notre sidérurgie, nos houillères, notre agriculture, en un mot sur toute notre économie.

Nous repoussons de tels accords qui mettront nos ressources et celles de l'Union française à la disposition du capitalisme américain, et qui, en définitive, feront de cette Union française une sorte de colonie d'un impérialisme étranger.

Nous ne pouvons accepter que, comme après 1870, l'Allemagne, qui possède presque intact son appareil de production, bénéficie de la clause de la nation la plus favorisée et devienne ainsi un concurrent redoutable de notre économie.

Nous ne pouvons accepter le redressement prioritaire de l'Allemagne — de cette Allemagne non dénazifiée, non démocratisée — qui porte en elle, aujourd'hui encore, tous les germes de la revanche et de la guerre.

Non ! Nous ne pouvons accepter que le bourreau bénéficie de plus de faveurs que la victime.

Nous dénonçons les dangers de guerre que contiennent de tels accords qui divisent l'Europe en deux blocs antagonistes.

En émettant un vote hostile, nous affirmons notre volonté de défendre la sécurité de notre pays, d'assurer à notre jeunesse et au peuple de France la paix et le bonheur.

Pour le redressement économique de notre pays nous devons avant tout compter sur notre propre effort, sur le courage indomptable de notre peuple qui a montré en maintes circonstances qu'il était digne de notre confiance. L'aide de l'étranger ne peut être à nos yeux qu'un appoint.

Telle est la seule voie juste qui assurera la renaissance de notre pays en même temps que son indépendance.

Conscients d'être les interprètes des sentiments et des aspirations de notre peuple, nous voterons contre ces accords. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Roubert.

M. Alex Roubert. Mesdames, messieurs, le groupe socialiste apporte son adhésion sans réserve aux projets de loi qui sont soumis aux délibérations du Conseil de la République.

Il le fait, car il trouve dans ces accords la suite logique d'une politique qui est commencée depuis déjà un certain temps et qui correspond aux aspirations du parti socialiste — qu'il s'agisse du parti socialiste, dont je représente le groupe, ou des autres socialistes de France — tendance qui a toujours été de favoriser la reprise économique dans l'indépendance des nations et dans la liberté des individus.

Contre ces accords, nous avons entendu exprimer des craintes et des inquiétudes. Peut-être ces craintes et ces inquiétudes n'ont-elles pas seulement un caractère économique, mais aussi un caractère stratégique et politique, selon l'expression de M. Harriman.

Nous n'avons pas ces craintes, nous n'avons pas ces inquiétudes. Nous savons, nous aussi, que ces accords ne peuvent que constituer une base pour ce redressement et ne sont pas le redressement lui-même.

Ce ne sera pas par ces accords bilatéraux que la France se referra, que l'Europe se reconstruira. Il faudra autre chose, il faudra la volonté de les étendre à travers l'Europe tout entière, car, dans notre esprit, personne n'est exclu. Je crois d'ailleurs, que dans l'esprit du Gouvernement français, aucune exclusive n'a été prononcée contre ceux qui ont refusé, nous l'espérons provisoirement, de se joindre aux autres nations.

Nous pensons que cela est la voie de la paix, la voie de la sécurité, la voie de la liberté. Certains qui avaient accepté tout d'abord, se sont trouvés contraints de refuser; d'autres, qui ont commencé par refuser, pourront revenir sur leur décision. C'est le vœu que nous pouvons formuler ici.

Nous savons très bien que, pris isolément et en eux-mêmes, ces accords ne peuvent restituer à l'Europe, à la France en particulier, toute sa vigueur, son standing d'avant la guerre. Nous savons très bien que nous trouverons dans ces textes un instrument qui est absolument indispensable. Tout le monde a été d'accord pour reconnaître qu'on ne pouvait pas se passer d'une aide étrangère, d'une aide extérieure. Cette aide s'offre à nous non comme le fait d'un homme ou d'un gouvernement, mais avec d'autres cautions. Les syndicats américains, qui, je pense, ne représentent pas tous des trusts capitalistes, les partis de gauche et d'extrême gauche américains se sont déclarés immédiatement favorables au plan Marshall.

Dans notre pays, je crois qu'il serait souverainement injuste de dire que le peuple de France repousse cette offre. Je crois que la classe ouvrière, qui était très instruite et qu'on avait essayé d'aiguiller, au cours de l'été dernier, dans une voie qui aurait été hostile au plan Marshall, a répondu dès le mois de novembre qu'elle n'approuvait pas entièrement ceux qui voulaient l'écartier d'une certaine politique.

Je crois très sincèrement, et le parti socialiste pense, qu'il dépend de nous de tirer de ces accords tout ce qu'ils peuvent nous donner de possibilités afin de retrouver une activité économique, de retrouver aussi notre indépendance nationale, car elle sera infiniment plus grande lorsque notre pays aura à nouveau son équipement et lorsqu'il pourra, lui-même, sans demander une aide à qui que ce soit, reprendre sa place dans le concert des grandes nations.

Cet instrument qu'on nous offre, prenons-le, sachons nous en servir pour consolider la paix et la liberté si souvent menacées. (*Applaudissements à gauche, à droite et au centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Aguesse.

M. Aguesse. J'ai été chargé par mes camarades du groupe parlementaire du mouvement républicain populaire de vous dire quel sera notre vote.

Nous approuvons naturellement les trois textes qui nous sont soumis. Nous avons lu le pacte bilatéral avec attention. Nous avons écouté, monsieur le ministre des affaires étrangères, vos explications, qui nous ont convaincus.

Sans revenir sur les arguments qui ont été développés par vous, nous ne voyons pas que ce texte offre à l'Amérique la possibilité de nous asservir.

Nous acceptons, d'autre part, avec la reconnaissance qui convient, l'aide de l'Amérique parce que nous y voyons une possibilité de nous libérer. Je dirai à nos collègues communistes que nous avons, comme eux, la conscience du danger qu'il y a à être faible en face des forts, quels que soient d'ailleurs les forts, mais nous pensons justement que cette aide qui se monte à un milliard par jour nous permettra de trouver une force qui donnera à notre voix un peu plus de poids qu'elle n'en a eu jusqu'ici dans le monde. (*Applaudissements.*)

Je dois dire que, si j'avais eu besoin de quelque apaisement, et je le dis très franchement à nos collègues communistes, je l'aurais trouvé dans l'outrance même qu'ils ont apportée à leur argumentation dans ce débat.

Dans cette peinture qu'ils ont tracée de l'Amérique qui a, tout de même, pris une part décisive, par deux fois en trente ans, à notre libération, je n'ai vraiment pas reconnu ce pays libérateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Très bien!

M. Aguesse. Il me semble, voyez-vous, que nous devons chercher, les uns et les autres, à mettre dans un débat aussi grave un peu plus d'objectivité et de sérénité dans nos propos. Il me semble que la France ne travaillera pas à son indépendance si les Français passent leur temps à se reprocher des dépendances contraires. (*Très bien! très bien!*)

Il n'y a qu'un seul argument venant de l'extrême gauche qui m'ait impressionné, c'est celui développé par M. Zyromski avec une très grande fougue et selon lequel l'Allemagne se trouverait particulièrement favorisée par l'aide américaine. Certains de vos collègues ont prononcé à ce propos des paroles graves, outrageantes et scandaleuses même, sur les intentions de l'Amérique.

Pour ma part, je ne crois pas que l'Amérique ait véritablement l'intention d'imposer cette politique que vous avez décrite aux nations occidentales de l'Europe. Je crois que si l'Amérique voulait nous imposer ses volontés, elle ne chercherait pas à faire de nous, Français, et des peuples qui nous entourent une force par laquelle nous arriverions, certes tout en restant à ses côtés, à nous libérer peut-être de certaines de ses tendances.

Il est certain que sur certains détails nous pouvons nous trouver en divergence avec les Américains. Nous ne pouvons pas demander aux Américains de comprendre le vieux continent mieux que nous ne comprenons le nouveau monde. Et certains propos qui sont tenus jusque dans nos assemblées nous donnent à penser, n'est-il pas vrai, que certains d'entre nous font peu d'effort pour comprendre le nouveau monde. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Je pense donc que si les Américains voulaient absolument penser l'Europe pour nous et à notre place, cela risquerait en effet de nous conduire à quelques difficultés supplémentaires.

Je crois que la mission très noble et très limitée de l'Amérique est de nous encourager à penser l'Europe, mais je crois très fermement que son rôle doit s'arrêter là et que c'est à nous, Européens, de penser ce continent, de penser l'Europe.

MM. Salomon Grumbach et Ernest Pezet. Très bien!

M. Aguesse. Certes c'est un problème dur, c'est un problème qui parfois, nous Européens, nous décourage. Quand je parle à des amis du nouveau monde, j'en ai quelques-uns, nos conversations se terminent, me semble-t-il, en nous laissant les uns et les autres sur une sorte de compassion amicale. Moi, je les prends en pitié parce qu'ils me donnent l'impression de simplifier une chose très difficile et eux me plaignent de vouloir compliquer une chose qui leur paraît si simple.

Les Américains, je le crois, ne voient pas nettement le problème allemand comme nous le voyons nous-mêmes. Le drame de l'Europe, en effet, c'est bien que l'Allemagne, qui avait une mission européenne, l'a trahie à deux reprises, c'est que l'Allemagne qui se trouve au cœur de l'Europe a sans cesse, par ses impatiences, par ses sombres furies, manqué toutes ses chances.

Je crois qu'en 1914 l'Allemagne avait une possibilité de partir à la conquête du monde ou de s'y assurer une place prépondérante; elle l'a manquée en faisant la guerre.

Je crois que l'Allemagne, si elle n'avait pas tué Rathenau, si elle avait été capable d'avoir un meilleur Stresemann et peut-être surtout de lui trouver un successeur, aurait pu peut-être gagner la carte, non plus économique cette fois, mais démocratique, et diriger ainsi les Etats-Unis d'Europe, tels que Briand les désirait.

Je pense même — et je me tourne vers les communistes — que si l'Allemagne n'avait pas tué ses Liebknecht et ses Rosa Luxembourg, et si, en 1932, elle avait choisi Thaelmann au lieu de Hitler, elle aurait gagné aussi pour le monde entier la carte communiste. Il a été dans le destin de l'Allemagne, aussi, de manquer cette troisième chance.

Ce n'est donc pas par ressentiment, mais simplement parce que je crois que l'Allemagne porte en elle ce destin tragique de ne pas réaliser ses virtualités, que je doute un peu qu'une Europe puisse se faire autour d'une Allemagne qui serait inconsidérément relevée dans sa puissance, avant d'avoir été dénazifiée ou dé-

mocratisée, quel que soit le mot. Nous pensons qu'il y a là un problème et que ce problème nous l'apercevons mieux que les Américains. Je crois que nous avons le droit de le leur dire.

Je sais, monsieur le ministre des affaires étrangères, que vous vous êtes trouvé devant des difficultés sérieuses pour faire prévaloir précisément ce point de vue français, ce point de vue européen, dans des discussions récentes. Je me tourne encore une fois vers l'extrême gauche et je lui dis que, sans le plan Marshall, nous nous serions trouvés devant les mêmes difficultés. Comme le disait M. le président de la commission, M. Grumbach, cette coupure du monde, ce n'est pas le plan Marshall qui l'a faite.

M. Ernest Pezet. Certes pas !

M. Aguesse. Cette décision prise pour l'Allemagne, elle ne dépend pas du plan Marshall, elle dépend essentiellement, comme je le disais tout à l'heure, du fait que nous sommes faibles et que notre voix n'a pas été assez forte. Mais je crois précisément que le plan Marshall, parce qu'il nous donne à nous, Français, la possibilité d'augmenter nos forces, parce qu'il donne aussi à l'Europe cette possibilité, en face de laquelle et en face de l'Amérique elle-même, nous permet de nous libérer, et c'est pourquoi nous le voterons. *(Applaudissements au centre.)*

Mme le président. La parole est à M. Georges Pernot.

M. Georges Pernot. Mesdames, messieurs, en entendant, au cours de cette séance, un certain nombre de déclarations faites par nos collègues de l'extrême gauche de l'Assemblée, je ne pouvais m'empêcher d'évoquer cette phrase troublante de Jean-Jacques Rousseau : « Je hais mes bienfaiteurs, parce que le bienfait exige de la reconnaissance, que la reconnaissance est un devoir et que le devoir m'est insupportable ».

Mes amis et moi, nous ne considérons pas que la reconnaissance nous pèse ; nous la considérons en effet comme un devoir et à nous le devoir n'est jamais insupportable, car nous nous efforçons de pratiquer dans la vie publique comme dans la vie privée ce qu'exprime fort bien un proverbe anglais : « Quand la conscience a dit : tu dois, un cœur vaillant répond toujours : je peux ». *(Applaudissements à droite et au centre.)*

Nous, nous sommes reconnaissants aux Etats-Unis de l'aide qu'ils ont bien voulu nous apporter, et c'est la première raison pour laquelle nous ratifierons sans hésiter les accords qui nous sont aujourd'hui soumis.

J'ajoute immédiatement une deuxième raison qui vient renforcer la première, c'est que dans un débat de cette nature une seule considération doit nous guider : le souci de l'intérêt national. Or, j'imagine que nous devons tous être d'accord aujourd'hui pour penser que, pour le rééquipement de la France, pour le relèvement de notre pays meurtri, l'aide américaine est une bonne fortune que nous n'avons pas le droit de repousser.

Cependant, après avoir indiqué ainsi, en termes précis, monsieur le ministre des affaires étrangères, que nous répondrons à l'appel éloquent que vous nous avez adressé tout à l'heure, veuillez me permettre de présenter rapidement deux observations.

Tout d'abord, nous souhaitons vivement qu'en ce qui concerne le relèvement de l'Allemagne, le Gouvernement soit particulièrement vigilant.

Quelque effort de compréhension que puissent faire les Américains, ils ne peuvent pas sentir le problème allemand comme nous qui avons si fréquemment été envahis par ce voisin.

Il faut, par conséquent, qu'à cet égard une vigilance particulière soit montrée de la part du Gouvernement français.

Puis, il ne faudrait à aucun prix que l'aide américaine fût un prétexte à une politique de facilité. *(Applaudissements.)*

M. le ministre des affaires étrangères. Très bien !

M. Georges Pernot. Il faut, au contraire, que cette aide soit féconde, et elle ne le sera que si elle est un levier d'action.

Il faut que, dans ce pays, on voit renaître plus d'ardeur au travail, le goût de l'entreprise, je dirai même d'amour du risque *(Nombreuses marques d'approbation.)* J'ai comme le sentiment que, dans la France d'aujourd'hui, on n'a plus ce sentiment du risque.

Il faudrait le faire renaître, à la faveur de cette aide américaine.

C'est comme cela qu'elle sera féconde et que la France montrera au monde qu'elle reste un pays jeune, digne de garder sa grande place dans le concert des nations. *(Vifs applaudissements.)*

Mme le président. La parole est à M. Ignacio-Pinto.

M. Ignacio-Pinto. Mesdames, messieurs, je ne pensais pas avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

En effet, je dois à la courtoisie de reconnaître qu'il aurait pu paraître un peu indécent que, dans un débat concernant l'Europe, moi, un Africain — qualité dont je suis très fier d'ailleurs — je vienne prendre la parole, me faisant ainsi, quelle que puisse être ma culture française, plus royaliste que le roi.

Je tiens tout de suite à déclarer que mon vote ne doit pas être interprété comme traduisant un sentiment d'affection particulière pour les Américains.

Vous savez d'ailleurs parfaitement pourquoi : il y a des millions d'hommes de ma couleur qui, malgré le principe de liberté, sont l'objet de traitements inqualifiables.

Dès lors, comme il s'agit plus particulièrement de savoir en quoi m'intéresse ce débat, je me dis : nous sommes dans le navire « France » et je m'exprime exactement comme l'homme de la brousse — nous sommes des broussards —. Il y a cinquante ans que la France est dans mon pays du Dahomey. Je ne parle pas de la France, mais de mon pays. Il y a un mois je m'y trouvais. L'homme de chez moi continue à cultiver sa terre avec sa houe millénaire.

La France que nous avons connue en 1914 a déjà eu l'occasion de voir ses moyens limités se réduire, s'amenuiser par la guerre de 1914-1918.

Dans l'après-guerre, elle fut incapable, malgré son désir de nous apporter l'outillage dont nous avions besoin et qui, pis est malheureusement, de 1939 à 1945, elle a eu encore le pire malheur de perdre

non seulement la première partie de la bataille, mais de subir les misères de l'occupation, malgré ce que nous avons pu apporter comme contribution — moi-même j'y ai participé et je me souviens très bien de notre douleur de voir encore ce pays, ce navire sur lequel nous nous trouvions, presque définitivement coulé.

Dieu merci, il y a eu l'apport de ce pays que personnellement je n'aime pas, je vous ai dit pourquoi, et nous nous retournons vers elle, et nous voyons vraiment, vous l'avez tous dit ici devant moi, mes chers collègues métropolitains, que la France est aujourd'hui faible, cela nous peine beaucoup. C'est peut-être de cette faiblesse que commence à se révéler certaine désaffection ; car comment voulez-vous que des millions d'individus qui se trouvent à l'intérieur de nos terres, qui n'ont jamais eu de contact avec les métropolitains ou même connu le sol de la France, comment voulez-vous qu'ils puissent avoir apprécié ce qui est ce génie qui au cours des siècles a pu être le porteur drapeau de la civilisation ?

Mais il nous appartient, à nous, de ne pas nous leurrer non plus. Si nous voulons que ce pays, derrière lequel nous nous trouvons, soit plus respecté, eh bien ! c'est triste à dire, il faut qu'on nous apporte de l'argent.

C'est le langage que l'homme de la brousse comprend dans mon pays et, dernièrement — je m'en souviens encore — il y a à peine un mois, un vieux chef de l'intérieur me disait : « Que font tes amis les Français ? Nous sommes encore pouilleux ! Nous n'avons pas de moyens de nous développer ! » Il paraît qu'à côté, à droite et à gauche — vous savez les colonies qui se trouvent à droite et à gauche du Dahomey — ils ont de meilleurs moyens de développement.

Dès lors, je suis un peu gêné pour répondre. L'occasion se présente où une nation que vous appelez amie, alliée, nous apporte ce qu'il vous manque — je n'ai pas à prendre parti sur ce point. Je suis embarqué sur le navire français, et je vous affirme que, en ce qui me concerne personnellement, quand il y aurait impossibilité à rester sur ce navire parce que je craindrais que le capitaine devint fou, je lui demanderais : « De grâce, débarquez-moi et, si vous coulez votre bateau, je prendrai la barque pour venir vous sauver ».

Pour ces raisons, je voterai cet accord, en espérant que la France y trouvera son compte, bien que cette convention ne soit pas complète.

Nous sommes plusieurs à l'avoir dit ; mais, dans une convention, on n'a jamais complètement ce que l'on désire puisqu'il s'agit d'un acte réciproque.

Toutefois, nous sommes un peu étonnés et nous avons quelque appréhension en pensant que cette mère-patrie, que nous avons adoptée, puisse être sacrifiée par rapport à la nation qui se trouve de l'autre côté du Rhin et dont le développement passerait avant celui de la France et, par suite, le nôtre.

Nous n'oublions pas le rôle joué par les Allemands dans les territoires d'outre-mer et leur comportement vis-à-vis de nos compatriotes.

J'étais très jeune avant 1914, mais je me souviens de certaines scènes qui se passèrent au Togo.

J'en ai gardé un souvenir indélébile !

Toutefois, puisque nous voulons rester dans le domaine des réalités, je souhaite que cet accord, qui est une sorte de transfusion de sang dans les finances françaises, puisse d'abord être utilement employé à la métropole et non pas dépensé au détriment de l'Union de laquelle nous sommes, car, à ce moment-là, Dieu nous en garde! commencera une désaffection qui, je le crains, pourrait devenir très grave et peut-être définitive. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Laffargue. Je voudrais, dans ce débat, où j'ai été emporté quelquefois par un tempérament naturel, vous apporter à cette tribune, très brièvement, quelques observations.

J'avais, en ce qui concerne le plan Marshall, une opinion. Je veux très simplement vous la dire.

Nous avons, depuis la libération, utilisé quelque six milliards de dollars à équilibrer notre balance des comptes. Les pays étrangers nous en ont fourni la moitié; l'autre moitié, nous l'avons puisée dans notre or et dans les épargnes accumulées.

Aujourd'hui, il ne nous reste que quelques réserves banales.

Vous êtes toujours placés devant le problème du charbon, de la laine, du coton, de toutes les matières premières, qui conduisent non seulement les profits capitalistes, mais l'activité de toute nation et du monde ouvrier.

Ce qui vous gêne dans le plan Marshall, vous l'avez formulé à cette tribune d'une façon très nette, ce n'est pas son caractère de don, c'est son origine.

J'imagine, pour un instant, que la bonne fortune ait voulu que ce fût la Russie des soviets qui nous ait proposé le même plan, vous eussiez été contraints, à l'extrême gauche de cette Assemblée, de tempérer vos chants de louange, alors que nous, nous aurions apporté quelques critiques.

Vous reprochez au don son origine, vous la suspectez de deux façons. Vous dites, d'un côté, que c'est l'Amérique qui veut essayer de relever l'Allemagne et vous venez nous révéler, à nous, le danger allemand.

Vous me permettez de dire à M. Zyromski dont, par ailleurs, j'ai apprécié le talent et la modération du ton du discours, et ce que M. Grumbach appelait la dialectique, que la leçon n'est pas à donner à nous, aux hommes de mon parti ou aux hommes de ma génération. Pour nous, le danger allemand a été permanent.

On a lu beaucoup de textes à la tribune. Voulez-vous me permettre de vous en lire un à mon tour? Le voici:

« L'épouvantail Hitler est prétexte à exiger de promptes sanctions qui seraient la guerre contre le Reich qui réarme.

« Si la guerre survient, elle ne mettra pas aux prises, comme le prétendent les chefs socialistes néos ou archis, unis pour la circonstance, de M. Evrard à M. Zyromski, la démocratie et le fascisme, mais deux impérialismes que nous combattons au même titre. »

Monsieur Zyromski, ce texte est issu d'un journal que vous avez appris à con-

naître depuis: il s'agit de *l'Humanité* du 5 juillet 1933. (*Rires et applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Alors, ayant lu ceci, j'ai quelque inquiétude, pour ma part, que la révélation du danger allemand et le nouveau langage que vous entretenez n'est pas spontané mais commandé de quelques considérations politiques qui vous sont extérieures, comme elles sont extérieures à la France.

Mon général, tout à l'heure, j'ai voulu vous interrompre, on m'a empêché de le faire; il y a des choses qui m'émeuvent à la tribune, comme la dialectique de M. Zyromski...

M. Ernest Pezet. Et son honnêteté intellectuelle.

M. Laffargue. Il y a des choses qui me peinent. Tout à l'heure, lorsque vous parliez de l'impérialisme américain, en disant que l'Amérique voulait la guerre.

Permettez-moi, et ce sera là ma conclusion, de vous faire ici un simple parallèle. Il y a un continent américain qui existe depuis des années, des peuples qui vivent autour de l'Amérique. Lorsqu'un peuple est impérialiste, qu'il a le goût de conquérir les autres, c'est à ses frontières que ces dangers se remarquent. Or, aux frontières de l'Amérique, il y a des peuples qui vivent en liberté; tout y est libre: les critiques, les rumeurs, les tempéraments.

Je voudrais que vous mettiez en parallèle certaines régions de l'Europe où, sous le nom de démocratie populaire, à défaut de tuer on « suicide » et à défaut d'élever on applaudit. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Voyez-vous, nous n'oublierons jamais, pas plus les morts russes de la guerre, parce que, alors, c'est le peuple qui parlait... (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Léon David. Vous les insultez!

M. Laffargue. Il y a sur les bancs de mon groupe, autant que sur les bancs du vôtre, des hommes de la résistance française. La différence qui existe entre vous et nous, c'est que nous ne sommes pas allés porter les cercueils de nos morts sur les places publiques pour en faire le piédestal des microphones des réunions électorales. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — Protestations à l'extrême gauche.*)

Nous n'oublierons jamais que, venus de tous les points de l'Amérique, ignorant quelquefois les complexes de l'Europe comme ses détours, ses bocages et ses montagnes, des gens, deux fois dans une génération, sont accourus du continent américain, et qu'ils ont apporté à certaines régions de l'Ouest, un peu usées, un peu fatiguées par une rude guerre qui les avait décimées, le chant d'allégresse et d'espérance.

Le peuple de France, qui a été le plus généreux de la terre, qui sait ce que c'est qu'apporter aux autres son sang et son argent, ne saurait jeter l'outrage à la nation qui, après avoir donné son sang, nous apporte son argent. Nous lui apportons la couronne de joie et d'allégresse faite de roses de France. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention de coopération économique européenne signée à Paris le 16 avril 1948.

Je suis saisie de deux demandes de scrutin présentées, l'une par le groupe du rassemblement des gauches républicaines l'autre par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants.....	298
Majorité absolue.....	150
Pour l'adoption.....	214
Contre	84

Le Conseil de la République a adopté.

Je mets aux voix maintenant l'avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République française à ratifier l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

Je suis saisie de deux demandes de scrutin présentées, l'une par le groupe du rassemblement des gauches républicaines, l'autre par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(*Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.*)

Mme le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants.....	291
Majorité absolue.....	146
Pour l'adoption.....	207
Contre	84

Le Conseil de la République a adopté.

— 10 —

CREATION D'UNE COMMISSION POUR LA REPARTITION ET L'AFFECTATION DES CREDITS DU PLAN MARSHALL

Adoption d'une proposition de résolution.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de MM. Alex Roubert, Salomon Grumbach, Armengaud, Marc Rucart, Julien Brunhes, Delfortrie, Dulin, Chochoy, Longchambon, Alric et Gargominy, tendant à inviter le Gouvernement à créer une commission chargée de suivre la répartition et l'affectation des crédits du plan Marshall et de leur contre-valeur en francs.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

M. Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. Mesdames, messieurs, c'est à l'unanimité que votre commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales vous invite à adopter cette proposition de résolution dont l'importance

est attestée par la présence, parmi ses promoteurs, de nombreux présidents de vos commissions.

Il s'agit en effet d'un ensemble de dispositions qui sont dans la ligne de l'action menée avec persévérance par le Conseil de la République, qui s'ajoute aux gestes déjà faits par ce Conseil à chaque occasion et avec les faibles moyens dont il dispose pour attirer l'attention des gouvernements successifs sur les réalités d'une situation économique menaçante, pour dégager les facteurs fondamentaux de cette situation à travers les apparences superficielles, pour proposer des mesures efficaces en écartant les remèdes illusoire.

En de nombreux débats: discussions de budgets d'investissements, examens de projets de loi et de propositions de résolution sur l'énergie et sur les économies de combustibles, sur la production agricole, par des questions orales enfin, ce Conseil a manifesté, et généralement d'une façon unanime, son sentiment et ses avis sur ces problèmes qui le préoccupent au plus haut point, et dont la commission des affaires économiques m'a chargé de résumer une fois de plus les aspects généraux.

Depuis 1914, la vie économique française, atteinte gravement dans son élan par deux invasions successives, est en perte de vitesse. Les rapports entre les salaires et les prix, entre la production et la consommation, qui déterminent les possibilités d'épargne et d'investissement, qui mesurent le niveau de vie, sont en déclin constant. Pour ralentir cette chute, nous avons, entre les deux guerres, jeté dans le déficit de nos activités économiques une grande part de notre capital. Nous avons diminué nos réserves d'or, dévalué maintes fois la monnaie, vécu dans un déficit budgétaire quasi permanent, réduit nos exportations, ralenti notre équipement, parfois renoncé au renouvellement et même à l'entretien de nos éléments productifs, arrêté la construction immobilière. Nous avons vécu dans ce cycle infernal de l'inflation rapide, bien connu sous son aspect monétaire, et que nous avons pris l'habitude, dans cette Assemblée, de regarder dans ses facteurs réels: insuffisance d'investissements pour entretenir, renouveler et moderniser notre appareil productif, d'où insuffisance de production et hausse des prix, d'où défaut de rentabilité des entreprises et des budgets particuliers, d'où impuissance à épargner pour investir.

La guerre et l'invasion dernière ont accentué terriblement ces phénomènes par les pertes en hommes, les destructions, les pertes en matériel, en stocks, en travail, en qualification professionnelle.

Depuis la libération, nous avons achevé de liquider nos dernières réserves (or, avoirs à l'étranger) et fait appel au crédit extérieur pour retarder la chute de notre niveau de vie au stade qui résulterait de notre situation interne. Mais ces crédits ne seront pas d'une durée illimitée. Le jour où ils cesseront sera un échéance dure que nous devons prévoir. Si elle se produisait aujourd'hui, quelle serait notre situation? Vue sous le jour des réalités, elle se traduirait par le fait que nous devrions réduire de moitié dans leur valeur totale nos importations de produits alimentaires, de charbon, de pétrole, de coton, de laine, d'engrais, de bois et pâte de bois, de machines, de métaux spéciaux: cuivre, manganèse, chrome, nickel, tungstène, molybdène, cobalt, vanadium, étain, plomb, zinc. Et dans ces conditions, avec

une économie intérieure dont le déficit de production par rapport aux besoins de consommation est actuellement évalué à 535 milliards par an, soit 11 à 12 p. 100 du revenu national brut, nous devrions continuer à vivre, assurer notre reconstruction, servir les prestations de la sécurité sociale que nous avons promises, reconstruire les éléments de notre défense nationale, assurer au moins l'entretien de notre appareil productif. Qui ne voit que ce serait impossible?

Pour être, nous l'espérons, différée de quatre ans, cette échéance n'en reste pas moins redoutable. Les crédits du plan Marshall nous donnent ce délai, mais c'est à nous d'utiliser ce répit pour changer le cours menaçant des choses, pour passer d'une économie déficitaire et déclinante à une économie en relèvement et en progrès.

Cela ne saurait se faire par magie financière. Il faut inverser tous les termes du cycle de déclin pour en faire un cycle de prospérité progressive; accroître la productivité en diminuant les dépenses de matière et de travail pour une production donnée, permettre ainsi à la fois l'augmentation du pouvoir d'achat par abaissement des prix de revient et un bénéfice destiné à des investissements nouveaux augmentant cette productivité; de cette productivité croissante tirer une nouvelle augmentation du pouvoir d'achat par augmentation des salaires et augmentation de la production, tout en réservant une nouvelle part d'investissement pour la création de nouvelles sources de richesse, et ainsi de suite.

Accroître la productivité, le rendement du travail, exige tout un ensemble de mesures de natures très diverses.

Nous avons à envisager aujourd'hui une de ces mesures, qui ne saurait suffire seule, mais qui est nécessaire, c'est la modernisation de nos équipements, de nos activités. Elle implique dans bien des cas un investissement de capitaux. Nos ressources propres en capitaux disponibles sont faibles, faute de rentabilité de notre économie. La contre-valeur en francs des dons en nature du plan Marshall, comme certains de ces dons peuvent nous venir en aide. C'est probablement la dernière chance qui nous est offerte de réussir pleinement dans cette tâche sans imposer à ce pays des souffrances extrêmement dures. Encore faut-il que ces ultimes moyens soient utilisés selon des méthodes et des principes efficaces, avec la certitude absolue d'avoir choisi les applications les plus utiles. Car il ne suffit pas d'investir, d'investir un peu partout et n'importe comment pour que le résultat soit obtenu. Il ne suffit pas de relever le volume de la production.

Certes, depuis la guerre, l'insuffisance de la production était grave. Elle nous a obligés au rationnement en produits de première nécessité, à des importations coûteuses de biens de consommation épuisant nos dernières réserves et nos derniers crédits extérieurs. Mais ce serait une erreur de voir en elle notre unique déficience.

A l'heure actuelle, où s'éloigne la menace de la disette, où le volume de notre production rejoint et parfois dépasse dans bien des domaines celui d'avant guerre, beaucoup sont surpris et s'irritent de ne pas voir se rétablir spontanément la situation d'avant guerre considérée, à tort d'ailleurs, comme stable et satisfaisante.

C'est qu'après ce problème de la pénurie, que nous avons à peu près résolu momentanément par des moyens de caractère exceptionnel et provisoire, apparaît le problème permanent posé depuis 1914, devenu maintenant infiniment grave, le problème de la rentabilité de nos activités qui exigera d'être résolu non plus par des expédients mais par des moyens permanents,

Augmenter à tout prix la production a pu être une nécessité passagère. Abaisser par tous les moyens le coût de la production, augmenter le rendement, accroître la productivité pour retrouver la rentabilité de l'ensemble deviennent maintenant des impératifs catégoriques pour les particuliers, pour le Parlement, pour le Gouvernement. C'est vers ce but que doivent être orientées notamment les dernières ressources financières que nous pourrions dégager par nos propres efforts ou recevoir de l'étranger.

Et c'est pour cette raison que votre commission des affaires économiques vous demande d'adopter la proposition de résolution qui vous est soumise.

Car il existe bien le commissariat général au plan, et tout ce qui précède a été parfaitement mis en lumière par les travaux de celui-ci et de ses commissions. Mais ces travaux n'ont pas par eux-mêmes de pouvoir d'action. Ils ont diagnostiqué le mal, indiqué les remèdes généraux, esquissé quelques indications techniques.

C'était le rôle du commissariat au plan que d'établir ainsi la conjoncture, de définir dans tous les domaines d'activité le désirable, de préciser les conditions de réalisation, les grandes priorités à respecter, les concordances à maintenir. Mais c'était et c'est au Gouvernement, ainsi renseigné et éclairé, de faire les choix nécessaires, de fixer ses décisions, d'arrêter le plan d'action et d'en assurer l'exécution après l'avoir porté à la connaissance du Parlement, et à travers ce dernier, à la connaissance du pays. Cela n'a pas encore été fait. Et le commissariat au plan ne peut se substituer au Gouvernement. Il se heurterait aux lacunes législatives, au manque de moyens d'exécution, à l'incohérence dans l'action de l'administration. Serait-il d'ailleurs concevable que l'utilisation des ultimes ressources dont nous pourrions disposer soit ainsi laissée à un organisme maintenu dans une situation latérale de conseil intellectuel?

C'est la responsabilité du Gouvernement et du Parlement qui doit être clairement engagée. L'un et l'autre n'ont pas de devoirs plus impérieux. Et pour qu'elle le soit clairement, pour qu'elle le soit efficacement, il faut qu'elle le soit au sein du Gouvernement non à travers la confusion des activités ministérielles diverses mais par un membre du Gouvernement spécialement désigné, il faut qu'elle le soit de même au sein du Parlement par une commission interparlementaire spéciale.

Il y a, en effet, notamment pour l'application du plan Marshall pendant quatre ans, une unité de problème qui doit être respectée, une rapidité de décision qui doit être réalisée, une vigilance permanente, compétente parce que spécialisée, qui doit être exercée.

Pour répondre aux conditions de cette création spéciale, l'Amérique a créé une administration spéciale, indépendante des administrations gouvernementales permanentes qui continueront, comme auparavant, à administrer les activités de leur pays.

Sans aller aussi loin, organisons-nous, du moins, pour éviter dans notre domaine capital l'irresponsabilité, l'incohérence et l'inefficacité !

Pour toutes ces raisons, votre commission des affaires économiques vous demande d'adopter la proposition de résolution. (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. Poher, rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances. Mesdames, messieurs, l'exposé des motifs de la proposition de résolution de MM. Roubert, Armengaud et de plusieurs de mes collègues est suffisamment explicite par lui-même pour rendre superflues de longues explications du rapporteur pour avis de la commission des finances.

Cette proposition tend essentiellement à associer le Parlement à l'exécution du plan de modernisation et d'équipement ainsi qu'à la répartition et à l'affectation des crédits du plan Marshall, ceci, par l'institution d'une commission comprenant des représentants du Parlement et des représentants du Gouvernement qui permettraient aux deux Assemblées d'être tenues au courant de la répartition et de l'utilisation des fonds.

Il est évident que cette création répond à une nécessité absolue. Il importe que les représentants de la nation soient associés à l'exécution d'une œuvre dont dépend vraiment le redressement et l'avenir du pays.

Cette question pose très exactement le rôle que doit jouer dans ce pays le Parlement et dans le domaine des crédits extérieurs et dans celui de l'emploi des fonds et des devises dont il a été question tout à l'heure et qui, manifestement, ont été, il faut le dire, parfois gaspillés. Depuis la libération, le Parlement n'a pas toujours été pleinement associé il convient de le regretter. Pour cette raison, alors que nous allons bénéficier de sommes importantes, il importe que le Parlement connaisse les programmes avant qu'ils ne soient exécutés et que les plans soient soumis à ses représentants.

Il est bon que des critiques préalables puissent être formulées par les représentants du Parlement, car critiquer *a posteriori*, lors d'une discussion de proposition de résolution ou d'une proposition quelconque est parfaitement vain.

C'est d'ailleurs, nous le savons bien, la situation dans laquelle nous nous sommes trouvés très souvent et qui est particulièrement fâcheuse pour le prestige du Parlement.

C'est pour cette raison que la commission des finances s'associant pleinement au vœu de M. Armengaud et de M. Roubert, demande au Conseil de la République de bien vouloir voter cette proposition de résolution. Elle demande également au représentant du Gouvernement de bien vouloir admettre qu'il est bon que ces crédits soient discutés préalablement par une commission qui comprendrait des représentants du Parlement. (*Applaudissements au centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Rochette, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle.

M. Rochette, rapporteur pour avis de la commission de la production industrielle. Mesdames, messieurs, à cette heure matinale, je ne vous infligerai pas la lecture de mon rapport. La conclusion de la commission de la production industrielle est la même que celle de la commission des affaires économiques et celle de la commission des finances. Elle vous engage à voter la proposition de résolution qui vous est soumise. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Mesdames, messieurs, je me trouve ainsi en présence d'une proposition de résolution du Conseil de la République qui vise beaucoup de personnes; en particulier, le Gouvernement, dans son ensemble, que je représente d'une manière strictement individuelle, à l'heure qu'il est, et notamment son chef, le président du conseil, lequel se trouve invité, au paragraphe 1^o, à désigner les personnalités responsables.

Après avoir entendu l'avis des rapporteurs, je ne méconnais nullement l'intérêt qu'il y a à associer en France comme en Amérique, en dépit des différences assez fondamentales de structure, des institutions parlementaires et de l'organisation même des partis, ce que la proposition de résolution nous suggère, c'est-à-dire des éléments empruntés aux commissions, au Gouvernement et au commissariat général du plan d'une manière préalable.

Sur la manière préalable, je dois dire qu'un ministre, individuellement, ne saurait prendre à cet égard aucun engagement et que je tiens expressément à dire que je ne puis le prendre.

S'il convient au président du conseil ou au Gouvernement dans son ensemble, après mûre réflexion, que ce soit en effet de manière préalable que la commission qui pourrait sortir de cette proposition de résolution, soit consultée, ce n'est pas le ministre des affaires étrangères qui n'est dans cette affaire qu'un transmetteur bénévole, et je dois le dire, passablement actif, qui y verrait des inconvénients.

Je tiens donc, pour conclure, à mentionner que le Gouvernement ne fait point obstacle, sous réserve et dans les conditions que je viens d'indiquer, au vote de la proposition de résolution; et il va de soi que le Gouvernement qui se trouve ainsi invité par le Conseil de la République sera amené naturellement à prendre toutes dispositions qui lui paraîtront les plus conformes au but que le Conseil de la République lui assigne. (*Applaudissements au centre.*)

Mme le président. La parole est à M. Salomon Grumbach, président de la commission des affaires étrangères.

M. Salomon Grumbach. La commission des affaires étrangères n'avait pas demandé à être saisie pour avis et c'est mon opinion personnelle que je me permets de soumettre au Conseil de la République et à M. le ministre des affaires étrangères. D'abord en lisant le texte même de la proposition de résolution, je ne trouve pas le mot « préalable ». Ce sont sans doute certains commentaires de notre collègue M. Poher qui ont permis à M. le ministre des affaires étrangères d'accorder une plus grande attention au commentaire qu'au texte même de la proposition de résolution...

M. le rapporteur. C'est dans l'exposé des motifs.

M. Salomon Grumbach. Je le sais, mais je parle du texte de la proposition de résolution.

M. le ministre des affaires étrangères. A priori, page 3.

M. Salomon Grumbach. Néanmoins, je pense que toute collaboration intime et organique entre les représentants du Parlement et les représentants du Gouvernement, sans être préalable, pourrait avoir un effet préalable. Nous ne demandons pas ce qu'a demandé le Congrès américain, mais je me permets de recommander à M. le ministre des affaires étrangères de rappeler à tout le Gouvernement que, dans l'article 124 de la loi, si souvent citée aujourd'hui, du 3 avril 1948, il est prévu: « Il est créé par la présente une commission mixte du congrès — c'est-à-dire des deux assemblées — qui portera le nom de commission mixte de la coopération économique étrangère... », puis on indique la composition de cette commission et on définit ce qu'elle aura à faire.

Dans la proposition de résolution que j'ai eu l'honneur de signer avec plusieurs autres présidents de commissions, on ne demande pas une commission strictement, exclusivement parlementaire. Elle serait composée du commissaire général au plan, des représentants de sept ministères et des représentants des huit commissions de chaque assemblée. Je fais le compte: cela fait une commission de 24 membres.

Cette commission, si elle travaillait, pourrait se subdiviser en sous-commissions de travail. Je crois qu'il serait utile de donner au Parlement l'occasion, en étroite collaboration avec le Gouvernement, de pouvoir suivre de près les travaux qui seront la conséquence naturelle de l'application du plan Marshall et de l'aide américaine.

Je ne crois pas que le Parlement demande quelque chose qui dépasse sa compétence et je crois que le Gouvernement se rendrait à lui-même un service s'il voulait bien considérer cet équilibre organique comme une chose utile. (*Applaudissements.*)

M. le ministre des affaires étrangères. La collaboration organique est certainement une chose utile et je me permets de dire que le Conseil de la République et quelques autres institutions parlementaires en ont apprécié l'avantage ou en ont souffert les inconvénients depuis quinze jours que ce travail est sur le métier.

Cependant, je ne voudrais pas manquer de mentionner qu'il est difficile à un membre du Gouvernement, en présence d'un exposé des motifs où se trouvent bien en italique les mots *a priori* — que M. Poher n'a pas inventés et qui, s'ils ne se trouvent pas dans le texte de la proposition de résolution, sont parfaitement dans son esprit, d'entreprendre sur les prérogatives du Gouvernement en une telle matière. Le Gouvernement a pour mission de gouverner; le Parlement de contrôler, et il a pour cela à sa disposition toutes les sanctions possibles.

En conséquence, ce que je souhaite, c'est que cette invitation, si elle est votée — ce à quoi le Gouvernement ne se sent pas, dans la solitude où il se trouve, en mesure de faire obstacle — ne soit pas considérée comme autre chose qu'une invitation susceptible d'améliorations ultérieures.

M. le rapporteur général. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. Monsieur le ministre, la commission des finances veut simplement faire remarquer que, dans l'état actuel des travaux du Parlement, il arrive que le Conseil de la République soit saisi, par exemple, de l'examen des fonds du chemin de fer de la Réunion, dont le budget est de quelques dizaines de millions. C'est une somme de 1 milliard par jour qui va être accordée à ce pays. Il est normal, selon nous, que le Parlement en ait connaissance, mais, bien sûr, nous ne pouvons que faire une invitation courtoise au Gouvernement, tout en espérant bien qu'il tiendra compte de notre vote, qui sera unanime.

M. le président de la commission des affaires étrangères. Courtoise et grave.

Mme la présidente. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.)

Mme la présidente. Je donne lecture de l'article unique :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement :

« 1° A désigner dans son sein une personnalité responsable de l'exécution du plan de modernisation et d'équipement et de l'application du plan Marshall, de la répartition des crédits qui en découlent, ainsi que de la répartition de la contre-valeur en francs des sommes dégagées par lesdits crédits ;

« 2° A constituer une commission restreinte chargée de suivre l'état d'avancement du plan de modernisation et d'équipement, ainsi que la répartition et l'affectation de la tranche française des crédits du plan Marshall et de leur contre-valeur en francs.

« Cette commission serait composée :

« Du commissaire général au plan ;

« Des représentants des ministères intéressés, savoir : ministère des finances et des affaires économiques, ministère des affaires étrangères, ministère de l'industrie et du commerce, ministère des travaux publics et des transports, ministère de la reconstruction, ministère de la France d'outre-mer, ministère de l'agriculture ;

« Du président ou d'un représentant des commissions parlementaires intéressées des deux assemblées, savoir : commission des finances, commission des affaires étrangères, commission des affaires économiques, commission de la production industrielle, commission des moyens de communication et des transports, commission de la reconstruction, commission de la France d'outre-mer, commission de l'agriculture. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 11 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

Mme la présidente. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 412 du code pénal.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 703, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant création de postes de magistrats détachés au tribunal de la Seine et modifiant le décret du 25 juin 1934 relatif à l'organisation judiciaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 704, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la justice et de la législation civile, criminelle et commerciale. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative au fonctionnement des gares internationales franco-belges de Quévy et de Jeumont.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 705, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales. (Assentiment.)

— 12 —

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS DE LOI

Mme la présidente. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'abrogation de l'acte du Gouvernement de fait de Vichy, dit loi du 30 novembre 1941, déclassant la ligne de chemin de fer Saint-Rémy-les-Chevreuse à Limours.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 706, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes, téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.). (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, déposée au Conseil de la République, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier certains articles de l'ordonnance du 17 octobre 1944, relative à l'attribution de prêts par le crédit agricole mutuel pour la reprise de l'activité agricole (n° 879, année 1947).

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 707, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'agriculture. (Assentiment.)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder aux salariés qui se séparent volontairement de leurs employeurs le bénéfice de l'indemnité compensatrice de congés payés.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 708, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (Assentiment.)

— 13 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

Mme la présidente. J'ai reçu de MM. Alric, Delfortrie et des membres de la commission de la production industrielle, de M. Armengaud et des membres de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, de MM. Dorey, Janton et Vieljeux, une proposition de loi modifiant la loi du 13 mai 1948, portant aménagements de certains impôts directs.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 700, et distribuée. Conformément à l'article 14 de la Constitution, elle sera transmise au bureau de l'Assemblée nationale.

— 14 —

RENOI POUR AVIS

Mme la présidente. La commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc...) demande que lui soit renvoyée, pour avis, la proposition de résolution de M. Durand-Reville, tendant à inviter le Gouvernement à supprimer la surtaxe postale aérienne dans le transport du courrier à l'intérieur de l'Union française (n° 585, année 1948), dont la commission de la France d'outre-mer est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 15 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Voici quel serait l'ordre du jour de la séance publique du jeudi 15 juillet à quinze heures trente...

M. Armengaud. Je demande la parole, madame le président, sur l'ordre du jour.

Mme la présidente. La parole est à M. Armengaud sur l'ordre du jour.

M. Armengaud. L'ordre du jour de la séance du jeudi 15 juillet devait comporter une discussion sur le projet relatif aux brevets d'invention. Je serai malheureusement absent de Paris jeudi. Or, la commission des affaires économiques doit se réunir à nouveau puisque la commission de la justice a pris une position qui n'est pas tout à fait conforme à celle que souhaitait M. le rapporteur de la commission. Il faut donc réunir à nouveau la commission, afin de revoir le texte. Comme je ne serai pas là jeudi, je demande s'il ne serait pas possible que cette question soit renvoyée à l'examen de la prochaine conférence des présidents, afin qu'on l'inscrive à l'ordre du jour de la prochaine séance qui suivra cette conférence.

Mme le président. Vous demandez le retrait de l'ordre du jour de jeudi du projet de loi sur les brevets d'invention ?

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Mme le président. L'ordre du jour de la séance du jeudi 15 juillet, à 15 heures 30, sera donc le suivant :

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et au fonctionnement de la lutte contre les maladies vénériennes. (N^{os} 445 et 665, année 1948, M. Teyssandier, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget général (dépenses ordinaires des services civils) et des budgets annexes (services civils) pour l'exercice 1948 comme conséquence de l'érection en départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française. (N^{os} 405 et 698, année 1948, M. Alain Poher, rapporteur général.)

Discussion des conclusions du rapport de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions, tendant à modifier l'article 30 du règlement du Conseil de la République relatif à l'attribution de pouvoirs d'enquête aux commissions. (N^o 690, année 1948, M. Salomon Grumbach, rapporteur.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Liénard et André Bossane tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'immigration d'une main-d'œuvre agricole qualifiée. (N^{os} 345, année 1947, 637, année 1948, M. Brettes, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à trois heures dix minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Conseil de la République,

CH. DE LA MORANDIÈRE.

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 9 JUILLET 1948

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

• Art. 82. — Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement

• Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre.

• Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso;

dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

• Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

• Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

1114. — 9 juillet 1948. — **M. Alcide Benoit** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que par décret n^o 46-1361 du 24 août 1946, de **M. le ministre de l'économie nationale**, une ristourne de 100 francs par 100 kilogrammes de charbon destinés aux usages domestiques devait être effectuée, à titre d'indemnité compensatrice sur la hausse du prix du charbon; qu'une circulaire interministérielle n^o 5107 ter du 12 novembre 1946, réglant les modalités d'application, a été adressée à MM. les préfets; et demande pourquoi ces dispositions ne sont pas encore mises en pratique.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

1115. — 9 juillet 1948. — **M. Guy Montier** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qu'une personne habitant dans une ville où existe un service municipal du logement ne dispose que de deux pièces, ce qui est conforme à la réglementation en vigueur; que pendant la journée, cette personne utilise l'une des deux pièces à un usage professionnel, sans aucune transformation, tel que couturière en chambre, bureau d'agent commercial, etc.; et demande s'il est nécessaire de demander au préalable l'autorisation d'exercer un commerce dans un local d'habitation, conformément à l'ordonnance du 11 octobre 1945 et dans l'affirmative, si cette autorisation est donnée avec libéralité.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA
séance du vendredi 9 juillet 1948.

SCRUTIN (N^o 218)

Sur l'ensemble de l'avis sur le projet de loi relatif à la convention de coopération économique européenne.

Nombre des votants 295
Majorité absolue 148
Pour l'adoption 211
Contre 84

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Purand.
Aguesse.
Alic.
Amiot (Charles).
Armengaud.
Ascencio (Jean).
Aussel.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barré (Henri), Seine.
Bendjelloul (Mohamed-Salah).
Bène (Jean).
Berthelot (Jean-Marie).
Bocher.
Boisrond.
Boivin-Champeaux.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Bossanne (André).
Drôme.
Bosson (Charles).
Haute-Savoie.
Boudet.
Boyer (Max), Sarthe.

Brettes.
Brier.
Brizard.
Brune (Charles), Eure-et-Loir.
Brunet (Louis).
Brunhes (Julien), Seine.
Brunot.
Buffet (Henri).
Carcassonne.
Cardin (René), Eure.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Carles.
Caspary.
Cayrou (Prédéric).
Chambriard.
Champelx.
Charles-Cros.
Charlet.
Chatagner.
Chauvel.
Chauvin.
Chochoy.
Claireaux.
Clairefond.
Colonna.
Comté du Foresto.
Courrière.
Dadu.
Dassaud.
Debray.
Delcourt.
Delfortrie.
Delmas (Général).
Denvers.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Diop (Alioune).
Djamaï (Ali).
Dorey.
Doucouré (Amadou).
Doumenc.
Duchet.
Duclercq (Paul).
Dullin.
Dumas (François).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Ehm.
Félice (de).
Ferracci.
Ferrier.
Flory.
Fournier.
Gadoin.
Gargominy.
Gasser.
Gatuing.
Gautier (Julien).
Gerber (Marc), Seine.
Gerber (Philippe), Pas-de-Calais.
Giacconi.
Glaucque.
Gilson.
Gravier (Robert), Meurthe-et-Moselle.
Grenier (Jean-Marie), Vosges.
Grimal.
Grimaldi.
Salomon Grumbach.
Guénin.
Guirriec.
Guissou.
Gustave.
Amédée Guy.
Hamon (Léo).
Hauroic.
Helleu.
Henry.
Hocquard.
Hyvard.
Ignacio-Pinto (Louis).
Janton.
Jaouen (Yves) (Finistère).
Jarrié.
Jayr.
Jouve (Paul).
Jullien.
Lafay (Bernard).
Laffargue.
Lafleur (Henri).
Lagarosse.
La Gravière.
Landry.
Le Goff.
Léonetti.
Le Sassi-Doisauvé.
Le Terrier.
Leuret.
Liénard.
Longchambon.
Maire (Georges).
Marintabouret.
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).
Menditte (de).
Menu.
Minvielle.
Moile (Marcel).
Monnet.
Montalambert (de).
Montascon (de).
Montier (Guy).
Moulet (Marius).
N'Joya (Arouna).
Novat.
Okala (Charles).
Ott.
Mme Oyon.
Paget (Alfred).
Fairault.
Pajot (Hubert).
Mine Patenôtre (Jacqueline Thome).
Paul-Boncour.
Pauly.
Paumelle.
Georges Pernot.
Peschaud.
Ernest Pezet.
Pfeffer.
Pialoux.
Pinton.
Plait.
Poher (Alain).
Poirault (Emile).
Poisson.
Pontille (Germain).
Pujol.
Quessot (Joseph).
Quessot (Eugène).
Racault.
Rausch (André).
Rehaut.
Renaison.
Reverbori.
Richard.
Rochereau.
Rochette.
Rogier.
Mme Rollin.
Romain.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarrin.
Satonnet.
Mme Saunier.
Sempé.
Sérot (Robert).
Serrure.
Siabas.
Siaut.
Sid Cara.
Simard (René).
Simon (Paul).
Socé (Ousmane).
Sokani.
Southon.
Streiff.
Teyssandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé Mamadou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.
Valle.
Vanrullen.
Verdeille.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Varentin-Pierre).
Viple.
Vourch.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.

Ont voté contre :

MM. Anghiley. Baret (Adrien), la Réunion. Baron. Bellon. Benoit (Alcide). Berlioz. Bouloux. Mme Brion. Mme Brisset. Buard. Calonne (Nestor). Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales. Cherrier (René). Mme Claeys. Colardeau. Coste (Charles). David (Léon). Décaux (Jules). Defrance. Djaument. Dubois (Célestin). Mlle Dubois (Juliette). Duhourquet. Dujardin. Mlle Dumont (Mireille). Mme Dumont (Yvonne). Dupic. Etiéfer. Fourré. Fraissex. Franceschi. Mme Girault. Grangeon. Guyot (Marcel). Jaouen (Albert), Finistère. Jauneau. Lacaze (Georges). Landaboure. Larribère. Laurenti. Lazare.	Le Coent. Le Contel (Corentin). Le Diuz. Lefranc. Legeay. Lemoine. Lero. Maïga (Mohamadou Djibrilla). Mammonat. Marrane. Martel (Henri). Mauvais. Mercier (François). Merle (Faustin), A. N. Merle (Toussaint), Var. Mermet-Guyennet. Molinié. Muller. Naimé. Nicod. Mme Pacaut. Paquirissamypoullé. Petit (Général). Mme Pican. Poincelot. Poirot (René). Prévost. Primet. Mme Roche (Marie). Rosset. Roudel (Baptiste). Rouel. Sablié. Sauer. Sauvertin. Tubert (Général). Vergnole. Victoor. Mme Vigier. Vilhet. Vittori. Willard (Marcel). Zyromski, Lot-et-Garonne.
---	--

N'ont pas pris part au vote :

MM. Hamed-Yahia. Boumendjel (Ahmed). Cozzano. Jacques-Destrée. Kessous (Aziz).	Morel (Charles) Lozère. Ou Rabah (Abdelmadjid). Tahar (Ahmed).
---	--

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Bézara.	Raherivelo. Ranaivo.
----------------	-------------------------

Excusés ou absents par congé :

MM. Bechir Sow. Bollaert (Emile). Boyer (Jules), Loire.	Gérard. Grassard. Saïah.
--	--------------------------------

N'a pas pris part au vote

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Caillacha).

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants	298
Majorité absolue	150
Pour l'adoption	214
Contre	84

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 219)

Sur l'avis sur le projet de loi relatif à l'accord de coopération économique conclu entre le Gouvernement de la République française et les Etats-Unis d'Amérique.

Nombre des votants	289
Majorité absolue	145
Pour l'adoption	205
Contre	84

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM. Abel-Durand. Aguesse. Amiot (Charles). Armengaud. Ascencio (Jean). Aussel. Avinin. Baratgin. Bardon-Damarzid. Barré (Henri), Seine. Bendjelloul (Mohamed-Salah). Bène (Jean). Berthelot (Jean-Marie). Bocher. Boisrond. Boivin-Champeaux. Bonnefous (Raymond). Bordeneuve. Borgeaud. Bossanne (André), Drôme. Bossou (Charles), Haute-Savoie. Boudet. Boyer (Max), Sarthe. Brettes. Brier. Brizard. Brune (Charles), Eure-et-Loir. Brunet (Louis). Brumhes (Julien), Seine. Brunot. Buffet (Henri). Carcassonne. Cardin (René), Eure. Mme Cardot (Marie-Hélène). Carles. Caspary. Cayrou (Frédéric). Chambriard. Champeix. Charles-Cros. Charlet. Chataigner. Chaumel. Chauvin. Chochoy. Claireaux. Clairefond. Colonna. Coudé du Foresto. Courrière. Dadu. Dassaud. Debray. Delcourt. Delfortrie. Delmas (Général). Denvers. Depreux (René). Mme Devaud. Diop. Djamah (Ali). Dorey. Doucouré (Amadou). Doumenç. Duchet. Duclercq (Paul). Dulin. Dumas (François). Durand-Reville. Ehm. Félice (de). Ferracci. Ferrier. Flory. Fournier. Gadoin. Gargominy.	Gasser. Gauting. Gautier (Julien). Gerber (Marc), Seine. Gerber (Philippe), Pas-de-Calais. Giacomoni. Glaugue. Gilson. Gravler (Robert). Meurthe-et-Moselle. Grenier (Jean-Marie), Vosges. Grimal. Grimakli. Salomon Grumbach. Guénin. Guirriec. Guissou. Gustave. Amédée Guy. Hamon (Léo). Hauriou. Henry. Hocquard. Ilyrrard. Ignacio-Pinto (Louis). Jacques-Destrée. Janton. Jaouen (Yves), Finistère. Jarré. Jayr. Jouve (Paul). Jullien. Laffargue. Lafleur (Henri). Lagarrosse. La Gravière. Landry. Le Goff. Léonetti. Le Sassièr-Boisauné. Le Terrier. Leuret. Liénard. Longchambon. Maire (Georges). Marintabouret. Masson (Hippolyte). M'Bodje (Mamadou). Menditte (de). Menu. Minvielle. Molle (Marcel). Montgascon (de). Montier (Guy). Moutet (Marius). N'Joya (Arouna). Novat. Okala (Charles). Ott. Mme Oyon. Paget (Alfred). Paireault. Pajot (Hubert). Mme Patenôtre (Jacqueline-Thomé). Paul-Boncour. Pauly. Pauvelle. Georges Pernot. Peschaud. Ernest Pezet. Pfeiger. Pialoux. Pinton. Plait. Poher (Alain). Poirault (Emile). Poisson. Poutille (Germain). Pujol. Quesnot (Joseph).
--	---

Quessot (Eugène).
Racault.
Rausch (André).
Rehault.
Renaïson.
Reverbori.
Richard.
Rochereau.
Rochette.
Rogier.
Mme Rollin.
Romain.
Rotinat.
Roubert (Alex).
Rucart (Marc).
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarrien.
Satonnet.
Mme Saunier.
Sempé.
Scrot (Robert).
Serrure.
Siabas.
Siaut.
Sid Cara.

Simard (René).
Simon (Paul).
Socé (Ousmane).
Soldani.
Southon.
Streiff.
Teyssandier.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé Mamadou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.
Vallé.
Vanrullen.
Verdeille.
Mme Vialle.
Vieljeux.
Vignard (Valentin-Pierre).
Viple.
Vourch.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.

Ont voté contre :

MM. Anghiley. Baret (Adrien), la Réunion. Baron. Bellon. Benoit (Alcide). Berlioz. Bouloux. Mme Brion. Mme Brisset. Buard. Calonne (Nestor). Cardonne (Gaston), Pyrénées-Orientales. Cherrier (René). Mme Claeys. Colardeau. Coste (Charles). David (Léon). Décaux (Jules). Defrance. Djaument. Dubois (Célestin). Mlle Dubois (Juliette). Duhourquet. Dujardin. Mlle Dumont (Mireille). Mme Dumont (Yvonne). Dupic. Etiéfer. Fourré. Fraissex. Franceschi. Mme Girault. Grangeon. Guyot (Marcel). Jaouen (Albert), Finistère. Jauneau. Lacaze (Georges). Landaboure. Larribère. Laurenti. Lazare.	Le Coent. Le Contel (Corentin). Le Diuz. Lefranc. Legeay. Lemoine. Lero. Maïga (Mohamadou Djibrilla). Mammonat. Marrane. Martel (Henri). Mauvais. Mercier (François). Merle (Faustin), A. N. Merle (Toussaint), Var. Mermet-Guyennet. Molinié. Muller. Naimé. Nicod. Mme Pacaut. Paquirissamypoullé. Petit (Général). Mme Pican. Poincelot. Poirot (René). Prévost. Primet. Mme Roche (Marie). Rosset. Roudel (Baptiste). Rouel. Sablié. Sauer. Sauvertin. Tubert (Général). Vergnole. Victoor. Mme Vigier. Vilhet. Vittori. Willard (Marcel). Zyromski, Lot-et-Garonne.
---	--

Se sont abstenus volontairement :

MM. Alric. Mme Eboué.	Hellen. Morel (Charles), Lozère.
-----------------------------	-------------------------------------

N'ont pas pris part au vote :

MM. Ahmed-Yahia. Boumendjel (Ahmed). Cozzano. Kessous (Aziz). Lafay (Bernard).	Monnet. Montalembert (de). Ou Rabah (Abdelmadjid). Tahar (Ahmed). Westphal.
---	---

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. Bézara.	Raherivelo. Ranaivo.
----------------	-------------------------

Excusés ou absents par congé :

MM. Bechir Sow. Bollaert (Emile). Boyer (Jules), Loire.	Gérard. Grassard. Saïah.
--	--------------------------------

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Callacha).

N'ont pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, et Mme Gilberte Pierre-Brossolette, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants	291
Majorité absolue	146
Pour l'adoption	207
Contre	84

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

Ordre du jour du jeudi 15 juillet 1948.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à l'organisation et au fonctionnement de la lutte contre les maladies vénériennes. (Nos 445 et 665, année 1948. — M. Teyssandier, rapporteur.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits au titre du budget général (dépenses ordinaires des services civils) et des budgets annexes (services civils) pour l'exercice 1948 comme conséquence de l'érection en départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française. (Nos 405 et 698, année 1948. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

3. — Discussion des conclusions du rapport de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions tendant à modifier l'article 30 du règlement du Conseil de la République, relatif à l'attribution de pouvoirs d'enquête aux commissions. (Nos 690, année 1948, M. Salomon Grumbach, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Liénard et André Bossanne tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'immigration d'une main-d'œuvre agricole qualifiée. (Nos 345, année 1947, et 637, année 1948 — M. Brettes, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent :

1^{er} étage : depuis M. Hyvrard, jusques et y compris M. Landry.

Tribunes : depuis M. Larribère, jusques et y compris M. Guy Montier.